

*reçu de Brest*  
B. JACOB

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU LYCÉE DE BREST.

POUR

# L'ÉCOLE LAÏQUE

CONFÉRENCES POPULAIRES

AVEC UNE PRÉFACE DE

**M. Ferdinand BUISSON**

*Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.*

ÉDOUARD CORNÉLY, ÉDITEUR  
LIBRAIRIE D'ÉDUCATION MODERNE

35 BIS, RUE DE FLEURUS, 35 BIS

PARIS

1899

13 - 2113 83

17/1/83

*A mes collaborateurs et amis de la  
Section Brestoise de la Ligue de l'Enseignement.*

**B. JACOB.**

## PRÉFACE

En inaugurant il y a quelques semaines les « conférences d'Université » qui pourraient être chez nous une des premières et une des plus heureuses formes de « l'extension universitaire », M. Lavisso exprimait un vœu. Il voudrait voir, disait-il, s'unir en un grand mouvement national les professeurs de faculté, les professeurs de lycée et de collège, les instituteurs primaires et tous ensemble entreprendre de donner à ce pays *l'éducation après l'école*, la forte, la mâle éducation civique qui façonne non plus les enfants, mais les hommes, la seule qui puisse élever tout un peuple à la conscience progressive de ses droits et de ses devoirs.

Voici un petit livre qui est comme une première réponse à cet appel.

Réponse à la française, simple, vive, lumineuse, plus en action qu'en paroles, un bel exemple de propagande par le fait et de démonstration du mouvement par le mouvement.

Ce petit volume n'est autre chose que le texte de quelques conférences faites par un professeur de lycée au fond de la Bretagne (1) à des auditoires populaires où se mêlaient employés, instituteurs, ouvriers et paysans.

(1) Ces conférences ont été faites à Brest et dans les communes environnantes, sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement, pendant l'hiver 1897-1898.

Le conférencier, M. Jacob, un de nos plus distingués agrégés de philosophie, s'était justement proposé la tâche que M. Lavissee faisait entrevoir à ses auditeurs, celle que le récent congrès des professeurs vient de mettre encore mieux en lumière en la recommandant chaleureusement à tous les hommes de cœur. Voici donc, prise sur le vif, en pleine action, sans apprêt ni retouche, une de ces « bonnes volontés » que l'on réclame de toutes parts : il est intéressant de la voir à l'œuvre.

Qu'a voulu faire M. Jacob ? Tout simplement parler au peuple comme le peuple mérite qu'on lui parle, en toute sincérité. Il ne s'est pas demandé s'il lui faudrait faire effort ou pour s'abaisser jusqu'à son auditoire, ou pour élever son auditoire jusqu'à lui. Il n'a même pas pensé à la difficulté, et c'est ce qui fait qu'il l'a résolue. Ces auditeurs, venus un peu de partout, il leur a parlé juste comme il se parlerait à lui-même, ne se proposant rien de plus que de voir bien clair dans sa propre pensée et se persuadant que, de son esprit, la vérité saurait bien passer dans les leurs.

Sujet, plan, ton et style, tout ici concorde. Tout est à la fois très simple et très sérieux, d'une seule et même inspiration : la franchise absolue. Nul essai d'accommodation, nul art d'éluder ou d'atténuer les problèmes. Cette attention, tant recommandée sous d'autres régimes, de ne pas dire au peuple toute la



vérité, de peur d'exaspérer ses souffrances, ce souci paternel de le tromper pour son plus grand bien, afin d'entretenir au moins chez lui des illusions consolantes et l'habitude du respect, vous n'en trouverez pas trace ici. Et c'est précisément par cet éloignement de l'optimisme officiel que l'orateur est si fort quand il a quelque bien à dire de notre pays, de nos institutions, de nos lois. Il ne demande pas qu'on le croie sur parole ou qu'on applaudisse à un beau mouvement oratoire qui le tire d'embarras : il laisse parler les faits, il en appelle à la conscience et à la raison de chacun de ses auditeurs.

C'est aussi ce qui lui permet de leur parler de tout. De la première à la dernière page ces conférences roulent sur ce qu'on appelait autrefois des questions brûlantes. L'une après l'autre, il les aborde avec une bonhomie qui étonne, de l'air du monde le plus naturel. Rien qui sente la polémique, rien non plus qui sente la rhétorique. On ne cherche pas ici à enflammer l'auditeur, mais à l'éclairer ; au lieu de surchauffer les passions, on vise à les calmer en obligeant chacun à bien regarder au fond de lui-même. L'auteur n'est ni un tribun, ni un bénisseur ; c'est un homme de sens rassis et de bonne foi, qui appelle les choses par leur nom, de préférence par leur nom populaire, et il les expose tout au long, sans phrases et sans détours.

Parle-il du « péril clérical » (c'est le titre de sa première conférence) : il a la patience méritoire, puisqu'elle est encore nécessaire, de remonter aux principes, de refaire une leçon d'histoire, de définir par quelques traits justes, mais sobres et jamais outrés, les deux esprits qui se disputent la France. A la suite de cette conférence on lui a posé des questions, fait des objections ; il y répond en reprenant un autre thème, vieilli pour nous peut-être, plein d'intérêt pour d'autres : en quoi l'esprit clérical est autre que l'esprit religieux, comment c'est la religion même et la piété vraie qu'il faut opposer au cléricalisme, et à quels signes se distinguent ceux qui servent la religion et ceux qui s'en servent. Ici encore on interrogera l'histoire, et ce n'est qu'après avoir recueilli ses leçons que l'on conclura : « le cléricalisme est l'éternel tentateur qui vient proposer aux sociétés découragées de l'effort et effrayées de la liberté un repos commode dans la servitude ».

Entrepren-d-il la défense de l'école laïque et de nos lois scolaires : même méthode et mêmes résultats. A chaque page sous le conférencier reparaît le philosophe qui ne se paie pas de mots. Il est impossible d'exposer avec plus force et plus de justesse les raisons profondes de notre législation républicaine sur l'instruction primaire. L'auteur, avec un calme qui ne se dément pas, fait justice de toutes les calom-

nies, dissipe toutes les équivoques, réfute tous les sophismes.

L'important à ses yeux, en toutes ces discussions, c'est d'élever peu à peu les esprits jusqu'à la vraie question. A un peuple comme à un homme il faut des principes, un clair idéal, une raison d'agir non empirique et variable comme l'intérêt, non aveugle comme la routine, non désordonnée comme la passion, mais une raison fondée en raison, qui s'appuie sur des convictions, qui suppose une conscience éveillée, un jugement sûr, une volonté ferme. M. Jacob n'est pas de ceux qui croient l'heure venue de se passer de toute « l'idéologie révolutionnaire ». Il n'a pas peur de faire relire et de commenter à ses auditeurs bretons la *Déclaration des droits de l'homme*, évangile encore nouveau pour plusieurs et qu'il n'est pas sans doute hors de propos de prêcher dans un pays où M. le comte de Mun pouvait dire naguère : « Le Syllabus, voilà notre drapeau. »

Dans cette série de prédications laïques la question sociale se mêle sans cesse aux questions politiques et religieuses. Là aussi, là surtout nous retrouvons M. Jacob semblable à lui-même, idéaliste, et en même temps profondément pratique. Jamais homme n'a moins flatté un public populaire, jamais orateur ne lui a parlé avec une plus rude franchise ; lisez par exemple les pages sur l'alcoolisme. Mais

il aime le peuple et il est peuple. S'il lui fait constater le progrès social déjà accompli, c'est pour ajouter que nous ne sommes qu'à l'aurore de l'ère inaugurée par la Révolution. Son socialisme se réduit peut-être à un idéalisme social, mais on y retrouve sa netteté d'esprit, sa décision bien arrêtée, son besoin d'affirmations fortes et précises. Volontiers on résumerait une partie de ses discours par la belle parole de William Morris : « J'affirme que tout ordre social qui ne tend pas de toutes ses forces au plus grand bien de tous ses membres doit être remplacé par un autre qui au moins essaiera de le faire. »

Tels qu'ils sont, ces Discours à la nation française (car en plus d'une page ils nous ont fait penser à l'immortel ouvrage de Fichte) méritent d'être signalés tout particulièrement au personnel universitaire. Ce petit livre sera utile à tous ceux qui voudront prendre une part, si humble qu'elle soit, à ces modernes œuvres pies dont l'école est le foyer. Ils trouveront dans ces pages si simples, si éloquantes à force de ne pas viser à l'éloquence, si substantielles en voulant être élémentaires, un exemple et souvent un modèle du triple enseignement nécessaire à ce pays : l'éducation morale, l'éducation politique et l'éducation sociale.

F. BUISSON.

Paris, 23 avril 1899





## LE « PÉRIL CLÉRICAL »

MESSIEURS,

Notre œuvre a deux significations . l'une étroite et directe, l'autre, indirecte et large. Nous voulons d'abord, par nos cantines et soupes scolaires, rendre aux travailleurs pauvres de cette région des services positifs et matériels, aider des pères et des mères de famille auxquels leurs charges trop lourdes ne permettent pas d'assurer suffisamment l'entretien de l'enfant appelé à l'école, de cet enfant qui nous intéresse tous comme futur citoyen. Notre République — et c'est là un de ses plus grands bienfaits — a proclamé l'instruction obligatoire. L'instruction obligatoire pour tous est la conséquence forcée du suffrage accordé à tous ; c'est la condition sous laquelle l'enfant du peuple devient capable d'exercer les droits et d'accomplir les fonctions politiques, je ne dis pas sans danger pour la société, mais au

plus grand profit de l'ordre et du progrès social. Mais si l'Etat républicain a raison d'exiger l'instruction universelle, cette exigence ne va pas sans obligations correspondantes. Lorsque le citoyen dont le fils est réclamé et retenu par l'école gagne très péniblement le pain quotidien, et que ce fils, employé aux champs ou à l'usine, pourrait cesser de lui être une charge ou même lui devenir une ressource, il est naturel qu'en échange du sacrifice provisoire qu'on impose au père, on veille dans une large mesure à lui rendre ce sacrifice léger, à compenser le dommage d'un jour qu'on lui fait. Et par là se trouve justifiée d'abord et avant tout cette œuvre des cantines scolaires qui a obtenu en France la sympathie et le concours de toutes les municipalités dévouées à la démocratie.

Mais, Messieurs, ce n'est pas là le sens unique de notre œuvre; elle en a un autre, que vous soupçonnez tous et que je veux mettre en lumière. Institution de bienfaisance ou plutôt de justice sociale, elle est encore, non pas sans doute un instrument de combat et une arme offensive, mais un moyen de protection et de défense contre le danger constant que fait courir à l'école laïque et à la démocratie elle-même cet esprit bien connu auquel je donne tout de suite son nom populaire, l'esprit clérical. Je sais, Messieurs, que ce péril-là n'est pas pris au sérieux par beaucoup de personnes qui se jugent très distinguées; je sais qu'il est de bon ton dans ce qu'on appelle le monde de



traiter avec le dédain le plus marqué les hommes qui s'en préoccupent et s'en inquiètent, et de les considérer comme des gens attardés que haute encore le souvenir de vieilles querelles éteintes, de vieilles luttes qui ont perdu tout motif et tout prétexte. L'anti-cléricalisme, dit-on, est une chose démodée, hors de saison, la survivance d'un état d'esprit qui eut autrefois sa raison d'être et qui ne l'a plus ; c'est en quelque sorte le geste machinal et aveugle des animaux qui continuent dans la vie domestique les pratiques de la vie sauvage ; c'est, par exemple, l'action instinctive et déraisonnable du chien qui, même bien nourri à la maison, enterre des os et des restes de nourriture en vue d'une disette qu'il n'a pas à redouter. Les anti-cléricaux ressemblent à cette bête ; ils entassent les précautions contre un danger qui a disparu ; ou plutôt ils s'arment pour un combat qui ne sera plus livré ; ils renouvellent sans fin les attitudes et les paroles militantes à l'adresse d'un adversaire qui a fui ou qui s'est rendu.

J'avoue, Messieurs, que j'ai très longtemps partagé cette opinion, et qu'il m'est arrivé plus d'une fois de railler doucement des amis qui ne s'étaient pas élevés à ce point de vue « supérieur ». J'avais un si vif désir de voir passer au premier plan de nos préoccupations démocratiques d'autres questions que l'éternelle question cléricale, que je m'impatiais presque, comme en présence d'un sentiment réactionnaire, contre l'obstination avec laquelle tant de républicains retenaient leur atten-

tion sur le péril dont menacent la société laïque les prétentions toujours subsistantes du parti clérical. Je dois dire que les événements ont sensiblement modifié ma conviction. Je crois toujours qu'il faut se hâter d'aborder le plus tôt possible les questions économiques et sociales qui sont du plus haut intérêt pour notre démocratie, et dont elle ne peut tolérer qu'on ajourne indéfiniment la solution ; mais en même temps je suis plus persuadé qu'autrefois qu'il faut toujours veiller avec la sollicitude la plus active et la plus soutenue sur le péril clérical.

Remarquez, Messieurs, que ce n'est nullement la situation politique du moment qui m'a suggéré ce souci et cette inquiétude. Je me refuse absolument à croire, que parmi les républicains qui siègent dans notre Parlement, il y ait des hommes assez oublieux de leur devoir, assez infidèles à leur parti et à eux-mêmes pour méditer de mauvais desseins contre l'école laïque et l'esprit laïque. Ce qui est vrai, c'est que quelques-uns, très honnêtes sans doute, mais très timides, ont le tort de manquer de foi dans la démocratie, et craignent ou semblent craindre que le moindre souffle populaire ne vienne renverser l'édifice social qui les abrite et nous abrite. Ils se disent : « On a déjà fait beaucoup de concessions à la démocratie ; on lui a accordé d'abord le suffrage universel, puis l'universalité et la gratuité de l'instruction, puis les syndicats ouvriers et toute une législation très généreuse du travail ;

on lui a promis et on lui donnera prochainement une caisse des retraites ouvrières. Si on fait une concession de plus, c'est tout notre vieux monde qui s'en va. Nous sommes arrivés à un tournant de l'histoire où un seul pas en avant nous entraîne vers des destinées inconnues. » Et comme cet inconnu les épouvante, ils se rejettent en arrière et se trouvent mêlés à leurs ennemis de la veille auxquels, je l'accorde, ils ne sacrifient rien du passé, mais dont ils contribuent involontairement à ranimer l'influence en voie de s'éteindre et le prestige plus qu'à moitié détruit. Mais, Messieurs, ce qui relève surtout cette influence et ce prestige des cléricaux, ce sont moins les derniers événements de notre vie politique qu'un événement beaucoup plus considérable et redoutable, la rapide conquête de la classe dirigeante par ce qu'une heureuse ironie a appelée « l'esprit nouveau ».

Vers la fin du second empire, vous le savez, la classe dirigeante était volontiers libérale. Elle réclamait avec énergie ce que Thiers nommait les « libertés nécessaires »; elle protestait contre l'ingérence du clergé dans les affaires politiques; elle voulait briser la férule sous laquelle le curé et l'évêque prétendaient tenir tout le corps enseignant. Parcourez les œuvres de ses principaux guides, des écrivains, des orateurs et des philosophes qu'elle aimait et inspirait; vous verrez, messieurs, qu'ils revendiquaient sans trêve et sans relâche la prédominance croissante



de la pensée laïque, tout au moins l'indépendance pleine et entière de l'Etat par rapport à l'Eglise. Mais, Messieurs, il faut croire que ce libéralisme n'était chez la plupart ni très profond ni très solide, puisqu'après quelques belles entreprises accomplies à l'origine de notre régime républicain et auxquelles je suis le premier à rendre justice, on l'a vu s'affaiblir et s'épuiser rapidement comme une vague sans élan et sans force qui viendrait mourir apaisée sur le rivage. Il semble en vérité que la génération des hommes cultivés qui, il y a vingt ou trente ans, soutenaient de leur enthousiasme l'héroïsme et l'éloquence de Gambetta soit en train de se renier elle-même, de faire son *meâ culpâ*, de demander humblement l'absolution pour ses anciennes audaces et ses efforts d'un jour vers la liberté. Oui, Messieurs, lorsque j'embrasse de haut le mouvement de la vie intellectuelle contemporaine, lorsque je vois tant de littérateurs qui se précipitent dans le rêve mystique et travaillent à discréditer toute conception rationnelle et scientifique du monde et de la société, lorsque j'entends des combattants républicains du 16 mai qui déclarent publiquement que le bonheur idéal est dans la simplicité d'âme du paysan ou du marin qui, sans examen et sans discussion, abandonne aux mains du curé sa conscience et sa conduite, lorsqu'enfin je regarde ces Directeurs de Revues célèbres qui courent demander à Rome des consultations sociales, comme si l'on ne trouvait qu'au Vatican la

solution de toutes nos incertitudes et le dernier mot de tous nos problèmes, je crois voir une génération entière qui, après avoir tenu le front haut et libre sous la clarté du jour, se sent prise de défaillance, fléchit les genoux et crie pardon parce qu'elle a beaucoup osé, c'est-à-dire beaucoup péché. Si une société peut s'assimiler à un organisme vivant, on a le droit de dire que notre société démocratique est comme un corps qui serait trahi par le cerveau.

Le péril que court la pensée libérale est donc très grand, Messieurs ; la lutte qui paraissait finie recommence. Et j'avoue que j'ai peine à m'associer à la sécurité d'esprit de ceux qui disent : « Qu'on reprenne la bataille, tant mieux : car l'issue n'en peut être douteuse. La victoire appartiendra forcément à l'armée qui a pour elle la raison, la science, la liberté, la justice, toute la civilisation moderne. Avec de telles alliées on ne peut être vaincu. L'idéal laïque et l'idéal théologique mis en présence, celui-là tuera celui-ci. » Je voudrais le croire, Messieurs ; ou plutôt — car je ne souhaite la mort d'aucun parti, d'aucune idée, me souvenant de cette parole d'un de mes maîtres, de Renan : « Nous ne devons jamais être assurés d'avoir raison au point de souhaiter que nos adversaires soient entièrement détruits » — je voudrais simplement que nos adversaires, les adversaires de la liberté, fussent réduits à l'infériorité strictement nécessaire pour qu'on n'eût pas à redouter leur action malfaisante et qu'on pût

tirer profit de leurs objections et de leurs critiques en faveur de la liberté elle-même. Mais nous sommes très loin aujourd'hui d'avoir réalisé cette condition; et, pour s'en rendre compte, il suffit de mettre en présence et de comparer les forces du parti libéral et celles du parti clérical.

Certes le parti libéral est encore, à l'heure où nous sommes et si l'on envisage la population en son ensemble, le plus nombreux en France. Les défections qu'il a subies aux sommets de la société ont sans doute été compensées par des conquêtes nouvelles qu'il a faites surtout dans la classe qui travaille, et en particulier parmi les travailleurs de la terre. Le nombre des paysans qui, dans la politique, dans l'éducation de leurs enfants, dans toutes leurs affaires importantes, n'acceptent plus aveuglément la parole et l'autorité de l'ancien maître ecclésiastique est allé en s'accroissant. S'ils suivent la direction et les conseils du prêtre dans le domaine religieux — encore ne les suivent-ils pas sans contrôle et sans réserve — ils rejettent de plus en plus cette direction et ces conseils sur le terrain civil. Il est donc à croire que le parti libéral a fait autant de gains qu'il a subi de pertes, qu'amoindri et appauvri d'un côté, il s'est de l'autre développé et enrichi. Mais si le parti libéral reste aujourd'hui le plus nombreux, il me semble qu'un spectateur impartial qui ne s'arrête pas aux apparences doit le juger plus faible que son adversaire; et cette faiblesse tient en partie au



principe même qui fait sa supériorité et sa noblesse, savoir au principe de liberté.

Les libéraux, par cela seul qu'ils ne reconnaissent aucune autre autorité que le jugement de l'intelligence individuelle, suivent chacun sa voie, obéissent chacun à sa raison, à sa conscience, à ses sentiments propres; ils entendent de mille façons différentes la solution des problèmes économiques, moraux et philosophiques de ce temps. Il y a chez eux beaucoup de tirailleurs dispersés, beaucoup de groupes plus ou moins limités et isolés de volontaires, agrégats instables qui se forment et se brisent sans cesse; mais les libéraux n'ont pas ce que j'appelle une armée, c'est-à-dire un vaste ensemble discipliné, hiérarchisé, obéissant à une même impulsion, suivant un même général, pratiquant une même méthode, visant un même but. Ajouterai-je aux divisions de toute espèce qui nous affaiblissent un motif de faiblesse non moins important? Les troupes libérales se recrutent un peu partout, d'une manière assez confuse et les éléments qui les composent ne sont pas toujours les plus purs et les meilleurs. Beaucoup de personnes qui s'insurgent contre les autorités traditionnelles, et notamment contre l'autorité religieuse, ne s'insurgent pas contre elles au nom de raisons très clairement définies et d'une noblesse incontestable. Chez les incultes qui ne se sont pas élevés à la vie réfléchie, l'anticléricalisme n'est pas toujours le signe d'un progrès intérieur très marqué; ce n'est pas toujours



parce qu'ils voient le danger de tel précepte de morale cléricale, le non-sens de telle pratique, l'injustice de telle servitude ancienne qu'ils se séparent du troupeau docile dont ils ont jusque-là fait partie ; c'est parfois parce que la discipline religieuse leur impose un frein et une gêne, parce qu'elle condamne les mœurs relâchées et joyeuses auxquelles ils inclinent. S'affranchir des commandements d'une religion, c'est, pour beaucoup de gens, se mettre avec l'aise avec le devoir ; et je ne m'étonne nullement, lorsque je lis l'histoire de nos deux derniers siècles, que plus d'une fois on ait pu confondre libertin et libre-penseur. J'ai fait cette constatation avec tristesse, Messieurs, mais je dois à mon souci de la vérité impartiale de vous la livrer : dans nos campagnes — et même dans nos villes — je n'ai pas toujours trouvé les libres-penseurs parmi les gens les plus rangés, les plus laborieux, les plus sobres, les plus respectueux d'eux-mêmes. Il en est plusieurs qui auraient eu besoin de connaître et de mettre en pratique cette proposition très juste de Renan, que l'homme ne doit pas se permettre deux hardiesses à la fois et que, s'il veut pour sa pensée une liberté entière, il doit être d'autant plus attentif à prouver par le sérieux de sa vie et la rectitude de sa conduite qu'il est pleinement digne de la liberté qu'il s'attribue.

Il y a donc, Messieurs, dans le camp libéral des divisions qui sont très dangereuses, quoique légitimes sans doute et même souhaitables à un point

de vue philosophique, puisque le progrès ne s'accomplit que par la libre diversité des croyances ; et, de plus, ce camp très ouvert compte, à côté des consciences les plus hautes et les plus pures de notre époque, un nombre considérable d'enfants perdus, de soldats qui compromettent ou trahissent leur cause par le sans gêne avec lequel ils accomplissent les obligations courantes de la vie. Et je ne dis rien des chefs, dont plusieurs, après avoir conquis le pouvoir, ont négligé de manifester dans leurs actes cette intégrité et cette solidité de caractère qu'ils annonçaient aux jours de lutte et d'épreuve, et ont infligé à la foi des humbles de très profondes et très cruelles déceptions. Je n'ai pas besoin de vous rappeler notre histoire parlementaire depuis dix ans : elle est pour toutes les consciences libérales un motif de tristesses et de découragement.

Si maintenant, Messieurs, je me retourne vers l'armée cléricale pour mesurer sa puissance, je me vois obligé de dire que ses forces, lorsque je les examine de près, me paraissent effrayantes. Elles le sont d'abord par la quantité. Je ne parle pas seulement du nombre des fidèles, des simples soldats prêts à livrer bataille sur un mot d'ordre de leur chefs ; je parle de ces chefs eux-mêmes, depuis les plus modestes, caporaux, sergents, lieutenants jusqu'aux colonels et aux généraux. Réfléchissez à ce fait, Messieurs : il y a aujourd'hui en France, outre 40.000 membres du clergé séculier, 160.000 membres du clergé régulier

160.000 religieux et religieuses, qui par la prédication, par les œuvres de charité, par l'exemple de vertus très réelles, exercent une influence dont il est difficile d'exagérer l'étendue et la profondeur. La Révolution avait supprimé les institutions monastiques et cru éteindre ainsi les foyers les plus redoutables de l'action cléricale. Quelle illusion elle s'était faite, l'histoire nous l'apprend. En 1789 il y avait chez nous 60.000 moines ou religieuses; il y en a près de trois fois plus aujourd'hui. Les plantes qu'on avait voulu détruire par un coup de hache avaient laissé leurs racines dans le sol, et de ces racines est sortie une végétation plus abondante, plus touffue, plus luxuriante que l'ancienne. C'est le résultat presque fatal de la violence: ses armes se retournent contre elle; ce qu'elle croit tuer, elle le fait vivre d'une vie plus jeune et plus forte; une poussée plus vigoureuse de la sève vient dresser plus haut dans le ciel l'arbre dont on a coupé seulement les branches mortes.

Voyez ce qui se passe de nos jours sous nos yeux. Les lois de laïcité et de neutralité sont, à coup sûr, des lois de justice, car elles n'imposent à personne l'obligation d'envoyer son fils à telle ou telle école, c'est-à-dire qu'elles respectent dans la mesure du possible le libre arbitre du père de famille. Elles constituent seulement un enseignement national placé en dehors, sinon au-dessus de tous les credo confessionnels et capable de réconcilier sous l'idée de respect mutuel et de



mutuelle tolérance tous les enfants de France. Eh bien! il suffit que ces lois de justice aient été voulues et votées par un parti pour qu'on ait réussi à les dénaturer aux yeux d'un grand nombre et à les faire passer pour des machines de guerre destinées à battre en brèche l'autorité de la religion même; et c'est en grande partie cette fausse apparence habilement entretenue qui a soulevé contre elles tant de résistances opiniâtres et qui les a privées du plein succès qu'on pouvait légitimement leur promettre. En effet on sait que, malgré les nombreuses laïcisations opérées, les écoles congréganistes gardent aujourd'hui près du tiers des élèves inscrits dans l'ensemble des écoles primaires, et que, dans l'ordre secondaire, elles obtiennent un succès encore bien plus marqué, puisque, d'après le récent rapport de M. Bouge, les établissements ecclésiastiques y comptent une clientèle de près de 84.600 élèves, tandis que les élèves des collèges et lycées de l'Etat ne dépassent pas 84.800. Et je remarque que la supériorité absolument insignifiante qui, dans l'enseignement secondaire, subsiste en faveur de nos maisons d'éducation libérale ne tardera pas, selon toute vraisemblance, à disparaître, car on constate que, dans le cours de la période qui s'étend de 1890 à 1897 le nombre des élèves de l'Etat ne s'est élevé que de 860 unités, tandis que les établissements ecclésiastiques ont augmenté leur clientèle de près de 12000 unités. Nous n'avancions pas, nous piétinons sur place, et nos adversaires vont de

l'avant, marquant chaque année nouvelle par de nouvelles conquêtes et témoignant dans leur allure d'une assurance sans cesse accrue par le succès et qui accroît le succès même. Réfléchissez, Messieurs à ces progrès ininterrompus ; songez que le parti clérical forme dans ses établissements secondaires au moins une bonne moitié, la moitié la plus riche et la plus influente de la bourgeoisie française et et que dans quelques années elle formera peut être les deux tiers, les trois quarts de la bourgeoisie ; songez que ce même parti clérical a peuplé et peuple de plus en plus de ses élèves l'armée, la marine, nos grandes administrations, toutes les fonctions publiques qui exercent dans ce pays quelque prestige et dont les bénéficiaires apparaissent trop aisément à notre petite bourgeoisie vaniteuse comme les exemples à suivre, les modèles à imiter. En présence de cette marée montante de la réaction que soulèvent toutes les forces obscures de vanité, d'intérêt et de peur qui sont dans l'âme de la classe possédante et dirigeante, ne faudrait-il pas être bien aveugle ou bien coupable pour éprouver encore ou simuler quelque sentiment de sécurité ?

Je viens de vous dire, Messieurs, quelles sont les troupes de l'armée cléricale, combien elles sont nombreuses et comme sans cesse elles réparent les pertes qu'elles subissent par les gains qu'elles font auprès de la classe qui détient la fortune et tous les privilèges qu'elle entraîne. Et maintenant est-il besoin de vous dire quelle puis-

sance merveilleuse cette armée emprunte à l'esprit qui la vivifie, au principe d'autorité qui l'anime, l'organise et la soutient ? Presque toujours les armées ont vaincu moins par le nombre que par la discipline : « autorité en haut, obéissance en bas, la discipline partout, voilà, disait le maréchal de Moltke, toute l'âme de l'armée. » Et ce qui est vrai des conflits sanglants de la guerre l'est également, au moins dans une large mesure, des conflits pacifiques et politiques : sur le champ de bataille de la civilisation le parti qui l'emporte est presque toujours le mieux organisé, celui qui marche et manœuvre avec le plus d'unité, de rapidité, de sûreté. Or, à ce point de vue, on peut affirmer que nulle organisation au monde n'est comparable à celle du parti clérical. Ce qu'on découvre d'abord chez lui, c'est l'unité de but, de plan, de doctrine : aucune dissidence entre les combattants ; tous suivent le même drapeau, tous prononcent le même credo. Et ce credo n'est pas quelque chose de vague et de flottant, comme l'est le credo libéral chez beaucoup d'entre nous ; il est au contraire très précis, très ferme, très arrêté ; il ressemble, non à une masse liquide dont les molécules glisseraient les unes sur les autres, mais à un cristal aux lignes immuables et fixes.

La fermeté de ce credo n'a d'égale que sa complication et sa profondeur : ce n'est pas seulement une partie superficielle de la vie humaine qu'il gouverne, c'est la vie humaine tout entière et jusque dans ses moindres détails. Lorsque la religion



affirme que son royaume n'est pas de ce monde, le clérical n'y saurait consentir ; c'est sur tout l'ordre de nos relations d'ici bas qu'il veut que l'Eglise étende son empire et exerce son autorité ! L'Eglise enseigne la morale, la seule vraie, selon lui, la seule éternelle, et au nom de cette morale dont il poursuit les conséquences à l'infini, il prétend que l'Eglise doit mettre la main, non seulement sur l'homme, mais encore sur le citoyen. En préparant les âmes à la cité céleste, l'Eglise rencontre la société terrestre et civile dans laquelle ces âmes sont momentanément engagées ; le clérical veut régler à sa fantaisie les institutions de la terre sous prétexte qu'elles peuvent favoriser ou contrarier les démarches qui conduisent au salut. Par suite il a une doctrine très nette sur la nature de l'Etat, sur son rôle, sur ses devoirs, sur ce qu'il doit accorder ou refuser à l'activité sans entraves du citoyen. Il a sa conception particulière du patriotisme. « Le catholicisme, disait dernièrement M. Brunetière, c'est la France, et la France, c'est le catholicisme. Un Français ne saurait rien faire contre le catholicisme qu'il ne le fasse au détriment de la grandeur de la France, et réciproquement tout ce qu'il fait dans l'intérêt du catholicisme, il le fait dans l'intérêt de la France elle-même ».

Le clérical a également sa notion propre de la liberté : celui-là est libre, dit-il, qui ne sépare pas sa pensée et son cœur de la pensée et du cœur de l'Eglise ; celui-là est esclave qui



méconnaît le flambeau de la vérité que Dieu a mis aux mains des apôtres et de leurs successeurs, et qui, privé de cette lumière divine et de ces guides infaillibles, ne retient de la liberté que l'apparence mensongère, et, à vrai dire, la négation de la liberté même, le triste privilège de s'égarer en un abîme d'erreurs où la volonté sombre avec la raison. En d'autres termes, être libre, c'est croire en l'Eglise, l'aimer et la suivre, et l'Etat le plus vraiment libéral est l'Etat le plus fermement clérical, celui qui subordonne avec le plus d'énergie et de constance les fins de la société civile aux fins de la société religieuse. Un des partisans les plus autorisés du catholicisme social, — car tel est le nouveau nom du cléricalisme — le déclarait récemment avec une franchise méritoire. « Ne croyez pas, disait-il, que le catholicisme social soit un mouvement qui nous éloigne du moyen-âge ; c'est une retraite vers le moyen-âge. L'Eglise ne se renie pas elle-même ; chaque pas qu'elle fait confirme et justifie sa marche antérieure. Elle ne désavoue pas le Syllabus, elle le revendique comme l'expression la plus parfaite de sa glorieuse pensée. Léon XIII ne contredit pas Pie IX, il le continue, il ajuste aux besoins de la démocratie les conséquences de principes éternels. Ce qu'il veut, c'est la religion, non pas rétrécie, mais élargie, non pas cantonnée dans la conscience individuelle, mais établie au sein de la conscience sociale et de la vie publique comme l'âme dans le corps. » Bref, selon la con-

ception cléricale telle qu'elle se retrouve à toutes les époques et telle qu'elle s'affirme avec netteté de notre temps, le prêtre ne doit pas simplement être entendu comme un fonctionnaire de l'ordre spirituel ; il doit assumer un rôle social, politique économique et, directement ou indirectement, par lui-même ou par ses instruments les plus fidèles, administrer les intérêts matériels en même temps que diriger les âmes ; ce n'est pas seulement le ciel, c'est encore la terre qui lui appartient.

Sentez-vous, Messieurs, comme cette doctrine très cohérente, à la fois très simple dans son principe et très complexe dans ses applications, doit avoir une prise profonde sur une société vieillie qui, après tant de révolutions, de constitutions essayées et brisées, d'espérances déçues et d'efforts avortés, semble ne plus désirer pour sa lassitude que le lit de repos toujours offert par l'Eglise aux consciences et aux sociétés fatiguées et désabusées ? Que si vous jugez que l'étroitesse et la rigueur de la discipline cléricale sont faites pour effrayer les esprits et les cœurs et pour rallier à la cause libérale ceux qui seraient tentés de l'abandonner, détrompez-vous. Un jour qu'on faisait observer à Augustin Thierry malade et déjà condamné ce que certaines croyances avaient d'étroit : « Ce ne sont pas des pensées larges qu'il me faut maintenant, répondit-il, ce sont des pensées étroites ». Et c'est exactement le même sentiment qu'éprouvent les sociétés qui ont subi trop de secousses, traversé trop de crises et usé trop d'illusions ; ce

qu'elles demandent, ce n'est pas l'espace et la lumière, ce n'est pas la liberté des aventures dans un champ sans limites, c'est au contraire le champ le plus étroit possible, l'horizon le plus borné, la demeure la mieux close et la mieux faite pour le sommeil.

Eh bien ! Messieurs, il s'agit de savoir, à l'heure décisive de l'histoire où nous sommes, si nous nous laisserons gagner par ce sommeil, si nous préférons aux hasards et aux risques de la liberté cette paix dans la servitude à laquelle on nous invite. Il s'agit de savoir si nous consentirons de nouveau à vivre sous les cieux surbaissés et dans l'atmosphère alourdie où le dogmatisme sacerdotal a si longtemps emprisonné l'intelligence et la conscience humaine ; ou bien si nous ferons effort pour maintenir, en dépit des défaillances et des lâchetés qui se multiplient, ces droits de la pensée et ces garanties de toute civilisation rationnelle que par tant de lutttes et de sacrifices nos ancêtres croyaient avoir assurés pour jamais. Il y a dans ce pays de France deux esprits aussi anciens que la France elle-même : d'une part, un esprit très conservateur et un peu pusillanime, attaché à la tradition, à la discipline extérieure, aux règles toutes faites, réclamant un gouvernement fort et sans contrôle, une religion qui dispense de la fatigue de penser, des administrations qui épargnent la peine de vouloir, d'oser et d'agir, bref, plaçant partout son idéal en quelque mécanisme officiel chargé de produire et de distribuer



les convictions et les ordres — c'est cet esprit là qui a maintenu chez nous pendant de longs siècles une monarchie écrasante et une Eglise intolérante — et d'autre part il y a chez nous un esprit de liberté, d'indépendance, d'innovation, un esprit qui, au lieu de s'incliner et d'adorer, examine, discute et vérifie, qui n'accorde sa confiance et sa déférence qu'à bon escient et sur la production de titres authentiques, qui, portant la réflexion critique dans tous les sanctuaires, contrôle l'Etat, l'Eglise, la loi, la coutume, tous les organes de la vie sociale et morale et qui enfin, convaincu que l'idéal n'est pas dans le passé, mais dans l'avenir, ne saurait tolérer, comme le disait dernièrement M. Poincaré, qu'une classe dirigeante affolée par la peur vienne marquer une fin ou même un temps d'arrêt aux progrès scientifiques, économiques et moraux de l'humanité. Dans la bataille qui s'engage et dont j'ai tâché de vous montrer les risques, c'est à ce dernier esprit, Messieurs, à celui de tous nos grands hommes, de Descartes, de Montesquieu, de Diderot, de Voltaire et finalement de la Révolution française, que vous resterez obstinément et invinciblement fidèles, et c'est parce que cet esprit trouve son expression la plus ferme et sa vivante incarnation dans l'école laïque que, contre ses ennemis déclarés ou déguisés, vous défendrez l'école laïque de toutes vos forces et de tout votre cœur.

## II

### RELIGION ET CLÉRICALISME

MESSIEURS,

J'ai eu l'occasion de dire, en une réunion précédente, que l'un des buts essentiels de notre œuvre est la défense active de l'école laïque contre les envahissements du cléricalisme. Je croyais ces paroles assez claires, et je me trompais; car elles ont provoqué une erreur que j'étais loin de prévoir et que je vais tâcher, une fois pour toutes, de détruire devant vous. On a prétendu que, sous prétexte de lutte contre le cléricalisme, nous entreprenions la guerre contre les croyances religieuses, et que tout notre effort tendait à déraciner des consciences les sentiments profonds par lesquels vit et se soutient la frêle et incertaine moralité des hommes. Je vous épargne les commentaires malveillants, et que je suppose sincères, dont cette interprétation s'accompagne; mais je ne puis m'empêcher de protester de toutes mes

forces contre l'injustice qu'elle nous fait. Non, Messieurs, jamais il ne nous est venu à l'esprit d'attaquer, sous l'étiquette du cléricanisme, la religion elle-même. Cléricanisme et religion sont, à nos yeux, deux choses très distinctes, tellement distinctes que l'une nous paraît être en raison inverse de l'autre. Quand on proteste contre la première, on n'a rien dit contre la seconde; et l'on peut, croyons-nous, repousser le cléricanisme par véritable piété.

Qu'est-ce en effet qu'une grande religion comme le christianisme? C'est essentiellement un appel de l'homme à la Puissance surnaturelle qu'il découvre ou imagine derrière le monde visible pour qu'elle institue le règne du bien, fasse triompher la justice et relève l'humble, le faible, le déshérité. La réalité présente offre trop de désordres et de scandales, elle est trop dure au pauvre et souvent plus cruelle à l'homme de mérite qu'au malhonnête homme; la religion, c'est la promesse que cette réalité mauvaise sera redressée et que chacun sera finalement jugé et traité selon ce qu'il vaut. Le mot Dieu désigne dans le langage populaire la Force mystérieuse à laquelle se suspend l'espoir humain de redressement, de jugement final selon la justice; et c'est pourquoi servir Dieu et servir la justice sont des expressions synonymes pour tous les hommes en qui le sens religieux ne s'est pas perverti.

Lisez les grands prophètes d'Israël, ceux qui ont préparé la voie au christianisme et dont

on peut dire que l'œuvre s'achève dans le Sermon sur la montagne : tous font entendre les mêmes paroles de révolte contre l'insolence et l'injustice trop communes aux grands de la terre, la même revendication infatigable du droit des pauvres, le même cri impérieux et ardent en faveur de l'égalité. C'est en vain, disent-ils, que les riches croient se concilier la faveur de Jehovah en multipliant les observances légales et les sacrifices : Jehovah ne tient aucun compte de ces inutiles pratiques. « Je suis rassasié, déclare-t-il dans Isaïe, du sang des taureaux, des agneaux et des boucs ; qui réclame tout cela de vos mains?... Vos mains sont pleines de sang ; lavez-vous, purifiez-vous, ôtez de devant mes yeux l'iniquité de vos actions ». Et ailleurs : « Pencher la tête comme un roseau, et se coucher sur la cendre, est-ce là ce que vous appelez un jour de jeûne, un jour agréable à Jehovah?... Voici le jeûne que j'aime : c'est de rompre les chaînes de l'iniquité, c'est de secouer tous les jougs, c'est de renvoyer libres tous ceux qu'on opprime, c'est de briser toute servitude, c'est de partager ton pain avec l'affamé, de donner une maison au malheureux sans asile ; quand tu vois un homme nu, de le couvrir ; quand tu vois ton semblable dans la peine, de ne jamais lui refuser ton secours ».

Jésus de Nazareth ne tient pas un autre langage. Il fait la guerre la plus acharnée aux pratiques extérieures de la dévotion et aux hommes qui s'enorgueillissent de les observer « Ils res-



semblent, dit-il, à des sépulcres blanchis, beaux au dehors, au dedans pleins d'ossements de mort et de pourriture ». Il refuse toute valeur propre au jeûne et au repos du sabbat ; en présence d'une bonne œuvre à faire ces règles s'anéantissent. Les rites de purification n'ont pas plus d'importance ; ce qui seul importe, c'est la pureté du cœur, car « rien ne souille l'homme, sauf les mauvaises pensées et les mauvaises paroles qui sortent de son cœur comme le fruit de l'arbre ». Si l'arbre est bon, le fruit sera bon ; si le cœur est pur, l'action sera pure. Ni la richesse ni la puissance ni la science ni même les actes apparents de piété ne disent la valeur d'un homme c'est uniquement la qualité de ses sentiments et de ses intentions qui le juge. « Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux leur appartient ! Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu ! Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés ». En définitive, le bon vouloir est l'unique condition du salut ; et tout le christianisme de Jésus se résume dans ce verset de Luc : « Gloire à Dieu dans les cieux très hauts, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ».

Si telle est la religion, non pas sans doute aux temps éloignés de ses origines, mais à ses origines mêmes et comme dans sa pureté première, on découvre sans peine qu'elle ne se borne pas à se distinguer du cléricalisme, qu'elle s'oppose à lui. Retenons cet exemple du christianisme par lequel

nous venons de la définir : ne peut-on affirmer sans paradoxe que le fondateur de la religion chrétienne fut le moins clérical des hommes? N'est-ce pas de la bouche du Christ qu'est tombée cette parole fameuse : « mon royaume n'est pas de ce monde », ce qui veut dire sans doute : il y a deux ordres de choses qu'il ne faut jamais mêler, l'ordre des choses spirituelles, des intérêts de l'âme, des vérités idéales qui constituent le domaine de la religion ; puis, l'ordre des choses temporelles, terrestres, civiles, qui sont en dehors de ce domaine? C'est encore du Christ que nous tenons cette formule non moins célèbre : « rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » ; et elle signifie apparemment : payez l'impôt et accomplissez vos obligations de citoyens selon les règles établies par le prince ou par la loi ; toutes ces obligations n'ont rien à voir avec les affaires de la conscience, avec l'entretien intime du croyant et de son Dieu. Je pourrais rappeler beaucoup d'autres paroles évangéliques qui ont le même sens, et notamment celle-ci : « le royaume de Dieu viendra sans éclat, car il est au dedans de vous » ; en d'autres termes, la cité idéale des consciences s'élève par l'effort moral intime de chacun, en dehors des agitations et des violences dont la politique remplit la scène de l'histoire. Nulle part dans l'Évangile, Messieurs, il n'est fait appel à la politique ; nulle part on n'y invoque l'autorité de César ou une autorité civile quelconque pour imposer un credo religieux ; nulle part on n'y voit

apparaître la moindre trace d'intolérance. « Soyez comme des agneaux parmi des loups », dit Jésus à ses disciples; si l'on vous frappe, si l'on vous chasse, si l'on vous maudit à cause de moi, bornez-vous à prier pour vos persécuteurs.

Sans doute il est un passage de l'Évangile — un seul — que la sophistique cléricale pourrait tenter d'interpréter dans le sens de l'intolérance: c'est la parabole du maître de maison qui, ne voyant pas venir les convives qu'il a invités à un festin, dit à ses serviteurs: « allez par la ville, parcourez les rues, les places, les marchés, et amenez-moi ceux que vous rencontrerez, les pauvres, les infirmes, les premiers venus ». Il y a dans le texte: « obligez les d'entrer, *compelle intrare* »; mais cela veut dire simplement: « faites-les entrer; priez, insistez, usez d'une douce violence »; cela ne veut pas dire: « usez de brutalité, empoignez-moi ces gens, et contraignez-les à s'asseoir à ma table, forcez-les à manger les mets que j'avais préparés pour d'autres qu'eux. » Quand on éprouve sincèrement pour l'Évangile le respect qu'on lui témoigne en paroles, il y a certaines inconséquences, pour ne pas dire certaines absurdités qu'on ne saurait lui attribuer. Très certainement, Messieurs, on peut mettre au défi tout lecteur sincère et sérieux de l'Évangile d'y découvrir une proposition dont puissent s'autoriser les partisans de l'intolérance, une phrase ou un fragment de phrase qui justifie la prétention cléricale de mettre les pouvoirs de la terre au service de la foi religieuse.

Donc, Messieurs, voilà la religion hors de cause : nous n'avons pas à lui déclarer la guerre, car nous ne poursuivons qu'un but : la liberté; et la religion, loin d'exclure la liberté, l'appelle et la réclame. Elle ne connaît qu'« un péché irrémissible; le blasphème contre l'esprit de vérité et de justice », et cet esprit-là « souffle où il veut », sans se laisser emprisonner dans l'enceinte d'aucune théologie. A vrai dire la religion se réalise en tout acte de foi qu'un individu, membre ou non d'une Eglise reconnue, prononce librement au fond de sa conscience et par lequel il oppose aux iniquités d'ici-bas un idéal d'équité triomphante. Le cléricalisme est une chose toute différente; c'est la religion se trahissant elle-même, renonçant à régner exclusivement sur la conscience, abandonnant le principe qui place son royaume hors de ce monde et déclarant que ce monde lui appartient; c'est, en termes plus positifs, le prêtre, le pasteur, le ministre, quel qu'il soit, d'une autorité surnaturelle s'attribuant la direction des affaires terrestres et subordonnant à ses fins particulières la puissance civile amoindrie et humiliée.

Et qu'on ne dise pas que le cléricalisme ainsi entendu est une chimère, une fiction de notre fantaisie; il a été pendant de longs siècles la plus pesante des réalités. Depuis l'avènement de Constantin jusqu'à la Réforme et peut-être même jusqu'à la Révolution française nos sociétés européennes ont subi son action prépondérante, et si l'on veut savoir avec précision ce qu'il est, si l'on veut se



rendre un compte exact des principes qu'il porte en lui et des conséquences qu'ils enveloppent, il faut se rappeler quel usage il a fait de son pouvoir. A-t-il été pendant son règne le libéral qu'il voudrait paraître aujourd'hui ? a-t-il affirmé, respecté, défendu les libertés dont il se prétend à l'heure actuelle le plus énergique champion ? a-t-il pris l'initiative, alors que rien n'entravait ses tendances naturelles et son génie propre, de proclamer les droits auxquels nous sommes le plus fortement attachés, et sans lesquels il nous semble que la vie perdrait tout prix avec toute dignité ? Est-il enfin le promoteur des réformes et des innovations généreuses qui ont fait la civilisation moderne ? Pour vous convaincre qu'il n'en est rien, et que ses prétentions d'aujourd'hui démentent toute son histoire et sa vraie nature, je n'ai qu'à passer rapidement en revue nos principales libertés et à vous rappeler comment le cléricalisme les a traitées.

Je me bornerai à deux mots sur la liberté politique. Est-ce le cléricalisme qui a proclamé cette liberté ? Est-ce lui qui a voulu l'abolition des prérogatives aristocratiques ou monarchiques ? Est-ce lui qui s'est insurgé contre tous les abus et toutes les iniquités de l'ancien régime ? Est-ce lui qui a souhaité, sollicité et produit l'avènement du peuple au pouvoir ? En réalité, Messieurs, il a été le meilleur appui des rois et des princes, sauf lorsque les rois et les princes contrariaient ses ambitions avouées ou secrètes. L'Eglise s'est elle-

même organisée sur le type de la monarchie : au sommet un pape infallible, puis, à travers une hiérarchie de cardinaux, d'évêques, de prêtres, une discipline rigoureuse descendant de degré en degré jusqu'au dernier des fidèles, voilà la conception qu'elle a pour son propre compte réalisée ; et c'est cette conception que le cléricale a toujours aimé à retrouver dans les gouvernements de la terre. Comme il juge qu'une seule chose est nécessaire, le maintien à tout prix des hommes dans la voie qu'il déclare être le chemin du salut, il préfère forcément à tout autre le gouvernement le plus énergique, le mieux armé pour plier les libertés et leur rendre impossible tout écart. Sans doute on trouve dans la politique de Saint-Thomas quelques propositions libérales et qui ne sont peut-être pas uniquement des souvenirs de la politique d'Aristote ; sans doute le grand docteur catholique va même, en un passage, jusqu'à proclamer le droit à l'insurrection puisqu'il déclare que, lorsque le pouvoir est injuste, les sujets ont le droit de le rejeter ; mais n'oublions pas que Saint-Thomas ajoute cette condition : c'est à l'Eglise qu'il appartient d'affranchir les sujets du devoir d'obéissance envers les princes qui, ayant reçu la foi, sont devenus infidèles. Et, comme on lui objecte ou peut lui objecter l'exemple de Julien l'Apostat, auquel l'Eglise a laissé son pouvoir, il répond : en ce temps-là l'Eglise n'était pas assez puissante pour contraindre les princes de la terre, et voilà pourquoi elle a toléré l'obéissance à Julien

l'apostat de ses sujets chrétiens. D'où il suit que les hommes sont politiquement libres, mais d'une liberté que l'Eglise concède, détermine et, à chaque heure de l'histoire, élargit ou réduit à son gré : les droits apparents du peuple ne sont que les droits de l'Eglise et de sa domination sacrée.

On voit bien dans Bossuet à quel degré le gouvernement populaire, si on le considère en lui-même et en dehors de toute subordination à l'Eglise, répugne au parti clérical. Lorsque le ministre protestant Jurieu soutient la théorie de la souveraineté du peuple, parle de contrats et de pactes entre le peuple et le roi et attribue à la nation la faculté de changer le régime qui la gouverne, Bossuet proteste avec la plus extrême véhémence et ne veut voir dans la doctrine de son adversaire qu'une thèse propre à soulever tous les Etats et à ruiner tous les empires. « Les parents, ajoute-t-il, ont-ils besoin de faire un pacte avec leurs enfants pour les obliger à leur obéir? » Au surplus, il est aisé de constater que, depuis 300 ans, l'Eglise ne peut revendiquer comme sienne aucune des grandes idées d'émancipation politique et sociale qui ont transformé en démocraties presque toutes les monarchies d'Europe. C'est, dit justement Renan, l'esprit moderne, élevé sans doute dans un milieu clérical, mais affranchi des influences cléricales, qui a conçu les idées constitutives de notre libéralisme et qui les a traduites dans les lois. « L'Eglise maudissait d'abord ces mouvements ; puis, quand elle a vu qu'il était impossible d'arrêter le torrent,

que l'humanité continuait son chemin sans s'inquiéter de la laisser en arrière, elle s'est mise à courir après sa pupille infidèle, à faire l'empressee, à prétendre qu'elle avait voulu tout ce qui arrivait, et qu'on lui en devait beaucoup de reconnaissance ». Et voilà, Messieurs, dans toute sa vérité le libéralisme politique des cléricaux !

Maintenant, si nous passons de la liberté dans l'Etat à la liberté dans la famille, de la liberté politique à la liberté de l'éducation, trouvons-nous que l'Eglise ait affirmé et garanti celle-ci plus que celle-là ? Les cléricaux ne parlent aujourd'hui que des droits sacrés des pères de famille ; ils s'indignent contre les prétendues violations que notre République a infligées à ces droits. Eh bien ! si vous voulez mesurer la valeur de leur protestation, rappelez-vous certaines pages de leur histoire. Lorsqu'ils exerçaient le pouvoir, quel respect ont-ils témoigné pour l'autorité paternelle ? Quels efforts ont-ils faits, quelles précautions ont-ils prises, quelles luttes ont-ils engagées pour défendre cette autorité, lorsqu'elle était menacée et compromise ? En fait voici ce que l'histoire nous apprend de leur œuvre de protection. Lorsque l'Eglise gouvernait les conseils et la conduite des princes, elle a établi en pratique générale le droit d'enlever l'enfant à sa famille quand celle-ci n'est pas orthodoxe. « L'enfant, dit une proposition du droit canon, ne doit pas vivre auprès de personnes dont on se demande si elles ne font pas courir des risques à son salut. » « Nous déci-



« dons » dit également le concile de Tolède de 633, « que les enfants des Juifs seront baptisés et séparés de leurs parents, de peur qu'ils ne tombent dans l'erreur paternelle ; nous décidons qu'ils seront envoyés dans des monastères et confiés à des personnes pieuses, qui assureront leur progrès dans la foi et dans les mœurs. »

Et ce n'est pas là, Messieurs, une exception. Renan, qui a vécu pendant de longues années dans le plus intime commerce avec la théologie, nous apprend que plusieurs théologiens attribuent au prince le droit de faire baptiser de force les enfants des Juifs et des infidèles et l'appuient sur cette raison, qu'ils jugent évidente : le prince a le droit d'empêcher le père d'assassiner son fils ; or, en le retenant dans l'infidélité, le père fait pis que l'assassiner, il le voue à la damnation éternelle. Tous au moins, dit Renan, conviennent que l'enfant ramené à l'orthodoxie par n'importe quel moyen échappe à la domination de ses parents et appartient à l'Eglise. Et ce qui prouve combien cette façon de voir est en effet commune et persistante, c'est que tout près de nous, il y a deux cents ans, Louis XIV pouvait, avec l'approbation du clergé, publier l'édit que voici : « nous voulons et il nous plaît que nos sujets de la religion prétendue réformée, tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de sept ans, puissent embrasser la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'à cet effet ils soient reçus à faire abjuration de la religion prétendue réformée sans que leurs pères et mères et

autres parents puissent y donner le moindre empêchement, sous quelque prétexte que ce soit ». A la même époque, toujours avec l'approbation et sous l'influence du clergé, se créait l' « œuvre des nouvelles catholiques » qui avait pour objet de fournir un asile contre l'influence paternelle aux jeunes filles protestantes converties au catholicisme de gré ou de force. Et voilà le respect que les cléricaux au pouvoir ont témoigné pour la liberté des pères de famille ! Ils ont arraché à leurs parents des enfants de sept ans et les ont jetés comme une proie à l'Église.

De l'Etat et de la famille descendons à l'individu et demandons-nous quel cas les cléricaux ont fait de la liberté de conscience personnelle. Nous pensons tout naturellement que chacun de nous a le droit de se faire son opinion propre sur Dieu, sur l'âme, sur la vie future, sur les obscurs problèmes de notre nature et de notre destinée. La conviction religieuse de chacun est, selon nous, l'enclos privé où nul, du dehors, ne doit pénétrer. Dans le grand nuage qui enveloppe l'humanité et le monde j'aperçois ce que je veux de la lumière éternelle, de l'éternelle vérité ; mais le pâle rayon qui vient jusqu'à moi des profondeurs de l'espace doit être sacré comme le foyer mystérieux d'où il émane et comme l'œil vivant qui le recueille. Pour parler sans métaphores, mes croyances religieuses ou philosophiques ne relèvent, à bon droit, d'aucun pouvoir armé de récompenses et de châtimens. L'Etat peut m'appeler à rendre

compte des actes par lesquels j'ai blessé autrui dans sa liberté, dans sa propriété, dans son honneur ; il ne peut se faire le juge de mon point de vue sur l'univers. Tel devrait être, semble-t-il, l'avis de tous ; tel n'a jamais été celui des cléricaux.

Pourquoi, disait déjà Saint Augustin, dans les circonstances où échouent la persuasion et le raisonnement, « n'emploierait-on pas la contrainte pour ramener l'infidèle à la foi ? Pourquoi, par le moyen de la puissance établie, l'homme pieux ne chasserait-il pas l'impie, et l'homme juste, l'homme injuste ? » Quelques siècles plus tard, le maître incomparable, Saint Thomas, maintenait le même principe. « Si les faussaires et les malfaiteurs, disait-il, sont justement mis à mort par les princes séculiers, à plus forte raison les hérétiques convaincus doivent-ils être, non seulement excommuniés, mais punis de mort. » Et les conciles justifient par leurs décisions l'intolérance des théologiens. « Non seulement tous les hérétiques, déclare le quatrième concile de Latran, mais encore tous les auteurs et recéleurs d'hérétiques seront déchus de leur rang social, exclus des offices et des conseils publics, privés du droit d'élection, du droit de rendre témoignage et du droit de recevoir des successions. » C'est l'inquisition que le parti cléricale organise ; et vous connaissez tous le long martyre qu'elle a infligé à la pensée et à la conscience humaines : vous connaissez cette série d'atrocités qui vont du massacre des



Albigeois et des Vaudois à la Saint Barthélemy et aux Dragonnades. Je ne vous rappellerai aucun détail de cette lugubre histoire; elle me fait trop d'horreur. « Il faut croire comme nous, pratiquer comme nous, ou mourir », voilà la loi; et jamais un Père de l'Eglise, jamais un concile ne s'insurge contre cet abominable attentat. Bossuet lui-même — le grand Bossuet — n'hésite pas à dire que le prince doit employer son autorité pour détruire dans l'Etat les fausses religions, et dans un autre passage: « ceux qui ne veulent pas souffrir que l'autorité civile use de rigueur en matière de religion sont dans une erreur impie. »

Sans doute à mesure que la civilisation laïque et scientifique se produit et progresse, l'intolérance s'affaiblit, se fait moins brutale et plus douce en présence des résistances inattendues qu'elle rencontre et du scepticisme croissant qui atteint le credo dont elle s'autorise; mais toujours elle maintient son droit. Ne l'a-t-elle pas affirmé avec éclat, il y a à peine trente ans, sous le pontificat de Pie IX, dans ce Syllabus, aujourd'hui trop oublié, qui jeta à la science, à la civilisation et au libéralisme modernes le plus insolent des défis? « Qu'il soit anathème, dit le Syllabus, celui qui prétend que la société humaine doit se constituer et se gouverner sans qu'il soit fait de distinction entre les vraies et les fausses religions (c'est-à-dire selon le principe de neutralité qui est pour nous la justice même)! Qu'il soit anathème, celui qui prétend que la liberté de conscience et des cultes doit être pro-



clamée et garantie par la loi, et que les citoyens sont libres de manifester leurs convictions par la parole ou autrement sans qu'aucune autorité ecclésiastique ou civile puisse mettre un frein à cette liberté ! » Ces formules d'anathème ont profondément ému nos pères ; et cependant elles n'ont fait, après tout, qu'exprimer sous une forme parfaitement nette et décisive la pensée de tous les Pères, de tous les conciles et de tous les papes et pour ainsi dire la maxime immuable de l'Eglise, à savoir que la liberté de conscience n'est pas un droit. Le cléricalisme peut nous accorder ce qu'il appelle la liberté du bien, c'est-à-dire la liberté de penser comme il pense et d'agir comme il agit ; mais jamais il n'a reconnu ni ne reconnaîtra la liberté vraie, la liberté de nous séparer de lui et de nous opposer à lui sans subir une diminution de nos droits d'hommes et de citoyens. Sa liberté, selon la définition très juste d'un contemporain, « c'est la liberté d'aller et de venir à l'intérieur d'une prison. »

Veut-on une dernière preuve de ce caractère essentiellement antilibéral du cléricalisme ? Le plus puissant organe depuis cent ans de nos libertés de toute sorte, liberté politique, liberté de conscience, liberté d'enseignement, c'est la presse ; et l'on peut dire qu'une presse libre est le fondement et la garantie de tous nos droits. Certes, il est permis d'adresser les reproches les plus graves au journalisme, surtout depuis quelques années, depuis que la plupart des journaux

se sont mis à spéculer sur les passions les plus violentes ou les vices les plus bas de l'homme. Tout le monde sait que, dans certaines grandes feuilles parisiennes, ce ne sont pas des opinions qui s'expriment, mais des ordures qui s'étalent. Mais que la presse ait ou non failli à sa tâche, qu'elle ait dépassé ou non les limites de sa liberté légitime, il n'en est pas moins vrai qu'elle a une fonction à remplir éminemment haute : c'est de défendre les droits qu'on méconnaît ou qu'on outrage, de signaler les dénis de justice, les abus d'autorité, les iniquités de toute espèce, d'appeler la sympathie et la pitié sur les faibles qu'écrase la lutte pour l'existence, enfin de faire entendre en toute circonstance la voix indépendante de l'opinion. Eh bien ! jamais le parti clérical n'a accepté le libre exercice de cette fonction de la presse ; toujours il s'est refusé à proclamer la légitimité de ce nouveau pouvoir.

Et pour le prouver je n'ai pas besoin de remonter bien haut dans notre histoire ; il me suffit de rappeler la mémorable aventure que subit il y a soixante ans un de nos plus éminents compatriotes, Lamennais. Lamennais était, en 1830, le champion le plus dévoué du catholicisme auquel il avait consacré sa première œuvre, l'Essai sur l'indifférence en matière de religion. Le progrès de sa réflexion l'avait amené à croire que, pour soutenir avec efficacité devant le monde moderne la cause de l'Eglise, il fallait, sans rien abandonner du dogmatisme an-

rien, réconcilier cette cause sacrée avec les exigences les plus pressantes et les plus invincibles de la conscience contemporaine. Et c'est pourquoi il fonda avec Montalembert et Lacordaire un journal, l'Avenir, où il affirma énergiquement, avec la liberté des cultes, la liberté de la presse. La réponse ne se fit pas attendre ; une encyclique du pape Grégoire XVI condamna sans réserve la doctrine de Lamennais et de ses collaborateurs. Votre doctrine, disait le pape, procède de cette « source infecte de l'indifférentisme » d'après laquelle toutes les opinions ont un droit égal à se produire, comme si la vérité n'avait aucun privilège divin et pouvait être rangée à côté de l'erreur sur le pied d'égalité ! « C'est pour le plus grand malheur de la société religieuse et civile que se répand la liberté d'opinion pleine et sans bornes ; car, ainsi que le disait Saint Augustin, qui peut mieux donner la mort à l'âme que la liberté de l'erreur ? En effet, tout frein étant ôté qui puisse retenir les hommes dans le sentier de la vérité, leur nature inclinée au mal tombe dans le précipice. » C'est donc, conclut le pape, « une liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur que la liberté de la librairie pour publier quelque écrit que ce soit. » Et voilà, Messieurs, en quels termes le cléricalisme traite l'une des plus précieuses conquêtes de notre civilisation !

Je crois avoir maintenant, Messieurs, le droit de dire : clérical et libéral sont deux étiquettes qui s'excluent : un même esprit ne peut les reven-



diquer à la fois. Je sais bien qu'il y a des cléricaux qui affirment leur libéralisme ; mais ne les croyez pas, ne les croyez jamais : ou ils vous trompent, ou plutôt ils se trompent eux-mêmes. Ils ont peut-être d'excellents sentiments, les promesses qu'ils vous font sont peut-être loyales ; mais rien ne nous assure que leurs promesses et leurs sentiments sont approuvés par l'autorité supérieure à laquelle ils ont remis le gouvernement de leur conscience. Si jamais ils devenaient les maîtres du pouvoir, ils ne s'appartiendraient pas ; ils appartiendraient aux chefs qui règlent leur pensée et leur conduite ; bon gré, mal gré, ils appliqueraient le programme traditionnel et invariable du cléricalisme, et ce programme, vous l'avez vu, est celui de l'intolérance. Je veux bien croire qu'ils ne restaureraient pas les anciennes pénalités de l'Inquisition et qu'ils ne feraient plus monter sur des bûchers les infidèles et les hérétiques — ce sont là des pratiques auxquelles ils savent que la sensibilité et la conscience modernes ne se résigneraient plus — mais ils trouveraient de nouveaux moyens de persécuter la pensée libre, de mettre un baillon sur les bouches hardies, de réduire au silence ou à l'impuissance les consciences originales et indépendantes, et ces nouveaux moyens, pour être moins violents que les anciens, n'en seraient pas moins odieux.

Il faut donc, Messieurs, se défendre aussi énergiquement que jamais contre les empiètements du cléricalisme ; il faut maintenir contre lui



les droits qu'il méconnaît de la pensée libre et de la libre conscience jusqu'à ce qu'enfin ils aient vaincu son opposition et se soient établis pour toujours dans notre législation et dans nos mœurs. A ce triomphe sont liés les intérêts les plus graves ; il y va de l'avenir de notre démocratie républicaine et de notre civilisation scientifique. Le cléricalisme est l'éternel tentateur venant proposer aux sociétés troublées, en qui s'est affaiblie ou éteinte la joie de penser et de vivre, le repos auquel elles aspirent. Eh bien ! vous saurez dire à ce tentateur : « Va-t-en. Nous ne voulons pas des biens mensongers par lesquels tu prétends nous séduire. Tu es la paix peut-être, mais la paix dans la stérilité et la mort ; et plus que le repos auquel tu nous invites nous aimons l'agitation féconde et les nobles risques de la liberté. »

---

### III

## L'ÉDUCATION LAÏQUE

MESSIEURS,

Parmi les reproches divers que ses adversaires adressent à l'école laïque, il en est un qui me semble particulièrement grave. L'école laïque instruit, dit-on, mais n'éduque pas ; elle forme les esprits, mais non les cœurs et les caractères ; elle fait des gens informés et éclairés, elle ne fait pas d'honnêtes gens. Une expérience récente la juge : à mesure qu'elle a étendu ses progrès dans ce pays, n'a-t-on vu s'abaisser du même coup le niveau de la moralité générale et se multiplier les crimes, les suicides, les habitudes mauvaises, les vices de toute nature ? C'est donc que l'école laïque n'est pas propre à cette tâche de l'éducation qui importe au plus haut point à la société. Lorsque nos instituteurs essaient d'éduquer et de moraliser, ils y échouent misérablement, et prouvent par là qu'ils se sont emparés d'un rôle

qui ne leur appartient pas, qu'ils ont usurpé un office qui ne saurait être accompli que par d'autres. L'éducation, affirmait dernièrement un écrivain clérical, réclame des principes fixes; et de tels principes viennent du ciel, non de la terre et de l'homme; par suite il nous faut les recevoir des ministres que Dieu a choisis pour nous faire entendre sa parole et nous communiquer sa lumière.

Voilà, Messieurs, le plus redoutable argument que nous opposent nos adversaires. Il prête à de très beaux développements oratoires; mais, au fond, que vaut-il? — Une première remarque à faire, c'est que les cléricaux commettent un vrai sophisme en interprétant comme un rapport de dépendance naturelle la coïncidence qu'ils découvrent ou croient découvrir entre le progrès de l'école laïque et l'accroissement de l'immoralité en France. Admettons comme un fait que notre pays compte aujourd'hui plus de criminels, de débauchés et de vauriens qu'il n'en comptait il y a trente ans; ce fait, s'il est exact, résulte de conditions multiples qui n'ont rien à voir avec notre régime d'enseignement ni avec l'action pédagogique de nos instituteurs. En effet, quelles sont, d'après les criminalistes sans parti-pris, les vraies causes de la crise d'immoralité que nous traversons?

L'une des principales est la concentration croissante de la population, l'émigration continue des campagnes vers les villes, l'entassement des tra-

vailleurs dans les grands centres urbains où ils sont soumis à tant de tentations diverses et vivent en général dans des conditions d'hygiène si mauvaises que l'équilibre de leur système nerveux et cérébral s'y rompt avec une très grande facilité. On se détraque vite dans les grandes villes, surtout depuis que s'y est développée avec l'intensité que vous savez la hideuse plaie de l'alcoolisme; et un détraqué se transforme aisément en criminel.

A cette première cause les criminalistes ajoutent une seconde, l'action presque toujours malfaisante de la presse, qui a pris l'habitude de fournir à ses lecteurs la pire pâture intellectuelle, scandales et crimes ou fictions pornographiques, tout ce qui peut exciter le plus sûrement les bas penchants de la nature humaine. Jetez les yeux au hasard sur n'importe quel roman-feuilleton; ce sera un vrai miracle si vous ne tombez pas sur quelque récit de meurtre, de viol, d'adultère ou de prostitution. Or, comment veut-on que le jeune homme dont le cerveau s'est peuplé et souillé d'images de cette espèce puisse garder encore une intelligence et une volonté saines, quelque excellente éducation qu'il ait reçue à l'école? L'instituteur a beau pourvoir le jeune esprit qui lui est confié de très nobles préceptes, il a beau le munir de très bonnes habitudes morales; à peine a-t-il achevé son œuvre qu'elle est assaillie, ébranlée et trop souvent renversée par les malfaiteurs établis au rez-de-chaussée et parfois à tous les étages du journal.



Mais il existe une troisième cause, peut-être la plus influente de toutes, par laquelle s'explique l'excédent actuel de la criminalité, surtout chez les jeunes : c'est l'absence ou l'insuffisance de l'éducation dans la famille contemporaine. C'est dans la famille surtout, observe un moraliste, que se produisent les impressions qui décideront de l'avenir moral du jeune homme ; et il arrive trop souvent aujourd'hui que l'enfant n'y reçoit que les plus détestables exemples. Supposez un père ivrogne, et par suite grossier, ordurier dans ses paroles, brutal et injuste dans ses actes : quel sentiment de respect un tel père peut-il inspirer à son enfant ? quel amour du devoir peut-il lui inculquer ? Est-il possible, surtout à l'âge où l'instinct d'imitation a tant de force, que l'adolescent vive au contact de turpitudes incessamment renouvelées sans y émousser sa conscience et y perdre tout ressort moral, si même il n'y gagne cette dépravation précoce, aujourd'hui trop commune dont s'épouvantent avec raison tous les hommes qui pensent ?

Mais même lorsque la famille est très honnête, même lorsqu'elle a le souci de protéger l'enfant contre le vice et de lui léguer, à défaut d'autre patrimoine, une tradition d'honneur et de droiture, comme la tâche est malaisée et court sans cesse le risque de se briser aux résistances du milieu ! Le père est à l'usine ou à l'atelier, trop souvent la mère elle-même travaille au-dehors, et l'enfant, après qu'il a quitté

la classe, appartient à la rue. Il court par les avenues, les places, les jardins publics, bouscule les passants, répète les chansons malpropres de camarades plus âgés et plus vicieux, s'amuse au spectacle des ivrognes qui titubent sur le trottoir ou gisent dans la boue, s'arrête devant les affiches et les réclames éhontées ou stupides qui s'étalent sur les murs. Et c'est là qu'il acquiert un sentiment direct de la vie; c'est là qu'il se donne sa vision du monde réel, vision fausse qui jette de travers son intelligence et son cœur, surexcite ses sens, entrave la formation de sa volonté. On peut dire sans exagération que le milieu dans lequel se meut l'adolescent ressemble, en bien des cas, à un égoût dont il respire à chaque heure les exhalaisons fétides; et dès lors n'est-il pas presque fatal que la jeune plante humaine, qui aurait poussé droite et vigoureuse dans une saine atmosphère, s'étirole, se flétrisse et pourrisse parmi cette corruption? Nous sommes donc en droit, Messieurs, d'écarter de l'école laïque la responsabilité qu'on veut faire peser sur elle et qui retombe sur d'autres causes. Qu'on assainisse et purifie notre atmosphère sociale, et nous sommes sûrs que cette école si méconnue, si calomniée, manifestera la vertu qui lui est propre, produira tous les bienfaits enveloppés dans sa nature et donnera à la France les hommes et les citoyens dont elle a besoin pour tenir son rang dans le monde.

Passons en effet en revue les qualités essen-

tielles qui font l'honnête homme : en est-il une seule que, dans des conditions normales, l'enseignement laïque et scientifique ne puisse entretenir, développer et fortifier ? Un honnête homme est celui qui s'abstient de toute violence contre ses semblables, qui leur rend volontiers service, qui se montre capable de maîtriser ses passions, de respecter les sentiments et les opinions d'autrui, et enfin d'accomplir avec sang-froid, indépendance et courage les obligations diverses que la vie lui impose. Eh bien ! est-ce que l'école laïque ne peut pas former un homme de bien ainsi défini ?

Tout d'abord il est à peine utile de dire que la morale laïque est aussi autorisée que toute autre à recommander le respect d'autrui, à condamner et à flétrir la violence et la brutalité. Toute conquête de la civilisation est pour nous une défaite infligée à la force brute ; tout progrès des mœurs est une victoire sur les tendances agressives qui résident aux bas fonds de notre nature, une réduction du domaine où s'exerce entre membres de la même société la forme animale de la lutte pour la vie. L'humanité marche et monte en marquant chacune de ses étapes et de ses ascensions par un respect toujours plus grand pour la personnalité de l'homme. Et si le respect de la personnalité humaine est notre principe fondamental, si c'est l'éternel honneur de notre Révolution française de l'avoir affirmé avec une énergie incomparable dans sa Déclaration des



droits de l'homme, croyez-vous qu'il nous soit impossible de faire comprendre ce principe, de le faire aimer, de le faire entrer au plus profond du cœur de l'enfant ou de l'adolescent qui nous est confié ?

Présentons le problème sous sa forme la plus humble et considérons l'enfant : est-ce qu'il ne suffit pas, pour lui inspirer le dégoût des emplois indignes de la force, d'éveiller en lui des sentiments qui lui sont naturels et de les fortifier par la réflexion ? L'enfant, comme tout être vivant, n'aime pas à subir la violence ; il proteste contre la brutalité d'un plus fort qui le bat ; il traite de lâcheté cet abus de la supériorité physique. Est-il donc si malaisé de lui faire sentir que, s'il vient à battre un plus faible que lui, il se rend coupable du même acte de lâcheté qui provoquait son indignation quand il en était la victime ? Il méprisait son tyran ; en se faisant tyran à son tour, il mérite le même mépris. « Ce grand qui t'a battu, peut-on lui dire, tu l'accablais de toutes les injures ; maintenant que tu molestes ce petit, c'est à toi que ces injures sont dues. Désormais, si quelqu'un de plus fort que toi vient à te frapper, tu auras perdu tout droit de protester contre son injustice ; il te frappera en vertu de tes propres principes, en imitant ton exemple et en appliquant ta leçon ». Est-ce que de semblables paroles qui vaudraient contre toute forme de l'injustice sont d'une évidence incomplète ou nulle ; et si l'instituteur laïque n'est pas capable



de les faire entendre et accepter, quel est l'éducateur qui, à sa place et au nom d'un autre idéal, condamnera d'une façon plus claire, plus sensible et plus efficace les abus de la force ?

Mais il ne suffit pas que l'adolescent s'abstienne de toute violence, de tout outrage contre autrui — ce n'est là qu'une vertu négative et d'abstention — il faut qu'il se prépare à devenir un homme bon, serviable, généreux, mettant sa joie à aider les autres. A coup sûr, la bonté ne peut être entièrement un produit de l'éducation. Là où elle n'est pas donnée en germe, aucune culture, aucun enseignement ne la fera naître ; sur certains sols ingrats il est des plantes délicates qui ne peuvent prospérer et fleurir. Mais il importe de remarquer que, si l'éducation scientifique et laïque est dans certains cas impuissante, la même impuissance frappe dans les mêmes cas l'éducation cléricale. Supposons un enfant qui, selon une conception théologique courante, prendrait pour mobiles de sa conduite l'espoir du paradis et la crainte de l'enfer ; ni cet espoir ni cette crainte ne feraient de lui un être bienveillant et généreux si cette bienveillance et cette générosité étaient complètement étrangérés à sa nature. Il accomplirait sans doute des actes de charité, il multiplierait peut-être les aumônes, peut-être sacrifierait-il à un père, à un frère, à un camarade des plaisirs très chèrement aimés ; mais de pareils actes n'auraient de la bonté que l'apparence et le masque. N'ayant point leur source dans le

cœur, ils n'exprimeraient que les calculs d'un égoïsme avisé, prévoyant derrière chaque prêt momentané la somme énorme qu'il doit rapporter dans l'avenir.

Toute éducation de la bonté suppose donc la bonté en germe ; mais dès que celle-ci est donnée à quelque degré, rien n'est plus facile que d'accroître sa force et sa sûreté en la justifiant aux yeux de la raison. Pour éviter des excursions périlleuses sur le champ de la métaphysique, entendons la raison au sens le plus modeste, comme synonyme de prudence pratique : la bienveillance ne s'accorde-t-elle pas presque toujours avec la prudence ou, en d'autres termes, ne répond-elle pas d'ordinaire à l'intérêt bien entendu ? Qui ne sait, en effet, qu'en dehors de la sphère limitée où chacun exerce et subit la concurrence économique, la vie sociale est un régime d'étroite solidarité, que nous avons sans cesse besoin les uns des autres, et que nous vivons, à proprement parler, par les services ininterrompus que nous recevons de nos semblables ? Qui ne sait que, si nous ne faisons rien pour les autres, les autres ne feront rien pour nous et que notre égoïsme, par les réponses qu'il provoquera, se fera en définitive le plus grand dommage à lui-même ? Ainsi que l'observe l'auteur d'un ouvrage populaire sur l'Éducation, M. Spencer, c'est une maxime généralement acceptée, sauf peut-être aux heures de crise sociale, que les braves gens sont encore ceux qui, en fin de

compte, mènent la vie la plus heureuse; et cette maxime n'est-elle pas l'expression de cette commune expérience que le plus sûr moyen de servir ses intérêts est de se montrer capable de les sacrifier en partie aux intérêts des autres?

M. Spencer ajoute justement que, plus le sacrifice est désintéressé, libre de tout calcul, étranger à toute arrière-pensée personnelle, et plus, en général, il est avantageux à l'individu qui l'accomplit. Qu'un homme en oblige un autre avec l'intention visible de profiter un jour de services réciproques, on le jugera suffisamment payé dès qu'il aura reçu l'équivalent de ce qu'il a donné. Les seuls services qui rapportent plus que l'équivalent sont ceux que n'inspire aucune pensée d'équivalence; par cela même qu'ils témoignent d'une bienveillance sans limites, ils tendent à provoquer chez autrui une bienveillance également illimitée. Une nature franchement sympathique et bonne désarme les défiances, éteint les inquiétudes, fait régner autour d'elle la cordialité, la joie, la bonne humeur, et son milieu lui fournit spontanément plus de plaisirs personnels que n'en procurent les richesses et tous les moyens matériels du bonheur au millionnaire cupide qu'isole parmi ses semblables son égoïsme absolu. Qu'on ne dise donc pas qu'une morale qui n'invoque aucune autorité surnaturelle est condamnée à ne voir dans la bonté qu'une duperie. A vrai dire, d'un point de vue purement social et humain, c'est l'égoïsme qui est la duperie; il est, selon



une formule célèbre, l'éternelle illusion de l'avarice prise de peur à la pensée d'ouvrir la main, ne se rendant pas compte de la fécondité du crédit mutuel et de la circulation des richesses.

Ai-je besoin maintenant, Messieurs, d'insister sur cette qualité morale infiniment précieuse qui associe la bonté à la justice, je veux parler de la tolérance, du respect sincère et actif des sentiments, des opinions, des croyances d'autrui ? La tolérance, peut-on dire, est une nouvelle venue dans le monde ; elle était à peu près inconnue jusqu'à ces deux derniers siècles. Et qui donc nous a valu ce bienfait incomparable, si ce n'est la pensée scientifique et laïque ? Vous le savez en effet : au temps où la théologie était maîtresse, elle a constamment repoussé les droits de la pensée libre ; elle a toujours eu pour règle de châtier en ce monde et de damner dans l'autre toute croyance qui se séparait de la sienne. Et rien n'est plus naturel ni plus logique que cette intolérance. Quand on se croit en possession de la vérité absolue, quand on s'est convaincu qu'on parle au nom de Dieu même, il est difficile de ne pas considérer tout adversaire, tout dissident comme une volonté perverse qui se dérobe de parti pris à la divine lumière qu'on lui apporte. S'il y a des hommes, dit-on, qui n'aperçoivent pas la clarté de la révélation, c'est qu'ils ne veulent pas la voir, c'est qu'ils s'obstinent dans la superbe de leur raison, et refusent d'incliner leur orgueil devant la vérité. Le théologien persécute donc avec une



entière sécurité de conscience, parce qu'il est persuadé que ses adversaires ne peuvent être de bonne foi, et qu'il juge d'autre part que la contrainte qu'il leur impose les oblige à réfléchir, à reprendre possession d'eux-mêmes, à retrouver dans la souffrance et l'épreuve la vérité d'abord méconnue. S'il est intolérant, ce n'est point par égoïsme, mais par devoir; il obéit aux ordres de son Dieu qui lui commande de sauver le plus d'âmes possible; il est l'instrument fidèle d'une volonté sacrée.

Il suit de là que la tolérance, pour trouver un fondement solide, a besoin d'une opinion commune affranchie du point de vue théologique de l'absolu et placée sur le terrain de la science. La science ne connaît pas l'absolu; elle le traite comme objet de conjecture, non de certitude; la certitude, telle qu'elle la définit, ne franchit pas le domaine de l'expérience, où toute vérité est partielle, relative et progressive. Par suite il n'y a pas une doctrine philosophique ou religieuse dont on puisse dire d'abord qu'elle soit absolument fausse et absolument mauvaise. Toute doctrine fausse renferme sans doute « une âme de vérité ». Ce que nous jugeons rationnel aujourd'hui a été autrefois traité d'absurde. L'erreur de la veille est souvent la vérité du lendemain. Gardons-nous donc, Messieurs, non des convictions précises et fermes, mais des attitudes intolérantes; ne rejetons aucune idée avant de l'avoir sérieusement et loyalement examinée; saluons

avec respect toute conviction sincère, si différente qu'elle soit de la nôtre, si déplaisante qu'elle soit pour les instincts ou les habitudes de notre pensée. Surtout n'ayons pas peur de la diversité des croyances, car la vie et la fécondité sont dans la diversité même, et n'oublions pas qu'une tradition uniforme et universellement imposée ne réussit d'ordinaire qu'à faire le vide dans le cœur et l'esprit autour desquels elle monte la garde. Comme le disait justement un moraliste, la vérité ressemble à la lumière, elle ne nous vient pas d'un seul point, elle nous est renvoyée par tous les objets; elle nous frappe en tous sens et de mille manières; et c'est pourquoi l'humanité qui, dans son ensemble, a des millions d'yeux et d'oreilles doit, non pas les fermer ou les diriger dans un sens unique, mais les ouvrir tous à la fois et les tourner dans toutes les directions pour que l'infinité de ses points de vue corresponde à l'infinité des choses. Voilà, Messieurs, le conseil que nous donne la science; et quelle justification plus éclatante et plus sûre peut-on concevoir de la tolérance et du libéralisme?

Aimer et respecter autrui, Messieurs, c'est beaucoup, mais ce n'est pas assez; il faut encore se respecter soi-même. Il n'y a point de moralité vraie sans tempérance, sans empire sur soi. Or rien n'est moins commun aujourd'hui que la tempérance, au sens large du mot. Nous vivons dans une civilisation qui a la fièvre, dans une société qui se nourrit d'excitations incessantes. La vie

calme, régulière, limitée dans ses ambitions n'est plus du goût de personne; on n'aime plus la sobriété dans les plaisirs, de quelque ordre qu'ils soient; on veut des nouvelles à sensation, des romans pervers, des drames pimentés, des courses de taureaux, des expositions universelles qui offrent pour principal attrait au vulgaire, comme le disait quelqu'un, toutes les variétés ethnographiques de la prostitution et de la débauche. C'est une véritable folie, et qui atteint également toutes les classes. Le riche blâme l'ivrognerie du pauvre; et cependant quelle est la leçon qu'il donne à ce pauvre par son exemple? Est-ce qu'il lui enseigne cette grande vérité qui n'est pas seulement chrétienne, mais humaine et universelle, que l'homme n'est pas uniquement une sensibilité, une machine à jouir qui vaudrait d'autant plus qu'elle jouirait davantage, mais qu'il est encore et surtout une intelligence faite pour voir clair et une volonté faite pour se gouverner et se discipliner? Non, ce n'est pas la suprématie de l'esprit sur le corps, ce ne sont pas les droits de la vie intellectuelle et morale que proclament par leur conduite les hommes des classes dirigeantes. A défaut d'autres documents, la vie parlementaire avilie de ces dernières années suffirait à prouver que, chez eux, la force morale, l'énergie de la volonté, la résistance aux tentations basses sont moins la règle que l'exception; et, comme les hommes qui occupent les plus bas degrés de l'échelle sociale imitent naturellement ceux qui leur semblent

placés au-dessus d'eux, il s'ensuit que l'intempérance descend, en s'aggravant, d'une classe à l'autre et qu'elle finit par revêtir les formes les plus dégoûtantes chez les malheureux qui n'ont à leur portée d'autre moyen d'excitation violente que l'alcool.

Mais, Messieurs, est-ce qu'une éducation rationnelle et laïque se trouve désarmée en présence d'un pareil mal ? Est-ce que, si le vice terrible auquel je fais allusion peut être efficacement combattu, ce n'est pas sur les indications de la science et par les moyens que la science nous fournit ? N'est-ce pas elle qui déploie devant nous la série des conséquences effroyables et infaillibles que l'alcoolisme entraîne ? N'est-ce pas la science qui nous dit : l'alcoolisme tue ou débilite l'intelligence ; et en effet, plus il envahit une région, plus nous savons que s'y élève le nombre des détraqués de toute espèce, des fous, des imbéciles, des idiots. N'est-ce pas la science qui nous dit : l'alcoolisme tue le cœur et la volonté ; et en effet, partout où se développe l'alcoolisme, se multiplient en même temps les crimes, les suicides et les manifestations variées de la déchéance morale ? N'est-ce pas encore la science qui nous apprend que l'alcoolisme tue le corps ou l'use ; et en effet non seulement l'alcoolique devient un être débile par lui-même, mais encore il donne le plus souvent naissance à des enfants qui accusent et aggravent sa débilité, si bien que sa postérité s'éteint presque forcément au bout de deux ou



trois générations composées de souffreteux et de miséreux ? N'est-ce pas enfin la science qui nous démontre que l'alcoolisme tue la famille puisqu'il produit ou multiplie le divorce, l'adultère, la misère, l'abandon des enfants, l'éducation détestable ou nulle ; et que l'alcoolisme tend à tuer la patrie puisqu'il lui prépare des travailleurs sans force et des soldats sans courage et sans endurance ? Non, Messieurs, ce n'est pas par des arguments théologiques qu'on peut triompher de l'épouvantable fléau que je vous signale, mais par des raisons positives, tirées des lois de la vie et des conditions de la santé individuelle et de la santé sociale ; et la preuve en est que, lorsque nos adversaires s'attaquent à cette forme ignoble de l'intempérance, ils nous empruntent nos armes et invoquent la même autorité que nous, savoir la science.

Et ce n'est pas seulement cette forme, c'est toute forme de l'intempérance que la morale laïque condamne au nom des meilleures et des plus puissantes raisons. Il n'est pas de métier, nous dit-elle, qui n'exige une certaine discipline, une certaine maîtrise de la volonté sur les penchants et les désirs. Pour qu'un chirurgien conserve sa précision et sa sûreté de main, il faut qu'il se garde de toute espèce d'excès ; pour que le plus modeste ouvrier accomplisse bien sa tâche et se crée des droits à un salaire de plus en plus élevé, il faut qu'il renonce aux habitudes qui diminueraient sa valeur productive et qu'il maintienne

son cerveau libre, son cœur alerte et son corps dispos. Une profession dans laquelle on s'engage impose ainsi à tout être intelligent un certain degré de tempérance et d'abstinence. Elle demande à l'homme, non pas de maudire et de briser le corps, comme le voulaient les ascètes, mais de le façonner, de l'assouplir, de l'ajuster à son office par des privations nécessaires. Pour se refuser certaines satisfactions il n'est pas besoin de se tourner vers quelque mont Sinaï d'où tomberaient à travers les éclairs et les tonnerres les ordres et les défenses d'un Jéhovah; il suffit d'écouter la science et de retenir ce qu'elle nous apprend de plus certain sur les lois de la vie. Il n'y a pas de meilleur conseiller de la tempérance que le savoir.

Messieurs, en parlant de la tempérance, je vous ai signalé l'une des principales vertus dont l'éducateur doit s'efforcer de doter la volonté. Mais la volonté a besoin d'autres vertus, notamment de la faculté d'initiative et d'indépendance. L'homme de caractère est avant tout celui qui a l'habitude d'agir par lui-même, d'oser, d'entreprendre, d'aller de l'avant sans consulter d'autres maîtres que sa conscience et sa raison. Ce n'est pas encore une vertu banale que celle-là, Messieurs; car, sans lui faire injustice, on peut dire de l'homme qu'il est, sauf accident, un être très servile. Il passe sa vie à imiter les autres, à régler ses sentiments et ses actes sur les leurs, et d'instinct il s'effraie à la seule idée de marcher tout seul, sans

guide, hors du troupeau. Qu'au moment d'accomplir une action de moralité incertaine notre conscience hésite, ces trois mots d'un ami : « Cela se fait » suffisent presque toujours à lever nos doutes et nos incertitudes ; et au contraire, que nous nous trouvions pour un instant séparés de la foule et de l'opinion commune, nous voilà tout éperdus comme des enfants qui la nuit, dans une chambre, qu'on a laissée sans lumière, s'éveilleraient en sursaut. Eh bien ! Messieurs, contre ce défaut de notre nature, contre cette tendance humaine et surtout française qui nous porte à suivre toujours ce qu'on appelle en montagne le sentier des ânes, d'où nous viendra le remède le plus efficace, si ce n'est de l'éducation scientifique et laïque ?

A coup sûr ce n'est pas l'éducation cléricale qui nous le fournira : car le cléricalisme invite l'homme à soumettre sa pensée et sa volonté, à se tenir étroitement attaché à ses guides spirituels, à ne jamais contester leur autorité ni critiquer leurs jugements ni discuter leurs règles d'action. Le doute même par lequel l'individu affirme en face de la tradition sa personnalité propre et son droit à l'examen apparaît au cléricale comme une tentation mauvaise, comme un péché, comme un blasphème commis au fond du cœur. « La foi, dit l'abbé de Broglie, c'est la conviction permanente de certaines doctrines, accompagnée de l'idée que les croire est un devoir et que les mettre en doute est une pensée coupable. » Bref, selon le cléricalisme, l'indépendance d'esprit et de volonté, voilà

le mal ; car l'indépendance, c'est l'orgueil, et de l'orgueil dérivent tous nos vices.

Combien différent, Messieurs, est le langage de la science ! Selon le savant l'indépendance d'esprit, l'initiative, la disposition à tout examiner et à tout contrôler n'est pas le péril, mais le salut ; le doute, loin d'être immoral, est la première obligation de la pensée ; pour arriver au vrai, il faut mettre en question même ce qui paraissait certain, ne jurer en aucun cas sur la parole d'autrui, ne se rendre jamais qu'à l'évidence personnelle. Dans l'ordre intellectuel toutes les grandes découvertes ont été dues à l'audace de libres esprits ; chaque vérité scientifique est une bataille gagnée par un homme qui avait secoué l'autorité de la tradition. Et ce qui est vrai dans l'ordre intellectuel l'est également dans l'ordre pratique : tous les progrès de l'industrie, du commerce, de l'agriculture sont l'œuvre d'hommes indépendants, d'hommes qui ont rompu avec la routine et qui ont osé s'aventurer hors des sentiers battus. Comme nous le voyons par l'admirable exemple que nous offrent les races anglo-saxonnes, la prospérité économique d'un peuple se mesure toujours à ses facultés d'énergie et d'initiative, à l'orgueil généreux qui fait que l'individu, plein de confiance dans sa propre force et dans ses propres ressources, s'émancipe des pratiques courantes, se risque dans des entreprises nouvelles et se fait à lui-même sa destinée. Mais quelle éducation peut mieux entretenir ce fier sentiment que l'éducation laïque, qui



invite l'homme, non pas à se courber, mais à se redresser, non pas à se faire « ver de terre », mais à prendre conscience de sa dignité et de la haute valeur des facultés qu'il porte en lui ?

Vous savez, Messieurs, que le nom le plus populaire de ce sentiment est l'honneur, et vous savez aussi que l'honneur, qui constitue le ressort peut-être le plus puissant de notre vie morale, n'a rien de commun avec les vertus théologiques. C'est un sentiment purement humain et, comme on l'a dit, une sorte d'amour-propre supérieur par lequel l'homme se considère comme une créature noble, s'interdit les actions basses et se commande à lui-même les actions qui le relèvent, non seulement aux yeux des autres, mais à ses propres yeux. L'homme d'honneur s'attribue un rôle et s'impose une règle de conduite en dehors desquels il ne peut plus mériter sa propre estime et pour lesquels il sacrifierait au besoin sa vie. L'essentiel, pour lui, n'est pas de vivre, mais de garder des raisons de vivre; et c'est pourquoi, s'il s'engage dans quelque profession périlleuse, il verra venir sans défaillance tous les risques qu'elle lui promettait. Pour être brave, il n'a pas besoin de s'appuyer sur quelque superstition; il n'a qu'à se rappeler ses propres engagements et ce qu'il se doit à lui-même. Mis en présence de la mort, il ne reculera pas, car il l'a prévue et d'avance acceptée. La seule chose à laquelle, même sans espérance mystique, il ne puisse consentir, c'est de payer la vie au prix de la honte. Et il a mille fois raison, Messieurs :

quand il s'agit d'accomplir une obligation professionnelle qu'on a consciemment voulue, se déshonorer par une faiblesse, c'est se tuer socialement; et pour un être sociable mieux vaut mourir physiquement. C'est donc une erreur de prétendre que, pour stimuler l'énergie et la bravoure, il est nécessaire de recourir à des mobiles surnaturels: il suffit qu'un homme ait quelque peu de cœur, qu'il ne soit pas dénué de toute pudeur et de tout respect de lui-même pour qu'il se tienne debout dans les grandes épreuves de la vie et jusqu'en face de la mort.

Je conclus, Messieurs, en quelques mots. J'ai essayé de justifier brièvement devant vous l'éducation laïque, de montrer quelles sont ses ressources, de prouver qu'il n'y a pas une vertu essentielle qu'elle ne soit capable de légitimer et de soutenir. Si mes observations sont justes, la moralité n'est le monopole d'aucune secte, d'aucune église, d'aucune théologie; elle n'est pas liée à la cause des divinités incarnées et des interprètes plus ou moins autorisés qui recueillent et fixent leur témoignage; elle a sa vraie source dans les aspirations normales de la nature humaine, dans les penchants les meilleurs de l'homme éclairés et fortifiés par la réflexion. Il y a en nous, à côté des sentiments égoïstes, d'autres sentiments qui ont autrui pour objet; il y a en nous une intelligence qui conçoit la société dans laquelle et par laquelle nous vivons et la solidarité de la destinée sociale et de notre destinée

individuelle: enfin il y a en nous **une volonté** qui n'échappe aux caprices du désir et ne se constitue, à proprement parler, que par la poursuite d'un idéal universel, d'une fin générale et généreuse qui, en ordonnant notre conduite, nous libère des servitudes de la vie animale et nous attribue la dignité d'hommes. Tels sont les éléments purement humains avec lesquels se construit le merveilleux édifice de la moralité; et c'est parce qu'il y a une morale vraiment humaine, une morale à la fois naturelle et rationnelle que l'éducation laïque se présente à nous, non comme une entreprise aveugle et folle, mais comme l'expression la plus parfaite des vœux concordants de la science et de la conscience.

## IV

### LA LIBERTÉ DES PÈRES DE FAMILLE ET L'ENSEIGNEMENT NATIONAL

MESSIEURS,

Vous savez ce qu'est notre œuvre, pourquoi elle a été fondée, quel but elle poursuit. Ce but, en deux mots, c'est la défense de l'école laïque et libérale, de cette école que nos pères ont établie au prix de tant d'efforts et de luttés et dont nous ne pouvons affirmer, même aujourd'hui, qu'elle a définitivement passé, pour emprunter à l'Eglise son style, de la phase militante à la phase triomphante. Certes, je ne suis pas de ces pessimistes qui découvrent dans certaines hésitations et défaillances républicaines un péril immédiat et grave couru par l'école laïque. J'aime à croire que les républicains, même les moins en garde contre les suggestions de l'esprit rétrograde, n'oseraient renier leur passé, leur tradition, leurs prin-



cipes, tout ce qui fut leur raison d'être, au point, je ne dis pas d'aider, mais de consentir à l'affaiblissement et à la ruine de cette école qu'ils ont voulue et qu'ils ont créée. Et cependant si l'on sait remarquer certains indices redoutables du présent qui annoncent un avenir plus redoutable encore, on s'aperçoit qu'elle est très-sérieusement, sinon compromise, au moins menacée. Elle est menacée par ce vent de réaction qui souffle avec une force croissante au sommet de la société française, qui a déjà ébranlé ou renversé les affections et les convictions démocratiques de presque toute la classe dirigeante et qui, s'il rencontrait des circonstances favorables, s'il rencontrait surtout un pouvoir assez habile pour déguiser la réaction sous des couleurs patriotiques, pourrait un jour exercer ses ravages jusque sur les couches les plus profondes de la population des campagnes et des villes.

Dès maintenant, Messieurs, l'école laïque subit toute sorte d'assauts: elle est l'objet de je ne sais combien de griefs dont je trouve à chaque instant l'expression dans les revues et les livres en apparence les plus sérieux. C'est elle qu'on rend responsable de tous les maux dont nous souffrons; c'est sur elle qu'on rejette le progrès de la criminalité, le nombre croissant des suicides, le développement de l'alcoolisme, que sais-je encore? Je passe sur ces accusations inspirées par l'esprit de parti le plus évidemment injuste et je ne retiens, pour l'examiner devant vous, qu'un reproche, le

plus singulier de tous et le plus hardi : l'école laïque serait une école anti-libérale!

Ce grief vous étonne, Messieurs? Vous avez toujours cru, comme moi, que l'école laïque avait été fondée dans une pensée éminemment libérale pour faire entrer dans la conscience populaire les grands principes de la Révolution française, la tolérance réciproque, la liberté égale pour tous, la justice universelle et impersonnelle, la neutralité obligatoire de l'Etat entre les diverses églises et les diverses religions. Eh bien! c'est cette neutralité même qu'on transforme aujourd'hui en crime contre le libéralisme; c'est cette impartialité qu'on va jusqu'à présenter — le mot a été écrit, si je m'en souviens, dans la Revue des Deux Mondes — comme la plus insolente négation des droits de la conscience. On n'hésite pas à dire que l'école laïque viole la liberté des pères de famille, qu'elle porte atteinte aux privilèges les plus sacrés de l'autorité paternelle en livrant l'âme de l'enfant à un genre d'éducation que ses guides et ses protecteurs naturels repoussent et réprouvent. Interrogez, nous dit-on, les statistiques; elles vous apprendront que presque tous les hommes adultes de ce pays vivent et meurent selon les rites d'un culte, témoignant par leurs actes les plus décisifs qu'ils ne séparent pas l'enseignement moral de l'enseignement religieux, les règles de la conduite humaine des commandements du ciel. Pour eux le devoir, c'est ce que le Maître suprême, par l'organe de son Eglise, prescrit et commande;

par suite vous ne respectez pas leur conviction lorsque vous fermez la porte de l'école aux représentants de Dieu sur la terre et que vous refusez au catéchisme une place à côté et au-dessus des leçons de l'enseignement moral et civique. Donc, Messieurs, nous ne sommes pas des libéraux, puisque nous n'introduisons pas le curé dans l'école ! Nous ne sommes pas des libéraux puisque notre programme scolaire ne répond pas au credo tout entier des pères de famille catholiques !

Voilà l'objection qu'on adresse journallement à l'école laïque ; je l'ai mille fois lue ou entendue. Est-elle donc dans une certaine mesure sérieuse et raisonnable ? trouve-t-elle quelque fondement dans l'organisation présente de notre régime d'enseignement ? Apparaît-elle comme la protestation de quelque droit méconnu, de quelque liberté violée ?

Je lui ferai d'abord une première réponse que plusieurs jugeraient suffisante et décisive : c'est que l'école laïque, telle que les républicains l'ont organisée, a été désirée, réclamée et voulue par le suffrage universel ou, en d'autres termes, par la majorité du peuple français. Les Gambetta, les Jules Ferry et leurs auxiliaires ne nous ont point imposé de leur autorité propre notre régime d'éducation ; ils n'ont fait qu'obéir aux indications, je dirai plus, aux dictées impérieuses de la volonté populaire. On peut sans doute protester contre le jugement du suffrage universel, on peut affirmer que la majorité se trompe ; et

en effet la majorité n'est pas infaillible, et elle n'est pas immuable. Elle n'est pas infaillible, puisque l'histoire nous apprend qu'il lui est arrivé plus d'une fois de se tromper sur ce qui est juste et sur ce qui est utile; elle n'est pas immuable, puisque nous voyons sans cesse se faire, se défaire et se refaire ses opinions changeantes. Mais si le suffrage universel ne saurait prétendre à l'infaillibilité, il n'en est pas moins vrai qu'il constitue le seul moyen raisonnable et efficace d'introduire un peu de paix et d'ordre et même de justice dans la société. Entre des individus qui ne s'entendent pas sur la meilleure gestion de leurs intérêts communs il permet de régler pacifiquement le conflit; il dégage la volonté générale sans erreur sensible comme sans violence. En dehors de lui il n'y a rien que l'arbitraire, arbitraire de l'individu comme dans une monarchie, ou de la fraction qui s'érige en élite, comme dans une aristocratie; et par suite le suffrage universel est le seul souverain légitime, le seul qui soit fondé à faire la loi. Mais comme la loi de neutralité et de laïcité émane du suffrage universel, comme elle a été inscrite dans nos institutions par nos représentants librement élus, elle a pour elle, tant que durera l'esprit public qui l'a produite et qui la maintient, la plus haute des autorités sociales: elle n'est pas, au point de vue politique, une violation de la justice, elle est la justice même, elle n'est pas un attentat contre le droit, elle est le droit.



Mais je ne veux pas, Messieurs, me contenter de cette réponse, si solide qu'elle paraisse, et j'examine la question de plus près. J'ai accordé tout à l'heure que le suffrage universel peut se tromper; s'est-il trompé en fait lorsqu'il a voulu l'école laïque et neutre? A-t-il été coupable, en vérité, de ne pas prendre au sérieux l'objection que nous opposent les cléricaux, cette objection qui, prise à la lettre et ramenée à sa formule logique, devrait se traduire ainsi : par respect pour la liberté de conscience, l'État a l'obligation d'enseigner dans ses écoles tout ce que les pères de famille jugent vrai ou bon ou utile et rien que ce qu'ils jugent utile, bon ou vrai? Il suffit, ce me semble, de réfléchir un peu pour découvrir qu'un pareil principe entraînerait des conséquences absolument irréalisables et, en définitive, absurdes. En effet, voici en France des catholiques qui sont restés fidèles aux leçons de Bossuet sur la politique tirée des Maximes de l'Écriture sainte. Ils ont retenu du grand théologien que le gouvernement populaire — entendez le gouvernement républicain — est le régime de l'anarchie, de l'erreur et du mal, et que le seul gouvernement légitime est la monarchie, image visible de l'invisible monarchie divine. Pour faire plaisir aux pères de famille ainsi formés ou déformés, on n'aura donc pas le droit de parler de la démocratie et de la république avec respect et sympathie, ni de dire quelle amélioration de sa destinée matérielle et morale la grande masse plébéienne doit au libre régime qu'elle a fini par

conquérir sur les vieux privilèges et les vieilles servitudes? Mais d'autre part, voici des pères de famille qui sont protestants; ils ont en horreur l'Eglise de Rome, le papisme, l'autorité infaillible attribuée au pontife romain; ils répudient et détestent ce qu'ils appellent les superstitions et l'idolâtrie catholiques. Donc, si on ne veut pas contrarier leur foi, si on ne veut pas blesser leur conscience, il sera défendu à tout instituteur ou professeur qui enseigne l'histoire de témoigner de la déférence au catholicisme lui-même et d'accorder qu'il a été utile et bienfaisant à son heure, que pendant de longs siècles, en Europe, il a travaillé seul ou presque seul, sinon à émanciper, au moins à consoler les malheureux de ce monde?

Je n'ai parlé que des catholiques et des protestants; mais je ne puis oublier que d'autres pères de famille sont libres penseurs, peut-être matérialistes, peut-être même athées. Ne faudra-t-il pas aussi tenir compte de leur conviction? Parmi ceux-là plusieurs jugent que toute religion, étroite ou large, intolérante ou tolérante, est sûrement une fausseté et peut-être un danger. Ils estiment que nous avons trop longtemps vécu d'images et de fictions bonnes au plus pour des enfants, que l'humanité est entrée dans son âge viril et qu'il est temps de la délivrer des langes théologiques dont on l'a jusqu'à ce jour enveloppée. Ils n'hésitent pas à affirmer que le salut de l'individu et de la société ne peut venir que d'une opération ration-

nellement conduite qui détruira graduellement le sentiment religieux et qui arrachera une à une toutes les racines superstitieuses qu'un passé cent fois séculaire a plongées dans la substance intime des âmes. Donc, si vous respectez l'opinion de ces pères de famille qui, comme les autres, ont leurs droits, vous voilà condamné à ne jamais prononcer ce nom de Dieu si pieusement inscrit dans nos programmes scolaires, puisqu'un tel nom apparaît à quelques-uns comme le dernier terme, affaibli et atténué, où s'abritent les erreurs catholiques, protestantes ou autres et sous le couvert duquel ces erreurs ne peuvent manquer de retrouver tôt ou tard leur force, leur prestige et leur antique domination. Je n'ai pas ici à me décider entre tant de partis divers, je n'ai pas à me prononcer entre incrédules et croyants de toute espèce; mais vous voyez clairement que, si l'on pousse jusqu'à l'absolu le droit des pères de famille, on aboutit à cette conséquence inévitable, directement contraire à la prétention des cléricaux : c'est que de l'enseignement moral donné par l'État aux enfants de France il faut chasser toute idée philosophique ou religieuse, aucune de ces idées ne donnant satisfaction à tous les pères de famille.

Allons plus loin et supposons que l'État affecte d'ignorer entièrement les convictions religieuses et philosophiques de toute origine et de toute espèce; supposons qu'il se taise sur des questions du plus haut intérêt intellectuel, bien plus, du



plus haut intérêt social, et qu'il se borne à un enseignement moral d'où serait exclue jusqu'à la moindre allusion au problème religieux. Eh bien ! même ainsi appauvri, mutilé, découronné, notre enseignement froissera les convictions de nombreux pères de famille. Si vous êtes instituteur ou professeur et si vous condamnez devant les jeunes gens le suicide, prenez garde ! le père d'un tel peut être partisan du suicide. Si vous blâmez le duel, songez que le père de tel autre se fait gloire de plusieurs rencontres à l'épée. Si vous désapprouvez l'union libre comme une faute morale ou tout au moins comme un danger social, réfléchissez que vous avez peut être devant vous le fils d'un homme qui préconise ou même pratique ce genre d'union. Si vous jugez que l'intempérance est une laide et triste chose, que l'alcoolisme est le pire des fléaux pour l'individu, pour la famille, pour la société, évitez de le dire ; car combien sont nombreux les gens qui demandent à l'alcool le plus clair de leurs joies apparentes ou réelles ! Bien plus, si vous êtes tenté d'inculquer à l'enfant cette maxime de morale élémentaire, qu'il faut respecter la propriété d'autrui, arrêtez-vous ; car il y a des foyers de famille où l'on répète que la propriété, sous quelque forme qu'elle se présente, est toujours une injustice.

Ainsi, lorsqu'on veut maintenir jusqu'au bout la fameuse liberté qu'invoquent contre nous nos adversaires, il faut renoncer à tout enseignement proprement moral ; j'ai à peine besoin d'ajouter



qu'il faut en même temps renoncer à tout enseignement civique. En effet, si vous déclarez que le citoyen doit respect à la loi, à la constitution, aux pouvoirs établis et consacrés par le suffrage universel, voilà que de nouveau vous violez la liberté de certains pères de famille; car il y a des pères de famille anarchistes, ennemis de la loi et de toute loi, en révolte contre la constitution et toute constitution. Il y a des individus — et je pourrais en citer de très notables — qui déclarent que le peuple n'est pas un souverain plus légitime que le roi, ou du moins que le suffrage universel par lequel il exprime ses volontés se réduit à un mensonge, à une escroquerie digne de tous les mépris. D'autres vont encore plus loin. Ce n'est pas seulement contre toute loi écrite qu'ils s'insurgent, c'est l'idée même du droit dont ils nient l'autorité. Cette idée du droit que nous opposons aux injustices des choses et des hommes, à tous les coups d'état, à tous les abus de pouvoir, à toutes les iniquités légales ou illégales, n'est, d'après eux, qu'un mot vide de signification; le droit, c'est la force, et sa mesure, c'est le succès. Nous luttons tous pour la vie, pour la richesse, pour le pouvoir, pour les honneurs; et dans cette lutte, tant pis pour les faibles, tant pis pour ceux qui se laissent écraser! Le plus fort a toujours raison par cela même qu'il est le plus fort.

Ainsi pensait Bismarck, quand il nous arrachait, malgré elles, deux provinces si françaises de cœur; ainsi pensait Napoléon 1<sup>er</sup> lorsqu'il

commettait le coup d'état du dix-huit brumaire ou qu'il violentait toute l'Europe ; ainsi pensait Napoléon III quand, président parjure, il étranglait la liberté dans la nuit du deux décembre ; ainsi pensent encore de nos jours quantité de criminels de moindre envergure et, en particulier, ces bandits plus ou moins masqués qui, dans l'aventure du Panama et tant d'autres semblables, se sont abattus sur l'épargne du pauvre et se la sont partagée comme un butin de guerre. Leur conviction à tous est la même : c'est que les biens de ce monde sont une proie offerte au plus violent ou au plus habile, et que celui-là est un sot qu'arrête quelque scrupule de justice ou de légalité. Donc, Messieurs, par respect pour les hommes qui ne professent et ne pratiquent d'autre culte que celui de la force, nous n'évoquerons plus devant les enfants l'image auguste du droit, cette image à laquelle, au deux décembre, se sont sacrifiés tant de héros républicains et qui a consolé, soutenu, pendant dix-huit années d'épreuves, Victor Hugo exilé sur les rochers de Jersey et de Guernesey ! Nous ne rappellerons plus ces hautes et superbes paroles que le poète jetait à la face de Napoléon III, le parjure couronné :

«... Quand même grandirait l'abjection publique  
A ce point d'adorer l'exécrable trompeur,  
Quand même l'Angleterre et même l'Amérique  
Diraient à l'exilé : va-t-en, nous avons peur.

Quand même nous serions comme la feuille morte,  
Quand, pour plaire à César, on nous rentrait tous,  
Quand le proscrit devrait s'enfuir de porte en porte,  
Aux hommes déchiré comme un haillon aux clous.....

Je ne fléchirai pas ; sans plainte dans la bouche,  
Calme, le deuil au cœur, dédaignant le troupeau,  
Je vous embrasserai dans mon exil farouche,  
Patrie, ô mon autel ! liberté, mon drapeau !

Devant les trahisons et les têtes courbées  
Je croiserai les bras, indigné, mais serein.  
Sombre fidélité pour les choses tombées  
Sois ma force et ma joie et mon pilier d'airain.

Oui, tant qu'il sera là, qu'on cède ou qu'on persiste  
O France ! France aimée et qu'on pleure toujours,  
Je ne reverrai pas ta terre douce et triste,  
Tombeau de mes aïeux et nid de mes amours.

Je ne reverrai pas ta rive qui nous tente,  
France ! Hors le devoir, hélas ! j'oublierai tout.  
Parmi les éprouvés je planterai ma tente.  
Je resterai proscrit, voulant rester debout.

J'accepte l'âpre exil, n'eût-il ni fin ni terme,  
Sans chercher à savoir et sans considérer  
Si quelqu'un a plié qu'on aurait cru plus ferme  
Et si plusieurs s'en vont qui devraient demeurer.

Si l'on n'est plus que mille, eh bien ! j'en suis. Si même  
Ils ne sont plus que cent, je brave encore Sylla.  
S'il en demeure dix, je serai le dixième  
Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

Jamais, si je ne me trompe, on n'a exprimé en  
plus magnifique langage l'héroïque obstination

du citoyen fidèle contre toutes les injustices et parmi toutes les défaillances à l'idée souveraine du droit. Et si cette idée du droit, la plus précieuse et la plus haute de celles qui composent le patrimoine moral de la France, doit disparaître de notre enseignement parce qu'elle s'est effacée dans beaucoup d'esprits et dans beaucoup de cœurs, n'est-il pas évident que du même coup nous devons renoncer à parler de la France ? Car ce qui fait la physionomie originale de notre patrie française, ce qui la distingue de l'Angleterre, trop absorbée par l'idée de l'intérêt, et de l'Allemagne, trop fascinée depuis un demi siècle par l'image de la force, ce qui constitue comme la religion de notre peuple, religion plus haute que toutes les religions locales et nationales, c'est le culte de la justice, de la justice universelle, éternelle, dont aucune frontière ne doit limiter l'empire, dont aucune utilité sociale, réelle ou fausse, ne doit restreindre ni suspendre l'action. Chaque fois que le droit souffre, c'est la France qui souffre, Messieurs ; toute violation de la justice sociale commise par un homme au pouvoir, par une classe, par un tribunal civil ou par un tribunal militaire, est une blessure faite au cœur même de notre patrie.

Elle a cependant beaucoup d'adversaires, même chez nous, cette idée du droit ; elle a contre elle tous les partisans des vieux symboles et des vieilles idoles, tous ceux qui voudraient placer quelque autorité laïque ou religieuse,



civile ou militaire, en dehors de tout contrôle et au-dessus de toute loi. De sorte qu'en définitive, si l'Etat n'enseigne que ce qui est jugé vrai par les pères de famille sans exception, il renoncera à parler, non seulement de l'univers, de son principe et des destinées, quelles qu'elles soient, de l'âme humaine, mais encore des principales obligations sociales, de l'autorité de la loi et du droit, de la constitution républicaine et jusque de l'idée de la patrie. C'est dire que l'enseignement de l'Etat s'évanouira, s'annulera, se réduira à rien. Pour avoir voulu donner satisfaction à tous, il se sera privé de toute matière, vidé de tout contenu, c'est-à-dire qu'il aura détruit ses conditions d'existence; son libéralisme absolu l'aura conduit au suicide. L'absurdité de la conséquence ne prouve-t-elle pas l'absurdité du principe d'où logiquement elle découle: la liberté absolue, la liberté sans limites et sans contre-poids des pères de famille?

Peut-être, Messieurs, essaiera-t-on d'échapper à cette difficulté en prenant un biais. Et en effet certains esprits reconnaissent la vérité de ce que nous venons de dire, mais ils n'en concluent pas que l'Etat doive, en tenant compte avant tout de la tradition intellectuelle et morale du pays, constituer un enseignement qui satisfasse, non pas chacun en particulier, mais le sens commun national. Ils concluent au contraire que l'Etat doit renoncer à une tâche impossible et abandonner une entreprise d'instruction qu'il ne peut accomplir sans une part de violence et sans provoquer

d'inévitables froissements. On le disait cet été dernier au Sénat : que les communes soient libres de choisir l'enseignement qui leur convient ; que chacune d'elles décide s'il lui plaît de confier ses enfants à des laïques ou à des congréganistes ; qu'elle règle à son gré l'espèce et la qualité de l'aliment spirituel qui sera fourni aux siens. La théorie, Messieurs, est spécieuse, elle offre une vague apparence de libéralisme ; elle n'en a que l'apparence.

En effet, dans une commune comme dans un Etat, il y a des pères de famille qui ne se ressemblent pas tous, qui ne pensent pas tous de la même façon ; il y a des croyants et des libres penseurs, des républicains et des monarchistes, des partisans et des adversaires du régime démocratique. Et n'est-ce pas dans la commune que se présenterait sous sa forme la plus vive le danger de l'oppression de la minorité par la majorité ? Ne sait-on pas que les conflits d'idées y recouvrent presque toujours des conflits d'intérêts, des heurts de sentiments égoïstes, des chicanes parfois très misérables ? Et ne voit-on pas combien sont violentes et persistantes les rivalités locales, les haines de village, les luttes d'homme à homme et de famille à famille au sein de ces portions infiniment réduites de l'organisme social ? N'aperçoit-on pas surtout comme la bataille politique y avive les rancunes et de quel esprit de vengeance elle anime trop souvent le parti qui, après des années d'humiliation et de défaite, a fini par installer ses

élus à la mairie? Il a longtemps souffert, longtemps subi un joug qui lui pesait, il s'est jugé victime de chacun des actes d'une autorité détestée; et maintenant qu'il s'est emparé du gouvernement de la commune, vous pensez qu'oublieux de tous ses griefs légitimes ou illégitimes, il ne se souciera plus que d'une chose: assurer à ses adversaires la liberté et la tolérance qu'il les accuse de n'avoir ni reconnues ni respectées?

En réalité, Messieurs, la commune est le milieu le plus favorable au déchaînement de toutes les intolérances; et on le voit bien par l'exemple, choisi dans son propre pays, que nous fournissait dernièrement un écrivain italien. En Italie les communes jouissent d'une indépendance relative, et cette indépendance aboutit, nous dit-on, aux plus déplorables excès. Là-bas, comme partout, il n'est pires tyrans que les tyranneaux; il n'est pires abus d'autorité que ceux qui sont commis par les autorités minuscules. Les agents y sont nommés par un maire qui appartient à un parti et qui, comme tel, est presque toujours brutalement partial. Dès qu'un agent a cessé de plaire, ce n'est pas un simple changement de poste qu'il subit, mais une révocation. Et les administrés ne sont guère mieux traités que les agents: à moins qu'ils n'appartiennent au parti vainqueur, ils ne peuvent compter sur aucune justice. Sans doute, comme on l'a remarqué, chaque citoyen serait théoriquement libre de sortir de la commune qui l'opprime et de s'établir dans une commune voi-



sino où son indépendance serait respectée et ses droits garantis par la majorité; mais est-il juste que chaque revirement de la majorité municipale impose au parti vaincu la nécessité de s'exiler en masse? Il suffit, ce me semble, de poser la question pour qu'elle appelle aussitôt la réponse: de tels procédés sont l'iniquité même.

Eh bien! supposons qu'on en vienne en France à pratiquer les mœurs politiques italiennes et à les introduire dans les questions d'enseignement; supposons que le choix de l'instruction et des instituteurs dépende de la commune et de l'administration provisoire qui la gouverne; ne voit-on pas d'avance ce qui va se produire? ne saute-t-il pas aux yeux que, selon les convictions dominantes de l'administration, cléricales ou anticléricales, religieuses ou antireligieuses, un certain système de croyances sera imposé à l'école sans aucun souci de la part de vérité que peuvent renfermer les croyances contraires, sans aucun souci surtout de ménager les sentiments et les convictions des pères de famille réfractaires à la doctrine officielle et au credo triomphant? Supposons une commune livrée à l'influence de quelques hommes à l'esprit étroitement dévot et tout imprégnés des leçons d'un catholicisme fanatique; qui ne devine en quels termes violents l'instituteur docile à cette direction devra combattre des idées et des croyances qui sont peut-être l'espoir et l'avenir du pays en son ensemble? Non, Messieurs, ce n'est pas un bon moyen d'introduire dans notre



pays la liberté et la tolérance que de rompre tout lien entre l'enseignement et la vie nationale ; c'est tout au contraire en élevant au-dessus des partis, des coteries, des sectes, des écoles confessionnelles le credo national, la pensée commune aux hommes de réflexion et d'action qui représentent le mieux notre race, qu'on assurera à la fois l'unité nécessaire à la vie d'un grand peuple et, dans la plus large mesure, la liberté.

Et voilà, Messieurs, ce qui justifie avant tout l'école laïque, ce qui fait sa raison d'être et fonde son droit. L'école laïque est, je ne dirai pas l'école neutre si on entend par là une école indifférente, sans foi et sans âme, mais la libérale, hospitalière et vivante école de France, l'école qui croit passionnément au clair génie de nos ancêtres et à l'obligation de le faire prévaloir sur toutes les forces d'hypocrisie et toutes les puissances de ténèbres, l'école où peuvent, au moyen des concessions les plus légères et les plus raisonnables, se rencontrer et s'accorder tous les citoyens qui veulent que la patrie soit plus qu'une étiquette, une pensée commune et une commune volonté. La patrie, comme le disait Renan, c'est le désir de vivre ensemble, de faire ensemble de grandes choses, de travailler ensemble à la réalisation de quelque noble dessein ; et cette association morale ne peut se maintenir ni prospérer que si elle s'inspire de quelques principes assez larges pour être, je ne dis pas imposés, mais proposés à tous les fils du même sol. Or les principes les plus

larges et les plus populaires en France sont les principes que la Révolution française a proclamés, ces principes de liberté, d'égalité et de justice pour tous que l'école laïque a pour tâche d'enseigner et de faire aimer. A tort ou à raison, à raison selon moi, nous autres gens de France, nous répugnons à tout ce qui porte la marque du privilège : nous repoussons toute idée de prérogative ou seigneuriale ou sacerdotale : nous n'admettons le droit divin ni dans l'ordre des intérêts matériels ni dans celui des intérêts spirituels ; nous refusons de nous incliner devant les autorités et les coutumes qui n'invoquent d'autre titre à notre respect que leur ancienneté ; nous demandons que toute institution, qu'elle soit politique ou théologique, qu'elle se sache de la terre ou qu'elle prétende relever du ciel, se soumette au contrôle suprême de notre raison. Et si nous sommes avant tout, un peuple de penseurs libres, si notre foi dominante et tenace est la foi, non pas dans la tradition, mais dans la raison, il nous faut un enseignement qui réponde aux habitudes et aux exigences de notre pensée et de notre conscience ; et cet enseignement, c'est l'école laïque qui nous le fournit. Libre au père de famille — et par là sont sauvegardés les droits du libéralisme — de compléter ou de rectifier du point de vue religieux les leçons de l'école laïque s'il les juge insuffisantes ou inexactes ; mais s'il n'y a pas d'enseignement national, il n'y a pas de nation.

Tout récemment le président de notre Ligue de

l'Enseignement, M. Léon Bourgeois, disait dans un discours que vous avez pu lire affiché sur vos murs : il y a dans chacune des écoles que la République a établies sur notre territoire un missionnaire parfois bien humble, en butte à des défiances et à des hostilités de toute sorte, qui, les yeux fixés sur l'idéal français de l'éducation par la raison, s'emploie tout entier à défendre l'âme de l'enfant contre les suggestions d'intolérance que multiplie autour d'elle son milieu, et à faire en sorte qu'il n'y ait en France qu'un seul esprit, ou du moins qu'un esprit dominant, un esprit de libéralisme raisonné, de justice laïque et de générosité républicaine. Et en effet c'est cet esprit là, l'esprit de notre race qu'il nous faut toujours maintenir intact parmi les puissances ennemies qu'unissent contre lui la superstition et le fanatisme et qui, si elles parvenaient un jour à vaincre, tueraient en lui l'âme même de la France. Là réside la plus haute signification de notre modeste société : si nous donnons notre plus ferme appui à l'instituteur, si nous groupons autour de lui et de son école toutes les forces sociales et morales dont nous disposons, c'est qu'il est le gardien dévoué qui veille à la conservation de notre génie héréditaire, la sentinelle active qui empêche que jamais ne s'éteigne parmi nous le feu sacré de la liberté.

## LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

MESSIEURS,

La Révolution française à laquelle vous avez souhaité que je consacre cet entretien, peut être envisagée à deux points de vue : elle peut être étudiée dans son histoire ou dans sa pensée, dans les épreuves qu'elle a subies ou dans les principes qu'elle a proclamés. Je ne vous parlerai pas de son histoire; je ne vous raconterai pas la crise sociale qui l'a produite, les luttes qu'elle a soutenues et les excès regrettables, mais peut-être inévitables, qu'elles ont provoqués. Vous savez qu'elle eut à combattre deux ennemis à la fois, l'un au dehors, l'autre au dedans, et qu'au moment même où elle recueillait toutes ses forces pour faire face à l'étranger, elle dut se défendre contre les coups du parti rétrograde qui, selon la vive expression de Michelet, s'efforçait de la poignarder dans le dos. La répression fut violente, elle fut sanglante



et plus d'une fois barbare; mais comment eût-il pu en être autrement lorsque tant de périls enveloppaient la jeune liberté, lorsque des privilèges depuis longtemps convaincus d'injustice et marqués pour disparaître se refusaient à l'abdication nécessaire qu'en une nuit célèbre ils avaient paru accepter? Devant la prétention d'anciens maîtres qui s'obstinaient à affirmer leur autorité condamnée et leur droit aboli, un immense mouvement de colère souleva la France populaire; et si nous gardons un souvenir attristé des entraînements auxquels elle céda, nous ne saurions oublier que sa violence et sa fureur ne firent que répondre à l'énergie ou à la perfidie d'une résistance presque toujours criminelle. Mais, Messieurs, qu'on puisse ou non expliquer et, dans une large mesure, justifier la conduite de la Révolution française, une chose me paraît certaine, c'est que ses principes étaient excellents et que notre obligation première est de veiller à leur conservation et de monter la garde autour de l'œuvre qu'ils ont fondée. L'esprit qui a animé nos ancêtres de 1789, la nouvelle conception sociale qu'ils ont appliquée à la France, et proposée au monde, la tradition nouvelle qu'ils ont inaugurée et scellée par leur dévouement, par leurs sacrifices, par leur sang répandu, voilà ce qui, par-dessus toute autre chose, doit nous être sacré.

Ne croyez pas, Messieurs, que cet esprit ait aujourd'hui cause entièrement gagnée. Sa victoire n'est ni complète ni définitive : il rencontre tou-

jours devant lui le même adversaire souvent vaincu, jamais abattu, cet esprit de réaction dont vous savez les entreprises multipliées pendant tout le cours du siècle et renouvelées trois ou quatre fois depuis trente ans contre l'œuvre que nous aimons. Au moment précis où nous sommes, la Révolution, en apparence triomphante, subit plus d'objections et de négations qu'elle n'en a subi aux plus mauvais jours de son passé. Ce n'est pas seulement sur la conséquence la plus directe de ses principes — l'œuvre de laïcité scolaire — qu'on jette l'anathème et le discrédit. La législation républicaine de l'école n'est qu'une pierre de notre édifice social moderne, la pierre angulaire sans doute, mais c'est l'édifice tout entier qu'on veut, fragment par fragment, démolir du sommet à la base. Aujourd'hui, comme aux sombres heures de la Restauration, nous entendons pousser le cri de guerre : « à bas la Révolution ! » Il part de tous côtés, des Revues et des livres les plus graves, et tout récemment, par la bouche du comte Albert de Mun, il éclatait jusque dans cette Académie française qu'on a pu appeler le premier salon de France. Là, il se faisait applaudir par la société choisie qui s'attribue au nom de sa naissance ou de sa fortune des droits à gouverner les destinées de la nation. Selon cette aristocratie cléricale, comme selon Joseph de Maistre, la Révolution est l'œuvre néfaste par excellence, une œuvre démoniaque. Attentat contre Dieu, entreprise du génie du mal, exploit de Satan

voilà en quels termes ces hommes la définissent.

Et voici comment ils expliquent notre histoire. Ils disent : la France avait un rôle, une tâche, une mission ; cette mission était de défendre et de faire triompher l'Eglise dans le monde ; et cette mission, la France l'a trahie. Elle a porté la main sur l'arbre sacré dont elle devait protéger la croissance, faire germer les fleurs et mûrir les fruits ; et c'est pour quoi elle souffre un châtement effroyable, un châtement proportionné à la grandeur même du crime qu'elle a commis. Depuis l'année 1789 nous vivons dans la fièvre, dans la crise continue, dans les convulsions incessantes, renversant régimes sur régimes et gouvernements sur gouvernements, toujours inquiets, toujours agités, déçus dans chacun de nos efforts et invinciblement malheureux. Toute notre histoire depuis un siècle est celle d'une douloureuse expiation.

Et les apôtres de la réaction concluent en ces termes : il est temps enfin de voir notre mal en face et d'y appliquer vaillamment un remède décisif. Le mal est dans la Révolution, dans ses tendances, dans son esprit ; eh bien ! renouons à la Révolution et renouons la tradition sainte que des mains scélérates avaient brutalement rompue. La Révolution avait proclamé les droits de l'homme ; proclamons les droits de Dieu et des créatures élues qui sur cette terre le représentent. La Révolution avait émancipé la raison du joug sacerdotal, l'avait invitée à se manifester sans entraves à la pleine clarté de la vie publique ; répudions



la raison et restaurons la foi, non pas la foi raisonnable, celle qui se soumet après réflexion et contrôle, mais la foi aveugle, celle qui ne raisonne, ni ne discute, ni n'examine. La Révolution avait fait appel à la science pour améliorer la destinée matérielle et morale de l'homme; déclarons la banqueroute de la science et remontons par-delà les savants modernes, par-delà Newton, Descartes et Galilée, jusqu'à l'incomparable scolastique, foyer de toute lumière et de toute vérité. La Révolution avait détruit les liens qui attachaient trop étroitement l'ouvrier au patron, brisé la chaîne rigide des corporations immobiles et closes; rétablissons ces corporations, et plaçons-les sous la direction pieuse et la surveillance bénie du prêtre. Enfin la Révolution avait affranchi de la tutelle de l'Eglise non seulement l'individu, non seulement le travailleur, mais l'Etat lui-même; agenouillons aux pieds de l'Eglise l'Etat pénitent et contrit. « Le Syllabus est notre drapeau », dit le comte de Mun, et le véritable idéal de la société n'est pas devant nous, mais derrière nous. Il s'est réalisé une fois dans l'histoire, au treizième siècle, alors que l'autorité ecclésiastique s'exerçait sur les choses spirituelles et temporelles sans conteste, sans limite et sans contre-poids; et, si nous voulons retrouver la paix et le bonheur que nous avons perdus, c'est cette discipline parfaite qu'il nous faut retrouver.

Eh bien ! voilà la question nettement posée, et



tant mieux ! C'est un vrai plaisir que d'avoir devant soi des adversaires qui, comme le comte de Mun, renoncent à toutes les petites hypocrisies et démasquent les intentions secrètes de l'armée dont ils sont les loyaux et imprudents soldats. Mais, vous, Messieurs, il s'agit de savoir quel accueil vous ferez à leur franche profession de foi ; il s'agit de savoir si vous êtes disposés à désertier la cause de la Révolution française et à effacer de vos lois et de vos consciences cette Déclaration des droits de l'homme que vos ancêtres ont assignée à l'ordre démocratique comme assise éternelle. Au moins si vous êtes capables — ce que je n'aime pas à croire — d'un tel renoncement et d'une pareille abdication, il est bon que vous sachiez toute l'étendue du sacrifice que vous consentez à faire ; et c'est pourquoi vous me pardonneriez de vous rappeler quelques-uns des articles — les plus essentiels — de cette Déclaration des droits qu'on vous demande de renier comme une aberration et comme une impiété.

Le premier article est le suivant : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux ; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Par cet article sont irrévocablement abolies toutes les institutions qui blessent l'égalité des droits. Il n'y a plus de distinctions héréditaires, plus de pairie, plus de noblesse ; le régime féodal disparaît avec son cortège de prérogatives, et nulle supériorité ne subsiste que celle des fonctionnaires publics dans

l'exercice de leurs fonctions. Ainsi la Révolution proclame l'égalité, mais en un sens très précis et qui n'a rien de chimérique. Il ne s'agit pas, d'après elle, de faire passer sur la société une sorte de niveau, de traiter tous les hommes comme s'ils étaient identiques en nature et en mérite, de les élever tous, intelligents ou stupides, au même rang. Ce qu'elle veut, c'est que chacun soit traité selon sa valeur, que la hiérarchie sociale soit fixée par la hiérarchie naturelle des aptitudes, que tout individu se fasse dans la société sa place et son rang à la mesure de son intelligence et de son cœur. La seule égalité qu'elle proclame, c'est l'égalité devant la loi. Tous les citoyens, dit-elle d'une façon expresse, « sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». Eh bien ! Messieurs, est-ce à ce premier article de la Déclaration des droits ainsi défini et expliqué que vous vous sentez prêts à renoncer ? Etes-vous disposés à restaurer les anciennes prérogatives, les distinctions de naissance et les inégalités que ni la raison ni la conscience ne justifient ? Etes-vous tentés de reconnaître que le fils du pauvre, quelque intelligent qu'il soit, a pour devoir de ne jamais sortir de sa condition première, et que le fils du noble ou du riche, parce que, comme le disait Beaumarchais, « il s'est donné la peine de naître », peut légitimement prétendre aux hautes fonctions sociales et civiques que sa médiocrité intellectuelle ou

morale le rend peut-être incapable ou indigne de remplir? Partagez-vous enfin la conviction de nos théoriciens réactionnaires qu'il est urgent, sans doute pour laisser un libre jeu à la faveur, de supprimer ou de limiter cette épreuve démocratique du concours qui appelle si souvent les enfants du peuple au premier rang de la société comme ingénieurs, comme officiers, comme savants, comme administrateurs, comme directeurs des grands services sociaux? Et si vous n'acceptez pas une semblable théorie, si vous gardez votre fidélité au premier article, à l'article fondamental de notre établissement démocratique, en êtes-vous troublés dans votre conscience? L'égalité des droits vous apparaît-elle jamais comme une révolte contre les lois de Dieu, contre ces lois sublimes qui, si elles ont été dictées un jour à quelque peuple choisi, ne peuvent être apparemment que des lois de justice?

Voici maintenant le deuxième article de la Déclaration des droits de l'homme : « le but de toute association politique est la conservation des droits naturels de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression ». Est-ce à ces droits-là, Messieurs, qu'il convient de renoncer comme à des inventions de Satan? Voulez-vous abandonner la liberté, c'est-à-dire selon la définition de Tocqueville, la faculté « de parler, d'agir, de respirer sans contrainte sous le gouvernement des lois? » Mais votre liberté, c'est vous-mêmes, c'est votre per-



sonnalité en ce qu'elle a de plus intime, c'est cette forteresse morale où chacun de vous a mis à l'abri ses croyances, ses affections, ses devoirs et que, sous peine de forfaiture, il doit garder inviolée contre toute force du dehors? Un individu qui n'est pas libre, c'est-à-dire qui ne jouit pas d'une indépendance sans autre limite que l'égale indépendance d'autrui, ne compte pas, n'existe pas à proprement parler; c'est un instrument, ce n'est pas un homme. Et si vous ne pouvez, sans abdiquer toute dignité humaine, renoncer à la liberté, ne vous est-il pas également interdit d'abandonner les autres droits que la grande charte révolutionnaire vous accorde, et qui ne sont que des formes ou des conséquences diverses de la liberté? N'est-ce pas pour vous une obligation de maintenir intact le droit de propriété, le droit que chacun acquiert par son travail sur les produits mêmes qu'il a créés ou sur l'équivalent de ces produits? La Révolution juge la propriété tellement sacrée qu'elle ne lui impose aucune charge, aucun tribut dont le citoyen ne puisse, par lui-même ou par ses représentants, constater la nécessité, déterminer le mode et suivre l'emploi : est-ce là une pratique à vos yeux insensée et criminelle? Ou bien ferez-vous un crime à la Révolution d'avoir proclamé le principe de la sûreté personnelle, et jugerez-vous coupable et damnable cette résistance à l'oppression qu'elle considère, non seulement comme un de nos droits les plus sacrés, mais comme le plus impérieux



de nos devoirs, celui de nous mettre tout entiers au service de la justice violée? Evidemment pas un homme de cœur n'hésitera à répondre : s'il est des paroles impies, des paroles criminelles, ce sont celles qui proscrivent les principes de liberté, de propriété, de sûreté personnelle et qui désarment le juste devant l'iniquité triomphante.

Je passe au troisième article qui est ainsi conçu : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ». Plus loin, je trouve la même pensée sous cette forme : « la loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. » Donc, Messieurs, selon la Révolution française, le gouvernement n'est rien de plus que le mandataire de la nation, et c'est la volonté des citoyens qui légitime toute loi et tout pouvoir. Vérité aujourd'hui banale et dont nous comprenons à peine, nous autres démocrates, qu'elle ait jamais pu être méconnue, mais dont en réalité la solennelle affirmation par l'Assemblée constituante marqua pour la France et l'Europe une audacieuse nouveauté. Comme l'histoire nous le montre, c'est presque toujours la force, la violence, l'usurpation qui, dans le passé humain, a fondé l'autorité. Ça et là, lorsque sur une civilisation en ruine des races incultes se déchaînent et se heurtent, un homme se rencontre qui, par sa force, par sa ruse, par quelque prestige, rallie

autour de lui une bande de compagnons, exter- mine, ou séduit, ou achète les bandes rivales, se soumet les anciens habitants du sol, leur impose sa volonté ou son caprice, fonde une dynastie et transmet comme une propriété à ses descendants le troupeau d'hommes sur lequel il a mis la main. Puis, quand cette possession s'est prolongée, quand l'autorité est devenue héréditaire dans la famille, des courtisans — et ce ne sont pas toujours des courtisans laïques — se présentent pour affirmer que cette autorité est légitime, respectable et juste, bien plus qu'elle a été établie par un décret spécial de la Providence et que c'est s'in- surger contre Dieu que de la contester. Vous reconnaissez à ces termes la fameuse théorie du droit divin, cette théorie trop fameuse qui autori- sait un Louis XIV, tout jeune encore, à entrer, la cravache à la main, dans un Parlement et à dire au milieu du silence général : « l'État, c'est moi ». Non, déclare la Révolution, l'État, ce n'est pas un homme, ce n'est pas même un groupe d'hommes, ce groupe fût-il une élite; l'État, c'est la nation indépendante, souveraine, maîtresse d'elle-même, arbitre de ses destinées. Ses gouvernants ne font que la « représenter »; ils ne jouissent d'aucun pri- vilège qu'ils ne tiennent d'elle; elle leur délègue l'office d'établir ses lois ou de les exécuter et de veiller sur ses intérêts, mais jamais elle n'aliène en leur faveur sa souveraineté. En d'autres termes, les hommes qui commandent sont des citoyens et ils commandent par la volonté des citoyens, de

sorte que ceux-ci manifestent leur liberté jusque dans leur obéissance et ne deviennent jamais des instruments au service d'une puissance antérieure et supérieure à leur vouloir ou à leur consentement. Et maintenant, Messieurs, qui de vous consentirait à l'abrogation du principe révolutionnaire, selon lequel le gouvernement est fait par le peuple pour le peuple, et à la restauration de l'ancien principe selon lequel c'est le peuple qui est fait pour le gouvernement et qui n'a d'autre rôle et d'autre raison d'être que de travailler, de peiner et de mourir pour la gloire de ses maîtres... ou leur bon plaisir?

Poursuivons notre examen, et voyons si l'article contestable de la Déclaration des droits de l'homme est l'article suivant : « nul ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle prescrit. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être sévèrement punis ». Pour vous rendre compte de toute la portée de cet article, il faudrait développer devant vous une dramatique leçon d'histoire et vous rappeler par quelques exemples — il en est de tristement célèbres — combien étaient insuffisantes ou nulles les garanties de justice sous le régime ancien que tant de gens regrettent. Qu'il vous suffise de vous souvenir que, du temps de Louis XIV et de Louis XV, un homme pouvait être emprisonné et oublié en prison sans qu'il sût ce qu'on lui reprochait et sans qu'il fût admis à se défendre.



Sur la production d'une lettre de cachet les agents de la police vous jetaient à la Bastille, et les épaisses murailles de la vieille forteresse ne lâchaient pas volontiers leur prisonnier. Que d'innocents dont elles ont pour jamais étouffé le cri d'innocence! Comme l'a montré Michelet, le ministre donnait généreusement des lettres de cachet en blanc aux intendants, aux évêques, aux gens en place. « A lui seul Saint-Florentin en donna 50.000. Jamais on ne fut plus prodigue du plus cher trésor de l'homme, de la liberté. Ces lettres de cachet étaient l'objet d'un profitable trafic; on en vendait aux pères qui voulaient faire enfermer leurs fils, on en donnait aux jolies femmes trop gênées par leurs maris ». Eh bien! pensez-vous que la Révolution ait commis quelque attentat contre les lois divines lorsqu'elle a supprimé les lettres de cachet, élevé contre l'arbitraire mille barrières légales, placé la justice sous la sauvegarde de la loi? Avant nous, les Anglais n'avaient pas cru payer trop cher d'une Révolution ce qu'ils appellent l'*habeas corpus*, « la libre disposition de son corps »; et nous, nous jugerions que la Révolution française a obéi à des suggestions impies en protégeant la vie, l'honneur et la liberté des citoyens contre les fantaisies du pouvoir et les entreprises de la tyrannie?

Pour moi, j'espère que nous ne cesserons jamais de nous attacher à cette œuvre juridique comme à la plus sacrée de toutes; et la preuve que mon espérance s'accorde avec le sentiment public, c'est que dernièrement, dans un procès qui a divisé



l'opinion, une portion notable de ce pays dont on ne saurait nier qu'elle constitue une élite intellectuelle et morale, s'est émue de l'émotion la plus vive et a fait entendre la protestation la plus ferme lorsqu'elle a pu croire, à tort ou à raison, qu'un homme accusé du pire des crimes — le crime de trahison — avait été condamné contrairement aux prescriptions de la loi, sur des pièces livrées aux juges sans avoir été communiquées à l'accusé et à son défenseur. Voici ce que cette élite s'est dit, et ce que nous ne saurions trop méditer : si on condamne un homme, un seul, dans le cas présent un Juif, en dehors des règles et des formes de la justice, un jour ces règles et ces formes seront abolies pour d'autres; elles seront abolies pour un protestant, pour un franc-maçon, pour un libre-penseur, pour tout homme qui, sous un régime de réaction, ne sera pas du même avis que son évêque ou son sous-préfet. La vérité, Messieurs, c'est qu'il n'y a de sécurité pour personne en dehors de la légalité; et c'est pourquoi nous devons en toute circonstance, et quelle que soit la personne atteinte ou menacée par l'arbitraire, revendiquer l'égalité des garanties juridiques, l'égalité du droit, l'égalité de la justice, ces principes impérissables qu'ont empruntés à notre Révolution tous les peuples qui méritent le nom de civilisés.

Permettez-moi, Messieurs, d'appeler encore votre attention sur un article de la Déclaration des droits, celui qui consacre la liberté de conscience.

La libre communication des pensées étant l'une des facultés les plus précieuses de l'homme, « nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Voilà, Messieurs, le droit le plus contesté par les cléricaux, d'abord parce qu'ils n'admettent pas que leur doctrine soit rangée à côté des autres sur le pied d'égalité, mais veulent qu'elle soit élevée au-dessus des autres comme la vérité doit dominer les erreurs qui s'y opposent ; et en second lieu parce que l'égale liberté promise par la Révolution française aux croyances dites orthodoxes et aux croyances jugées hérétiques condamne tout le passé clérical, condamne cette Inquisition maudite que nous oublions trop, les tortures infligées aux infidèles, les bûchers dressés pour les dissidents, puis, plus tard, les livres brûlés en place de Grève, les auteurs exilés, le baillon mis sur les bouches sincères et libres, et enfin ces mille persécutions infimes qui sont devenues les équivalents modernes de la primitive Inquisition. L'Etat tel que l'ont conçu les membres de la Constituante cesse de se mettre au service d'un culte déterminé ; il protège la manifestation de toutes les croyances et n'en favorise aucune ; entre les religions qui se disputent l'empire des âmes il reste neutre, impartial, indifférent. Sa police veille dans nos rues, sur nos places, autour de nos maisons, autour de nos temples ; mais elle usurpe si elle cherche à pénétrer dans ces maisons et dans ces temples, si elle veut sa-

voir quelle croyance nous professons, quel rite nous pratiquons. Notre foi ou notre incrédulité n'est pas son affaire ; elle regarde chacun de nous, elle ne regarde pas l'Etat. Tel est le libéralisme de la Révolution en matière religieuse, et telle est aussi j'en suis sûr, votre façon de voir à tous ; mais ce n'est pas la façon de voir des cléricaux.

Les cléricaux jugent, Messieurs, que la loi civile doit se subordonner à la loi religieuse, que l'Etat doit être le soldat de l'Eglise, et que c'est un blasphème contre la vérité de proclamer le droit égal de toutes les croyances vraies ou fausses, religieuses ou irreligieuses. Tout au moins ils déclarent — ou déclareraient du temps de la Révolution que la religion de la majorité a droit à une protection spéciale, et que ce régime de faveur apparente ne serait qu'un régime d'équité. Je ne sais quel abbé disait à l'Assemblée Constituante : s'il y a dans un pays un culte dominant, la loi ne doit-elle pas tenir compte de cette circonstance ? Mais écoutez la réponse que lui infligea Mirabeau. « On vous parle d'un culte dominant. Dominant ! Messieurs, je n'entends pas ce mot et j'ai besoin qu'on me le définisse. Est-ce un culte oppresseur que l'on veut dire ? Mais vous avez banni ce mot, et des hommes qui ont assuré le droit de liberté ne revendiqueront pas celui d'oppression. Est-ce le culte du prince que l'on veut dire ? Mais le prince n'a pas le droit de dominer les consciences ni de régler les opinions. Est-ce le culte du



plus grand nombre ? mais le culte est une opinion et les opinions ne se forment pas par le résultat des suffrages : votre pensée est à vous, elle est indépendante, vous ne pouvez l'engager. Enfin une opinion qui serait celle du plus grand nombre n'a pas le droit de dominer. C'est un mot tyrannique qui doit être banni de notre législation, car si vous l'y mettez dans un cas, vous pouvez l'y mettre dans tous : vous aurez donc un culte dominant, une philosophie dominante, des systèmes dominants. Rien ne doit dominer que la justice ; il n'y a de dominant que le droit de chacun, tout le reste y est soumis. Or, c'est un droit évident, déjà reconnu par vous, de faire tout ce qui ne peut nuire à autrui... »

Ces paroles qui expriment si éloquemment la neutralité obligatoire de l'État entre les religions diverses ne sont-elles pas le bon sens, la logique et la raison mêmes ? Et comment pourriez-vous leur préférer les formules d'une théologie qui repousse avec horreur le régime du traitement égal pour tous les *credo*, autorise ou commande les excursions de l'État sur le domaine inviolable de la conscience et aboutit aux anathèmes célèbres du pape Pie IX dans le Syllabus : « Qu'il soit anathème, celui qui prétend que la société civile doit se constituer et se gouverner sans qu'il soit fait de distinction entre les vraies et les fausses religions. Qu'il soit anathème, celui qui prétend que la liberté de conscience doit être proclamée et garantie par la loi, et que les citoyens



sont libres de manifester leurs convictions par la parole, par la presse ou autrement sans qu'aucune autorité civile ou ecclésiastique puisse mettre un frein à cette liberté. » Que notre peuple oublie son passé et désavoue son génie au point de s'incliner devant ces anathèmes et d'accepter les dogmes du parti clérical : qui de vous n'aperçoit immédiatement les conséquences forcées d'une semblable défaillance ? Qui de vous ne prévoit le rétablissement de l'Inquisition, non pas sans doute sous sa forme ancienne et trop barbare, celle qui arrache la langue et brûle le corps de l'incrédule, mais sous une forme atténuée, raffinée et cependant odieuse, celle qui exclut de toutes les fonctions et traite en parias tous les hommes doués d'une conscience indépendante ? Que demain, grâce à notre lâcheté, le parti clérical monte au pouvoir, et voici sûrement ce que nous verrons : Aux gens qu'on appelle bien pensants sera réservé non seulement le pouvoir, mais le droit, mais le libre accès aux dignités, aux places, aux emplois publics. Pour rendre la justice, il ne suffira pas d'en connaître et d'en aimer les règles ; pour percevoir les impôts ou administrer les finances, il ne suffira pas d'être un homme intègre et sûr ; pour préparer et conduire à la guerre un régiment ou un navire cuirassé, il ne suffira pas d'être un soldat ou un marin d'intelligence, de science et de cœur ; pour enseigner la littérature, l'histoire ou la philosophie, il ne suffira pas d'avoir le sens de la beauté, le goût de l'exactitude, la

passion de la vérité ; il faudra encore, il faudra surtout être catholique selon la formule papale et épiscopale. Une oppression en apparence peu violente, en réalité inflexible et profonde écrasera dans ce pays ce qu'il contient de fierté et d'énergie, et notre France, pour avoir laissé se tarir les sources vives de sa force, tombera rapidement au même rang que l'Espagne, que trois siècles d'impuissance et de décadence ont punie de s'être abandonnée elle-même et d'avoir remis aux mains du cléricalisme le gouvernement de ses destinées.

Je viens, Messieurs, de passer en revue les principaux articles de la Déclaration des droits de l'homme ; les autres n'en sont guère que les commentaires ou les applications. Ces articles-là contiennent pour ainsi dire toute la substance philosophique de la Révolution, et par eux vous pouvez la juger. Ou je me trompe fort, ou vous jugez tous avec moi que la Révolution a accompli une œuvre, non pas néfaste, mais bienfaisante, non pas impie, mais sacrée ; vous pensez qu'en proclamant la participation de chaque citoyen à la souveraineté, l'égalité devant la loi, le droit égal aux fonctions, le droit égal aux garanties de la justice, elle a posé les bases de toute vraie civilisation ; enfin vous apercevez clairement que toutes les parties de son œuvre se tiennent et s'enchaînent, qu'on ne peut abandonner l'une sans abandonner ou compromettre les autres, et qu'elles constituent par leur accord une doctrine très

haute et, au fond très religieuse, savoir cette doctrine déjà proclamée par Descartes qui, en tout ordre de problèmes, substitue la raison à la tradition, l'évidence à la discipline imposée, le culte de la justice au respect de la force ou du hasard.

---

## VI

### LA PENSÉE LIBRE

MESSIEURS,

Puisque, comme on l'a dit souvent, l'école laïque est et veut être l'école de la liberté de conscience, me pardonnerez-vous de rechercher à la manière des philosophes ce qu'il faut entendre par ces mots : liberté de conscience, et d'essayer de les définir avec quelque précision ? Dans le langage ordinaire ils désignent les garanties légales qu'obtiennent ou que réclament les croyances individuelles ; et de ce point de vue la liberté de conscience est le droit pour chaque citoyen d'aller ou de ne pas aller à l'église, au temple ou à la synagogue, plus généralement, le droit d'enseigner, de prêcher, de publier ce qu'il croit être la vérité en matière religieuse, scientifique ou politique et d'accomplir tous ces actes sans subir aucune inquisition, aucun amoindrissement de son activité et de sa dignité d'homme et de citoyen. Mais



Messieurs, la liberté de conscience ne doit pas seulement être envisagée de ce point de vue extérieur et légal ; elle ne doit pas seulement être considérée comme la faculté de croire librement et de pratiquer librement sa croyance, elle est aussi, elle est avant tout un fait, le fait de penser par soi-même, d'une manière personnelle et indépendante. Nous avons le droit — nous l'avons au moins à des degrés variables selon les gouvernements qui passent, mais beaucoup ne s'en servent pas ; même sous le régime de la liberté légale les trois quarts peut-être des hommes restent intérieurement serfs, serfs de conscience et de pensée.

Et remarquez-le bien, Messieurs, je ne considère pas cette servitude d'esprit comme le triste monopole d'une profession de foi déterminée ; je ne prétends pas que les adeptes de tel credo sont forcément des esprits sans indépendance et que les adversaires de ce même credo sont par définition des esprits libres. Je crois au contraire qu'il existe dans toutes les écoles, sous toutes les enseignes, des esprits intellectuellement émancipés et, à côté d'eux, un grand nombre d'autres qui, quelque étiquette qu'ils se donnent, subissent un véritable esclavage. Par exemple que de gens se disent libres penseurs et n'ont jamais pensé avec la moindre liberté ! Loin de produire leurs convictions par un effort personnel, ils les reçoivent du dehors toutes faites ; ils acceptent les affirmations dogmatiques de l'Académie des sciences ou plus communément de leur journal avec la même sou-

mission irréfléchie avec laquelle le dévot d'ancien régime accueillait les décisions d'un pape ou d'un concile; ils répètent leur catéchisme matérialiste ou autre exactement comme des adversaires qu'ils méprisent répètent leur catéchisme catholique ou protestant.

D'autre part, si l'incrédulité n'est pas toujours synonyme de liberté, la foi n'est pas toujours synonyme de servitude d'esprit. Nul homme peut-être n'eut une foi plus profonde que Pascal; et pourtant nul homme n'eut une personnalité plus énergique que la sienne. « Si l'on veut que je soumette ma raison, disait-il, encore faut-il qu'on me donne des raisons »; et ces raisons, il ne les demandait pas aux autres, il se les donnait à lui-même. S'il aboutissait à la foi, c'était par un chemin qui lui était propre; il y aboutissait par le doute et le scepticisme, en se persuadant que ni la science ni la philosophie ni la morale humaine n'offrent aucune certitude, que nous ne pouvons avec l'aide de la seule raison rien démontrer, pas même qu'il existe dans le monde quelque chose de raisonnable, et que le vrai moyen de trouver un point fixe dans cet océan d'incertitudes, c'est de prendre de l'eau bénite, de réciter des oraisons et de faire dire des messes : « Naturellement, ajoutait-il, cela vous abêtira et vous fera croire ». Abêtir, Messieurs, est un terme trop dur; car ce n'est pas un abêtissement que la foi ainsi entendue : c'est une abdication consciente, raisonnée, volontaire; c'est le parti pris réfléchi d'une vigou-

reuse intelligence qui s'use elle-même dans sa recherche ardente de la vérité et qui, après avoir fait le tour des choses humaines, a cru en découvrir le vide et la vanité. Cette foi de Pascal n'est donc pas une discipline qu'il a subie, mais une discipline qu'il s'est imposée; elle ne lui vient pas du dehors, mais du dedans; il reste pleinement libre en soumettant sa raison et c'est par un acte de liberté qu'il la soumet. Ainsi, Messieurs, à côté des « libres penseurs » proprement dits il y a les « libres adorateurs », et l'idéal de vie intellectuelle et morale que nous rêvons n'est le privilège d'aucune catégorie d'incrédules ou de croyants. Demandons-nous donc à quelles conditions générales peut se réaliser la liberté de conscience telle que nous venons de l'entendre; puis, pour ne pas nous perdre dans des réflexions abstraites, choisissons parmi nos contemporains célèbres l'un des hommes qui paraissent avoir le mieux réalisé ces conditions.

Tout d'abord une condition pour penser librement, c'est de penser beaucoup. Un homme qui se meut dans un cercle d'idées très restreintes et très monotones, un cultivateur qui ne songe qu'à ses terres, à ses récoltes, aux vaches ou aux chevaux qu'il élève, un commerçant qui s'absorbe tout entier dans ses soucis commerciaux et ne détache pas un instant sa pensée de son comptoir, un homme du monde qui ne se préoccupe que de bals, de visites, de réceptions : de tels hommes peuvent être, à plus d'un égard, très honnêtes et très esti-



mables, mais on ne saurait les considérer comme des esprits aussi libres que les hommes qui se sont fait une obligation de réfléchir à toutes les questions d'un intérêt largement humain, qu'elles soient scientifiques ou pratiques. Les premiers se ressemblent presque tous ; ils sont comme les échos d'une même voix, comme les copies d'un même modèle. Quand vous connaissez le contenu du cerveau d'un homme du monde qui n'est qu'homme du monde, vous connaissez presque infailliblement ce qu'il y a d'essentiel dans le cerveau de ses semblables : ce sont partout les mêmes goûts, les mêmes répugnances, les mêmes réflexions toutes faites, les mêmes paroles convenues. Tout au contraire prenez un homme de science proprement dit, non pas un de ces spécialistes qui s'enferment dans un détail d'érudition et refusent de rien voir au-delà, mais un vrai savant, un Claude Bernard, par exemple, ou un Helmholtz ou un Darwin. Non seulement cet homme a beaucoup étudié, non seulement il connaît et comprend les principales conceptions des savants antérieurs ou contemporains, mais encore il a le pouvoir de trouver des idées neuves ou des motifs nouveaux d'accepter ou de rejeter les idées qui ont cours : on reconnaît en toute voie où il passe la marque de sa personnalité. Qu'un lecteur ordinaire lise Darwin et abandonne avec lui, au profit de la thèse transformiste, la vieille doctrine un peu puérile qui représente l'univers comme une série de créations spéciales accomplies en sept jours ; les convictions du maître



et du disciple seront des témoignages d'une liberté inégale, non seulement parce que le premier a inventé la théorie que le second s'assimile, mais parce que d'ordinaire le maître appuie sa croyance d'une multitude innombrable de faits et d'arguments qui échappent au disciple. Evidemment la liberté d'une conviction se mesure au nombre des connaissances et des réflexions qui la soutiennent.

On est donc d'autant plus libre qu'on pense davantage; mais il faut ajouter, croyons-nous, qu'on est d'autant plus libre qu'on aime davantage, qu'on a le cœur plus large, plus généreux, plus ouvert à autrui et, pour tout dire, plus hospitalier. Un homme ne s'élève pas à la liberté intellectuelle s'il est incapable de sympathiser avec les formes de pensée et de sentiment les plus diverses, s'il est dépourvu de cette bienveillance éclairée qui recherche et découvre ce que peuvent contenir de vrai les opinions qu'elle n'accepte pas, s'il traite d'abord comme un ennemi et considère avant examen comme une intelligence fautive ou une volonté perverse tout individu attaché à des doctrines que lui-même repousse. Le vrai libéral est celui qui d'avance ne condamne ni ne damne aucune croyance ni aucun croyant. Il se sent solidaire dans une certaine mesure de ses adversaires eux-mêmes et sait reconnaître la générosité et la noblesse d'un effort qui, en apparence, contrarie le sien. C'est cette forme de bonté, source profonde de la liberté intellectuelle, que je découvre

chez un écrivain incrédule de ce temps, Guyau, lorsque, dans son livre sur l'Irreligion de l'avenir, il écrit : « Je rencontre souvent près de chez moi un missionnaire à la barbe noire, à l'œil dur et aigu, traversé parfois d'un éclair mystique. Il semble entretenir une correspondance avec les quatre coins du monde; il travaille assurément beaucoup, et il travaille à édifier précisément ce que je cherche à détruire. Nos efforts en sens contraire se nuisent-ils? Pourquoi? Pourquoi ne serions-nous pas frères, et tous deux très humbles collaborateurs dans l'œuvre humaine? Convertir aux dogmes chrétiens les peuples primitifs, délivrer de la foi positive et dogmatique ceux qui sont parvenus à un plus haut degré de civilisation, ce sont là deux tâches qui se complètent, loin de se détruire. Missionnaires et libres penseurs cultivent des plantes diverses dans des terrains différents; mais au fond les uns et les autres ne font que travailler à la fécondité incessante de la vie ». Ainsi parle, Messieurs, le vrai libéral. Il n'est intolérant de cœur que contre l'intolérance brutale qui prétend imposer à la loi sa brutalité. Cette réserve faite, il retrouve volontiers comme « une âme de bonté » jusque dans les préjugés dont il s'est pour son propre compte affranchi; et tout homme qui obéit à un mobile désintéressé est pour lui un frère d'armes qui, à un autre poste, livre le même combat et poursuit en définitive la victoire du même idéal.

Mais, Messieurs, la vraie liberté de conscience

ne suppose pas seulement une certaine disposition de la pensée et du cœur ; elle suppose encore une certaine attitude de la volonté. La liberté d'esprit n'est pas le scepticisme où se décompose et se dissout la pensée ; elle n'est pas non plus le dilettantisme, aujourd'hui trop à la mode, qui s'amuse à faire curieusement le tour des idées et à les opposer les unes aux autres. L'esprit libre est celui qui s'est donné à lui-même quelque idéal fixe qu'il élève au-dessus des incertitudes de l'opinion contemporaine et qui, du haut de cet idéal, mesure avec une sympathie inégale les doctrines et les croyances de valeur inégale qui s'offrent à son examen. Il juge que tous les points de vue sur l'univers n'ont pas la même autorité aux yeux de la raison et de la conscience ; il établit entre eux une hiérarchie qui les abaisse ou les élève selon qu'ils s'écartent ou se rapprochent de la conception maîtresse à laquelle il s'est attaché. Mais pour maintenir cette conception maîtresse à travers les épreuves de toute sorte auxquelles elle est soumise, pour la défendre contre les objections et les critiques qu'elle subit, une certaine force, non seulement de l'intelligence, mais encore de la volonté est nécessaire. Consultez les philosophes ; ils vous diront tous que le monde sur lequel se porte d'abord la pensée — le monde sensible — est plein de désordres, d'imperfections, de contradictions, et que la pensée est essentiellement accord, équilibre, harmonie : d'où il suit que la pensée ne subsiste qu'en organisant ses idées à



mesure qu'elle les multiplie. Or, cette organisation est œuvre de volonté, ou, comme disaient les Stoiciens, de tension intérieure. Il faut un effort très énergique et très persévérant pour faire prévaloir contre les images et les idées discordantes qui de tous côtés nous assaillent et contre les mouvements contradictoires où elles nous jettent l'unité d'une vie intellectuelle et morale dont tous les moments se tiennent et dont toutes les parties s'enchaînent. Penser, c'est croire, et croire, c'est affirmer, c'est lutter et vaincre, c'est aller de l'avant parmi les obstacles de toute sorte, sans se laisser abattre par les désordres superficiels de la nature ou par les démentis apparents de l'expérience ou par les crises passagères de la société ou enfin par les injustices momentanées du pouvoir. La liberté intellectuelle est l'enjeu d'un combat qui toujours recommence, le prix d'une victoire sans cesse renouvelée ; et c'est pourquoi les hommes de caractère peuvent seuls être appelés de libres esprits.

Nous venons de voir quelles sont les trois principales conditions de la liberté d'esprit : une curiosité large, une sympathie égale à cette curiosité, enfin une fermeté de caractère capable de soutenir une ligne de conduite intellectuelle contre les séductions incohérentes du milieu. Or, Messieurs, ces trois conditions, les deux premières surtout, ne me paraissent avoir été réalisées par aucun esprit au même degré que par l'un de nos plus éminents compatriotes, par Renan. Comme cet homme, en



raison même de son originalité et de son mérite, a été trop souvent méconnu et calomnié, vous me pardonnerez d'indiquer l'un des aspects de son esprit qui le placent, à mon avis, parmi les penseurs les plus bienfaisants de notre époque. Renan n'est guère connu du grand public que par sa « Vie de Jésus », qui n'est qu'une parcelle, et non peut-être la meilleure de son œuvre. A vrai dire son génie s'est manifesté par les productions les plus diverses, ouvrages historiques, philologiques, esthétiques, philosophiques. C'est le monde entier c'est l'humanité et la nature, ce sont tous les problèmes essentiels que l'homme se pose que nous retrouvons en cette œuvre complexe, comme en un miroir de l'univers. Mais ce qui m'intéresse en elle plus que l'admirable fécondité dont elle témoigne, c'est l'âme qui l'inspire et la pénètre tout entière, c'est l'esprit de liberté qui, toujours présent et vivant, circule à travers ce vaste ensemble. Renan, ce n'est pas seulement un penseur libre, c'est la liberté intellectuelle incarnée.

Tout d'abord nul homme n'a eu une intelligence plus ouverte que la sienne ; nul n'a vécu dans plus de mondes divers, n'a pénétré plus intimement dans des civilisations plus différentes. Attiré par l'histoire, et par la plus haute des histoires, celle des religions, il a aperçu sous les témoignages incomplets et obscurs qui nous restent d'un passé très lointain les habitudes de sentiment, de pensée et d'imagination qui, pendant une longue suite de siècles, ont gouverné la conduite d'une

race et maintenu une société ou une civilisation. Comme vous le savez sans doute, il a raconté les origines du christianisme ; il ne leur a pas consacré moins d'une dizaine de volumes, et cette œuvre colossale l'a mis en présence du génie hébraïque. Or, rien n'est plus éloigné des allures de notre esprit que celles de l'Hébreu primitif. L'Hébreu ne procède pas, comme nous, par une série de raisons clairement liées les unes aux autres ; il n'a pas le goût de ces démarches raisonnées et sévères de la pensée où notre logique se complait. Mais il sent et imagine avec une intensité et une profondeur extraordinaires ; il ne peut entrevoir le problème de sa destinée sans qu' aussitôt il se trouble, et sans que ce trouble s'exprime par des images heurtées, éclate en cris, en prières, en menaces, en blasphèmes, en toute sorte de mouvements sans règle et sans mesure. La Bible est le plus beau poème de la passion humaine, et l'on trouve chez les Prophètes, avec toutes les incohérences, toutes les sublimités qui peuvent jaillir du cœur bouleversé ! Cette forme de pensée et d'expression est à mille lieues de la raison classique, de la discipline régulière qui nous a formés ; et cependant Renan a admirablement compris le peuple qui, dans le trouble et l'angoisse, a enfanté la religion idéale, la religion de l'humanité. C'est le Juif, dit-il, le misérable Juif décrié, honni, proscrit, ce Juif dont toute l'histoire jusqu'à la Révolution française est un long martyr, qui a proclamé par la bouche de ses prophètes que

la vraie religion n'est pas dans les rites, les cérémonies et les sacrifices, mais dans la pureté du cœur et des mains ; c'est le Juif qui a ouvert aux humbles et aux pauvres l'accès du royaume de Dieu ; c'est le Juif qui a inauguré dans le monde l'idée de justice, la revendication des droits du faible, revendication chez lui d'autant plus âpre que, ne concevant point de dédommagements d'outre-tombe, il rêve sur cette terre et dans un avenir prochain la réalisation de son idéal démocratique.

Mais en même temps que Renan démêlait les raisons du grand succès de la pensée juidaïque dans le monde, il ne méconnaissait pas les acquisitions d'un autre ordre, acquisitions à leur tour d'un prix infini, dont l'humanité est redevable à la plus aristocratique de toutes les races, à la race grecque. La civilisation grecque s'est fondée sur la méconnaissance la plus complète de la dignité et des droits de l'homme qui vit du travail de ses mains ; mais elle a édifié sur l'esclavage un type de vie intellectuelle dont la distinction et la force la mettent hors de pair. Sans rien oublier de nos dettes envers le génie judaïque, Renan goûte autant que personne les qualités d'ordre, de mesure, de finesse, de goût parfait qu'on découvre dans toutes les manifestations essentielles du génie grec. « Une chose absolument unique, dit-il, c'est l'hellénisme, en entendant par ce mot l'idéal de perfection dans la littérature, dans l'art, dans la philosophie que les



Grecs ont réalisé. L'Art grec dépasse tous les autres arts autant que le christianisme dépasse toutes les autres religions, et l'Acropole d'Athènes, collection de chefs-d'œuvre à côté desquels tout le reste n'est que tâtonnement maladroit ou imitation plus ou moins réussie, est peut-être ce qui défie le plus en son genre, toute comparaison. L'hellénisme, en d'autres termes, est autant un prodige de beauté que le christianisme est un prodige de sainteté.»

L'idéal grec est sans doute un idéal accompli, mais, comme toute chose humaine, il a ses limites, et en dehors de lui, Renan le sait, il y a plus d'une façon de concevoir la vie, d'envisager le bonheur, d'entendre et d'aimer la beauté. Le Grec est amoureux d'ordre et de mesure, il est ivre de logique et de dialectique, mais il est un peu sec et parfois sophiste. « Nous autres, Celtes et Germains, déclare Renan, la source de notre génie est notre cœur. Il y a en nous une fontaine de fées, une fontaine claire, verte et profonde où se reflète l'infini. » Et en effet Renan s'attarde à savourer les merveilleuses légendes où s'est complue l'imagination religieuse des peuples celtiques, des peuples bretons. Chez eux ce qu'il découvre, ce n'est plus la belle harmonie grecque, ce n'est plus l'ardente et rude passion des prophètes hébreux, c'est la suave fantaisie d'une conscience très pure qui s'égare en mille rêves charmants. Avec quel ravissement Renan nous raconte l'odyssée de Saint Brandan allant à la recherche de



la mystérieuse terre de promesse que Dieu réserve à ses saints ! Comme il le suit sur sa barque de cuir, promené à travers les étrangetés d'une nature fantastique et d'une vie tout idéale : ici, l'île des brebis, où ces animaux se gouvernent selon leurs propres lois ; là, le Paradis des oiseaux où la race ailée chante matines et laudes aux heures canoniques ; ailleurs l'île délicieuse, où chacun vit baigné d'une sorte de lumière spirituelle, sans ressentir ni froid ni chaud, ni tristesse ni maladie de corps ou d'esprit ! Lorsqu'on la compare, dit-il, à l'imagination classique, l'imagination celtique est vraiment l'infini comparé au fini. Tous les héros auxquels elle a donné naissance, les Saint Patrice et les chevaliers Arthur, Lancelot et Perceval, passent leur vie dans une course sans fin vers l'objet toujours fuyant d'une vision splendide ; ils se meuvent dans un monde enchanté où toutes choses se transforment sous leur regard bienveillant et pur, où les animaux eux-mêmes deviennent des créatures intelligentes et douces, où les oiseaux et en particulier les cygnes se mettent au service de l'homme, où les produits un peu compliqués de l'industrie humaine, tels que la lance, l'épée ou le bouclier d'Arthur apparaissent comme des êtres vivants et manifestent des propriétés magiques.

Voilà, Messieurs, une conception du monde aussi étrangère que possible à notre conception scientifique de l'univers ; et il semble que celui qui comprend l'une et s'y complaît ne de-

vrait rien comprendre à l'autre. Eh bien ! Renan n'éprouve aucune difficulté à embrasser dans sa vaste pensée ces deux représentations de l'univers ; il reproduit en son cerveau avec la même aisance et le monde fantastique de Saint Brandan et le monde réel des savants modernes. Il a été séduit par la poétique rêverie de nos premiers âges ; mais cette séduction ne l'empêche pas de voir que la science moderne, telle que l'ont faite les découvertes de la mécanique céleste, de la physique, de la chimie et de la biologie, revêt le monde d'une beauté neuve et plus solide. Galilée, dit-il, Descartes, Newton, Lavoisier ont substitué aux imaginations des âges non scientifiques la notion d'un ordre éternel où n'ont plus de place les volontés surnaturelles et les coups d'état divins ; ont-ils diminué l'univers, comme le pensent quelques personnes ? « Pour moi, j'estime tout le contraire. L'univers, tel qu'on le voit avec les données de l'astronomie moderne, est bien supérieur à cette voûte solide, constellée de points brillants, portée sur des piliers, à quelques lieues de distance en l'air, dont les siècles naïfs se contentèrent. Je ne regrette pas beaucoup les petits génies qui autrefois dirigeaient les planètes dans leurs orbites ; la gravitation s'acquitte beaucoup mieux de cette besogne, et si par moments j'ai quelques mélancoliques souvenirs pour les neuf chœurs d'anges qui embrassaient les orbes de sept planètes et pour cette mer cristalline qui se déroulait aux pieds de l'Éternel, je me console en songeant que l'infini

où notre œil plonge est un infini réel mille fois plus sublime aux yeux du vrai contemplateur que tous les cercles d'azur des paradis d'Angelico de Fiesole ». En définitive, Messieurs, — et il me serait facile de vous en fournir une preuve plus complète si j'avais le temps d'examiner devant vous les innombrables études particulières auxquelles Renan s'est livré — il n'est pas un seul point de vue considérable sur l'univers qui ait échappé à la merveilleuse intelligence de notre compatriote; il n'est pas une seule création originale de l'intelligence, de l'imagination, de la conscience humaine dont il n'ait cherché et le plus souvent découvert le secret.

Mais, Messieurs, ce n'est pas assez de comprendre les formes de pensée les plus différentes; car derrière chaque conception du monde il y a des hommes, des hommes en chair et en os, qui ont vécu, qui ont lutté, qui ont souffert et qui parfois sont morts pour cette conception. Par suite il ne suffit pas à Renan de goûter ce qu'il y a de vrai ou tout au moins d'original dans les diverses œuvres philosophiques, religieuses ou esthétiques sur lesquelles sa curiosité se porte; il entre encore dans l'âme des individus et des races qui les ont produites; il sympathise avec le sentiment particulier et sincère qui des profondeurs de la vie intime les a soulevées à la clarté du jour. C'est avec piété qu'il se penche sur l'âme humaine à tous les moments de son histoire et recueille les paroles les plus confuses, les bégaie-



ments les plus indistincts de cette pauvre humanité qui, malgré l'accablant labeur dont elle subit le poids, s'impose à elle-même cette peine nouvelle et étrange de réfléchir au problème de sa destinée. Et ce qui attire le regard, ce qui émeut le cœur de Renan, ce ne sont pas seulement les hauts sommets de l'humanité religieuse, Isaïe ou le Bouddha, Jésus ou François d'Assise; ce ne sont pas seulement les grandes lumières de la philosophie, Marc-Aurèle, Spinoza, Kant ou Hegel. Chaque tête humaine, pense-t-il, se fait son rêve de la vie, violent ou tendre, passionné ou austère, et ce poème est toujours à quelque degré digne de notre respect et de notre sympathie. La race celtique, si riche et si hardie dans le monde de la féerie et du rêve, a été, à bien des égards, très timide et très modeste; on ne lui doit aucune grande conception philosophique, politique, économique; elle n'a su s'imposer au monde ni par l'audace de sa pensée ni par la puissance de son génie pratique; mais elle mérite d'être aimée et Renan l'aime de tout son cœur parce qu'elle a porté dans sa vie de famille et dans ses sentiments religieux une adorable délicatesse, parce qu'elle s'est élancée de toute son âme à la poursuite de l'idéal qui la fascinait. De là le magnifique hommage d'affection pieuse qu'il adresse aux pères de la tribu obscure au foyer de laquelle il a puisé la foi en l'invisible : « Quelquefois, leur dit-il, je regrette que votre barque, en quittant l'Irlande ou la Cambrie, n'ait point obéi à



d'autres vents. Je les vois dans mes rêves, ces cités pacifiques de Clonfert et de Lismore où j'aurais dû vivre, pauvre Irlande, nourri du son de tes cloches, au récit de tes mystérieuses odysées. Inutiles tous deux en ce monde, qui ne comprend que ce qui le dompte ou le sert, fuyons ensemble vers l'Eden splendide des joies de l'âme, celui-là même que nos saints virent dans leurs songes. Consolons-nous par nos chimères, par notre noblesse, par notre dédain. Qui sait si nos rêves, à nous, ne sont pas plus vrais que la réalité? Dieu m'est témoin, vieux pères, que ma seule joie, c'est que parfois je songe que je suis votre conscience et que par moi vous arrivez à la vie et à la voix. »

Je pourrais, Messieurs, vous citer mille autres expressions non moins touchantes de cette vive sensibilité et de cette imagination du cœur qui soutenaient le libre idéalisme de Renan. Il est au moins une forme très rare et très méritoire de sa bonté que je ne passerai pas sous silence : c'est la façon exquise dont il traitait ses pires détracteurs, la bienveillance obstinée qu'il leur témoignait. Passionné pour la science, convaincu que chacun de ses progrès marque une étape vers l'avènement d'une humanité supérieure, il semblerait que Renan dût éprouver une antipathie profonde contre les esprits qui ne reconnaissent ni les bienfaits ni même les droits de la science. Eh bien! Messieurs, au lieu de cette colère qui nous paraîtrait toute naturelle, nous ne trouvons

chez Renan que des paroles d'indulgence et de bonté pour les adversaires de l'œuvre scientifique et surtout pour les adversaires de la tâche historique que dans cette grande œuvre il s'était réservée. Après la publication de ses premiers travaux sur les origines du christianisme, Renan a été accablé d'injures et d'anathèmes; la controverse religieuse s'est acharnée contre ses écrits avec le plus malveillant parti-pris; il ne s'émeut pas, car il sait que c'est par un sentiment de piété véritable que le croyant des religions positives traite tout dissident comme un ignorant ou comme un homme de mauvaise foi. « Calomnies, dit-il, contre-sens, falsifications des textes, raisonnements triomphants sur des choses que l'adversaire n'a pas dites, cris de victoire sur des erreurs qu'il n'a pas commises, rien ne paraît déloyal à celui qui croit tenir en main les intérêts de la vérité absolue. J'aurais fort ignoré l'histoire si je ne m'étais attendu à tout cela. J'ai assez de froideur pour y avoir été peu sensible, et un goût assez vif des choses de la foi pour qu'il m'ait été donné d'apprécier doucement ce qu'il y a eu parfois de touchant dans le sentiment qui inspirait mes contradicteurs. Souvent, en voyant tant de naïveté, une si pieuse assurance, une colère partant si franchement de si belles et bonnes âmes, j'ai dit comme Jean Huss à la vue d'une vieille femme qui suait pour apporter un fagot à son bûcher : « O sancta simplicitas! O sainte simplicité! » Peut-être, Messieurs, y a-t-il des gens qui

croient découvrir dans ces paroles, et d'autres semblables, une sorte de dédain transcendant et d'ironie supérieure; mais c'est qu'ils se méprennent sur la vraie nature de Renan. Ils ne voient pas que, chez lui, la lucidité de l'intelligence respecte, sinon la sentimentalité banale, au moins la vraie vie du cœur et que la vision claire et froide de l'irrationalité d'une croyance n'exclut nullement la sympathie la plus réelle, la plus pure de tout motif littéraire, pour la bonne volonté que cette croyance égare. Maintenons hardiment, dit-il, les droits de la critique, et n'oublions pas que l'extinction de toute pensée libre amène tôt ou tard, avec la frivolité, la fin de toute moralité sérieuse; mais, d'autre part, n'oublions pas que chacun se fait sa foi à la mesure de sa taille, et que la foi la plus étroite peut s'associer à des sentiments excellents. « Notre dissidence avec les personnes qui croient aux religions positives est, après tout, uniquement scientifique; par le cœur nous sommes avec elles; nous n'avons qu'un ennemi, et c'est aussi le leur, je veux dire le matérialisme vulgaire, la bassesse de l'homme intéressé. »

Vous voyez de voir, Messieurs, quelle est la large et complexe sympathie de Renan. Cette sympathie a ses dangers: elle peut amener une sorte de volubilité de la vie intellectuelle, une disposition de l'esprit à accueillir avec la même bienveillance toutes les façons de penser, de sentir et d'agir, quelles qu'elles soient. Une bonté qui

ne se refuserait à personne et qui serait égale pour tous exclurait une nette et ferme conviction personnelle, c'est-à-dire un des éléments sans lesquels nous avons reconnu qu'il ne peut y avoir de véritable liberté d'esprit. Le péril est certain, et l'on ne peut dissimuler que Renan a paru plus d'une fois y tomber; mais si on le juge d'après ses œuvres maîtresses, on s'aperçoit qu'il y a en définitive échappé. Loin d'attribuer aux diverses productions qu'il examine une valeur égale, il se préoccupe sans cesse de leur marquer des rangs et d'établir entre elles une hiérarchie. Tout d'abord, dans le domaine de l'art, il déclare expressément que c'est une grave erreur de mettre sur le même pied tous les produits de la nature humaine et de placer au même degré de l'échelle de la beauté la pagode indoue et le temple grec, parce que tous deux résultent d'une conception originale et spontanée. La nature humaine, dit-il — entendez par là ce qu'il y a de proprement humain dans l'homme, ce par quoi l'homme dépasse l'animal — la nature humaine est toujours belle, il est vrai, mais elle n'est pas également belle. « C'est partout le même motif, ce sont les mêmes consonances et dissonances d'instincts terrestres et divins, mais non la même plénitude ni la même sonorité. » Dans le domaine religieux plus encore que dans le domaine esthétique Renan maintient énergiquement l'idée de hiérarchie. L'islamisme, par exemple, est, selon lui, une religion inférieure, le produit d'une



combinaison médiocre d'éléments humains; il se résume tout entier en quelques formules très sèches et appartient au groupe de ces théologies « si mesquines, si vulgaires, si incolores que ce serait faire injure à Dieu de croire qu'après avoir fait le monde visible si beau, il eût fait le monde invisible si platement raisonnable. »

Et ce ne sont pas seulement les œuvres d'art et les religions qui apparaissent à Renan singulièrement inégales; ce sont les civilisations elles-mêmes envisagées dans leur ensemble qu'il juge à des degrés divers nobles et généreuses. Il est des civilisations qui se vouent uniquement à l'amélioration de la condition terrestre, du bien-être, du confort : ce sont les civilisations inférieures; il en est d'autres qui subordonnent ces soins matériels aux soucis de l'âme, à la préoccupation de l'idéal, à tout ce qui n'a pas pour objet les besoins immédiats du corps : ce sont les civilisations les plus hautes. La vertu, le génie, la science désintéressée, voilà des choses qui ne répondent qu'à ce qu'il y a d'humain en nous, à nos aspirations intellectuelles ou esthétiques : tout cela peut ennoblir. « Ce qui est simplement utile n'ennoblira jamais. Sur le front de nos palais d'Exposition je vois, à côté de noms immortels dans la science, des noms, honorables sans doute, d'industriels qu'on veut inscrire au livre d'or de la gloire : ils n'y tiendront pas ». L'industrie, conclut Renan, rend à la société d'immenses services matériels et même, par un contre-coup

involontaire, des services moraux; mais, après tout, les services qu'elle rend se paient par de l'argent, et l'argent n'a rien à voir avec la distinction intérieure, avec le vrai mérite. Tout au contraire le souci trop intense de la richesse s'allie fort bien à une grande dépression intellectuelle et morale et une seule chose importe, c'est la vie selon l'esprit et la vérité.

Mais quel principe inspire et soutient cette vie elle-même? quel est le point de vue sur l'humanité et la nature auquel Renan juge que doit se placer le sage? en d'autres termes, quel est le credo de Renan? Ce credo, par cela même qu'il est très large, ne paraît pas très précis. Lorsqu'on embrasse beaucoup de choses dans sa pensée, il est rare qu'on puisse formuler leurs relations avec la rigueur d'une proposition mathématique. Elevez-vous au sommet d'une très haute montagne; plus vous monterez, plus vous verrez s'effacer les formes précises et les contours arrêtés des choses familières, plus votre regard semblera se perdre dans un horizon vague, sans limites et sans point d'arrêt. Et telle est l'impression que nous donne l'univers contemplé des hauteurs où se place la pensée de Renan. De ces sommets tous les vieux credo, tous les dogmes vulgaires s'obscurcissent et s'effacent ou plutôt se mêlent et se confondent si bien qu'il ne reste sous le regard élargi qu'un vaste ensemble qu'on ne sait trop comment définir. « Je ne sais pas bien, dit Renan quelque part, si je suis matérialiste ou spiritualiste ».

Et en effet, ajoute-t-il, les matérialistes ont raison s'ils se bornent à affirmer que la pensée ne se produit pas en dehors de certaines données organiques, comme l'harmonie d'un concert n'existerait pas sans les tubes et les cordes sonores des exécutants; mais ils se trompent s'ils veulent aller plus loin et réduire la pensée au corps qui la porte. « Ils ressemblent alors à l'enfant qui ne verrait dans un livre qu'une série de feuilles noircies, dans un tableau qu'une toile enduite de couleurs. Est-ce là tout? Non, il y a encore l'âme du livre et du tableau, il y a la pensée et le sentiment qu'ils représentent, et cette pensée, ce sentiment ne méritent-ils pas seuls d'être pris en considération? Le matérialiste voit la grossière réalité, mais non ce qu'elle signifie, il voit la lettre, mais non l'esprit ». Les spiritualistes sont donc dans le vrai lorsque, renonçant à détacher l'âme de son support matériel, ils affirment qu'elle dépasse de toute la distance de l'infini la condition qui la provoque et la soutient. Cette âme est libre puisque par la culture de sa raison et le perfectionnement de sa moralité elle se crée une royauté sans bornes. Elle est immortelle, non pas peut-être parce qu'elle préexiste au corps et lui survit, mais parce que dès cette vie même elle peut se donner le spectacle de l'univers et de ses lois éternelles, atteindre des vérités physiques et morales qui dominent le temps et l'espace. En un sens elle crée cet idéal auquel nous donnons le nom de Dieu

puisque Dieu, obscurément révélé par la nature, ne devint clair que le jour où une conscience pure préféra la pudeur à la vie, ou un être noble et bon contempla le ciel dans la sérénité de son cœur. Elle crée des récompenses infinies, puisqu'elle décerne la volupté suprême de bien faire; elle crée des châtiments infinis puisqu'à son tribunal, le seul qui compte, la bassesse et le mal ne rencontrent que le mépris.

En ces quelques formules où se retrouvent, éclairées d'une signification nouvelle et pour ainsi dire transfigurées, les croyances populaires, vous tenez, Messieurs, la philosophie que Renan adopta tout d'abord, et à laquelle, malgré certaines défaillances plus apparentes que réelles, il resta toujours fidèle. Aux dernières années de sa vieillesse indulgente, il se montra parfois trop peu sévère pour certaines façons de penser ou de vivre qui n'avaient jamais été les siennes; mais, après ces moments de complaisance et d'oubli, il se retrouvait toujours et, en tête à tête avec sa conscience, il rappelait avec fermeté les grandes maximes dont son existence entière de travail et de noblesse avait été l'éloquente confirmation. « L'univers, répétait-il, a un but; il sert à quelque chose, il n'est pas une vaine agitation dont la balance finale serait zéro... Si le vrai, le bien, le beau étaient choses frivoles, il y a longtemps que l'homme en eût abandonné la poursuite... Le but du Monde est que la raison règne; l'organisation de la rai-



son, voilà le devoir de l'humanité, et elle n'y manquera pas ».

Et c'est cette philosophie idéaliste qui commande la doctrine politique de Renan. En un sens il n'est pas démocrate parce qu'il pense que la raison n'existe qu'à un faible degré dans la masse populaire, trop absorbée par les durs soucis de chaque jour et qu'il sait qu'avec certains mots habilement exploités on peut conduire la foule, sans qu'elle s'en doute, aux derniers confins de la servitude et de l'abaissement. Mais d'autre part Renan n'est pas aristocrate au sens habituel de ce terme, car il affirme que toute conscience a des droits et que la plus humble de toutes est capable des plus nobles aspirations et des œuvres les plus hautes. « Une des choses, dit-il, qui font commettre le plus de fautes aux gens du monde est la superficielle répulsion que leur inspirent les gens mal élevés ou sans manières ; car les manières ne sont qu'affaire de forme, et ceux qui n'en ont pas se trouvent quelquefois avoir raison. L'homme de la société avec ses dédains frivoles, passe presque toujours sans s'en apercevoir à côté de l'homme qui est en train de créer l'avenir : ils ne sont pas du même monde ; or l'erreur commune des gens de la société est de croire que le monde qu'ils voient est le monde entier. » Quel est donc l'ordre de choses que, selon Renan, la raison exigerait ? C'est un ordre social qui ne serait ni entièrement aristocratique ni entièrement démocratique, un régime qui empêcherait la démocratie d'aboutir à

un nivellement injuste et meurtrier pour toute originalité, et l'aristocratie ou l'élite de se perdre dans l'immobilité de castes closes. Le problème est très complexe, et Renan estime que, si on peut espérer le résoudre, c'est en faisant entrer aussi profondément que possible dans nos lois et surtout dans nos mœurs le principe de liberté. La société parfaite serait celle où, grâce à un libéralisme pénétré de bonté autant que de justice, aucune créature humaine ne serait sacrifiée, et où les hommes supérieurs, les hommes d'initiative et de courage, les membres de l'aristocratie vraie rencontreraient les conditions favorables au développement de toutes leurs bienfaisantes énergies. Ayons pleine conscience de nos devoirs envers le peuple, venons-lui en aide par une politique généreuse, faisons en sorte que tous puissent vivre et goûter la mesure de bonheur dont ils sont capables; mais aussi n'oublions pas que le progrès s'accomplit par une élite et n'entravons pas la marche en avant de cette élite par des préoccupations jalouses d'égalité. Tout au contraire, multiplions en sa faveur les associations et les fondations libres, bien moins gênantes et bien plus fécondes pour les entreprises du talent et du génie que les instituts d'Etat, toujours obligés de faire certaines concessions aux préjugés et aux passions de la majorité. Le but du monde, c'est le développement de l'esprit, et la première condition du développement de l'esprit, c'est sa liberté.

Telle est, en deux mots, la politique de Renan,

politique tout idéaliste et qui s'accorde parfaitement avec les principes généraux de sa philosophie. C'est dire que la pensée de Renan n'est nullement comme le voudraient les critiques superficiels, une pensée indécise et inconsistante ; il a en réalité une conviction dominante, à la fois très large et très ferme, il a une doctrine contestable assurément comme toute doctrine, mais respectable par la noblesse d'âme qu'elle révèle et dont toutes les parties se tiennent, s'appellent les unes les autres. Renan a pu déconcerter les esprits étroits par la souplesse de son style et par l'ampleur de ses vues ; mais il n'est ni un dilettante ni un sceptique ; il est essentiellement un homme de foi qui jamais, aux heures de réflexion sérieuse, n'a varié sur les articles essentiels de son credo.

Encore un mot, Messieurs, pour finir. Je viens de vous rappeler à quelle condition se réalise la liberté d'esprit : beaucoup savoir, beaucoup aimer et tenir fermement à certains principes. J'ajoute que, si ces conditions ne peuvent être réalisées par tous au même degré que par Renan, elles ne sont pour personne absolument irréalisables. La première seule est partiellement indépendante du bon vouloir de chacun, mais elle ne l'est que partiellement. Les moins favorisés d'entre vous possèdent au moins le bagage intellectuel qu'on emporte de l'école primaire, et ce bagage, qui n'est pas aussi pauvre qu'on se plaît à le répéter, il dépend de vous de l'enrichir presque sans limite.



Qui de vous a son existence entière prise par ses occupations habituelles, et ne dispose de quelques moments de loisir? Eh bien! il vous est facile de mettre à profit ces heures de liberté que trop de gens gaspillent en distractions malsaines, pour lire des livres excellents. Les œuvres de génie sont aujourd'hui à la portée de toutes les bourses : au prix de quelques centimes, vous pouvez vous procurer une comédie de Molière, un roman de Voltaire, une fantaisie philosophique de Diderot, un drame de Goethe ou de Schiller. Il y a quelques années j'ai connu un ancien ouvrier, Benoit Malon, qui, du temps où il allait encore à l'atelier, s'était assimilé une bonne partie des œuvres les plus marquantes que compte la littérature philosophique, religieuse et politique de l'humanité. Et je me souviens encore d'un après-midi où cet homme excellent, qui dirigeait alors avec beaucoup de science et même de talent la *Revue Socialiste*, m'étonna par la précision avec laquelle il avait retenu certains passages de la Bible, et notamment la conclusion du poème de Job. « Quelles admirables pages, me disait-il, que celles où Jehovah humilie sous les merveilles déployées de la nature la protestation de son serviteur malheureux et indigné! Mais en même temps, que nous nous sentons loin de ce vieil Arabe, que l'étalage de la force divine amène à prosterner le front dans la poussière! Job se soumet devant l'incompréhensible, il se repent de ses interrogations et de son audace; il ne sait,



à la fin, que se taire et adorer. Nous, notre fierté et notre honneur, c'est de vouloir comprendre quand même, de traduire tout mystère au tribunal de notre raison ou de notre conscience et de dire au Créateur imaginaire ou réel : tu n'es pas juste, tu n'es pas le vrai Dieu si tu as fait l'œuvre qu'on t'attribue pour qu'elle nous soit une raison de trouble et un motif de scandale ! »

Ainsi, Benoît Malon, ce travailleur de l'usine, s'était élevé par sa réflexion et par ses lectures aux perspectives philosophiques de la pensée. Et en même temps les luttes qu'il avait engagées et les douloureuses épreuves qu'il avait subies ne l'avaient point aigri ; il avait conservé et même accru sa bonté naturelle ; les penseurs et les écrivains dont il rejetait les idées, mais dont la sincérité lui paraissait évidente avaient fini par s'emparer tous de sa sympathie. L'essentiel, selon lui, c'était d'être franc, d'être vrai, de ne pas mentir aux autres et de ne pas mentir à sa propre conscience. Il n'était sans pitié que pour les égoïstes, pour les négateurs systématiques du problème social et de la souffrance sociale, pour tous ceux qui ne savaient pas voir ou ne voulaient pas voir, selon sa belle expression, « les rayonnements intérieurs » de l'âme démocratique. A force de méditation, de travail et de générosité cet ouvrier était parvenu à l'apaisement de ses passions de sectaire, à la purification de sa pensée chaque jour plus large et plus sereine, c'est-à-

dire qu'il avait conquis la vraie liberté intellectuelle, la vraie liberté de conscience.

Ce que ce travailleur a fait, Messieurs, vous pouvez tous le faire ; l'exemple qu'il a donné, vous pouvez tous l'imiter ; vous pouvez tous entrer, comme Benoît Malon, dans ce royaume des libres esprits que Renan, donnant leur sens le plus profond à des expressions très anciennes et respectables, appelait le royaume de Dieu.

---

## VII

### LE PROGRÈS SOCIAL DE LA CLASSE OUVRIÈRE

**MESSIEURS,**

A l'invitation de votre Président — et sous le patronage de la Ligue de l'enseignement — je viens vous entretenir d'un sujet qui n'a pas manqué d'éveiller plus d'une fois votre réflexion. L'excellente école (1) qui vous a formés ouvre devant vous des carrières différentes dans le vaste champ du travail ; chacun de vous choisira la sienne selon ses aptitudes et ses préférences ; mais déjà vous avez tous un parti pris commun qui a suscité votre association et qui fonde entre vous une fraternité durable : vous serez tous des ouvriers d'industrie. Tous aussi, vous êtes d'avance convaincus — et avec raison — que le travail auquel

(1) Cette Conférence a été prononcée devant les élèves de l'École Professionnelle d'Industrie, à Brest.

vous consacrerez votre vie et vos forces, loin de constituer pour vous une sorte de déchéance sociale, vous sera un titre d'honneur et une marque de dignité. La tâche industrielle que vous accomplirez au service de l'Etat ou d'entreprises privées, vous l'accomplirez avec fierté, en portant haut la tête et en vous disant que nulle catégorie d'hommes n'a plus que la vôtre droit au respect.

Eh bien ! ce sentiment que vous éprouvez tous est très récent ; vos aînés ne le connaissaient pas ou ne l'éprouvaient qu'à un faible degré. Le travail manuel s'est longtemps heurté à un préjugé aussi puissant que stupide qui frappait d'indignité sociale les hommes que leur manque de fortune obligeait à vivre de l'effort et de l'œuvre de leurs bras. Dans l'antiquité grecque et latine ce préjugé s'exprimait par la distinction radicale des maîtres et des esclaves — et par esclaves entendez les ouvriers de tout métier, forgerons, tisserands, charpentiers, menuisiers, etc. Au moyen âge chrétien il s'affirmait par la distinction des nobles et des serfs ou vilains ; et depuis la Révolution française il s'est retrouvé, affaibli sans doute et atténué, mais non aboli, dans la distinction des capitalistes et des prolétaires. A regarder les choses de haut, on peut dire que la société s'est presque toujours composée de deux catégories d'hommes très tranchées : l'une faite pour goûter à des degrés divers les joies et les honneurs de la vie sociale, l'autre faite pour en subir toutes les charges et toutes les humiliations. Entre les deux



classes d'hommes s'élevait un mur presque infranchissable : la première ne se considérait pas comme de même essence que la seconde et n'entrait en contact avec elle que pour lui imposer des services ou lui infliger des châtiments.

En Grèce, nous disent les historiens, l'ouvrier esclave n'existait pas moralement ; c'était un objet de commerce d'une valeur vénale à peine supérieure à celle d'un animal domestique. Quand il faisait preuve de quelque adresse dans son métier, on l'achetait, si je ne me trompe, de 500 à 1,000 francs de notre monnaie ; mais il comptait si peu que dans les affaires judiciaires, on le prêtait volontiers comme témoin pour être soumis à la torture et révéler la vérité, non par ses paroles — car sa conscience n'était pas une garantie — mais par l'intensité même ou l'espèce de ses cris de souffrance : après quoi l'emprunteur dédommageait par une somme d'argent le maître dont la torture avait entamé et avili la propriété. A vrai dire l'antiquité traitait l'ouvrier, non comme une personne, mais comme un corps. Au moyen âge la condition du travailleur fut peut-être moins dure, mais elle resta toujours entachée d'une certaine bassesse. Le noble d'ancien régime aurait cru encanailler sa pensée en l'arrêtant avec sympathie et complaisance sur le manant ; surtout il ne lui serait jamais venu à la pensée de considérer et de traiter ce manant comme son égal. Plus près de nous, dans un passé que vos pères peut-être et sûrement vos grands-

pères ont connu, une barrière moins haute, mais encore très résistante séparait les fils de familles bourgeoises destinés à une existence oisive ou promis aux carrières dites libérales, et les enfants du peuple, voués aux travaux manuels, rejetés dans des fonctions qu'on estimait sans noblesse. Lorsque Chateaubriand écrivait : « le salariat est une dernière transformation de la servitude », soyez sûrs qu'il n'exprimait pas une opinion individuelle; il disait tout haut la fonction et le rang qu'attribuait tout bas aux salariés la classe dirigeante de son temps. Je crois donc avoir le droit de dire, sans m'exposer aux démentis de l'histoire, que le stigmatisme dont la civilisation antique avait marqué le travail et le travailleur s'est maintenu, en s'effaçant par degrés, jusqu'à une époque très voisine de nous.

Et maintenant, si nous arrêtons notre regard sur l'époque même où nous vivons, ne sommes-nous pas obligés de reconnaître qu'un progrès décisif s'est accompli qui a relevé très haut dans l'estime publique la condition sociale de l'ouvrier? Le travailleur, depuis l'institution du suffrage universel, est devenu un citoyen, une personne investie des mêmes droits que les autres, un homme avec lequel il faut traiter d'égal à égal. Non seulement par son bulletin de vote il exerce une influence prépondérante sur la marche générale des affaires publiques et rappelle à ses gouvernants d'un jour qu'il est leur juge et leur maître en dernier ressort; avec la liberté politique,

il a encore conquis une partie de l'indépendance économique à laquelle il a droit. Il a peu à peu envahi le domaine autrefois pour lui impénétrable où se constitue l'autorité, où s'exerce l'administration, où se promulguent les règlements et les lois. Il a conquis sa place dans les conseils supérieurs du gouvernement, dans les grandes commissions, dans les institutions d'hygiène, dans les comités d'inspection et de surveillance, dans les conseils municipaux et généraux et jusque dans les Parlements. A la mine, à la forge, à l'atelier, au chantier, il se voit protégé par des garanties nouvelles, par des barrières légales opposées à l'arbitraire de ses employeurs; il sent bien qu'il a cessé d'être le travailleur désarmé qu'on punit et qu'on congédie à merci et sans raison; il sait que, pour peu qu'il accomplisse correctement sa tâche, il est, selon l'expression d'un publiciste, « inviolable à son poste de travail ». Il sait surtout que derrière lui se dresse une force incomparable, l'opinion publique, dont les jugements accusent d'une façon très nette l'accroissement de dignité sociale de l'ouvrier.

Certes, ce n'est pas aujourd'hui pour la première fois que l'opinion a soupçonné que la valeur de l'homme ne se mesure pas au rang qu'il occupe, à l'élégance de la demeure qu'il habite, au prix de l'habit qu'il porte. Elle a toujours plus ou moins vaguement entrevu que le rang, la demeure, l'habit sont les dehors de l'homme et que c'est ailleurs qu'il faut chercher l'homme véritable, je



veux dire dans la noblesse de son caractère et la loyauté de sa conduite. Mais si ce n'est pas là une vérité neuve, c'est une vérité qui n'a jamais été aussi bien comprise et aussi profondément sentie que de nos jours. Un écrivain moderne disait : « Je m'incline devant un grand, mais mon esprit ne s'incline pas »; et un de ses interprètes ajoutait : « devant l'ouvrier en qui je vois l'honnêteté de caractère portée à un degré que je ne trouve pas en moi-même, mon esprit s'incline, que je le veuille ou non, et si haut que je porte la tête pour lui faire remarquer la supériorité de mon rang ». Ces sentiments étaient autrefois exceptionnels; ils sont aujourd'hui très communs, souvent très intenses chez les hommes cultivés et constituent la partie la plus précieuse de la conscience de ce temps. Nous savons tous — au moins tous ceux d'entre nous qui jettent un regard franc et libre sur la société humaine et ses conditions diverses savent qu'un homme en vaut un autre, et que tout individu est respectable qui vaillamment accomplit sa tâche et joue son rôle, si modeste que soit ce rôle, si humble que soit cette tâche.

De plus, la conscience publique se rend compte avec une clarté croissante de ce qu'il y a d'artificiel et de puéril dans l'opposition que la vanité des classes dirigeantes avait établie entre les professions manuelles et les professions dites libérales ou intellectuelles. Elle comprend qu'il n'est presque pas d'emploi dans l'industrie où l'ouvrier ne se serve à la fois de ses bras et de son intelli-



gence; et d'autre part elle n'est pas dupe de l'élégance apparente de certaines professions dans lesquelles les fils de la bourgeoisie n'exercent pas du tout leurs activités corporelles, mais exercent presque aussi peu les facultés de leur esprit. N'est-ce pas un des traits remarquables de ce temps que la sévérité, qui n'est pas toujours injuste, avec laquelle l'opinion traite les bureaux, ministériels ou autres, où elle ne veut découvrir que les refuges ordinaires de la paresse? Et les expressions peu flatteuses de « rond de cuir » ou de « gratte-papier » appliquées aux bénéficiaires de certaines fonctions ne disent-elles pas assez haut la faible estime que leur accorde le sentiment public? Même dans des professions qui jouissent d'une réputation meilleure l'opinion sait bien reconnaître sous de hautes prétentions à la vie intellectuelle ce qui se cache d'automatisme et de routine; elle aperçoit aisément que le médecin, le magistrat, l'avocat ou le professeur n'est pas toujours et nécessairement un homme d'initiative, et que l'effort personnel d'intelligence constitue moins ordinairement chez lui la règle que l'exception.

Il semble donc que notre époque, par une vue plus nette et plus sincère des choses et des hommes, a singulièrement amoindri la distance qui séparait autrefois les divers emplois de l'activité humaine. Mais surtout ce que notre époque condamne avec une extrême énergie c'est le défaut d'emploi, l'absence d'activité régu

lière et positivement utile. Nous n'acceptons plus ce droit à l'oisiveté qui, par un contre-sens incroyable, a si longtemps passé pour l'indice le plus sûr de la haute valeur sociale. Nous pensons aujourd'hui que nul n'est affranchi de l'obligation de travailler, même le riche, et quelque respect qu'ils témoignent à l'institution de l'héritage, nos moralistes les moins osés jugent qu'un père millionnaire n'a pas le droit d'introduire dans le monde des oisifs et des parasites absolus. Nous n'avons que du mépris pour l'homme qui, parce qu'il s'est seulement donné la peine de naître pour recueillir une immense fortune et les avantages qui l'accompagnent, se soustrait à toute espèce de tâche dans la grande ruche sociale et partage entre les courses, le club et le jeu des loisirs qu'il n'a pas conquis par un effort personnel. Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, le prestige de la richesse et de la paresse est un prestige qui s'en va ; bientôt il aura rejoint dans le passé historique toutes les aberrations de même espèce qui marquent aux yeux du penseur les douloureuses étapes du progrès humain. Ainsi, abaissement des rangs sociaux, effacement des étiquettes et des distinctions vaines, réhabilitation du travail, discrédit de l'oisiveté, voilà les traits saillants et réconfortants de la civilisation dans laquelle vous allez entrer.

Comment s'est accomplie cette transformation profonde ? sous quelles influences est tombé le vieux préjugé contre le travail qui a déshonoré

les plus brillantes civilisations antiques ? Un professeur de philosophie pourrait attribuer le mérite d'une révolution aussi bienfaisante à l'influence des philosophes ; à mon avis, il commettrait une erreur. Tous ou presque tous les grands philosophes ont été aristocrates, au moins de tendance ; ils ont conçu un idéal très élevé, mais précisément ils l'ont placé trop haut pour le juger réalisable en toute condition et compatible avec les formes d'activité les plus nécessaires. Dans l'antiquité Platon et Aristote n'accordent aucune estime aux arts industriels et mécaniques ; ils prétendent que tous ces métiers affaiblissent ou déforment le corps, entravent la culture de l'esprit, empêchent la naissance des sentiments généreux, inclinent l'homme aux préoccupations viles et basses. Selon eux l'homme vraiment homme est celui qui, libéré par sa fortune de la nécessité du travail manuel, peut à loisir exercer les droits et accomplir les devoirs du citoyen, voter dans les assemblées, juger dans les tribunaux, défendre par la parole ou par les armes les intérêts matériels ou moraux de la cité. En dehors de ces activités civiques de l'homme libre, il n'y a place que pour des occupations serviles et dégradantes. « Nous appelons sordides, dit brutalement Aristote, tous les travaux qui reçoivent un salaire, car ils ne laissent à la pensée ni loisir ni élévation. » Il déclare que les travaux de cette espèce ne conviennent qu'aux esclaves et que la distinction des arts nobles et des activités

serviles est une distinction naturelle qu'aucune institution ne saurait abolir. « C'est la nature, affirme-t-il, qui, par des vues de conservation, a créé certains êtres pour commander et d'autres pour obéir... Quand on est inférieur à ses semblables autant que le corps l'est à l'âme ou la brute à l'homme, et c'est la condition de tous ceux pour qui l'emploi des forces corporelles est le meilleur parti à tirer de leur être, on est esclave par nature. » Il conclut que jamais on n'échappera à la nécessité du travail servile, car il faut à l'homme libre une propriété et des instruments, et l'esclave est une propriété vivante et le premier des instruments. L'humanité, dit-il ironiquement, ne se passera d'esclaves que le jour où les instruments inanimés, changeant de nature, parviendront à la vie et au mouvement, où les navettes tisseront toutes seules, où l'archet jouera tout seul de la cithare, où la charrue labourera d'elle-même la terre. Ironie imprudente ! Aristote ne se doute pas qu'un jour les navettes tisseront toutes seules et que les machines, remplaçant de plus en plus les bras de l'ouvrier, laisseront à son intelligence un loisir croissant.

Ses successeurs stoïciens ne s'en doutent pas davantage ; et c'est pourquoi, malgré la haute conception qu'ils se font de la valeur de la nature humaine, malgré leur admirable formule : « l'homme est pour l'homme chose sacrée », ils ne savent en définitive que prêcher à l'esclave la résignation. « Celui, disent-ils, qui, subissant la condition d'es-



clave, s'en accommode et y consent, est vraiment libre; celui-là seul est esclave qui proteste contre le rôle que le Stratège souverain lui a fixé sur le théâtre du monde, et qui ne comprend pas que tout est à sa place et ordonné selon la raison dans le plan divin de l'univers ». Et cependant, Messieurs, ces philosophes trop résignés ont légué à l'humanité une idée, l'idée du droit, qui, plus tard, reprise, élargie et précisée par nos écrivains du dix-huitième siècle, favorisera, sans la produire, l'émancipation politique et sociale des classes déshéritées.

Puisque les philosophes n'ont pas accompli l'œuvre de libération attendue, qui donc l'accomplira? Est-ce la religion qui brisera le joug posé sur le cou du travailleur et révoquera la sentence de dégradation que les temps antiques avaient prononcée contre lui? Il est certain, Messieurs, que les grandes doctrines religieuses de l'Inde et de la Judée ont droit auprès de la classe ouvrière à une reconnaissance éternelle, car tout leur effort, toute leur tâche a été d'humilier les puissants et de relever les humbles. Le christianisme en particulier a servi admirablement la cause populaire en montrant le Christ lui-même occupé dans le modeste atelier d'un charpentier et en lui donnant pour compagnons, pour amis et pour disciples de pauvres pêcheurs. Nul n'ignore que l'Evangile traite avec une dureté extrême les heureux du monde, qu'il leur réserve toutes ses menaces et qu'il prononce contre eux la parole

terrible: « Il sera plus difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieus qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. » Le salut, selon le Christ, se fait par la bonté du cœur, par la pureté des sentiments, par la droiture de la volonté; et c'est dans les conditions les plus basses selon le monde que la bonne volonté produit ses plus belles fleurs et ses fruits les plus doux. C'était là, Messieurs, un très grand progrès. Attribuer à l'homme qui vit du travail de ses bras un principe de vie spirituelle, le rapprocher du Père céleste comme un fils de prédilection, lui conférer dans la patrie des consciences, non pas seulement l'égalité avec les riches, mais une vraie supériorité et une sorte de privilège, c'était renverser jusque dans ses fondements toute la vieille hiérarchie sociale et morale.

Et pourtant, Messieurs, cette sublime nouveauté chrétienne n'aboutit pas aux heureuses conséquences qu'on pouvait en espérer: elle brisa sa générosité et sa force aux habitudes et aux nécessités économiques qu'elle rencontra devant elle et dont elle vit au premier abord qu'elle ne soulèverait pas le poids. L'esclavage avait dans la vie sociale de trop profondes racines pour qu'il pût en être brusquement arraché; aussi voyons-nous que Saint Paul l'accepte et n'invoque d'autre égalité que l'égalité devant Dieu. « Esclaves, dit-il, ne vous inquiétez pas de votre condition, mais obéissez à vos maîtres avec crainte et tremblement comme à Jésus-Christ. Servez pour le Seigneur, non

pour les hommes, sachant que le maître commun de tous est au ciel, qu'il ne fait point acception de personnes et que chacun recevra de lui selon ses œuvres, qu'il soit esclave ou libre. » Par ces paroles se trouvent consacrées à nouveau toutes les inégalités terrestres; l'émancipation du travailleur est ajournée au ciel; ici-bas il garde sa chaîne. Et, à mesure que le christianisme s'éloigne de ses origines, il se soucie moins d'alléger cette chaîne. Comme presque tous les révolutionnaires qui parviennent au pouvoir, il devient conservateur, pactise avec les puissances du monde et, si j'en crois l'un des plus grands chrétiens de notre temps, le pasteur Channing, courbe le front du peuple dans la poussière. Sans doute l'Eglise du moyen-âge console l'âme des misérables par ses belles légendes de saints, par ses admirables cathédrales, par ses fêtes sans nombre, par la perspective qu'elle ouvre sur le paradis final; mais, en fin de compte, elle ne sait dire aux travailleurs sur leur condition actuelle qu'une parole, celle-là même qu'avaient prononcée les Stoïciens: résignez-vous.

Messieurs, la seule force humaine qui ne connaisse pas la résignation est la science; et en effet l'office de la science est de dompter les forces naturelles, de connaître les nécessités inscrites au cœur des choses et, en les connaissant, d'en triompher. Savoir scientifiquement, c'est plus que savoir, c'est pouvoir, c'est changer les effets en modifiant les causes qui par accident tombent sous nos prises.



Prenons un exemple banal : le mécanicien qui allume le feu d'une locomotive sait que la force expansive de la vapeur va produire le mouvement du piston, que le mouvement du piston produira celui de la bielle, le mouvement de la bielle celui des roues, et finalement le transport des wagons et des voyageurs. Voilà en deux mots toute la science : elle consiste à découvrir entre les faits qui se produisent ou que nous produisons dans le monde des liaisons telles qu'il suffise de réaliser l'un d'eux pour réaliser par contre-coup ceux qui le suivent et qui en dépendent. Rien ne vous paraît plus abstrait ni peut-être plus indifférent que cette formule ; eh bien ! c'est cette formule qui a renouvelé la face de la terre, ennobli le travail, émancipé le travailleur. Au fur et à mesure que la science a progressé et envahi l'industrie, l'ouvrier, par un redressement insensible, s'est relevé jusqu'au niveau des maîtres qui le dominaient autrefois d'une hauteur incalculable. Il était d'abord, comme le disait Aristote, un instrument, une force motrice directement appliquée aux choses ; grâce à la science, il est devenu le maître d'un instrument, le directeur d'une force motrice ; il a cessé d'être un esclave le jour où il a eu sous la main des esclaves de fer et d'acier. Déjà vers la fin du moyen-âge cette action de la science se fait heureusement sentir. Lorsque la poudre à canon sort du laboratoire de l'alchimiste pour tomber dans le domaine de l'industrie, elle rétablit l'égalité sur le champ de bataille entre nobles et vilains et pré-



pare l'arrêt de mort de la féodalité. C'est un premier service suivi de beaucoup d'autres. A partir du seizième siècle se multiplient les découvertes scientifiques et leurs applications pratiques : c'est d'abord l'astronomie qui rend possibles la grande navigation et le grand commerce ; puis, ce sont les mathématiques qui, par leurs théorèmes en apparence inutiles, suscitent le merveilleux essor des arts mécaniques ; puis vient la physique, à laquelle nous devons la vapeur, la télégraphie, des industries sans nombre, des bienfaits sans limites ; ensuite apparaît la chimie qui transforme l'alimentation, le vêtement, la vie domestique, et jusqu'à l'activité la plus réfractaire au progrès, le travail agricole. En même temps que toutes ces sciences se développent, le travailleur qui en applique les lois et les exprime en faits utiles croît nécessairement en valeur et en dignité ; on ne peut plus le traiter comme un élément méprisable puisque c'est par lui que le savoir humain accomplit ses bienfaits. S'il produit toutes les utilités sociales et tous les miracles de notre civilisation industrielle, c'est à la condition que ses intérêts soient garantis et ses droits reconnus.

Mais ce n'est pas seulement par l'importance accrue de son œuvre que le travailleur se relève ; c'est encore par l'accroissement de valeur intime que lui attribue une éducation renouvelée par la science même. Aujourd'hui dans presque toutes les grandes industries où la vapeur est devenue un agent de premier ordre, il est utile, il est parfois

nécessaire que l'ouvrier ait cultivé certaines branches importantes du savoir scientifique : géométrie, algèbre, éléments de mécanique et de physique. Il connaît ainsi la matière sur laquelle son activité s'exerce, comprend les forces et les lois dont il tire parti, s'explique les changements qu'il produit et ceux qu'il va produire par contre-coup. Or le travail n'est-il pas la chose du monde la plus respectable et la plus glorieuse lorsque la pensée s'y mêle, lorsque l'esprit gouverne et surveille l'effort des bras et le mouvement des mains ?

Le travail s'élève encore en dignité et revêt un caractère tout à fait auguste lorsque, l'intelligence et la science éclairant et guidant le cœur, l'ouvrier se représente les heureuses conséquences pour autrui de la tâche qu'il accomplit et de la peine qu'il s'impose, et qu'il trouve dans cette image un motif de joie personnelle et de vaillance. Quelque chose de sacré illumine alors comme un rayon d'en haut la tâche et le labeur : c'est la claire vision de la solidarité sociale. La science économique vous a démontré jusqu'à la plus complète évidence cette loi de solidarité : vous la garderez constamment présente à votre esprit, jeunes gens ; vous n'oublierez jamais qu'il n'y a pas de besogne si humble qui ne soit socialement utile, pas de travail si infime dont la scrupuleuse exécution n'importe à tous. Un exemple me vient à la mémoire que vous connaissez peut-être, mais que vous me pardonneriez de vous rappeler ; c'est la « Légende

du forgeron » du poète Jean Aicard qui me le fournit. Un forgeron forgeait une poutre de fer, et chantait, en songeant aux frères inconnus à qui servirait un jour son travail.

« Tout à coup la chanson du forgeron s'arrête.  
Ah! dit-il, en secouant tristement la tête,  
Mon travail est perdu, la barre ne vaut rien.  
Une paille est dedans; recommençons ».

(Il recommence).

« Et la poutre de fer, dont l'ouvrier répond,  
Sert un beau jour, plus tard, aux charpentes d'un pont;  
Et sur le pont hardi, qui fléchit et qui tremble  
Voici qu'un régiment — six cents hommes ensemble —  
Passe, musique en tête, et le beau régiment  
Sent sous ses pieds le pont fléchir affreusement...  
Le pont fléchit, va rompre... et les six cents pensées  
Vont aux femmes, aux sœurs, aux belles fiancées,  
Et, dans le cœur des gens qui voient cela des bords,  
La Patrie a déjà pleuré les six cents morts.

Chante! Chante dès l'heure où ta forge s'allume!  
Frappe, bon ouvrier, galement sur ton enclume:  
Le pont ne rompra pas! le pont n'a pas rompu!  
Car le bon ouvrier a fait ce qu'il a pu,  
Car la barre de fer est solide et sans paille...  
Règle tes chants d'amour sur l'enclume au beau son!  
Ton cœur bat sur l'enclume et bat dans ta chanson!  
... Les étincelles d'or, en tout sens élancées,  
C'est le feu de ton cœur et tes bonnes pensées ».

Voilà en effet, Messieurs, les pensées bonnes et généreuses qui fondent la noblesse du travailleur; voilà les hauts sentiments de responsabilité individuelle et de « piété sociale » qui, dans notre civilisation industrielle, donnent au travail tout



son prix et toute sa beauté. C'est dans la mesure où l'ouvrier est capable, par sympathie intelligente, de prévoir les contre-coups les plus lointains de son effort et de son œuvre qu'il monte dans la hiérarchie humaine, au niveau des catégories d'hommes les plus justement estimées. Je vous disais tout à l'heure que la science est le principal facteur du relèvement de la condition ouvrière et je n'ai pas à me rétracter; mais j'ajoute maintenant que la science est impuissante sans la conscience, et qu'elle ne manifeste sa vertu que là où elle rencontre le concours d'une ferme moralité.

Science et conscience! Voilà les deux mots sur lesquels je veux terminer une causerie qui s'est déjà trop prolongée. Vous aimerez la science, jeunes gens, parce que c'est elle qui a préparé votre émancipation en ouvrant devant vous l'ère de la grande industrie, en augmentant, avec l'importance de votre tâche, votre valeur d'hommes, et enfin, en vous imposant dans les vastes ateliers modernes l'obligation de vous associer et de vous unir. La rupture accomplie par la Révolution française du cadre devenu trop étroit des corporations anciennes vous avait dispersés, séparés les uns des autres, livrés sans protection aux hasards d'une concurrence souvent sans justice et plus souvent encore sans pitié. Sous la pression des nécessités impérieuses d'une industrie de plus en plus scientifique vous avez échappé à cet isolement et à cette anarchie qui, sous le nom



de liberté, déguisaient votre servitude. C'est la science qui, en envahissant tous les domaines du travail et en modifiant par contre-coup vos relations naturelles et vos relations avec la puissance patronale, a introduit dans la législation et les mœurs la pratique des syndicats professionnels, et tant d'heureuses garanties dont la liste n'est pas close. Vous ne ferez donc que payer votre dette en vouant à la science un véritable culte, en refusant une oreille complaisante à ses détracteurs, de quelque côté qu'ils viennent, en la défendant dans votre esprit et votre cœur contre les assauts sans cesse renouvelés de la superstition et du préjugé.

Au culte de la science vous associerez celui des grandes règles morales qui président comme des déesses immortelles et inflexibles à la destinée des civilisations, des peuples et des races. Vous retiendrez de l'histoire et de la science sociale cette vérité, la plus certaine de toutes, que l'avenir de la classe à laquelle vous appartenez dépend de vous, de vos mérites, et, pour me servir d'un vieux mot qui a gardé toute sa signification ancienne, de vos vertus. Par le sérieux que vous introduirez dans votre vie, par le respect que vous aurez pour vous-mêmes, par la fermeté avec laquelle vous accomplirez vos obligations diverses, vous ferez monter d'un degré cette démocratie ascendante dont vous serez l'élite. Trop souvent la classe ouvrière est portée à s'abandonner elle-même, à éteindre ses

énergies dans des habitudes d'imprévoyance et d'intempérance qui ne provoquent pas seulement l'ironie méprisante des adversaires de la démocratie, mais qui attristent et découragent la sympathie de ses amis les meilleurs, si bien que quelques-uns d'entre nous, en voyant se presser dans les cabarets tant de figures flétries par l'alcool et comme marquées d'un sceau d'imbécillité ou d'ignominie, ont plus d'une fois désespéré de la cause qui leur est la plus chère. Vous vous préserverez avec le plus grand soin, jeunes gens, de ces habitudes dégradantes, les pires obstacles que rencontre le progrès démocratique ; voulant être des hommes libres, vous n'aurez point une conduite d'esclaves. Vous vous direz que, représentant la tête de la grande famille ouvrière, vous devez la leçon de l'exemple, la seule efficace, à vos frères moins favorisés ; vous les aiderez à surmonter leurs tentations, à triompher de leurs défaillances ; vous leur montrerez ce que peuvent, pour relever un homme ou un groupe d'hommes, la dignité de la conduite, la pratique journalière du devoir, l'habitude de se respecter et de se faire respecter. La démocratie est une immense armée en marche qui doit se mouvoir tout entière d'un mouvement d'ensemble ; et c'est pourquoi vous qui serez les sergents ou peut-être même les officiers de cette armée, vous vous retournerez sans cesse vers vos camarades débiles ou fatigués, vous les animerez de votre ardeur et les entraînerez dans votre propre élan. A cette con-

**166 LE PROGRÈS SOCIAL DE LA CLASSE OUVRIÈRE**

dition seulement vous ajouterez de nouvelles victoires à toutes celles qu'a déjà remportées l'idéal souverain qui domine le monde moderne et qui en est l'âme, l'idéal démocratique de justice progressive et de croissante égalité.

---

## VIII

### UN PROGRAMME POLITIQUE

MESSIEURS,

Notre Société ignore et se fait une obligation d'ignorer la politique, au sens étroit du mot ; elle se tient rigoureusement en dehors de la mêlée des partis ; elle n'est et ne veut être au service d'aucune ambition d'individu ou de groupe. Si quelques-uns de ses membres font campagne sous le drapeau de l'une ou l'autre des grandes fractions de l'armée républicaine, elle-même ne connaît et ne sert que l'idéal démocratique et laïque entendu dans sa plus large signification. Mais cet idéal, si large qu'il soit, ne peut, comme tout autre, devenir un objet de réflexion attentive sans se préciser en un certain programme, et c'est ce programme, tel que je me le représente dans son contenu le plus élémentaire et tel qu'il me paraît pouvoir être accepté par tous les démocrates, que je voudrais esquisser devant vous, à la veille d'une



lutte électorale (1) dont nous nous promettons d'être les spectateurs, non pas indifférents, mais désintéressés.

Donc, Messieurs, je ne vous dirai rien de nos chefs de parti; je ne vous parlerai ni de M. Méline ni de M. Goblet ni de M. Millerand ni de tels autres qu'il vous plaira de nommer, non que je n'aie sur ces hommes et surtout sur les idées qu'ils représentent une opinion suffisamment nette, mais parce qu'il me semble que ce n'est ici ni le lieu ni le moment de produire des opinions personnelles qui compromettraient peut être et, à coup sûr, ne serviraient pas l'œuvre de réconciliation républicaine que dans la mesure de ses forces se propose notre Société. A vrai dire je n'ai aucun mérite à me taire sur les hommes du jour, sur leur valeur respective et sur leurs chances inégales de succès dans la bataille qui s'engage; car les problèmes de science et de philosophie sociales qui m'attirent et qui attirent comme moi la plupart de mes collègues, dominant d'assez haut les questions secondaires qu'agitent chaque jour la presse et la foule; ils n'ont qu'un rapport assez lointain avec la tactique variable des partis, avec les subtilités de la stratégie parlementaire, avec les machinations plus ou moins obscures des possesseurs du pouvoir ou des aspirants au pouvoir. Ce qui m'intéresse surtout, ce qui me passionne, ce sont deux choses : c'est, d'une part, la démo-

(1) Élections législatives d'avril 1898.

cratie, car j'aime le peuple d'un amour profond et j'appelle de tout mon cœur l'avènement d'un ordre social qui élèverait à la dignité d'hommes l'immense majorité de mes semblables, qui vit aujourd'hui d'une vie presque entièrement dépourvue de noblesse et de vrai bonheur; c'est d'autre part la civilisation, c'est le maintien et le progrès des hautes conditions intellectuelles et morales sans lesquelles il me semble que le monde n'a aucun sens, que la vie n'a aucun prix et que tout le mouvement de l'humanité n'est qu'une misérable agitation sans raison et sans but.

Et ce qui me trouble, Messieurs, c'est le conflit que j'ai cru constater plus d'une fois entre ces deux objets de mon affection, la démocratie et la civilisation. D'un côté je vois une grande masse populaire, généreuse sans doute, mais trop souvent irréfléchie et aveugle, trop aisément dupe, dans le discernement de ses intérêts et de ses amis, des plus mensongères apparences, et presque toujours à la merci de sectaires qui l'affolent ou de charlatans qui, en la flattant, la perdent. D'autre part j'aperçois une sorte d'aristocratie intellectuelle, un noyau d'hommes cultivés, d'un savoir étendu et d'un bon sens réfléchi, qui éprouvent d'ordinaire la sympathie la plus vraie pour le peuple, mais qui redoutent sa naïveté, s'effraient de la façon dont il s'abandonne aux conducteurs les moins recommandables et finissent par se demander avec angoisse si le triomphe complet de la démocratie n'amènera pas une déchéance générale, un abais-

sement universel. « La démocratie, disent-ils parfois, c'est la *médiocratie*, le règne de la médiocrité en toutes choses; c'est le régime social où la distinction personnelle, le savoir, le talent, le mérite sous toutes ses formes ne comptent pas, où la politique tombe aux mains des déclassés, où l'intrigue et la réclame s'emparent de toutes les récompenses et de tous les moyens d'action qui devraient être réservés à l'homme de bien ». Je ne saurais, Messieurs, consentir à une vue des choses aussi désespérée; et cependant j'avoue que le spectacle que nous offre la France depuis quelques années n'est pas fait pour la démentir: rarement on vit chez un grand peuple, au moins dans le champ de la politique, pareille floraison d'incapables ou d'indignes. Ce qui manque presque partout, c'est le sérieux, la gravité des convictions réfléchies, le sentiment raisonné et désintéressé de ce qui est juste et de ce qui est possible, la fermeté dans l'accomplissement du devoir qu'on s'est une fois imposé; et les hommes qui pensent n'osent mesurer du regard l'abîme de maux où finirait par nous jeter, en se prolongeant, la politique avilie que nous subissons. Un peuple a besoin pour se conduire de quelques grandes idées directrices nettement définies et vaillamment affirmées par les guides qu'il se donne: et ce sont ces idées directrices qui nous font actuellement défaut; ce sont ces étoiles nécessaires et salutaires qui se sont de plus en plus assombries et finalement effacées sur notre firmament politique pour nous laisser tous dans



l'ombre et dans la nuit. En effet regardez autour de vous, vous verrez sans peine que les idées générales et généreuses subissent un discrédit croissant; vous constaterez qu'on ne s'occupe plus guère que d'intérêts privés, d'intérêts locaux, d'intérêts de corps, de classe, de parti, de secte ou d'église, et que l'intérêt commun, le seul respectable, n'obtient qu'un respect apparent et qu'une déférence verbale. En d'autres termes nous souffrons de cette forme politique de l'égoïsme qu'on nomme l'anarchie; et c'est pourquoi, si j'avais à désigner les revendications essentielles que les braves électeurs comme vous et moi devraient, à mon avis, formuler à l'heure présente, j'indiquerais à peu près celles que voici.

Tout d'abord, puisque je m'occupe ici de principes et seulement de principes, je voudrais que le député se rappelât en quoi consistent sa fonction, son rôle, son devoir; je voudrais qu'il se souvint qu'il est un législateur français et non le mandataire chargé des affaires d'une circonscription. Qu'un homme soit envoyé à la Chambre par ses concitoyens de Dunkerque, de Perpignan ou de Brest, il est à ce poste pour voter des lois qui intéressent le pays tout entier, non pour obtenir tel chemin de fer électoral ou pour augmenter les appointements de tel groupe d'électeurs fonctionnaires, déjà peut être trop payés pour les services qu'ils rendent et le travail qu'ils font. Certes, j'accorde qu'il ne doit pas dédaigner de parti pris les questions locales et je veux que, si



sa circonscription souffre de quelque injustice évidente, il fasse entendre la protestation des droits méconnus ; mais je dirais volontiers que, s'il doit une dixième partie de son temps et de sa réflexion aux problèmes locaux, il doit les neuf autres dixièmes aux problèmes généraux. Or, c'est exactement le contraire qui, de nos jours, se produit. Dix-neuf députés sur vingt paraissent se moquer absolument de tout ce qui n'intéresse pas leur circonscription ou plutôt de tout ce qui ne peut leur gagner ou leur enlever des électeurs. Et la conséquence de cet état d'esprit, vous l'apercevez du premier coup : c'est l'intérêt public qui est entièrement sacrifié par la basse ambition du mandataire à la cupidité aveugle de ses mandants. Qu'un député obtienne en faveur de sa circonscription telle dépense peut être raisonnable, le député voisin demandera pour les siens l'équivalent, même absurde, et il n'aura de repos qu'il n'ait obtenu satisfaction. De cette façon la France devient une proie que chaque circonscription, chaque région pille de son côté. Les impôts s'alourdissent, la dette publique s'aggrave, et l'on plie sous la charge, on se plaint de la meurtrissure qu'elle imprime aux épaules ; mais on ne voit pas cette souffrance, cette meurtrissure, on les a soi-même provoquées ; on ne comprend pas qu'il est impossible qu'une circonscription, une région quelconque de la France soit heureuse si la France elle-même a perdu sa prospérité. Imaginez que dans un corps vivant chaque organe, chaquetissu,

chaque cellule, chaque élément de chaque cellule veuille vivre pour son propre compte en ignorant le reste, veuille tirer à soi tout le sang, toute l'énergie nerveuse, toute la substance du corps : il s'ensuivra fatalement la déchéance et la ruine de l'organisme entier. Et c'est précisément ce que fait cette politique de clocher que Gambetta flétrissait du nom de politique de « sous-vétérinaire » : elle est en train d'épuiser et de détraquer la France, d'en faire un pays anémié aux gestes désordonnés d'épileptique. Ce qui importe donc avant tout, c'est de rendre à la France sa santé perdue ; et, pour cela, il faut porter notre attention sur les maux qui l'ont atteinte et appliquer à chacun d'eux une médication appropriée à sa nature et à sa gravité.

Le premier mal, le plus apparent et, je crois, le plus grave, est celui qui menace la santé physique de la race. L'une des obligations essentielles de l'individu, a-t-on dit plaisamment, est d'être un animal robuste ; et Darwin ajoutait que la principale obligation d'une société est de veiller à ce que les membres qui la composent conservent leur énergie corporelle et soient capables de travailler avec entrain, avec patience et avec succès. Or, nul de vous n'ignore que la vigueur de notre race est en ce moment attaquée dans ses sources les plus profondes par la plaie affreuse de l'alcoolisme. Comme le constatent les statistiques médicales, les conseils de revision et les bureaux de bienfaisance, le nombre des dégéné-

rés, des souffreteux, des gens impuissants à se suffire et par suite à charge aux autres, se multiplie avec une rapidité incroyable et qui se mesure à l'abus croissant de l'alcool. Nous devons donc, car il y va du salut national, enrayer l'alcoolisme; et si l'action du législateur n'est pas pour cela toute puissante, elle n'est pas, non plus, entièrement impuissante. Suffit-il, pour réduire le mal, d'attribuer à l'État, comme quelques-uns le pensent, le monopole de la fabrication ou du moins de la rectification de l'alcool? Ou bien faut-il, à l'exemple d'autres pays, restreindre par voie législative le nombre des débits et le proportionner aux besoins de la population? Je n'ai pas à me prononcer sur ces solutions et sur d'autres encore qui ont été proposées; mais ce qui est sûr, c'est que l'État n'est pas, même aujourd'hui, entièrement désarmé en présence du mal terrible que nous signalons. Il peut au moins tenir la main à ce qu'on applique rigoureusement les lois existantes contre l'alcoolisme qu'il a graduellement laissé tomber en désuétude; il peut, à la deuxième récidive, priver l'alcoolique impénitent de ses droits de citoyen. Certes, je ne me fais pas illusion; je sais que ces droits ne sont pas toujours très appréciés, au moins tant qu'on les possède; mais cependant il y a peu d'hommes assez dégradés pour s'en voir privés sans sentir la privation et la déchéance. J'ai donc quelque raison de croire que cette sanction sera un frein efficace pour les moins mauvais, pour ceux qui ont gardé un reste



de dignité; et quant aux autres, aux indignes, aux crapules avérées, ce sera un véritable assainissement politique que d'en débarrasser le terrain électoral. Accomplir la fonction et exercer les droits du citoyen est un honneur, Messieurs; et la destinée de la Patrie, de la République, de cette grande civilisation européenne dont nous sommes les éclaireurs et les guides, ne doit pas dépendre du vote aveugle ou vénal d'une plèbe d'ivrognes. Mais si les sanctions légales actuelles ne paraissent pas répondre suffisamment à la gravité du péril, je demande qu'on en crée de nouvelles; car plus je réfléchis, plus je me persuade avec Darwin que l'intérêt primordial d'une race, dans la concurrence acharnée que se font aujourd'hui les peuples civilisés, est la conservation de sa santé physique, et par suite le maintien ou l'établissement des moyens légaux de protection de cette santé.

Avec la santé physique de la race il faut assurer sa santé économique, réaliser les conditions sous lesquelles notre peuple peut beaucoup produire, beaucoup échanger, multiplier ses débouchés, enrichir les sources de son activité industrielle, commerciale, agricole. Or, de ce point de vue, nous devons avouer que la situation de la France est loin d'être brillante. Si l'on en croit une récente statistique, notre commerce accusait, pendant l'année 1896, une augmentation de 12 millions seulement, tandis que le commerce allemand s'élevait de près de 400 millions et le commerce



anglais de près de 900 millions. Qui n'avance pas recule, et nous n'avançons pas, tandis que nos rivaux marchent à pas de géant. Il est clair que, si la proportion actuelle se maintient, un jour viendra où nous ne compterons plus sur le champ de bataille économique. Je n'ignore pas que contre ce mal la législation n'est pas très efficace : on a fait en faveur de la marine marchande de très lourds sacrifices qui n'en ont pas empêché le déclin rapide. Si les armateurs, les industriels, les commerçants n'ont pas d'initiative et de courage, tout ce qu'on peut décider et décréter au Palais-Bourbon, au Palais du Luxembourg et au Palais de l'Élysée sera presque entièrement frappé de stérilité. Cependant je reste persuadé que le législateur a autre chose à faire qu'à se croiser les bras ; j'ai la conviction qu'il peut rendre un grand service en réduisant les dépenses, en allégeant les impôts, car c'est surtout l'accroissement des impôts qui nous paralyse. Plus leurs charges sont pesantes, plus nos industriels demandent à être protégés contre la concurrence étrangère, qui bénéficie d'un régime fiscal moins lourd ; et plus ils sont protégés, plus ils s'enfoncent dans une routine qui rend presque impossible toute amélioration.

Donc, ce qui importe au premier chef à la vitalité économique du pays, c'est la diminution des dépenses ; et il me semble qu'on n'a rien fait de ce qu'on pouvait faire dans cette voie ; peut-être même ne serait-il pas injuste de dire

qu'on s'est engagé dans la voie diamétralement contraire. Est-il besoin de vous dénoncer certains procédés choquants de cette fin de législature, les dégrèvements apparents et illusoire qui creusent un déficit réel dans le budget, ou les cadeaux qu'on distribue à je ne sais combien de catégories d'employés ? C'est, paraît-il, une pratique courante que, lorsqu'une législature va prendre fin, les députés, inquiets de leur destinée prochaine, achètent des voix d'électeurs avec l'argent des contribuables. La pratique est immorale et stupide; quand donc fera-t-on quelque effort pour l'abolir ? De l'aveu de tous, nous avons des administrations qui comptent beaucoup trop de fonctionnaires : ne se décidera-t-on jamais à en diminuer le nombre ? Nous avons des sous-préfets dont on sait depuis longtemps qu'ils ne servent à rien : ne voudra-t-on pas enfin supprimer ces parasites ? Nous avons dans nos Facultés de l'Etat des boursiers de licence et d'agrégation auxquels on n'a pas de places à fournir : ne réduira-t-on pas ces bourses dont l'utilité sociale est de moins en moins évidente ? Nous avons dans nos arsenaux des sinécures et des doubles emplois par centaines ; ne viendra-t-il personne pour les signaler et nous en délivrer ? D'ailleurs, une fois accomplie cette besogne d'allègement, il nous restera à solliciter tout ce qu'il peut y avoir dans ce pays d'énergie économique, d'activité productive. Il nous faudra pour cette fin modifier profondément notre système d'enseignement, sans

oublier sans doute les droits de la culture idéaliste et désintéressée, mais en nous rappelant surtout cette vérité formulée par je ne sais quel écrivain, que le monde moderne n'est pas un salon où l'on cause, mais un laboratoire où l'on travaille et une arène où l'on lutte. Il nous faudra également limiter autant que possible l'entrave qu'oppose au développement d'une civilisation industrielle notre service militaire, si obligatoire et si sacré qu'il soit. Un grand nombre d'officiers et d'écrivains militaires jugent qu'un service de deux ans pourrait largement répondre aux besoins de l'instruction que réclame un soldat; et ce qu'on ne saurait contester, c'est que rien n'est plus dangereux pour la vitalité économique d'un peuple que l'entretien au-delà du temps strictement nécessaire d'une armée permanente. Ce que nous y perdons, c'est le travail de jeunes gens qu'on arrache au magasin, au champ, à l'usine, qu'on condamne à une activité improductive, qu'on astreint à des exercices automatiques qui, trop prolongés, finissent par tuer ou par affaiblir le goût de toute initiative et de toute sérieuse activité. En fait, le service de deux ans est déjà presque une réalité; les soldats ne passent jamais à la caserne trente-six mois effectifs, et si l'on tient compte des dispenses et des nombreux congés accordés pour amoindrir les frais accablants de la machine militaire, on verra que la durée moyenne de la présence au régiment se réduit à peu près à deux ans. Le moment n'est-il pas venu



de substituer à la fiction la réalité, et de transformer la pratique effective en pratique légale?

Après la santé physique et économique de la France, il importe de relever dans la mesure du possible sa santé morale. Je ne sais si les pessimistes ont raison de prétendre qu'à aucune époque de notre histoire on n'a vu chez nous pareille licence et pareille corruption; mais je ne puis me défendre de juger que le niveau de notre moralité publique est aujourd'hui beaucoup trop bas. Les grands et nobles ancêtres de 89 et de 48 qui ont combattu et qui sont morts pour la République éprouveraient certainement la plus cruelle déception et le plus profond désespoir s'il leur était donné de connaître les fruits pourris qui devaient éclore sous cette République qu'ils avaient appelée de tout leur cœur et à laquelle même parfois ils avaient donné leur vie. Ils disaient, dans leur langage naïf, que la République serait le règne de la raison et de la vertu; et, s'ils revenaient parmi nous, ils constateraient que rarement on fut moins raisonnable et surtout moins vertueux qu'aujourd'hui. Le mal vient évidemment de notre éducation. Or cette éducation est faite moins par l'école qui n'exerce qu'une action très limitée et très passagère, que par la presse, qui exerce une influence énergique et continue; et la presse, sauf des exceptions honorables, est devenue un facteur très puissant de désagrégation morale et de dépravation. Le journal parisien, sous l'influence de conditions



économiques qu'on a souvent signalées, s'est transformé de plus en plus en entreprise commerciale, en affaire d'argent; et, pour élargir sa clientèle, cette entreprise s'est trouvée amenée, très souvent contre le gré des journalistes eux-mêmes, à fournir au public les pires produits : chroniques scandaleuses, reportages éhontés, déclamations révolutionnaires ou contes pornographiques. Or ainsi que l'établissait dernièrement avec force un philosophe, M. Fouillée, il est évident que le journal finit par façonner le lecteur à son image, et rien ne serait plus contraire aux lois scientifiques les mieux connues de la nature humaine que de supposer qu'une littérature sectaire et révolutionnaire n'engendre pas des sectaires et des révolutionnaires, qu'une littérature cynique et obscène ne développe pas des goûts et des habitudes de cynisme et d'obscénité.

Il y a donc là une influence malfaisante contre les excès de laquelle des précautions sont nécessaires; et sur ce point tous les esprits impartiaux et consciencieux sont d'accord. Il ne faut pas, disent-ils, diminuer la liberté de la presse; mais il faut augmenter sa responsabilité. Que le journal puisse tout imprimer, tout publier, mais que ce soit à ses risques et périls! En Angleterre, où le régime libéral est pratiqué depuis plus longtemps et peut-être plus sérieusement que chez nous, le journal est pleinement libre; mais gare à lui s'il publie des dénonciations calomnieuses ou de fausses nouvelles de nature à porter atteinte à

l'intérêt et à l'honneur d'autrui! Les amendes et les dommages-intérêts qui viennent le frapper sont tellement considérables qu'il peut être ruiné et tué du coup. Ne pouvons-nous transporter en France quelques-unes des pratiques anglaises, de façon à faire rentrer la presse dans le droit commun auquel trop souvent elle échappe et à détruire cette immunité malfaisante, contraire à l'égalité des droits, dont effectivement elle jouit? Suivant le conseil que nous donne M. Fouillée avec beaucoup d'autres, instituons une juridiction rapide et même immédiate pour les délits de presse qui, par leur caractère de soudaineté et d'actualité, appellent une sanction sans délai. Réglementons le droit de la chronique judiciaire et n'hésitons pas à supprimer le compte-rendu des exécutions publiques, toutes ces images précises de crimes ou d'exécutions ne pouvant que troubler et désorganiser les cervelles faibles. Par la suppression d'une gérance fictive, donnons-nous le moyen d'atteindre les personnes réellement responsables du délit de presse, et obligeons le propriétaire à répondre sur sa caisse des condamnations prononcées contre l'auteur de l'article délictueux et le directeur qui l'a laissé passer. En d'autres termes il faut imposer aux capitalistes qui se cachent derrière le journal et sous la dépendance desquels se trouve le journaliste l'obligation de surveiller les articles ou les informations qui se publient dans leur feuille. Ce sera une vraie révolution dans le régime de la presse;

mais on ne peut, croyons-nous, l'éviter. Si l'on ne veut pas que notre peuple de France, jadis si aimé pour le clair équilibre de son esprit et pour la générosité de son bon sens, devienne un peuple d'agités, de détraqués, de malades de cœur et d'esprit, il importe de discipliner son éducateur quotidien, le journal, d'ajouter à la liberté dont il jouit la responsabilité dont il est affranchi; car la liberté sans la responsabilité, c'est, à vrai dire, la tyrannie.

Je ne sais, Messieurs, si je m'abuse; mais ou je me trompe fort, ou le programme que j'ai tracé jusqu'ici n'a rien qui puisse choquer les fidèles d'un parti quelconque, même du parti conservateur. C'est que ce programme fait passer les considérations d'ordre social, qui peuvent mettre d'accord tous les bons citoyens, avant la politique proprement dite, source inépuisable de divisions et de discordes. Ai-je besoin, après cela, de vous avouer que la politique me paraît occuper trop de place dans l'activité générale du pays et jouer un rôle que ses services ne justifient pas? La valeur de chaque chose se mesure au bien qu'elle fait; et la politique fait beaucoup de bruit, mais peu de besogne utile; elle éveille à l'esprit du savant l'idée d'un organe hypertrophié qui, en excédant son office naturel, trouble, au lieu de l'assurer, le bon équilibre de l'ensemble. Pour mon propre compte je m'intéresse infiniment plus à un syndicat ouvrier qui s'établit ou à une société coopérative qui se fonde qu'à la plupart



des débats et des votes de la Chambre. Certes, le régime parlementaire doit nous être sacré parce qu'il est le régime de la liberté; mais pour qu'on le respecte, il faut qu'il se rende lui-même respectable, et il n'est pas respectable s'il s'épuise en questions et interpellations au motif électoral visible, mais au résultat social non moins visiblement nul. La démocratie exige une marche incessante en avant, et il importe que cette marche ne soit pas entravée, sinon le peuple succombera à la décevante et funeste tentation du césarisme. Pour nous sauver du césarisme, il n'y a qu'un moyen : c'est de régler, pour la rendre féconde, notre activité parlementaire, aujourd'hui anarchique.

Et c'est pourquoi non seulement je limiterais volontiers le droit d'interpellation, non seulement je ramènerais la plus grande part de l'activité parlementaire à la discussion et au vote du budget, l'affaire la plus importante de toutes et de toutes la plus négligée; je verrais encore avec satisfaction réduire le nombre des députés, qui s'élève aujourd'hui à près de six cents et qui ne devrait pas, à mon avis, dépasser le chiffre de trois cents. La Chambre actuelle, comme ont pu vous l'apprendre de récents scandales, ne diffère pas assez d'une populace que bouleverserait chaque émotion vive et soudaine; et elle devrait être une élite pratiquant une méthode de travail positive et scientifique et gardant dans les pires circonstances sa lucidité et son sang-froid. En réduisant le nombre



de nos législateurs nous ne nous bornerons pas à réaliser une économie notable, nous aurons quelque chance d'augmenter la qualité de nos représentants; et c'est un fait bien connu que la voix d'un homme supérieur exerce une influence d'autant plus grande qu'elle s'adresse à un auditoire à la fois plus restreint et plus éclairé. Un de nos devoirs présents est de travailler à chasser de nos mœurs le cabotinage politique; mais n'oublions pas que les cabotins naissent d'eux-mêmes dans les assemblées trop nombreuses.

Sur ce point, comme sur les précédents, tous les Français soucieux de la prospérité et du bon renom de leur pays peuvent et doivent s'entendre; mais voici où l'accord va forcément cesser. Je vous disais tout à l'heure que le vote de l'impôt est l'affaire essentielle du législateur; j'ajoute maintenant, en me plaçant au point de vue démocratique qui est le nôtre, mais qui n'est pas celui de tous nos concitoyens, que la principale tâche législative est d'accorder le régime fiscal avec les exigences de justice de la conscience commune. Or ces exigences sont très loin d'avoir obtenu la satisfaction à laquelle elles nous paraissent avoir droit. Vous savez que, depuis la Révolution française, la base théorique, sinon pratique de l'impôt est le principe de la proportionnalité : chaque individu doit contribuer aux charges sociales en proportion de ses ressources, de sorte que, si 100 francs de rente paient 10 francs d'impôt, 1000 francs doivent payer 100 francs et 10.000 francs, doivent payer 1000

francs. Mais l'écart est grand entre la théorie et la pratique, puisque, grâce à notre régime des contributions indirectes, qui frappe surtout le consommateur pauvre, on paie d'autant plus qu'on possède moins : suivant un mot banal, mais juste, nous avons en France l'impôt progressif à rebours. Eh bien ! c'est cette répartition inique de nos charges fiscales dont l'heure est venue pour la République de libérer notre démocratie laborieuse. Il y a longtemps, semble-t-il que cette heure aurait dû venir, et l'on s'étonne que le parti républicain conservateur, dont les défaillances ne doivent pas d'ailleurs nous faire oublier les éminents services, n'ait pas encore réalisé à la lettre, après tant d'années de pouvoir, ce principe de proportionnalité dont il se réclame. Je ne veux pas rechercher les raisons qui ont déterminé ce manque de logique ou ce manque de courage ; mais ce qu'il m'est permis de constater, c'est que, pendant qu'on s'en tenait au statu quo, pendant qu'on conservait pieusement les habitudes fiscales léguées à la République par la monarchie et l'empire, la conscience populaire faisait un pas décisif en avant, et d'abord obscurément, puis avec une netteté croissante, élaborait une idée nouvelle de la justice qui l'amenait à découvrir dans l'ancien principe de la proportionnalité une fausse expression de l'équité dans l'impôt.

Ce que veut aujourd'hui la conscience populaire — et il suffit de l'interroger sans parti pris pour obtenir d'elle, sur ce point, une réponse

non équivoque — c'est qu'on tienne compte dans l'établissement de l'impôt, non plus de la proportion brute des fortunes, mais de la proportion des sacrifices exigés du citoyen. Par exemple, si l'on demande 100 francs par an à l'homme qui dispose d'un revenu de 1000 francs, on lui impose, de l'avis commun, un sacrifice beaucoup plus lourd qu'en demandant 1000 francs à celui qui possède un revenu de 10.000 francs et 10.000 à celui qui jouit d'un revenu de 100.000 francs. En effet, dans le premier cas, on prend sur le nécessaire; dans le second et surtout dans le troisième, on ne fait qu'entamer le luxe, le superflu. La proportionnalité stricte n'est donc pas la justice; elle n'est que le masque, l'apparence, extérieure, le grossier symbole mathématique de l'équité; en fait elle dissimule une iniquité flagrante, car l'impôt n'est égal que lorsque sont également nécessaires les besoins dont il vient limiter la satisfaction. C'est ce que reconnaissait Adam Smith lui-même, le père de cette économie politique que voudraient aujourd'hui enrôler à leur service les partis réactionnaires : il est rationnel, disait-il, que les riches contribuent aux dépenses de l'État, non seulement en proportion de leurs revenus, mais au-delà de cette proportion. C'est également ce principe qu'ont proclamé et réalisé dans leurs lois les démocraties de l'antiquité et, en particulier, Athènes, car dans la démocratie athénienne, si j'en crois Montesquieu, les taxes épargnaient le nécessaire, atteignaient



légèrement l'utile et frappaient très fortement le superflu. Je sais bien que notre démocratie du dix-neuvième siècle diffère par plus d'un point des démocraties antiques ; mais enfin, quelles que soient les différences, une démocratie est toujours une démocratie ; elle a toujours pour objet le relèvement matériel et moral des classes déshéritées et ne cesse d'être un vain mot pour devenir une réalité que lorsque le poids de l'impôt s'allège en s'appliquant aux pauvres.

Qu'on traduise ce principe démocratique sous la forme qu'on voudra ; qu'on le réalise par l'impôt progressif sur les successions ou par l'impôt progressif sur le revenu ou par cet équivalent de la progression, le dégrèvement à la base que le Sénat vient d'adopter ; l'essentiel est qu'il soit hautement reconnu et qu'il finisse par s'introduire avec ses conséquences dans la loi. Admettons, si l'on veut, pour nous en tenir à l'opinion la plus modérée, le dégrèvement à la base déjà pratiqué par certaines municipalités. Il consiste pour une ville comme Paris à ne pas traiter au point de vue de la contribution mobilière tous les contribuables sur le même pied, à respecter la proportionnalité pour les loyers moyens et supérieurs en exemptant les très petits loyers et en atténuant la taxe pour un très grand nombre d'autres. Eh bien ! généralisons ce principe, donnons lui une extension nouvelle, élargissons la base à dégrever, et, sans porter atteinte à la règle mathématique, à la vérité très commode,



dont les conservateurs de l'école économique se sont fait une religion et même une superstition, nous pourrions réaliser un très grand progrès de la justice sociale. Bien entendu, quelle que doive être la forme nouvelle de l'impôt, il importe de l'introduire dans la pratique avec la plus grande prudence, d'avancer pas à pas, en évitant les soubresauts trop brusques, de décourager dans la moindre mesure possible l'activité d'un capital déjà trop inquiet et trop timide; mais, d'autre part, sachons bien d'avance que, malgré les précautions les plus adroites et les ménagements les plus délicats, l'innovation fiscale paraîtra toujours vexatoire à ceux qui en feront les frais. Tout sacrifice d'argent, fût-il réclamé par la justice, inflige une souffrance inévitable à ceux qui n'ont pas le vif sentiment de leurs obligations sociales; il y a des égoïsmes qu'on ne désarme pas, qu'on ne désarmera jamais. Mais j'estime que lorsque le législateur, après des études sérieuses et prolongées, est parvenu à concevoir un projet de réforme qui réalise le maximum de justice avec le minimum de souffrance pour la classe sociale que cette réforme atteint, il ne doit pas se laisser effrayer par les cris et les calomnies des égoïsmes en révolte; il doit au contraire, fort de sa conscience et ferme sur les principes, laisser passer avec indifférence les réclamations injustes des intérêts privés et n'avoir au cœur qu'un souci, qu'une pensée: le triomphe de l'idéal démocratique sans lequel le régime répu-

blicain ne serait qu'un mensonge et qu'une duperie.

Je termine, Messieurs, cette conférence déjà longue et cependant trop courte. Je vous ai fait connaître, en dehors de toute préoccupation étroite de parti, les principaux traits de mon credo politique; je ne vous les ai pas indiqués tous, et, par exemple, je ne vous ai rien dit du péril clérical. Ce n'est pas que ce péril me paraisse imaginaire ou que je n'y attache pas toute l'attention qu'il mérite, mais c'est que, selon ma conviction, on peut en avoir raison par un remède très simple. Qu'on nous fasse une bonne politique républicaine, que cette politique prouve sa supériorité par ses bienfaits croissants, que les chefs qui la dirigent légitiment la confiance qu'ils nous demandent par leur probité et leur dévouement de chaque heure à la chose publique, et nous n'avons pas à craindre qu'une civilisation scientifique et industrielle comme la nôtre consente à retomber sous le joug de maîtres qui, pendant quinze siècles, ont témoigné de peu de respect pour la plus précieuse de ses libertés, la liberté de conscience. Le cléricalisme, pourrait-on dire, est l'hôpital des sociétés vieilles et malades; lorsqu'à force d'avoir été trompées et déçues, elles ont fini par perdre le goût de vivre, c'est là qu'elles viennent chercher un lit pour dormir et pour mourir. Une nation saine, vigoureuse, qui s'est choisie des chefs intelligents et honnêtes et qui les suit avec allégresse n'éprouve jamais une semblable défail-

lance, ne se résigne jamais à une si lâche abdication. Réalisons donc des réformes efficaces et justes, sans grands gestes, sans grandes phrases, avec lucidité et sang-froid; maintenons fermement les lois scolaires existantes et le principe de neutralité ou plutôt de liberté qui en est l'âme, puis, fortifions notre enseignement laïque qui n'est peut-être pas assez éducatif, qui n'introduit peut-être pas assez profondément au cœur et à la conscience du jeune homme ces idées de tolérance et de justice qui sont si essentielles, si vitales, si nécessaires, et que pourtant nous voyons chaque jour si outrageusement méconnues. Vouons-nous à cette tâche d'éducation et de réparation avec toute la sincérité de notre bon vouloir, et le cléricalisme perdra sa raison d'être : il n'est fort que par notre faiblesse, il n'est puissant que par nos fautes, et vous pouvez être assurés que nous ne le subirons jamais si par notre égoïsme, par nos haines, par nos intolérances, nous ne l'avons appelé sur nous comme le châtiement naturel que réserve aux races affaiblies cette justice immanente de l'histoire dont parlait éloquemment Gambetta. Donc, Messieurs, n'oublions pas le péril clérical, mais ne nous laissons pas absorber par lui; réveillons en nous l'ardeur républicaine des temps anciens, imaginons de nouveaux moyens de servir le bien public, employons-nous de tout notre cœur, comme je l'ai dit, à assurer la santé physique, économique et morale de notre race, et le reste nous sera donné par sur-

croît. Telle est du moins ma conviction intime, Messieurs, et je souhaite que vous la partagiez tous : la politique n'est rien ou presque rien ; elle ne vaut pas par elle-même, mais par quelque haut idéal social et moral dont elle est un moyen ; elle tombe au rang des besognes les plus stériles et les plus avilissantes si elle n'est un perpétuel combat pour la justice, un perpétuel effort pour hâter la marche de l'humanité vers une vie plus libre, plus noble et, en définitive, plus heureuse.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

|   | PAGES |
|---|-------|
| PRÉFACE DE M. F. BUISSON . . . . .  | 6     |
| LE PÉRIL CLÉRICAL. . . . .  | 13    |
| RELIGION ET CLÉRICALISME . . . . .  | 33    |
| L'ÉDUCATION LAÏQUE . . . . .  | 53    |
| LA LIBERTÉ DES PÈRES DE FAMILLE ET L'EN-<br>SEIGNEMENT NATIONAL . . . . . | 75    |
| LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME . .                                  | 95    |
| LA PENSÉE LIBRE. . . . .  | 115   |
| LE PROGRÈS SOCIAL DE LA CLASSE OUVRIÈRE.                                  | 146   |
| UN PROGRAMME POLITIQUE. . . . .   | 167   |

POUR  
**L'UNIVERSITÉ**  
**RÉPUBLICAINE**



**MAURICE FAURE**

**VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

---

**POUR**

**L'UNIVERSITÉ**

**RÉPUBLICAINE**

**DISCOURS ET OPINIONS**

**(1899-1901)**

---

**PARIS**

**ÉDOUARD CORNÉLY, ÉDITEUR**

**101, RUE DE VAUGIRARD, 101**

---

**Tous droits réservés**





## AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

---

Parmi les membres du Parlement, amis et défenseurs de notre enseignement public, M. Maurice Faure s'est fait une place à part et à l'avant-garde, par son dévouement passionné et son inlassable activité. Vice-président de la Chambre des députés et, par trois fois, désigné comme rapporteur du budget de l'Instruction publique, pour 1899, 1900 et 1902, sa parole emprunte à ces hautes fonctions une incontestable autorité. Nous avons donc considéré que les discours qu'il a prononcés tant à la Chambre des Députés que dans des solennités publiques présentaient un intérêt d'ordre général.

Aux moments décisifs des luttes poli-

liques les partis doivent remonter à leurs principes mêmes, et, à l'heure où toutes les questions d'enseignement passionnent le pays, le parti républicain retrouvera sa pensée et son programme dans les discours de l'honorable vice-président de la Chambre des députés qui a résumé sa doctrine dans cette formule heureuse et lapidaire : « Défendre l'Université, c'est défendre la République. »

Le public universitaire comme le grand public nous sauront gré de leur donner des pages oratoires, qui ont été de belles harangues prononcées en faveur de notre enseignement national.

On se trompe en croyant que les discussions du budget et les rapports budgétaires sont d'ordinaire voués à une forme aride et l'opinion, brièvement informée par les journaux quotidiens, n'accorde point aux séances des Chambres pendant la discussion de la loi de finances l'attention que mériteraient pourtant des débats d'un haut intérêt où prend part l'élite du Parlement. Il semble que le résultat seul est essentiel

et parfois une certaine impatience peut naître quand quelque intervention retarde le vote du budget. C'est dire qu'on méconnaît trop l'importance décisive de ces journées parlementaires, au cours desquelles les plus graves questions de notre vie nationale sont agitées et résolues, en même temps que sont consentis les sacrifices financiers exigés par les services publics.

Les pages suivantes présentent un intérêt aussi vif que le développement des plus sérieuses interpellations; car il s'agit de l'avenir de la République et de la vitalité même de la France, quand les questions de l'enseignement à tous ses degrés sont exposées devant les représentants du pays.

La première qualité des discours du genre de ceux que nous publions est de répondre, d'une façon précise, aux exigences de l'heure présente. Il semblerait, à première vue, que l'intérêt s'efface quand l'œuvre même, accomplie par l'éloquence de l'orateur, a été faite. Mais les années 1899 et 1900 sont, dans l'histoire



de notre vie politique, particulièrement passionnantes. Elles ont vu se préparer la défense de l'esprit laïque, mis en péril par les congrégations. Les menaces dirigées contre l'Université ont été très nettement détournées. Si le danger de l'enseignement clérical a été vivement senti dans le Parlement, si l'obligation d'ouvrir les yeux a été éprouvée, si une préparation de la défense républicaine a été élaborée dans la loi sur les Associations, comprenons bien qu'il n'a pas été inutile que, du haut de la tribune, un représentant autorisé des fractions les plus démocratiques du Parlement à la vice-présidence de la Chambre, M. Maurice Faure, ait dénoncé le péril et réclamé des mesures énergiques pour le conjurer.

Le premier il a mis en lumière cette singulière anomalie, l'Etat se faisant concurrence à lui-même sous diverses formes et, notamment, l'illégalité flagrante des petits séminaires qui, par une déviation de leur destination primitive, sont devenus, en fait, des établissements d'enseignement secon-

naire privilégiés, rivaux redoutables des lycées et collèges de l'Etat. Il a clairement marqué l'importance de l'enseignement complémentaire de l'Ecole. Il a signalé la lenteur de la laïcisation des écoles de filles, et ses rapports eux-mêmes contiennent de si justes appréciations républicaines que nous préférons les soumettre aux lecteurs plutôt que de les analyser sèchement.

Comme on ne peut tout dire dans cet avertissement, qu'il nous suffise d'indiquer, par quelques lignes caractéristiques, la tendance générale des idées de M. Maurice Faure :

« ... Le budget de l'Instruction publique  
« est, par excellence, celui de la démo-  
« cratie.

« Dans un gouvernement vraiment ré-  
« publicain, dont l'incessante préoccupa-  
« tion doit être l'élévation toujours crois-  
« sante des citoyens à un degré supérieur  
« de savoir et de dignité personnelle, faci-  
« liter l'accession des générations nouvelles  
« à une culture proportionnée à la capacité  
« intellectuelle de chacun, quelle que soit

« sa condition, tel est le plus haut devoir  
« de l'État, comme aussi le plus sûr moyen  
« de diminuer les inégalités factices et de  
« fonder la paix sociale. »

« C'est l'honneur de la République de  
« l'avoir compris et d'avoir constamment  
« tendu vers cet idéal, dont la Révolution a  
« légué le culte à la démocratie fran-  
« çaise... »

« ... On ne saurait se faire une idée trop  
« haute du rôle de l'enseignement secon-  
« daire dans notre société démocratique,  
« et de son influence sur l'avenir du gou-  
« vernement républicain. Sans doute, il  
« n'est personne aujourd'hui, si humble  
« soit-il, qui n'ait le droit d'aspirer à  
« prendre sa part dans la direction des  
« affaires publiques, et c'est l'honneur de  
« la République d'avoir, par la diffusion  
« gratuite de l'instruction, permis à chaque  
« citoyen l'ambition légitime de servir plus  
« efficacement son pays, au poste, quelque  
« élevé qu'il soit, que son intelligence et sa  
« valeur morale lui assignent. Mais il n'en  
« reste pas moins évident que ceux-là qui,

« par des études plus approfondies, ont  
« eu le moyen de donner à leurs facultés  
« intellectuelles un libre et complet essor,  
« sont mieux préparés, que leurs conci-  
« toyens moins heureux, à exercer une  
« action décisive sur la conduite des affaires  
« de l'État et sur les destinées de la  
« nation. »

« Il est d'une évidence absolue que la  
« marche régulière des institutions démo-  
« cratiques et l'avènement pacifique d'une  
« meilleure organisation sociale ne sont  
« possibles qu'à une condition expresse,  
« c'est que ceux qui auront, grâce à leur  
« instruction, le plus de facilité et d'auto-  
« rité pour influencer sur le progrès politique  
« et économique, soient disposés par leur  
« éducation même, par leurs habitudes  
« d'esprit, par les principes qui leur auront  
« été inculqués, à en comprendre l'import-  
« tance capitale et à en préparer l'accom-  
« plissement avec l'ardeur et le dévoue-  
« ment qu'inspirent la conviction. »

« Or la situation de l'enseignement se-  
« condaire, telle que les circonstances



« l'ont faite, ne nous permet pas d'espérer  
« qu'il en soit actuellement ainsi. On ne  
« saurait se dissimuler que, dans l'état  
« présent, une partie de la jeunesse fran-  
« çaise ne reçoit pas une éducation répu-  
« blicaine, et que, loin d'être élevée dans  
« le désir d'affermir et d'étendre l'œuvre  
« de la Révolution française, elle est ins-  
« truite à la mépriser et incitée à la com-  
« battre. Favorisés par la funeste loi de 1850,  
« œuvre perfide des réactions coalisées qui  
« devaient rendre possible par leurs ma-  
« nœuvres le coup d'État de 1851 et le ré-  
« tablissement de l'Empire, les adver-  
« saires de la République et de l'esprit  
« laïque ont pu fonder, en face de l'ensei-  
« gnement secondaire public, un en-  
« seignement rival, qui est peu à peu  
« devenu, grâce à la longanimité gouver-  
« nementale et à l'abandon des droits de  
« l'État, un danger pour la République  
« elle-même et pour la démocratie fran-  
« çaise. »

« Il est du devoir du Rapporteur du bud-  
« get de l'Instruction publique de vous

« signaler, sans hésitation, le grand danger  
« qui résulterait de l'inaction ou de la fai-  
« blesse du Gouvernement et du Parlement  
« à l'égard de la concurrence congréga-  
« niste au point de vue de l'avenir républi-  
« cain. Il doit aussi vous rappeler l'étroite  
« corrélation, dans un intérêt politique  
« qui est en même temps un intérêt bud-  
« gétaire, de ne pas laisser faiblir entre ses  
« mains l'autorité qu'il tient des lois et des  
« règlements, pour la défense de l'État  
« enseignant, représenté par l'Université,  
« contre les entreprises de ses adversaires  
« congréganistes, soutenus par toutes les  
« forces hostiles à la République. »

« Loin de se servir de la législation exis-  
« tante et des moyens d'action qu'elle  
« fournit au Gouvernement, loin d'appliquer  
« tous les règlements favorables à l'ensei-  
« gnement public, on a laissé dormir règle-  
« ments et lois, et, par une sorte d'indiffé-  
« rence, au risque de paraître dupes ou de  
« passer pour complices, les ministères suc-  
« cessifs ont indirectement secondé, dans  
« une certaine mesure la concurrence con-

« gréganiste au lieu de la combattre avec  
« énergie et n'ont répondu à l'audace des  
« attaques que par un effacement de plus  
« en plus marqué. C'est, sans aucun esprit  
« de mesquine tracasserie et en vue seu-  
« lement de sauvegarder, en même temps  
« que les intérêts de l'Université et de la  
« République, ceux des finances du pays,  
« qu'à la suite de motions présentées par  
« plusieurs de ses membres, la Commission  
« du budget a décidé d'appeler l'attention  
« du Gouvernement sur diverses questions  
« dont la solution ne comporte aucune loi  
« nouvelle et ne dépend que de lui-même<sup>1</sup>.

« ... La laïcisation des écoles de filles se  
« poursuit avec une extrême lenteur. Il  
« importerait de l'accélérer en se confor-  
« mant à l'esprit de la loi du 30 octobre 1868, - 11  
« dont l'article 17 est ainsi conçu : « Dans  
« les écoles publiques de tout ordre, l'en-  
« seignement est exclusivement confié à  
« un personnel laïque. »

« Un long et important débat a été sou-

1. Rapport du budget de l'Instruction publique de 1900,  
pp. 69-72.

« levé, l'année dernière, à propos des laï-  
« cisations d'écoles congréganistes. »

« La majorité des républicains a claire-  
« ment manifesté le désir que la réalisation  
« intégrale du principe de la neutralité  
« scolaire, qui a inspiré la législation  
« de 1886, devint effectif le plus tôt pos-  
« sible en ce qui concerne toutes les écoles  
« publiques. »

« Il est bon de rappeler que, si les au-  
« teurs de cette législation n'ont pas déter-  
« miné, il y a douze ans, un délai maxi-  
« mum pour les écoles congréganistes de  
« filles, de même que pour les écoles de  
« garçons, c'est uniquement, comme en  
« font foi les documents parlementaires,  
« en raison de l'insuffisance du nombre  
« des écoles normales d'institutrices et  
« dans la crainte de n'avoir pas, à époque  
« fixe, un personnel laïque de maîtresses  
« assez nombreux pour remplacer le per-  
« sonnel congréganiste. »

« C'est rentrer dans l'esprit même de la  
« loi, en ce moment où ne manquent ni  
« les écoles normales, ni les institutrices,



« que de s'efforcer de réaliser pleinement,  
« dans le plus bref délai possible, la pen-  
« sée de nos prédécesseurs qui ont voulu  
« que l'enseignement scolaire de l'État ne  
« fût confessionnel à aucun de ses degrés<sup>1</sup>. »

Et maintenant, il ressort suffisamment de cette lecture que c'est plus qu'à une discussion de budget que M. Maurice Faure nous fait assister, c'est à l'affirmation et à la rénovation même de la doctrine républicaine sur l'Instruction publique, exposée par lui tant au sein même du Parlement que dans des cérémonies et des réunions où les membres de l'enseignement primaire et secondaire ont chaleureusement acclamé la pensée même qui anima jadis les Paul Bert et les Jules Ferry, et dans des temps plus récents MM. René Goblet et Léon Bourgeois.

---

1. Rapp. du budg., Inst. publ., an. 1899 ; p. 105 et 106.

POUR  
L'UNIVERSITÉ RÉPUBLICAINE

---

LA RÉPUBLIQUE ET L'UNIVERSITÉ<sup>1</sup>

---

MESSIEURS,

Je suivrai le sage conseil que donnait tout à l'heure M. le Ministre de l'Instruction publique et je n'aborderai pas à cette heure la discussion des graves problèmes que soulève l'organisation de notre enseignement public. La Chambre me saura gré de ménager ainsi ses instants et de limiter mes observations à ceux des points traités qui sont en rapport direct avec la question budgétaire. (*Très bien ! très bien !*)

1. Ce discours a été prononcé au cours de la discussion du budget de 1899 (séance du 27 février 1899).

Les divers orateurs qui ont pris part, d'une manière si brillante, à la discussion générale du budget du Ministère de l'Instruction publique ont bien voulu rendre à votre commission cette justice qu'elle s'est efforcée de s'acquitter consciencieusement de sa mission. Ils ont reconnu, en termes trop bienveillants, dont je les remercie, que votre rapporteur avait été animé du constant souci de tracer un tableau fidèle de notre enseignement et qu'il avait eu à cœur de faire apprécier, comme il convient, l'œuvre accomplie par l'Université.

Il n'en est pas, assurément, Messieurs, de plus importante, de plus essentielle, de plus digne de votre attention sympathique et des encouragements du Parlement républicain. Aucune n'intéresse à un plus haut degré la grandeur nationale et l'avenir de la démocratie française.

Aussi ne serai-je contredit par aucun de mes collègues, en affirmant, à cette tribune, comme je l'ai fait dans mon rapport, qu'il n'y a pas, parmi les serviteurs du pays d'hommes plus méritants et plus utiles que les collaborateurs de cette grande œuvre universitaire (*Très bien ! très bien !*), qui, depuis

les éminents savants de nos facultés jusqu'aux plus humbles des instituteurs de nos villages, contribuent si puissamment, avec un admirable dévouement, à accroître la force et la prospérité de la patrie en formant des générations de citoyens éclairés, mieux armés dans la lutte pour la vie, en faisant valoir toutes nos énergies morales, en donnant de plus en plus, sur tout le territoire de la République, même dans les hameaux les plus reculés, la culture intellectuelle à tous ceux qui peuvent légitimement y aspirer, quelle que soit leur condition. (*Applaudissements.*)

A de tels hommes, dont la patrie tire un si grand profit, dont l'action a une si haute portée, il ne suffit pas de décerner de platoniques hommages, il convient aussi d'accorder une situation matérielle en rapport avec les grands services qu'ils rendent au pays.

Nos assemblées républicaines l'ont compris depuis longtemps et, rompant avec les traditions parcimonieuses des précédents régimes, elle se sont préoccupées, dans la mesure compatible avec l'état de nos finances, de témoigner de l'estime et de la reconnaissance publique pour notre personnel enseignant, en



consentant des sacrifices annuellement accrus pour l'augmentation du traitement des professeurs, des maîtres répétiteurs, des instituteurs de tout ordre.

Ah! messieurs, si nous n'eussions écouté que nos inspirations personnelles et si nous avions pu nous laisser guider uniquement par notre propre désir, les mesures prises auraient été plus favorables encore, d'un effet plus général, d'une exécution plus rapide; mais il ne faut pas oublier que c'est au moment où les plus lourdes charges étaient imposées à la nation, alors que nos budgets étaient en souffrance, à l'heure même où le cri général du pays réclamait des économies, qu'il a été nécessaire de trouver des combinaisons financières et de rechercher des procédés législatifs qui permettent de donner un commencement de satisfaction aux vœux du personnel universitaire, sans provoquer, par des accroissements trop considérables de dépenses, les justes plaintes des électeurs. (*Très bien! très bien!*)

De là, Messieurs, des tâtonnements, des hésitations, des demi-mesures, des attermoievements inévitables qui n'avaient d'autre cause

que le désir bien naturel de ne pas alourdir démesurément nos budgets déjà trop surchargés. (*Très bien! très bien!*)

Et cependant on ne saurait méconnaître sans injustice que l'effort financier de nos prédécesseurs a déjà très heureusement modifié la situation d'un grand nombre de fonctionnaires de l'enseignement public.

En ce qui concerne les maîtres répétiteurs dont j'ai pris plus d'une fois la défense à cette tribune, comme a bien voulu l'indiquer M. Couyba, se souvenant de nos luttes communes d'autrefois en leur faveur, il est à peine nécessaire de rappeler à l'ardent et spirituel député de la Haute-Saône, qui a mis au service du répétitorat toute son âme de poète et tout son cœur d'universitaire, l'état véritablement lamentable où se trouvaient les maîtres d'études de son temps qui ressemblaient beaucoup à ce malheureux et légendaire *Petit Chose*, dont Alphonse Daudet a si fidèlement dépeint, pour l'avoir personnellement vécue, la vie de misère et d'humiliation. (*Très bien! très bien!*)

Grâce à la République, grâce aux mesures adoptées sur l'initiative parlementaire, le

maitre répétiteur d'aujourd'hui n'a rien de commun avec le répétiteur de jadis; il est mieux traité, mieux rétribué, plus considéré. (*Très bien! très bien!*) Sa mission éducatrice est placée au rang de celle du professeur; l'importance de son rôle s'accroît de jour en jour et il est maintenant à peu près universellement reconnu que c'est de son action mieux réglée, plus rationnellement utilisée, plus étroitement associée à l'œuvre de pur enseignement et à la vie même de l'élève que dépend en grande partie le relèvement de l'enseignement secondaire. (*Très bien! très bien!*)

La commission du budget, désireuse de continuer l'œuvre de ses devancières, ne l'a pas oublié: non seulement elle vous propose, cette année, de voter les sommes réclamées par l'administration en vue de réaliser le prompt externement des répétiteurs, suivant la décision prise par la dernière législature, mais encore, répondant à un vœu exprimé par les représentants du répétitorat, qui est devenu pour beaucoup, non plus une sorte de stage, mais une carrière définitive, elle a décidé d'inviter l'administration, en vue d'améliorer les conditions de retraite, à pré-

parer des dispositions pour incorporer au traitement et soumettre à la retenue légale l'indemnité de 1.000 francs afférente à la nourriture et au logement.

M. COUYBA. Très bien !

M. LE RAPPORTEUR. N'est-ce pas là un témoignage évident de notre profonde sollicitude et de la vive sympathie du Gouvernement républicain pour ces vaillants fonctionnaires de l'Université contre lesquels s'acharne surtout l'esprit de calomnie perfidement exploité par les adversaires de notre enseignement public ?

Je tiens à proclamer bien haut, à cette tribune, en présence de la campagne de dénigrement systématique qui est menée contre eux, que jamais le personnel des maîtres répétiteurs, composé, en grande partie, de licenciés, ne s'est montré plus digne par sa science et par son souci de l'éducation, de la confiance des familles et des sympathies du Parlement. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Il en est de même, Messieurs, des professeurs des divers ordres. Attachés de cœur et d'âme à leur noble mission, remplissant avec



exactitude tous leurs devoirs, indifférents aux attaques d'adversaires injustes et passionnés, ardemment préoccupés de l'étude des questions qui agitent l'Université, ils prodiguent, sans compter, avec un infatigable dévouement, leurs généreux efforts, dans l'intérêt du bien public, non seulement en communiquant leur science à leurs élèves, mais encore — on ne saurait trop le redire — en s'efforçant de former l'âme des générations nouvelles et d'accroître leur valeur morale. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Leur supériorité est tellement incontestable, — n'en déplaise à M. l'abbé Gayraud, qui ne me démentira pas sur ce point...

M. GAYRAUD. Peut-être !

M. LE RAPPORTEUR... que les meilleures pensions ecclésiastiques, faisant ainsi un public aveu de leur insuffisance, ne croient pas pouvoir mieux instruire leurs élèves qu'en les envoyant comme externes dans certains de nos lycées.

M. COUYBA. Le collège Stanislas prend ses professeurs dans l'Université. Cela prouve clairement qu'il reconnaît leur supériorité.

M. GAYRAUD. C'est un collège de l'Université.

M. LE RAPPORTEUR. La situation des professeurs des lycées et collèges, bien que laissant encore à désirer à divers égards, a été sérieusement améliorée ; elle le sera encore progressivement, et votre commission vous propose, par voie d'augmentation de crédit, les allocations supplémentaires destinées à la continuation de la péréquation des traitements. (*Très bien ! très bien !*)

Mon honorable ami, M. Couyba a, en outre, vivement insisté pour que la Chambre entreprit, dès cette année, et conformément aux propositions du Gouvernement, le relèvement général des traitements de l'enseignement supérieur.

Je me garderai bien de contester les arguments qu'il a apportés à cette tribune pour justifier cette mesure, et j'aurais d'autant plus mauvaise grâce à le faire qu'il a invoqué fort aimablement les considérations indiquées dans mon rapport.

Ce sont uniquement des raisons d'opportunité, et non des sentiments d'hostilité, qui nous ont imposé le devoir de vous en proposer l'ajournement.

Les professeurs de nos diverses facultés,

qui représentent dans notre pays la plus haute science, sont les seuls qui, depuis une longue période d'années...

M. COUYBA. Depuis vingt ans.

M. LE RAPPORTEUR... n'ont bénéficié, comme on l'a dit et comme je l'avais constaté moi-même, d'aucune amélioration de traitement.

Si l'on compare leur situation en France à celle des professeurs de l'enseignement supérieur dans les nations voisines, on est frappé et presque humilié de l'infériorité des traitements français.

M. DUJARDIN-BEAUMETZ. C'est très exact.

M. LE RAPPORTEUR. Et cependant, c'est parmi eux, c'est dans cette élite universitaire, dont la modestie n'a d'égal que le mérite, que se trouvent les plus éminents esprits de France, les lettrés qui ne cessent d'accroître par leurs travaux le patrimoine intellectuel de la nation, les savants qui nous font le plus d'honneur devant le monde. (*Très bien! très bien!*)

M. DUJARDIN-BEAUMETZ. C'est l'absolue vérité.

M. LE RAPPORTEUR. Si votre commission du budget, je le répète à cette tribune après l'avoir déclaré dans mon rapport, n'a pas cru devoir proposer à la Chambre l'inscription

de l'annuité de 200.000 francs demandée pour commencer l'exécution des mesures adoptées par la commission extra-parlementaire de revision des traitements de l'enseignement supérieur, ce n'est pas en raison d'un état d'esprit foncièrement hostile à des dispositions qu'elle n'a pas eu à discuter dans leurs détails, c'est tout simplement pour rester fidèle à une ligne de conduite qui lui a été imposée par la délibération de vos bureaux.

Votre commission a cru que le mandat précis qui lui a été donné lors de son élection lui interdisait formellement d'engager des opérations nouvelles devant entraîner des accroissements de crédits destinés à des augmentations quelconques de traitements. Or il s'agissait, dans le cas présent, d'entreprendre le commencement d'une opération qui doit entraîner finalement une dépense totale de 935.000 francs, sur lesquels il conviendrait d'inscrire, dès cette année, une somme de 200.000 francs. Fidèles exécuteurs de vos intentions, nous avons le regret de conclure à l'ajournement.

Il appartient à la Chambre de dire si nous avons traduit son propre sentiment en résér-



vant à la commission qui nous succédera, avec un autre mandat, le soin de résoudre la question. Si elle n'était pas de notre avis et s'il était démontré que l'équilibre du budget n'en peut être troublé, personne n'en serait plus heureux que votre rapporteur, qui est un partisan convaincu de la revision, en temps opportun, des traitements de l'enseignement supérieur. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Passons, si vous le voulez bien, du faite à la base même de l'Université.

M. Couybaa plaidé, avec sa verve éloquente, en même temps que la cause des professeurs et des maîtres répétiteurs, celle de nos instituteurs, de ces vaillants initiateurs de la jeunesse française à la vie intellectuelle, qui préparent, dans les enfants d'aujourd'hui, les citoyens de demain, font partout victorieusement la guerre à l'ignorance et forment la pépinière où se recrutent notre enseignement secondaire et notre enseignement supérieur.

Dans cette assemblée démocratique, parmi les républicains tout au moins, les instituteurs n'ont que des amis, et c'est notre commun désir d'améliorer de plus en plus leur sort, comme aussi de réaliser peu à peu les vœux

exprimés dans leurs congrès et dans la presse pédagogique, notamment en ce qui concerne la réparation des omissions ou des erreurs, la disparition des anomalies ou des injustices qui ont pu être révélées par l'expérience, soit dans le texte des lois relatives à leurs traitements, soit dans les dispositions des décrets qui en règlent le mode d'application. (*Très bien ! très bien !*)

Je l'ai dit nettement dans mon rapport et j'ai invité le Gouvernement, au nom de la commission du budget, à s'inspirer des vœux dont il s'agit et à favoriser, dans la limite des possibilités budgétaires, la réforme des lois et règlements dont la pratique a signalé les imperfections.

Il est une question que, par voie d'amendement, l'honorable M. Carnaud doit vous engager à trancher dès à présent, c'est celle de la modification du pourcentage telle qu'elle doit résulter de l'adoption par le Sénat de la proposition que nos prédécesseurs ont votée. La plupart des membres de la commission actuelle du budget se sont prononcés en faveur de cette proposition : ils en sont les partisans résolus, et il n'est pas un seul parmi eux qui ne

soit disposé à rechercher les moyens financiers nécessaires pour l'inscription, au budget des dépenses, de la somme indispensable. Mais, dans l'état actuel de l'équilibre financier si péniblement obtenu par votre commission, ce serait compliquer singulièrement les difficultés présentes que d'inscrire *hic et nunc*, comme le demande M. Carnaud, en sus de l'augmentation de 4.113.400 francs que nous acceptons au chapitre 53 pour l'amélioration des traitements du personnel enseignant primaire, un crédit supplémentaire de plus de 3 millions. Tout l'échafaudage du budget que nous vous proposons en serait bouleversé.

Il serait, au surplus, contraire aux bonnes règles parlementaires de statuer par voie budgétaire, alors que la Chambre a décidé de réaliser la mesure proposée sous la forme d'un projet de loi.

Le Sénat a nommé une commission favorable au vote du texte sanctionné par la Chambre, et le rapport a été déposé sur son bureau au mois de juillet dernier. Je le demande aux amis les plus impatients des instituteurs, faut-il, pour avancer de quelques

semaines le moment où ils recevront satisfaction, violer toutes les règles parlementaires, dessaisir le Sénat comme une simple chambre criminelle de la cour de cassation? (*Rires et applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. CARNAUD. Voulez-vous me permettre un mot, mon cher collègue?

M. LE RAPPORTEUR. Volontiers!

M. CARNAUD. La proposition que nous avons déposée est justifiée d'abord par le vote de la Chambre émis à plusieurs reprises, et ensuite par les signatures d'un très grand nombre de nos collègues. Lors de la discussion du chapitre où notre amendement doit prendre place nous pourrions nous expliquer complètement.

M. LE RAPPORTEUR. J'ai simplement le désir et j'ai aussi le devoir, mon cher collègue, d'indiquer pour les instituteurs comme pour les autres fonctionnaires de l'enseignement les mesures budgétaires que la commission juge acceptables et celles qu'elle ne peut agréer dès à présent, réservant les développements ultérieurs utiles pour la discussion de votre amendement.



Nous acceptons un relèvement de plus de 1 million sur le chapitre relatif au personnel de l'enseignement primaire, mais tout l'équilibre du budget serait irrémédiablement compromis si nous ajoutions à cette somme les 3 millions supplémentaires dont vous avez l'intention de réclamer l'inscription immédiate.

Au nom de la correction parlementaire, nous prions M. Carnaud de vouloir bien retirer son amendement et nous l'engageons à attendre la délibération sénatoriale, dont le résultat, conforme à ses vœux et aux nôtres, ne saurait être considéré comme douteux.

Que les instituteurs soient en tous cas bien convaincus qu'il n'y a pas de désaccord entre nous sur le but à atteindre ; qu'ils soient bien assurés qu'il s'agit simplement, en l'espèce, d'une question de procédure et que notre vif désir est de voir se réaliser, dans le plus bref délai possible, la modification du pourcentage actuel qui est définitivement condamné dans les deux Chambres. (*Très bien ! très bien !*)

MM. Modeste Leroy, Couyba et Carnaud sont, évidemment, malgré les nuances qui les séparent, des amis dévoués de l'Univer-

sité. M. l'abbé Gayraud qui leur a succédé à la tribune, mérite-t-il le même titre ?

M. GAYRAUD. Je ne suis pas du tout un ennemi de l'Université.

M. LE RAPPORTEUR. Dieu me garde, mon cher collègue, de suspecter votre sincérité ; mais quelle que soit ma confiance dans votre bonne foi, vous me permettrez de douter de la vivacité de vos sentiments de sympathie pour notre enseignement laïque.

M. GAYRAUD. Je ne suis pas du tout hostile à l'enseignement de l'Etat !

M. LE RAPPORTEUR. Vous avez bien voulu reconnaître quelque intérêt aux constatations de mon rapport et m'adresser, tout en formulant des critiques et des réserves, des compliments dont je vous remercie.

Permettez-moi, à titre de réciprocité, de vous adresser à mon tour des éloges pour la modération de votre langage en vous félicitant de n'avoir pas réédité à la tribune les violentes attaques contre l'Université, qui étaient, il n'y a pas longtemps, le thème invariable des discours prononcés par les orateurs de la droite à l'occasion de la discussion annuelle du budget.

M. DUMONT. Il faut dire que si l'on a changé de ton à la tribune, il n'en est pas de même dans la presse !

M. LE RAPPORTEUR. Vous n'avez fulminé ni contre la gratuité, ni contre l'obligation, ni même contre la laïcité qui souleva jadis tant de vives colères et tant de controverses enflammées.

M. GAYRAUD. Nous aurions peut-être des réserves à faire !

M. LE RAPPORTEUR. Cette attitude nouvelle est le témoignage le plus évident de la justesse de cette observation de mon rapport :

« Avec la lenteur relative, mais aussi avec la puissance des grands phénomènes, se produit irrésistiblement l'expansion démocratique de l'instruction populaire, qui, par son caractère, est un sûr élément de fusion nationale, propage les sentiments de fraternité entre tous les Français et cimente solidement l'unité morale de la patrie. Les populations, même celles qui y étaient d'abord le plus réfractaires, comprennent et acceptent la laïcité ; les préjugés que l'on avait longtemps exploités contre elle, les malentendus qui avaient été entretenus par l'intérêt de parti, tombent

devant la démonstration décisive des faits.

« L'école laïque, respectueuse de toutes les opinions religieuses et philosophiques, est de jour en jour plus appréciée et plus fréquentée. » (*Très bien! très bien!*)

M. GAYRAUD. Je crois que vous vous faites illusion sur ce point!

M. LE RAPPORTEUR. Quoi qu'il en soit des sentiments réels de M. l'abbé Gayraud sur les lois scolaires et leurs résultats, quel que soit mon désir de conciliation et de concorde, je ne saurais accueillir sans quelque incrédulité les déclarations d'amour qu'il adresse tardivement à l'enseignement universitaire.

M. GAYRAUD. Je répète que je ne suis pas du tout hostile à l'Université.

M. LE RAPPORTEUR. A l'entendre, l'enseignement congréganiste, loin d'être l'adversaire de notre enseignement public, en est le plus utile ami.

Je voudrais pouvoir accepter, au nom de l'Université, ce baiser Lamourette et croire que, comme vous l'avez déclaré, l'enseignement ecclésiastique est le meilleur auxiliaire de l'enseignement de l'Etat. Mais, hélas! mon cher collègue, les faits et ~~et~~ les docu-



ments sont en contradiction flagrante avec vos affirmations et m'inspirent une défiance dont je ne puis me défendre. (*Très bien! à gauche.*)

Votre parti, dont vous avez suivi l'évolution, a, sous l'influence des nécessités de l'heure présente, changé, dans une certaine mesure, son langage et sa tactique, mais il n'a modifié ni ses sentiments ni ses visées.

C'est une bien vieille histoire, aussi ancienne que celle de l'Université elle-même, que la lutte acharnée que se sont livrée, à travers les âges, l'enseignement de l'Église et l'enseignement de l'État. Toutes nos annales, avant et après 1789, sont pleines du bruit des débats soulevés par cette lutte séculaire entre l'enseignement ecclésiastique et l'enseignement universitaire.

Tandis que l'État soutient, avec tous les vieux jurisconsultes français, que le pouvoir d'enseigner est un droit régalien, une attribution nationale, une délégation de l'autorité politique, le clergé revendique invariablement, comme un privilège, le droit d'enseigner, dénonçant, à ce point de vue, le privilège invoqué par l'État, comme une véritable usurpation.

M. GAYRAUD. J'aime mieux la liberté complète de l'enseignement.

M. DUMONT. Le Syllabus la condamne, monsieur l'abbé.

M. GAYRAUD. C'est une erreur, et permettez-moi de vous dire que je connais le Syllabus mieux que vous.

M. LE RAPPORTEUR. C'est toujours, quoi que M. l'abbé Gayraud puisse en dire, la même lutte que le parti clérical poursuit sous des formes diverses, mais avec le même but, l'anéantissement ou, à défaut, l'accaparement de l'Université, dépositaire de l'esprit moderne et gardienne des conquêtes de la Révolution. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Le Parlement ne vous paraissant plus un terrain propice, vous apportez fort habilement à votre opposition latente des atténuations et des adoucissements, mais vous pensez toujours, au fond du cœur, que la théologie est supérieure à la science et que la théocratie doit dominer la société civile. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Vous avez été, mon cher collègue, avant d'entrer au Parlement, un fort brillant professeur de philosophie scolastique; vous

n'ignorez pas que la philosophie religieuse du moyen âge, dont dérive toute la doctrine cléricale, subordonnait la science à la théologie : *Ancilla theologiæ*, comme on disait alors (*Très bien! très bien! à gauche*), et vous n'avez pas oublié la vieille maxime : *Ad eum qui regit christianam rempublicam, scholarum regimen pertinere.*

C'est encore, comme le faisait remarquer, dans une interruption, M. Dumont, la doctrine de certains publicistes cléricaux qui, ne s'adressant pas au Parlement, n'ont pas à prendre de précautions oratoires et ne se gênent nullement pour proclamer l'incapacité radicale de l'Etat en matière d'éducation.

L'un de vos plus savants polémistes, le R. P. Burnichon, de la Compagnie de Jésus, dans un livre très intéressant, intitulé *l'Etat et ses rivaux dans l'enseignement secondaire* dénie à chaque page à l'Etat toute compétence en matière éducative :

« C'est surtout en matière d'enseignement, dit-il, que l'Etat, chez un peuple libre, devrait s'estimer heureux qu'on n'eût pas besoin de lui, se bornant à surveiller discrètement, à aider et encourager par tous les moyens les

individus et les associations qui remplissent une fonction si utile et si délicate. »

M. LE COMTE DE LANJUINAIS. C'est très bien, cela!

M. GAYRAUD. Voilà la liberté!

M. LE RAPPORTEUR. Et, plus loin, voici une citation non moins caractéristique :

« L'État maître d'école, écrit-il, surtout l'État maître de pension, fait une besogne pour laquelle il n'a pas compétence et qu'il devrait, dans l'intérêt général, laisser à l'initiative des citoyens. » (*Exclamations ironiques à gauche.*)

M. GAYRAUD. Il n'y a pas de doute là-dessus.

M. LE COMTE DE LANJUINAIS. C'est la doctrine de la liberté!

M. LE RAPPORTEUR. On ne saurait condamner en termes plus nets l'enseignement actuel de l'État, et il y a loin de ces affirmations hostiles aux assurances affectueuses de M. l'abbé Gayraud. (*Très bien! très bien!*)

N'est-ce pas là, au surplus, la doctrine tantôt avouée, tantôt dissimulée de l'école théocratique à toutes les époques? Son plus illustre théoricien, M. Joseph de Maistre, avec sa



rude et parfois brutale franchise, l'a formulée, au commencement de ce siècle en des termes d'une clarté qui ne laisse planer aucune ombre sur la pensée véritable du parti cléricale à l'égard de l'éducation laïque. Écoutez, Messieurs :

« Les nations sont toujours infaillibles lorsqu'elles sont d'accord. Pourquoi les plus illustres et les plus savantes se sont-elles accordées à confier l'éducation de la jeunesse à des célibataires ?

« Toutes les nations du monde poussées par ce seul instinct qui ne trompe jamais ont toujours confié l'éducation de la jeunesse aux prêtres.

« On dira : C'est l'influence sacerdotale. Rien n'est plus faux ; car partout où les prêtres sont mariés, on leur a refusé la même confiance. Ce n'est donc point le sacerdoce seul, c'est le célibat qui l'a déterminée.

.....

« Si l'on n'en vient pas aux anciennes maximes, si l'éducation n'est pas rendue aux prêtres et si la science n'est pas mise partout à la seconde place, les maux qui nous attendent sont incalculables, nous serons abrutis par la

science, et c'est le dernier degré de l'abrutissement. » (*Exclamations à gauche.*)

M. GAYRAUD. Je n'hésite pas à déclarer que je n'approuve pas du tout cette déclaration de Joseph de Maistre.

M. LE RAPPORTEUR. Je suis très heureux de ce dissentiment imprévu, et je constate que Joseph de Maistre est plus d'accord avec M. Brunetière qu'avec M. l'abbé Gayraud. (*Très bien! et rires à gauche.*)

M. GAYRAUD. Croyez bien que ce n'est pas le seul point des doctrines de Joseph de Maistre que je n'accepte pas!

M. LE RAPPORTEUR. L'honorable M. Gayraud a paru me reprocher d'avoir, en formulant un vœu proposé à la Commission du budget par notre honorable collègue M. Dumont, dont la Chambre applaudissait tout à l'heure la parole chaleureuse, marqué le désir que le Gouvernement fit comprendre à ses fonctionnaires civils et militaires, que leur premier devoir est de ne pas donner l'exemple de la défiance à l'égard de l'enseignement de l'État.

Il est hors de doute que, sous l'influence d'une certaine politique, de certaines alliances

dont je ne veux pas ici faire de nouveau le procès pour ne pas envenimer le débat, il y a eu, depuis quelque temps, dans certaines régions, une sorte de concert formé entre des fonctionnaires exerçant une incontestable influence sur leurs subordonnés, pour faire désertier les lycées et les collèges de l'État.

Eh bien, c'est là une situation intolérable (*Très bien! très bien! à gauche*) qui doit appeler l'attention des pouvoirs publics. Certes, nous ne voulons gêner la liberté de personne et nous ne sollicitons aucune mesure de rigueur, mais il importe que le Gouvernement, faisant encore preuve d'énergie républicaine, fasse bien comprendre que les fonctionnaires ont le devoir strict, puisque l'État a confiance en eux, d'avoir confiance dans l'État enseignant. (*Applaudissements à gauche.*)

En parlant ainsi, je suis fidèle à tous les précédents du parti républicain. Dans une discussion qui fit grand bruit et qui fut très brillante, l'honorable chef du cabinet actuel, M. Charles Dupuy, ayant à traiter le même sujet, s'exprimait en des termes dont mon langage est loin d'atteindre la virulence.

Voici ce que disait alors l'honorable M. Charles Dupuy et ce qu'il pourrait dire avec plus de raison à l'heure actuelle :

« Il y aurait bien d'autres choses à faire. M. Le Provost de Launay l'indiquait, et il a pu constater que la Chambre écoutait son observation lorsqu'il a parlé de ces fonctionnaires qui désertent les écoles de la République. Il a cité les paroles d'un préfet, de M. Robert, un de nos anciens collègues, qui signalait les moyens dont il avait personnellement usé pour empêcher cet oubli des convenances, — on a même dit, je crois, de la décence, et je reprends ce mot pour mon compte. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

« Eh bien, oui ! Et il est assez drôle qu'il y ait des gens dans ce pays qui, n'étant pas forcés d'être fonctionnaires, se croient en droit, une fois qu'ils le sont devenus, — et on sait souvent au prix de quelles sollicitations, — d'avoir, en quelque sorte, une double comptabilité, ou, si vous aimez mieux, une double conscience : à la fin du mois c'est la conscience qui touche l'argent de l'État, et le reste du mois c'est la conscience qui se défie de l'État et qui le lui dit en mettant ses



enfants hors des écoles de l'État... » (*Applaudissements à gauche.*)

M. LE COMTE DE LANJUINAIS. Les fonctionnaires doivent leur temps à l'État, mais vous ne pouvez les obliger à sacrifier leur famille à l'État.

M. LE RAPPORTEUR. « Il n'est pas besoin d'une loi, du grand appareil législatif, pour faire cesser de pareils procédés; il suffit que le Gouvernement veuille et qu'il parle. Les fonctionnaires sont gens qui ont toujours l'oreille ouverte et qui comprennent parfaitement. (*Sourires.*) C'est une question de gouvernement... »

M. LE COMTE DE LANJUINAIS. Alors vous voulez en faire des esclaves?

M. LE RAPPORTEUR. Messieurs, je ne puis mieux faire que d'engager le Ministre de l'Instruction publique, et je suis sûr qu'il n'y manquera pas, à se souvenir des recommandations de M. Charles Dupuy.

On a parlé tout à l'heure de crise universitaire. Ce sont surtout les adversaires de l'enseignement public qui, profitant de nos loyales polémiques, vont criant partout que l'enseignement de l'État se meurt, que l'enseigne-

ment de l'État agonise. Il y a évidemment, par suite de causes que nous analyserons quand la grande commission déposera son rapport, un léger fléchissement dans le nombre des élèves de l'enseignement secondaire, mais je puis affirmer à la tribune que jamais l'enseignement supérieur n'a été plus florissant, Tandis qu'il compte 28.000 élèves, — ce nombre va s'accroissant chaque année, — l'enseignement libre n'en compte guère plus d'un millier. N'est-ce pas là un témoignage irrécusable de la confiance qu'inspire l'enseignement de l'État? (*Très bien! très bien!*)

Notre enseignement primaire, qui défie toute concurrence, a pris un incomparable essor, admirablement secondé par le développement des œuvres complémentaires de l'école et par l'extension universitaire.

Pour l'enseignement secondaire, il n'y a aucune diminution d'effectif dans les collèges.

Il y a, il est vrai, un léger abaissement en ce qui concerne la population des lycées, mais il conviendrait d'examiner — c'est une question que je ne fais qu'effleurer en ce moment, afin de ne pas trop longtemps retarder

le vote des chapitres du budget — si l'État ne devrait pas résolument cesser de paraître dupe ou complice de la concurrence des congréganistes, qu'il semble favoriser lui-même par des complaisances injustifiables. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. TOURGNOL. Ce sont des trahisons, monsieur le rapporteur!

M. LE RAPPORTEUR. A l'heure actuelle, grâce à des pratiques, d'ailleurs condamnées en principe par les règlements universitaires, l'État donne en quelque sorte le bâton pour se faire battre, si je puis me permettre cette expression familière! Il y a des professeurs de l'État, qui ont été élevés à grands frais soit dans nos écoles spéciales, soit dans nos facultés, qui deviennent eux-mêmes, alors qu'ils figurent dans le personnel universitaire, les concurrents de l'Université, en enseignant dans des maisons religieuses, auxquelles leur concours donne une attraction et un prestige très favorables à l'enseignement congréganiste, mais très nuisibles à nos internats.

M. Alexandre Bérard a appelé à ce point de vue l'attention de la commission du budget

sur le collège Stanislas où les professeurs de l'Etat, tout en enseignant exclusivement chez les pères maristes, conservent leurs titres à l'avancement, leur rang de classement et leurs droits à une retraite payée par l'Etat. (*Exclamations à gauche. — Mouvements divers.*)

En ce qui touche l'éducation des filles, on me citait cet exemple frappant. Dans la rue du Ranelagh, l'Etat a dépensé plusieurs millions pour fonder le beau lycée Molière. Or, il y a, dans le quartier de Passy, de nombreux pensionnats libres de demoiselles qui font à cet établissement une concurrence très redoutable. Dans presque toutes ces maisons, ce sont des professeurs de l'Etat qui donnent des leçons aux pensionnaires, détournant ainsi les élèves du lycée Molière par une instruction offerte au rabais. (*C'est vrai! — Très bien! à gauche.*)

C'est là une tolérance d'autant plus inadmissible qu'il résulte, des effets de cette concurrence faite par l'Université à l'Université, une répercussion fâcheuse sur le budget, à raison de la diminution du nombre des internes de nos lycées et collèges.

L'Etat, Messieurs, sur le terrain même des



lois existantes et sans attendre une législation nouvelle, a le droit absolu et le devoir impérieux de se défendre. (*Applaudissements à gauche.*)

M. TOURGNOL. C'est au ministre à interdire ces pratiques.

M. LE RAPPORTEUR. Ayons confiance dans l'Université; aimons-la d'un amour filial, mais défendons-la sérieusement, énergiquement, car défendre l'Université, c'est défendre la République. (*Applaudissements.*) Donnons-lui généreusement notre appui; protégeons-la, s'il le faut, contre les défaillances de ceux qui ont pour mission de la soutenir. Et l'Université, qui doit tant d'éclat et de progrès au gouvernement républicain, triomphera sûrement de tous ses adversaires, qui sont aussi ceux de la République et de la démocratie. (*Très bien! à gauche*). Placée au-dessus et en dehors de nos discordes civiles, devenue le pacifique rendez-vous de toutes les opinions, elle unira peu à peu, au nom de la pensée laïque, tous les cœurs français dans le culte fraternel de la science et de la patrie. (*Applaudissements à gauche.*)

Et si, suivant la crainte exprimée tout à

l'heure, une certaine bourgeoisie mal avisée, oubliant les traditions de ses pères, qui railaient avec Voltaire l'enseignement cléricale (*Très bien! très bien*), ou le chansonnaient avec Béranger, si une certaine partie de la bourgeoisie, reniant ses origines, déserte nos lycées et nos collèges, eh bien! Messieurs, comme le conseillait un de nos plus éminents prédécesseurs, faisons-y entrer en foule, par la multiplication des bourses, les enfants du peuple mieux dotés par la nature que par la fortune, les meilleurs des fils de nos paysans, de nos ouvriers, de nos instituteurs, de nos petits fonctionnaires, toute cette fleur de la France démocratique! (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Ainsi, cette bourgeoisie aveuglément imprévoyante précipitera sa propre chute et hâtera l'avènement de générations politiques nouvelles dont le xx<sup>e</sup> siècle verra sans doute le plein épanouissement. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

L'Université pourra se consoler facilement de l'abandon et de la défiance des anciennes générations épuisées; elle aura, en effet, l'honneur et la joie de donner une nouvelle

et puissante vitalité à notre pays en infusant à la France de demain le sang pur et généreux de l'élite de notre jeunesse plébéienne, et ce sera là peut-être le plus grand service qu'elle puisse rendre à la patrie républicaine. (*Vifs applaudissements à gauche. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

---

**L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉTAT**  
**ET LA CONCURRENCE CONGRÉGANISTE<sup>1</sup>**

---

MESSIEURS,

Quoi qu'en pense l'honorable M. Gayraud qui, dans son virulent discours d'hier, paraît s'être surtout préoccupé de discuter la question de la liberté de l'enseignement posée devant la Chambre par un rapport très complet de M. Aynard, je ne crois pas que le moment soit venu de traiter à cette tribune, dans toute leur ampleur, les graves et multiples problèmes que soulève l'organisation de notre enseignement public et privé.

Les étroites limites dans lesquelles est nécessairement enfermée la discussion du bud-

1. Ce discours a été prononcé au cours de la discussion du budget de 1900 (séance du 23 janvier 1900.)



get ne permettraient pas de donner à un tel débat toute la précision, toute l'étendue, toute la documentation qu'il comporterait. D'ailleurs, l'heure est évidemment prochaine où vous allez être appelés à statuer sur les conclusions de la grande commission de l'enseignement que vous avez élue en vue de préparer les réformes à introduire dans toutes les branches de notre organisation universitaire.

A la suite d'une enquête très intéressante et très approfondie, dont les résultats ont été placés sous nos yeux, cette commission nous a saisis de ses premières décisions. Son éminent président, M. Ribot, ses distingués rapporteurs, ont présenté à la Chambre des résolutions sur la question précisément la plus brûlante, la plus délicate, la plus controversée, celle de l'enseignement secondaire.

La même commission a examiné, dans une de ses dernières séances, l'important projet du Gouvernement sur le stage scolaire et il est à espérer que le rapport sera assez prochainement distribué pour permettre à la Chambre d'en délibérer immédiatement après la discussion du budget. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. EUGÈNE FOURNIÈRE. Voulez-vous me permettre une observation, monsieur le rapporteur?

M. LE RAPPORTEUR. Volontiers!

M. EUGÈNE FOURNIÈRE. La commission de l'enseignement a publié les résultats de son enquête; elle soumet au Ministre une série de réformes qu'il peut réaliser sans demander aux Chambres les moyens de les accomplir. Je sais, d'autre part, que cette commission a statué sur les projets du Gouvernement et sur les propositions de nos collègues qui visent l'enseignement secondaire, et qu'elle va déposer un rapport à ce sujet. Mais il y a toute une série de propositions sur lesquelles je serais très heureux d'avoir son avis. Elle a formulé, en effet, un certain nombre de conclusions pour lesquelles la sanction parlementaire n'est pas nécessaire. Le rapport ne conclut pas à l'adoption d'un projet de loi, mais à celle d'une série de mesures d'ordre purement administratif, dont le ministre seul aura à connaître et parmi lesquelles seul il peut avoir à choisir. Je désirerais savoir par quel moyen, nous, Parlement, nous serons appelés à donner notre

sanction afin de pouvoir utiliser la très complète et très sérieuse enquête de la commission. (*Très bien ! très bien !*)

M. LE RAPPORTEUR. Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que je m'associe au désir exprimé par l'honorable M. Fournière ; mais mes collègues voudront bien reconnaître que je n'ai pas qualité pour répondre au nom de la commission de l'enseignement.

M. EUGÈNE FOURNIÈRE. C'est pour ce motif que je mets M. le président de la commission en cause.

M. LE RAPPORTEUR. M. Ribot connaîtra la question de M. Fournière, et il y répondra sans doute en temps utile ; mais quelle que soit sa réponse, il me paraît certain que cette assemblée sera appelée dans un bref délai à délibérer sur l'ensemble des résolutions de la commission de l'enseignement, et c'est évidemment à ce moment que tous ceux de nos collègues qui ont à cœur la réforme universitaire pourront, avec tous les développements nécessaires, exposer librement leurs idées, défendre leurs théories générales ou particulières, proposer des solutions pratiques à la Chambre. (*Très bien ! très bien !*)

Aussi m'efforcerai-je, à cette heure, en répondant à M. Gayraud, de n'aborder, autant que me le permettront les nécessités de ma réplique, que les points de son discours qui sont en relation directe avec la question budgétaire.

En agissant ainsi, d'ailleurs, je ne ferai que conformer mon attitude à celle de la commission du budget.

Désireuse de ne pas empiéter sur les attributions de la commission de l'enseignement, votre commission du budget s'est, en effet, attachée exclusivement, en attendant une législation meilleure, à rechercher comment, soit par l'application des lois existantes, soit par des mesures administratives, elle pourrait seconder le développement régulier de nos diverses institutions scolaires, donner plus d'efficacité à votre contrôle financier, assurer, en un mot, la prééminence de l'enseignement public, dont la prospérité intéresse à un si haut point l'état de nos finances publiques. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Sur le terrain de l'enseignement primaire et de l'enseignement supérieur, que M. Gayraud s'est bien gardé d'aborder dans ses



longues explications, parce qu'il eût été évidemment obligé d'avouer l'infériorité de ses clients, sur ce double terrain, je tiens à le constater devant la majorité républicaine, le succès des établissements de l'État est incontestable et incontesté. (*Applaudissements à gauche.*) Dans nos facultés agrandies, dont nos villes universitaires sont justement fières, comme dans les écoles de nos communes dont les populations, même celles qui étaient jadis réfractaires au principe de l'instruction laïque, apprécient, de plus en plus, l'action bienfaisante, le progrès suivant une marche lente mais sûre, s'accroît d'année en année et s'affirme avec une telle évidence que nos adversaires eux-mêmes sont obligés d'en convenir ou de se taire. (*Très bien ! très bien !*)

Plus de 28.000 étudiants sont inscrits dans nos universités, tandis que 1.600 à peine suivent les cours des facultés libres d'enseignement supérieur.

Le contingent annuel de nos écoles primaires, sur une population totale de 5 millions 535.325 élèves, atteint le chiffre de 4.177.590 élèves, tandis que l'effectif des

écoles privées comprend seulement 1 million 357.255 élèves d'après les dernières statistiques. La laïcité des écoles de garçons est aujourd'hui un fait accompli, et celle des écoles de filles, qu'il conviendrait, suivant le vœu de la commission du budget, d'accélérer et d'achever, n'accroîtra pas, sans doute, notablement ce dernier effectif, en donnant lieu à la création de nouvelles écoles libres.

Donc, Messieurs, à la base et au sommet de l'Université, la situation générale est excellente : elle n'a jamais été meilleure, et de chaleureuses félicitations, que je suis heureux de leur adresser de tout cœur du haut de cette tribune, sont dues aux maîtres d'élite qui, depuis les plus élevés dans la hiérarchie jusqu'aux plus humbles, contribuent si puissamment, chacun dans sa sphère, à assurer, pour le plus grand bien du pays et de la République la prépondérance et l'expansion de notre enseignement national. (*Applaudissements à gauche.*)

Malgré le mérite non moins certain de ses professeurs et le dévouement non moins agissant de son personnel de tout ordre, il n'en est malheureusement pas de même au

centre de l'Université, et c'est évidemment contre l'enseignement secondaire que s'est exercée, avec un succès relatif, au cours de ces quatre dernières années, la concurrence de l'enseignement libre, qui revêt surtout, vous le savez, la forme de l'éducation ecclésiastique et congréganiste.

M. MAURICE BINDER. Ce n'est pas avec un succès relatif, mais avec un succès complet.

M. LE RAPPORTEUR. Il résulte, en effet, des statistiques officielles, qui ont une authenticité plus certaine, étant présentées par la commission de l'enseignement, que les renseignements privés qu'invoquait hier l'honorable M. Gayraud, que, pour l'année 1898, sur un total de 162.113 élèves de l'enseignement secondaire, 50.793 appartiennent aux lycées, 33.949 aux collèges, 9.725 aux établissements libres laïques et 67.643 aux établissements ecclésiastiques.

Mais ce dernier chiffre ne représente pas évidemment tout le contingent des maisons religieuses, puisqu'il ne comprend pas, ainsi que je l'ai expliqué dans mon rapport, la population des écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires qui s'élevait à la même

époque à 23.497 élèves, formant plus d'un tiers du contingent total ecclésiastique — 91.140 — et constituant une population supérieure à un quart par rapport à l'ensemble de la population des lycées et collèges qui compte 84.745 élèves.

Je ne méconnais pas que l'observation présentée hier par M. Gayraud et qui tend à représenter les effectifs de l'enseignement secondaire privé comme quelque peu forcés par l'adjonction de contingents appartenant à l'enseignement primaire supérieur est, dans une certaine mesure, fondée; mais il n'en est pas moins hors de doute que, les séminaires étant mis à part, les établissements ecclésiastiques ont constamment progressé, au double point de vue du nombre des maisons et du chiffre des élèves, depuis la promulgation de la loi néfaste de 1850, que l'honorable M. Ribot appelle une loi de défiance à l'égard de l'Université, et que j'appelle, moi, une loi de trahison à l'égard de la démocratie. (*Applaudissements à gauche.*)

Effectivement, il y avait, en 1850, 256 maisons et 21.195 élèves; en 1865, 278 maisons et 34.897 élèves; en 1876, 309 maisons et



46.816 élèves; en 1896, 349 maisons et 50.000 élèves; en 1897, 349 maisons et 50.085 élèves; enfin, en 1898, comme nous l'avons déjà indiqué, 438 maisons et 67.643 élèves.

Parallèlement à l'enseignement congréganiste, l'enseignement secondaire de l'État, il est vrai, n'a cessé, lui aussi, de progresser de 1850 à 1880. En 1850, il comptait 47.941 élèves; en 1865, 65.668; en 1871, 64.748; en 1875, 73.344; en 1879, 83.242 et, en 1880, 86.808.

Si l'on compare ce dernier chiffre à celui de 1898 (84.745), on constate, en dix-huit années, un écart de 2.063 unités, et il faut prendre les années les plus prospères de cette période, c'est-à-dire 1883 et 1884, où la population des lycées et collèges a dépassé 90.000 élèves, pour aboutir à la perte moyenne de 6.000 élèves environ.

Il n'y aurait pas eu là vraiment, Messieurs, motif très sérieux de s'alarmer outre mesure si, à cette faible diminution de l'effectif de l'enseignement de l'État, n'eût correspondu — sous l'influence d'un désir plus général de s'instruire et de conquérir les grades donnant

accès aux professions libérales, aux emplois administratifs et aux grandes écoles du Gouvernement — un notable accroissement, dont l'éducation congréganiste a surtout profité, dans le contingent total des élèves de l'enseignement secondaire.

Ce n'est pas le moment, je le répète, d'examiner en détail les causes de ce regrettable état de choses, auquel il ne pourra être remédié que par de sérieuses réformes dans l'organisation universitaire et par des mesures radicales de défense démocratique. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer à la Chambre que, depuis un an, grâce à la politique d'énergie et de concentration républicaine qui a été suivie, grâce aussi, peut-être, aux sévères observations présentées, dès l'année dernière, par la commission du budget, sur la nécessité de mettre fin aux facilités données à la concurrence congréganiste par l'attitude incorrecte de nombreux fonctionnaires de l'État, la situation des établissements secondaires publics commence à s'améliorer sensiblement.

Alors qu'antérieurement l'ensemble des

effectifs de ces établissements baissait à peu près invariablement d'année en année, il est permis de constater, à la rentrée de la présente année scolaire 1899-1900, en prenant les chiffres du 5 novembre dernier, un gain total de 1.902 élèves par rapport à l'année précédente.

Il est vrai que, sur ce nombre, 922 unités doivent être mises à l'actif de l'enseignement secondaire des filles, dont le remarquable développement témoigne de l'excellence de cette création que la troisième République doit à la louable initiative de Jules Ferry. (*Applaudissements à gauche.*)

Mais il n'en est pas moins certain que, dans les lycées et collèges de garçons, le mouvement de baisse constante qui inquiétait, à si juste titre, les amis de l'Université, semble définitivement enrayé : 274 sujets, en effet, sont inscrits en plus dans les collèges et 105 dans les lycées, ce qui donne, par rapport à la dernière année scolaire, une augmentation totale de 379 élèves, sur l'ensemble des contingents de France et d'Algérie.

Au point de vue du simple relèvement du chiffre de la population scolaire et de l'exten-

sion de l'influence universitaire, ce sont là des résultats qui, comparés à ceux du passé, sont du meilleur augure pour l'avenir. Nous avons la ferme confiance, surtout si la Chambre adopte les mesures législatives nouvelles auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, que ce premier mouvement d'ascension s'accroîtra normalement les années suivantes et que l'Université finira par reconquérir les positions perdues par l'enseignement secondaire depuis la loi de 1850.

Mais, au point de vue purement financier, dont doit surtout se préoccuper la commission du budget, un fait d'une indéniable gravité persiste à ressortir, en même temps, des plus récentes statistiques des lycées de garçons : c'est la continuation de la baisse de l'internat, lequel constitue la principale source de recette pour le budget spécial de ces établissements.

Il convient de noter que, même à cet égard, il y a progrès relatif, puisque de 840 internes en 1898 la perte est tombée à 308. Malheureusement, elle ne saurait être financièrement compensée par l'accroissement constaté de 261 externes.

M. Gayraud prétendait hier, sur la foi de



je ne sais quels renseignements, que, plus l'enseignement secondaire a d'élèves, plus les recettes de l'Université s'abaissent. (*Mouvements divers.*) Je vois sourire M. le directeur de l'enseignement secondaire, et, en effet, on ne peut que sourire devant de pareilles affirmations dénuées de toute preuve. Il résulte des documents les plus certains de l'administration des finances que, tout compte fait, le départ d'un interne occasionne une réduction de recettes de 570 francs et que la venue d'un nouvel externe ne donne lieu qu'à une plus-value de 250 francs.

Voilà une constatation précise basée sur des calculs officiels que j'oppose à l'assertion de M. Gayraud.

M. ANDRÉ BERTHELOT. Comment se fait-il que le budget des lycées soit en déficit ?

M. LE RAPPORTEUR. C'est la dépression constante et périodique de l'internat, dont le renouvellement annuel de 1879 à 1898 a privé les lycées de 6.680 internes, qui, à partir de 1894, a fait fléchir progressivement les recettes de ces établissements et créé, dans leur gestion les déficits sans cesse grandissants dont se préoccupe justement mon honorable collègue

et ami M. Berthelot, déficits qui ont dû être annuellement comblés soit à l'aide de crédits supplémentaires, soit sous forme d'un crédit ordinaire inscrit au budget sous la rubrique : « Amélioration de la situation financière des lycées. »

Il est à peine bescin de rappeler à la Chambre, pour la clarté de mes explications, que, dans leur organisation actuelle, les lycées nationaux sont des établissements dotés de la personnalité civile, ayant chacun un budget particulier, dont les recettes et les dépenses sont indépendantes de celles de l'Etat, qui n'intervient que pour mettre les revenus de ces établissements en rapport avec leurs charges.

Dès l'exercice 1895, le déficit réel auquel l'Etat devait faire face, c'est-à-dire l'excédent des dépenses sur les recettes, s'élevait à 740.821 francs; il atteignait le chiffre de 657.229 francs en 1896, puis montait peu à peu à 852.419 francs en 1897; enfin à 1.420.509 francs en 1898. Le déficit de l'exercice 1899 s'élève à 667.000 francs qui devront faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire; mais il eût été de 1 million 166.500

francs, si le chapitre spécial n'avait pas été majoré de 500.000 francs lors du vote du budget de 1899.

Je demande pardon à la Chambre de lui imposer l'audition peu agréable de ces explications un peu techniques et hérissées de chiffres (*Parlez! parlez!*); mais j'y ai été amené par les interrogations qui m'ont été adressées.

Pour l'exercice 1900, en vue d'éviter la présentation ultérieure d'une demande de crédit supplémentaire, la nécessité d'une majoration de 1 million est prévue par l'administration de l'instruction publique et par celle des finances pour l'amélioration de la situation financière des lycées, et une augmentation égale à cette somme vous est réclamée. Votre commission du budget estime que le vote ne saurait en être évité et qu'il est particulièrement désirable dans un intérêt de régularité, de clarté, de sincérité financière. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Je pense que l'honorable M. Berthelot est satisfait des explications que je viens de donner.

M. ANDRÉ BERTHELOT. Elles ne répondent pas complètement à ma question. Je craignais

que, dans votre argumentation, vous parussiez présenter le pensionnat comme procurant à l'Etat des ressources, alors qu'il est une cause de dépenses considérables. Chaque interne de plus dans un lycée de l'Etat est pour l'Etat une cause non de recette, mais de dépense. Je me place ici uniquement au point de vue budgétaire.

M. LE RAPPORTEUR. En ce cas, c'est la thèse même de M. Gayraud que vous soutenez et à laquelle j'opposais tout à l'heure les constatations du ministère de l'Instruction publique et du ministère des Finances qui, comme je le disais, affirment, les pièces de comptabilité en mains, que toutes les fois qu'un interne nouveau entre dans un lycée de l'Etat, il en résulte non pas une perte, mais une plus-value de 570 francs dans les recettes.

M. ANDRÉ BERTHELOT. Sur ce point nous ne sommes pas d'accord.

M. LE RAPPORTEUR. Je le regrette, mais je ne puis vraiment être plus compétent que M. le Ministre de l'Instruction publique et meilleur juge, en cette matière financière, que M. le Ministre des Finances. (*Très bien! très bien! à gauche.*)



Je m'excuse à nouveau de l'aridité de ces explications et de ces statistiques, dont tous les éléments sont empruntés à des documents officiels, et je remercie la Chambre de la bienveillante attention qu'elle me prête. Elle voudra bien, sans doute, reconnaître qu'elles étaient indispensables, non seulement pour justifier aux yeux du Parlement et du pays, les sacrifices financiers qui vous sont proposés, mais encore et surtout, après le discours de l'honorable M. Gayraud, pour mettre les choses au point et pour réduire à ses justes proportions ce qu'on a appelé à tort la crise de l'enseignement secondaire, crise qui n'est en réalité que celle de l'internat des lycées de garçons. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Cette crise de l'internat, qui ne date guère que de 1887 et dont la répercussion a des conséquences très onéreuses pour nos finances, tient partiellement, d'après l'enquête, à ces causes multiples : défaveur de ce mode d'éducation, prix de pension trop élevé, concurrence de l'enseignement primaire supérieur et des écoles de commerce, organisation intérieure défectueuse, crise économique et agricole.

J'indique ces causes diverses sans les discuter quant à présent, mais je tiens à déclarer que la crise de l'internat a surtout pour origine l'ardente et incessante concurrence faite, sur tous les points du pays, à l'enseignement secondaire de l'Etat par l'enseignement secondaire ecclésiastique et congréganiste. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

C'est vainement que M. Gayraud, sans doute pour endormir notre vigilance, s'efforçait hier d'en atténuer les effets à nos yeux. Ces effets sont redoutables et ne peuvent être niés.

Le parti clérical a compris à merveille le haut intérêt politique qu'il avait à mettre la main sur l'enseignement secondaire : il sait que ce sont principalement les élèves issus de cet enseignement qui assurent le recrutement des grandes écoles du Gouvernement ; il sait que la plupart de ces élèves deviennent plus tard des administrateurs, des magistrats, des ingénieurs, des officiers et constituent, en notable partie, les éléments dirigeants du pays, et il tient à s'assurer le dévouement, la fidélité, le concours précieux de tels auxiliaires.

Depuis surtout qu'ils ont été battus sur le terrain de l'enseignement primaire, les adversaires de la démocratie et du gouvernement républicain font porter leur effort de ce côté et agissent de toutes leurs forces pour gagner, par l'éducation, l'esprit des générations nouvelles. (*Applaudissements à gauche.*)

L'honorable M. Gayraud a beau nier ou rapetisser l'importance de la concurrence congréganiste, ses résultats éclatent à tous les yeux et ressortent avec évidence des documents de l'enquête sur l'état de l'enseignement secondaire.

La plupart des témoignages recueillis par la commission de l'enseignement, comme tous les rapports d'inspection que nous avons compulsés, en démontrent clairement le danger, et, dans son remarquable exposé, l'honorable M. Ribot, résumant les impressions de ses collègues, formule cette constatation très nette :

« Il s'est produit, dit M. Ribot, depuis quelques années, dans la clientèle des lycées, des changements qui ont eu pour effet d'éloigner de l'enseignement public une partie des familles qui lui avaient été les plus fidèles. A

mesure que l'enseignement public s'est mis, comme il devait le faire, à la portée des enfants de l'origine la plus humble, qui veulent s'élever par le travail et l'intelligence, il y a eu dans une portion de la bourgeoisie un mouvement de recul, plus instinctif que raisonné. De même que les familles riches ou aisées ne veulent pas envoyer leurs enfants aux écoles primaires publiques, la bourgeoisie a pris peu à peu l'habitude de confier aux maisons ecclésiastiques secondaires l'éducation de ses fils. »

M. FERNAND DE RAMEL. Vous n'avez pas la prétention de l'en empêcher ?

M. LASIES. C'est son droit.

M. LE RAPPORTEUR. Je ne le conteste nullement, et j'ajoute que ce n'est pas seulement un sentiment spontané de vanité qui a éloigné de nos établissements une certaine bourgeoisie infidèle à son passé, c'est surtout la violente et incessante campagne menée à l'aide de calomnies de toutes sortes contre l'enseignement de l'Etat, c'est la mise en mouvement, dans la France entière, de toute la puissance de propagande, d'argent et d'action dont disposent les congrégations...



M. LASIES. Il y a quatre élèves des Jésuites sur les bancs des ministres.

M. LE RAPPORTEUR... pour drainer en quelque sorte la clientèle naturelle de l'Université, suivant le procédé que M. Charles Dupuy appelait un jour expressivement « le racolage clérical ». (*Applaudissements à gauche, et à l'extrême gauche.*)

M. PASCAL. Le jour où vous donnerez l'éducation avec l'instruction, vous aurez plus d'élèves. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. BUSSIÈRE. Le jour où l'Etat abaissera ses tarifs, vous verrez combien votre concurrence tiendra peu!

M. LE RAPPORTEUR. Tous les amis sincères de la démocratie et de la République, dont les destinées sont liées étroitement dans ce pays à celle de l'Université, se sont émus à très juste titre de cette guerre acharnée faite sans trêve à l'enseignement national, moins encore à cause de ses conséquences financières qu'à raison de ses conséquences politiques. Ils ont pensé qu'elle était singulièrement favorisée par cette loi de 1850, qui, sous le nom trompeur de liberté, institue en fait et en droit un régime de faveur et de pri-

vilège au profit de l'enseignement ecclésiastique. (*Applaudissements à gauche.*)

Il importe avant tout de détruire ou de modifier radicalement cette législation. (*Exclamations à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. LE GÉNÉRAL JACQUEY, *ironiquement*. Au nom de la liberté!

M. LASIES. Nous obligerons un jour les libres penseurs à mettre leurs enfants chez les curés. (*On rit.*)

M. LE RAPPORTEUR... cette législation, qui, comme je le disais dans mon rapport — et je sais gré à M. Gayraud de m'avoir fait l'honneur d'en lire cet extrait à la tribune — est certainement l'œuvre perfide des réactions coalisées contre la République et contre l'esprit laïque de la Révolution française. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. LÉO MELLIET. A qui la faute?

Je demande la parole.

M. LE RAPPORTEUR. C'est la tâche qui vous incombera demain. En attendant, Messieurs, et quelle que soit, d'ailleurs, votre décision sur la question de principe, il nous a paru que, dès maintenant, dans l'intérêt de l'en-

seignement de l'Etat qui se confond avec l'intérêt budgétaire, le Gouvernement pourrait servir utilement la cause de l'Université en exerçant résolument tous les droits que lui confèrent ses prérogatives en même temps que les lois et les règlements en vigueur, et tout d'abord en cessant de seconder lui-même, par complaisance et par inertie, l'action de ses entreprenants et habiles rivaux. (*Applaudissements à gauche.*)

M: EUGÈNE FOURNIÈRE. Il est bon d'en parler.

M. LE RAPPORTEUR. Concurrence si l'on veut, oui, Messieurs, mais concurrence loyale, sans leurre ni duperie au détriment de l'Université. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Tel est le ferme terrain, très limité, mais très net, sur lequel s'est placée votre commission du budget, son droit comme son devoir le plus strict, en dehors même de toute préoccupation de parti, étant d'exiger du Gouvernement qu'il use de tous ses pouvoirs légitimes pour atténuer les fâcheux effets d'une concurrence qui atteint gravement les recettes budgétaires, et c'est dans cette pensée que nous avons pris les résolutions consignées

dans mon rapport que critiquait si vivement hier l'honorable M. Gayraud.

Rien n'est plus correct et plus conforme à la bonne doctrine budgétaire, qu'une telle attitude. Le principe ne nous en a d'ailleurs pas été dicté, comme paraissait le croire M. Gayraud, par d'aveugles passions politiques, violentes comme les siennes, mais par des indications d'ordre tout à fait professionnel, émanant d'hommes d'étude très calmes, d'universitaires avisés et prudents, étrangers à nos luttes quotidiennes. C'est du sein même de l'Université qu'est partie l'idée dont nous nous sommes inspirés.

Il y a quelques mois, Messieurs, une importante élection avait lieu pour le remplacement, au Conseil supérieur de l'Instruction publique, d'un représentant des agrégés de philosophie. Elle fit grand bruit dans le monde universitaire, et c'est justement, en grande partie, sur la question qui nous préoccupe, comme aussi sur celle dont s'est récemment préoccupé le Gouvernement, que fut élu par ses collègues un des plus distingués professeurs de philosophie de l'Université de Paris, M. Gustave Belot.

« Il s'agit de savoir, disait-il dans son pro-



gramme, si l'Etat est tenu d'offrir places et fonctions à ceux qui ont commencé par renier ses principes et par refuser son éducation. Il s'agit de savoir s'il n'a pas le droit d'exiger certaines garanties de ceux qui aspirent à le servir et à détenir une part de son autorité. Je me crois vraiment libéral, mais je ne vois point que la liberté soit ici en cause; il ne s'agit pas d'enlever à qui que ce soit la faculté d'enseigner sous les conditions imposées à tous, il s'agit seulement ici de définir un peu plus sévèrement le droit d'accéder à quelques fonctions. (*Applaudissements à gauche.*)

« Plus spécialement enfin, la question est de savoir si l'Université continuera, comme elle le fait à tant d'égards, à faciliter naïvement elle-même la concurrence acharnée qu'on lui fait.

« Je voudrais voir ces questions, si elles se posaient d'une façon décisive, résolues dans le sens des droits incontestables de l'Etat, des intérêts de l'éducation libérale et de l'Université. » (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Suivant les expressions mêmes de l'élu des agrégés de philosophie, l'Université

continuera-t-elle, comme elle le fait à tant d'égards, à faciliter naïvement la concurrence acharnée qu'on lui fait ?

Telle est la question que votre commission du budget s'est posée, elle aussi, et elle n'a pas hésité à répondre : Non ! une telle anomalie ne saurait durer. Et elle a constaté que ce n'est pas seulement l'Université, mais l'État lui-même qui favorise, sous diverses formes, la concurrence des rivaux de son enseignement. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*) C'est pour mettre fin à ce singulier état de choses que j'ai reçu mandat de formuler les observations qui ont mis hier en colère l'honorable M. Gayraud...

M. GAYRAUD. Pas le moins du monde !

M. LE RAPORTEUR ... à tel point que notre collègue, sortant de ses habitudes, a parfois dépassé dans son langage les limites de la courtoisie parlementaire.

M. GAYRAUD. Je ne le crois pas.

M. LE RAPORTEUR. Il est allé jusqu'à parler de scandale et de calomnie ! Quel que soit le parti auquel nous appartenions, nous pouvons nous tromper, monsieur Gayraud, mais nous ne calomnions jamais. (*Très bien ! très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. En tout cas, M. Gayraud n'a adressé ce mot à aucun de ses collègues. Je ne l'aurais pas toléré, monsieur le rapporteur.

M. LE RAPPORTEUR. Votre commission, Messieurs, a d'abord pensé qu'il y avait lieu de demander au Gouvernement de prendre des mesures pour faire cesser la campagne menée contre les établissements de l'État par certains fonctionnaires publics, qui donnent eux-mêmes l'exemple de l'abandon, parfois même du mépris de l'enseignement de l'État, en confiant leurs enfants aux établissements qui combattent l'Université.

Il en résulte un double et grave préjudice : préjudice financier, puisque de tels concours contribuent à faire fléchir les recettes universitaires et à accroître celles des maisons concurrentes, mais surtout préjudice moral, puisque, aux yeux des populations toujours portées à incarner l'esprit gouvernemental dans la personne des agents qui le représentent, le Gouvernement semble abandonner lui-même sa cause et faire servir le prestige des fonctions publiques à discréditer son propre enseignement. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

M. GUSTAVE ISAMBERT. Et elles sont incitées à les imiter.

M. LE RAPPORTEUR. L'exemple devient en effet éminemment contagieux et les familles sont encouragées, comme le dit M. Gustave Isambert, à faire désertir les établissements de l'Etat par leurs enfants en voyant les fonctionnaires de l'Etat préférer à ces établissements ceux dans lesquels se donne un enseignement clérical. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. LASIES. Il y a des députés anticléricaux qui envoient leurs enfants dans des établissements congréganistes.

M. LE RAPPORTEUR. De tous côtés des plaintes très vives ont été formulées, absolument concordantes à ce sujet. Nous en avons retrouvé l'écho à chacune des pages des procès-verbaux de l'enquête. Elles se résument à peu près toutes dans cette très suggestive appréciation de M. le recteur de l'académie de Besançon :

« Les familles systématiquement hostiles à l'Université sont nombreuses. Les hauts fonctionnaires, la grande industrie, le haut commerce, les grades supérieurs de l'armée,



font, en général, élever leurs enfants dans les maisons religieuses. La vanité n'est pas à cet égard le moindre mobile des familles.

« Il est certain que de pareils faits nous portent le plus grave préjudice. Qu'est-ce, en effet, que l'Université? C'est l'État enseignant; si des fonctionnaires civils ou militaires, désavouant l'Université, mettent leurs enfants dans des maisons notoirement hostiles à la République, quel doit être l'effet produit sur les populations? l'État, pour elles, ce sont les hommes qui le représentent d'une manière concrète. Si les fonctionnaires de l'État se détournent de l'Université, ils donnent aux maisons rivales, le prestige qu'eux-mêmes tiennent de l'État... » (*Applaudissements à gauche.*)

M. LASIES. C'est la mainmise sur les consciences.

M. LE RAPPORTEUR. « ... Comment, après cela, les simples particuliers, comment surtout les subordonnés de tels chefs ne se croiraient-ils pas autorisés à les imiter? »

M. FERNAND DE RAMEL. Il y a donc l'alphabet républicain et l'alphabet réactionnaire?

M. LE RAPPORTEUR. Est-ce vraiment faire

preuve d'intolérance et d'excès de pouvoir que d'inviter les fonctionnaires à ne pas user du crédit que le Gouvernement leur donne pour affaiblir, par leur attitude, l'enseignement de l'État, alors surtout qu'il est de toute évidence que cet enseignement est assez libéral et assez large, assez respectueux de toutes les opinions et de toutes les croyances pour pouvoir être accepté de tous les Français sans exception. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

L'honorable M. Gayraud semblait considérer cette doctrine comme tout à fait nouvelle et oppressive...

M. GAYRAUD. Pas du tout ! Elle est très ancienne : elle est aussi ancienne que le jacobinisme.

M. LE RAPPORTEUR... inventée, il le dit lui-même, par je ne sais quel jacobinisme intolérant et sectaire. Je lui ferai remarquer que ce ne sont pas seulement les radicaux, ce sont les esprits les plus modérés du parti républicain qui, à toutes les époques, l'ont défendue à cette tribune.

M. EUGÈNE FOURNIÈRE. Ainsi que les libéraux du parti monarchiste.

M. LE RAPPORTEUR. J'ai cité à ce point de vue

une opinion très caractéristique, celle de M. Charles Dupuy, et je suis bien tenté de la remettre sous les yeux de la Chambre, tant elle emprunte d'autorité au passé universitaire de notre éminent collègue et d'originalité à la forme prime-sautière de sa pensée.

*A gauche.* Lisez ! lisez !

M. LE RAPPORTEUR. Vous allez voir dans quels termes, puisqu'on m'invite à les lire, l'honorable M. Charles Dupuy indiquait à cet égard le mal et le remède, en répondant, il y a quelques années, à M. Le Provost de Launay, qui était, en la circonstance, un précurseur de M. Gayraud.

M. GAYRAUD. On peut en avoir de pires !

M. LE RAPPORTEUR. Les paroles de l'honorable ancien Ministre de l'Instruction publique sont certainement plus sévères que les appréciations de votre rapporteur contre lesquelles l'honorable M. Gayraud a tant fulminé hier.

M. GAYRAUD. Je n'ai pas lancé de foudres.

M. LE RAPPORTEUR. Ecoutez, monsieur Gayraud, l'opinion de M. Dupuy.

« Il y aurait bien d'autres choses à faire. M. Le Provost de Launay l'indiquait, et il a pu constater que la Chambre écoutait son

observation lorsqu'il a parlé de ces fonctionnaires qui désertent les écoles de la République. Il a cité les paroles d'un préfet, de M. Robert, un de nos anciens collègues, qui signalait les moyens dont il avait personnellement usé pour empêcher cet oubli des convenances, — on a même dit, je crois, de la décence, et je reprends ce mot pour mon compte. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

« Eh bien, oui ! Et il est assez drôle qu'il y ait des gens dans ce pays qui, n'étant pas forcés d'être fonctionnaires, se croient en droit, une fois qu'ils le sont devenus, — et on sait souvent au prix de quelles sollicitations (*Très bien ! très bien ! à gauche*), — d'avoir, en quelque sorte, une double comptabilité ou, si vous aimez mieux, une double conscience (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs*) : à la fin du mois, c'est la conscience qui touche l'argent de l'État, et tout le reste du mois c'est la conscience qui se défie de l'État et qui le lui dit en mettant ses enfants hors des écoles de l'État... » (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

« Il n'est pas besoin... » — conclut M. Dupuy, et je prie la Chambre en même temps



que le Gouvernement, de vouloir bien retenir cette conclusion, — « il n'est pas besoin d'une loi, du grand appareil législatif, pour faire cesser de pareils procédés; il suffit que le Gouvernement veuille et qu'il parle. » (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à droite.*)

M. FERNAND DE RAMEL, *ironiquement*. Vive la liberté!

M. LE RAPPORTEUR. « Les fonctionnaires sont gens qui ont toujours l'oreille ouverte et qui comprennent parfaitement, c'est une question de gouvernement. » (*Mouvements divers.*)

M. EUGÈNE FOURNIÈRE. La preuve en est dans les rentrées d'octobre.

M. GUSTAVE ROUANET. C'est ce qu'a dit M. Ribot.

M. LE RAPPORTEUR. Le Gouvernement ne saurait, en effet, tolérer — et ce sont là, textuellement, les conclusions de la commission du budget, absolument conformes aux sentiments de M. Charles Dupuy — que ses fonctionnaires mènent la lutte contre les établissements universitaires, et, par leur exemple, au besoin par l'autorité dont leurs fonctions les investissent, organisent, en fa-

veur des établissements congréganistes, une propagande à laquelle leurs surbordonnés sont souvent impuissants à résister. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Ces conclusions ne sont pas seulement, au surplus, celles de la commission du budget, ce sont aussi celles auxquelles a dû se rallier, malgré son excessive prudence et son extrême réserve, la commission de l'enseignement, à la suite des constatations décisives de son enquête.

M. Gayraud n'accusera pas, j'espère, son président, M. Ribot, d'être un radical intransigeant ou un jacobin farouche. (*Exclamations et rires à gauche.*) Eh bien ! parmi les invitations que l'honorable président de cette commission adresse très fermement au Gouvernement, — et je me fais un devoir de l'en féliciter, — je trouve celle-ci nettement formulée :

« Que le Gouvernement n'abandonne donc aucune de ses prérogatives légitimes ; qu'il veille à ce que les fonctionnaires ne se servent pas contre l'éducation donnée par l'Etat de l'autorité morale qu'ils tiennent de leurs fonctions. » (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

« L'Université... », dit encore M. Ribot — et je suis sûr que vous continuerez à applaudir ses paroles comme vous avez applaudi celles de M. Dupuy, — « l'Université s'inquiète avec raison de ne plus trouver dans les régions moyennes de la société le même appui qu'autrefois. Des fonctionnaires publics eux-mêmes, des officiers montrent une tendance à préférer à l'éducation de nos lycées celle des maisons ecclésiastiques. Le Gouvernement impérial n'eût pas toléré que les hauts fonctionnaires donnassent avec éclat à leurs subordonnés l'exemple de leur dédain pour l'Université. On peut reprocher au gouvernement de la République d'avoir manqué de fermeté dans ses desseins et dans sa conduite. » (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. LASIES. Alors un officier n'a plus le droit de faire élever ses enfants où il veut, sous prétexte qu'il est officier?

M. LE RAPPORTEUR. Ce n'est pas moi qui contredirai l'affirmation de l'honorable M. Ribot. L'État, d'ailleurs, ne saurait davantage tolérer dans le même ordre d'idées que ses professeurs secondent l'enseigne-

ment rival et il ne devrait pas autoriser ceux-ci, comme en a fait la remarque, en présentant une motion spéciale à la commission du budget, M. Henri Ricard, à donner, avec le lustre de leur nom, le précieux concours de leur science et de leur talent, sous forme de cours ou de leçons, à des établissements libres qui font sonner bien haut ce concours pour engager les familles à abandonner nos lycées et nos collèges. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

*A gauche.* C'est cela! voilà la question!

M. LE RAPPORTEUR. Pas plus que pour les fonctionnaires qui donnent l'exemple du dédain de l'enseignement de l'Etat, dont parle M. Ribot dans son rapport, le Gouvernement impérial n'eût toléré que l'Etat se fit concurrence à lui-même par l'entremise des professeurs formés dans ses écoles et payés sur les fonds de son budget, et il aurait eu raison. Il est temps de ne plus faire jouer à l'Etat, sous la République, le rôle résigné et ridicule de ce légendaire mari de comédie dont Molière a immortalisé le type. (*Applaudissements et rires à gauche.*)

M. LEMIRE. Est-ce que cette interdiction



s'étendra, dans votre pensée, aux établissements libres laïques ?

M. LE RAPPORTEUR. Il est évident que le jour où cette interdiction sera officiellement prescrite par le Gouvernement, elle devra s'étendre à tous les établissements libres, quels qu'ils soient, qui font concurrence à ceux de l'Université. Il doit y avoir égalité absolue de traitement.

M. GAYRAUD. Pas pour tous les pères de famille, en tout cas.

M. NAPOLÉON MAGNE. Ce n'est plus de l'égalité, c'est de la proscription ! (*Mouvements divers.*)

M. LE RAPPORTEUR. Quelques-uns de mes collègues croient peut-être, si j'en juge par les rumeurs que j'entends à droite, qu'en ce qui concerne les professeurs, je fais encore des déclarations jacobines tout à fait excessives. Or, ce que je demande, c'est simplement l'exécution des règlements de l'Université et l'application de l'article 13 du décret du 16 avril 1853, ainsi conçu : « Il est interdit aux fonctionnaires et professeurs employés dans les écoles dépendant du ministère de l'Instruction publique de faire des classes ou

conférences dans les établissements particuliers d'enseignement secondaire ou d'y donner des répétitions. »

Ce n'est pas un jacobin, c'est un homme très modéré qui a fait adopter cet article, c'est M. Le Verrier, l'illustre savant, et il a présenté, à ce sujet, au Conseil de l'Instruction publique des observations que je voudrais avoir le temps de mettre sous vos yeux. (*Lisez! à gauche.*)

M. GAYRAUD. Les républicains de l'empire protestaient alors!

M. le RAPPORTEUR. Il y a des devoirs qui s'imposent à tous les gouvernements, même au Gouvernement républicain qui a bien sans doute, comme les autres, le droit de se défendre. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

*A gauche.* Lisez! lisez!

M. LE RAPPORTEUR. Voici, Messieurs, puis- qu'on m'y invite, ce que disait l'honorable M. Le Verrier :

« Il n'est pas possible de tolérer plus longtemps une telle situation, contraire aux premières règles de toute administration, plus grave dans l'instruction publique que partout ailleurs, puisqu'on y voit chaque jour des

professeurs qui ont acquis leur science et appris l'art d'enseigner aux frais de l'État, se mettre à la disposition de l'industrie privée pour lui aider à faire concurrence aux lycées. L'administration de l'Instruction publique le déplore depuis longtemps. Elle sait que l'une des premières conditions du succès pour un grand établissement, c'est d'employer le moins de serviteurs possible, mais de demander à chacun d'eux tous les services qu'on a droit d'attendre de sa capacité; elle sait que c'est surtout dans l'enseignement que ce principe doit recevoir son application parce que les bons professeurs sont rares, et que, lorsqu'on a eu le bonheur d'en former un, la sagesse et la prudence la plus vulgaire veulent qu'on réserve toutes ses forces pour l'enseignement public. » (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. LASIES. Qui a dit cela?

M. LE RAPPORTEUR. C'est, je le répète, M. Le Verrier, le grand savant, qui était bonapartiste comme vous, monsieur Lasies. (*Rires à gauche.*)

M. LASIES. Cela prouve que ce n'était pas la peine de changer de Gouvernement.

M. LE RAPPORTEUR. Il y aurait encore à traiter, au même point de vue, la question du collège Stanislas (*Ah! ah! à gauche*) et celle des privilèges accordés aux élèves, qui, quoique internes dans les établissements congréganistes, sont autorisés à suivre, comme externes, les cours des lycées.

Mais ce sont là des sujets que nous aurons l'occasion d'examiner mûrement lors de la discussion des conclusions de la commission de l'enseignement, et je me hâte d'aborder le dernier des *desiderata* exprimés par la commission du budget, concernant les petits séminaires ou plutôt, pour employer le nom légal, des écoles secondaires ecclésiastiques.

Pas plus que l'honorable M. Gayraud, je ne veux essayer de résumer à cette tribune l'historique, pourtant très intéressant, des petits séminaires, qui, de 1814 à nos jours, fait apparaître, comme je l'ai constaté, une des phases les plus caractéristiques et les plus curieuses de la lutte du parti clérical contre l'Université.

Je veux simplement faire remarquer, au nom de la commission du budget, que ces établissements, quoi qu'en ait dit l'honorable



M. Gayraud, sortent trop souvent de leur rôle légal et, au lieu d'être exclusivement des écoles préparatoires à la prêtrise, suivant l'esprit de leur institution, deviennent, en beaucoup de régions, de redoutables instruments de lutte contre l'enseignement universitaire.

Il y a dans cette transformation de leur caractère naturel une évidente déviation du but précis pour lequel ils ont été créés et munis d'importants privilèges.

Si les petits séminaires étaient des établissements placés sous le régime de la loi de 1850, s'ils constituaient des établissements libres, luttant uniquement avec leurs propres fonds, à leurs risques et périls, sous toutes les conditions stipulées dans la loi précitée, je ne me permettrais pas de présenter la moindre observation ; ils useraient alors, en effet, de leur droit strict et l'exercice n'en serait en aucune façon critiquable.

Mais il n'en est pas ainsi. Les petits séminaires sont des établissements privilégiés et indirectement subventionnés par l'État en raison même de leur destination spéciale. Ils sont exemptés des contributions foncière, mo-

bilière et des portes et fenêtres; ils ont la personnalité civile de plein droit, ils ne sont soumis à aucune inspection pédagogique : leurs professeurs ne sont astreints à aucune condition de grade, à tel point même que, alors que la lettre d'obédience ayant été abolie, vous imposez la possession d'un diplôme spécial à tous les membres de l'enseignement primaire, ces professeurs peuvent être dépourvus de tout titre universitaire; ils bénéficient, bien entendu, en outre, pour leurs élèves en âge d'être soldats, des dispositions de la loi militaire, applicables aux séminaristes.

Tous ces privilèges, toutes ces faveurs leur ont été uniquement accordés en raison même de leur but spécial, de leur destination sacerdotale, et, quand ils s'en écartent, ces privilèges et ces faveurs doivent disparaître. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. Thiers, en 1844, avec l'admirable précision de langage qui caractérisait son talent, résumait cette situation en cette formule laconique : « Pour les petits séminaires la compensation forcée du privilège, c'est la spécialité. » (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Loin de moi la pensée, Messieurs, de gêner le recrutement du clergé et la formation des vocations ecclésiastiques, souvent troublées par la frivolité de la clientèle mondaine mêlée à celle qui se destine véritablement à la prêtrise.

M. LEMIRE. Les vocations sont, au contraire, raffermies par la lutte.

M. LE RAPPORTEUR. Mais il paraît inadmissible à votre commission du budget qu'un grand nombre de petits séminaires, au lieu de se borner à être des écoles préparatoires à la prêtrise, soient en même temps, tout en conservant un régime de faveur, des écoles préparatoires au baccalauréat et aux carrières laïques. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Hier, l'honorable M. Gayraud parlait de M. Goblet; mais il se gardait bien de citer les circulaires du Gouvernement dont la jurisprudence a été constante sur ce point, à savoir que les petits séminaires, sous peine de perdre leurs avantages, doivent demeurer dans leur spécialité et se renfermer dans leurs attributions légales.

M. Goblet, en 1885, et, plus tard, M. Fer-

rouillat, ont formulé, à cet égard, très nettement, la doctrine gouvernementale :

« Ce n'est que comme auxiliaires de l'œuvre des grands séminaires, tendant à assurer le recrutement du clergé, écrivait M. Goblet, que ces établissements ont été autorisés et munis de prérogatives importantes.

« La préparation à l'entrée du grand séminaire est la seule raison d'être du régime spécial sous lequel ils fonctionnent et des avantages qui leur ont été conférés. »

M. Ferrouillat, confirmant les instructions de M. Goblet, disait, peu après, dans une circulaire ministérielle ayant le même objet :

« Le Gouvernement est décidé à exiger, comme il en a le droit et le devoir, que les petits séminaires, qui tiennent, de leur titre même, certains privilèges et des immunités spéciales, ne sortent pas du rôle en vue duquel seul ces privilèges et immunités leur ont été concédés. Il n'hésitera pas, si cela est nécessaire, à retirer leur titre à ceux de ces établissements qui, manifestement, n'y ont plus droit. »

Toutes ces instructions sont restées lettre



morte; la commission du budget croit devoir les rappeler au Gouvernement, en l'invitant à en appliquer sérieusement les prescriptions aux petits séminaires qui s'en écartent. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Que les écoles secondaires ecclésiastiques vivent et prospèrent, mais qu'elles restent strictement dans leur rôle légal, si elles veulent avoir le droit de profiter des importantes immunités qu'elles tiennent de la loi. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

J'en ai fini aujourd'hui avec ma tâche purement budgétaire, dont je remercie la Chambre d'avoir bien voulu, par son attention soutenue, me faciliter l'accomplissement, et je descendrais de cette tribune, si je n'avais à cœur de répondre à la double question que m'a posée M. Gayraud.

Mon honorable contradicteur, croyant infirmer l'exactitude d'une des assertions de mon rapport concernant l'enseignement anti-républicain donné dans les établissements ecclésiastiques et congréganistes, a déclaré, en termes explicites, que, dans les livres adoptés par ces établissements, il n'y avait

absolument rien qui fût contraire soit à la République, soit aux principes de la Révolution française, et tout en affirmant le droit de professer toutes les doctrines, il m'adressait, dans des termes presque discourtois, une invitation impérieuse, me sommant d'apporter à cette tribune la preuve des affirmations de mon rapport.

Je réponds à son appel, malgré la forme peu gracieuse dans laquelle il a été formulé.

C'est par centaines que je pourrais mettre sous les yeux de la Chambre les citations qui démontrent que, contrairement aux assurances de l'honorable M. Gayraud, on attaque ouvertement, dans les établissements dont il s'agit, les principes de la Révolution française et le Gouvernement républicain...

M. GAYRAUD. Je les ai entendu attaquer dans les lycées! (*Mouvements divers.*)

M. LE RAPPORTEUR. ... et qu'on y élève la jeunesse dans l'aversion des idées modernes. (*Interruptions à droite.*) Vous m'avez invité à vous donner la preuve, monsieur Gayraud, je l'apporte. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Mais, comme je ne veux pas abuser de

votre attention, Messieurs, je me bornerai à quelques citations particulièrement caractéristiques.

Il est un livre très répandu dans les établissements congréganistes, un livre d'histoire...

M. DAUDÉ, *ironiquement*. Le père Loriquet!

M. LE RAPPORTEUR. Presque! mon cher collègue, vous allez voir.

*C'est l'Histoire contemporaine à l'usage de la jeunesse*, par l'abbé Courval, éditée, lit-on sur la couverture, par l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*.

Voici comment on y juge l'un des principes démocratiques essentiels énoncés dans le plus admirable document émané de l'Assemblée constituante :

« Il y eut d'autres maximes, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, contre lesquelles nous ferons de justes réserves. Ainsi, il est évident que le principe de l'autorité ne peut se trouver dans le peuple. Le peuple a la faculté, selon les temps et les lieux, de nommer le souverain, si le trône n'est pas héréditaire, mais, alors, quand le vote est régulièrement fait, ce n'est pas le

peuple qui confère le pouvoir au chef nommé, il le tient directement de Dieu. » (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite.*)

C'est ainsi, Messieurs, que l'on enseigne dans les établissements congréganistes le respect du principe primordial de tout gouvernement libre, celui de la souveraineté nationale, d'où dérive le suffrage universel lui-même. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

La République n'y est pas, du reste, mieux traitée que la souveraineté nationale.

Dans l'édition de 1879, que j'ai sous les yeux, le gouvernement de la Défense nationale est à peine rappelé. Et le nom de Gambetta — vous voyez que cela ressemble beaucoup à l'ouvrage du père Loriquet qui déclarait, pour ne pas avoir à parler de Napoléon comme empereur, qu'il était le lieutenant-général de Louis XVIII (*Rires*) — le glorieux nom de Gambetta n'est même pas cité dans la nomenclature des hommes marquants de cette époque! Mais, par contre, quelques pages plus haut, le coup d'Etat de décembre y est presque glorifié... (*Mouvements divers.*)

M. LASIES. Très bien!



M. LE RAPPORTEUR... et, nouveau sujet de satisfaction antirépublicaine pour M. Lasies, l'élection du 10 décembre y est ainsi appréciée :

« Le nom de Napoléon avait excité l'enthousiasme dans les campagnes et dans les villes. Le clergé s'était rallié à ce nom... »

M. CHENAVAZ. Après avoir béni les arbres de la liberté !

M. LE RAPPORTEUR. « ... parce que le candidat qui le portait venait de se déclarer pour le pouvoir temporel du pape... Le sentiment monarchique se réveilla dans les cœurs et la France commença à respirer. »

Ces citations sont très significatives. En voici, pour continuer à répondre au désir de l'honorable M. Gayraud (*Très bien ! à gauche*), en voici de plus décisives encore.

M. GAYRAUD. Non, par exemple, vous ne répondez pas à mes désirs, car je désirais des preuves, et vous n'en apportez aucune. (*Exclamations à gauche.*)

M. DAUDÉ. L'Université était rudement impérialiste sous l'empire ! Elle a servi tous les régimes.

M. LE RAPPORTEUR. Il s'agit d'un manuel

d'instruction religieuse très répandu également dans les établissements ecclésiastiques, et même, m'a-t-on assuré, dans certains lycées, où il est introduit par des aumôniers. Voici comment l'abbé Pouey, dans ce manuel édité par une librairie de la rue Cassette, parle de la Révolution française et des principes de 1789, dont M. Gayraud nous disait hier qu'on n'enseignait pas le mépris dans les établissements congréganistes.

M. GAYRAUD. Je n'ai pas dit cela. (*Ah! ah! à gauche.*)

M. LE RAPPORTEUR. « Tout le monde parle aujourd'hui de ces soi-disant immortels principes de la fameuse Déclaration des droits de l'homme, qui aurait pu être nommée avec plus de raison, « suppression des droits de Dieu ».

« Ces prétendus bienfaits de la Révolution sont de véritables sources de ruine. »

M. LE DUC DE ROHAN. Ces principes n'étaient pas immortels, puisque vous les tuez!

M. CHARLES GRAS. Les aumôniers font leur devoir en enseignant cela! C'est nous qui ne faisons pas le nôtre en les conservant! (*Applaudissements à gauche.*)

M. LASIES. Il n'y a qu'à les supprimer !  
Faites-le donc !

M. JOURDE. C'est ce qui arrivera !

M. LE PRÉSIDENT. Dans tous les cas, ce n'est pas le moment d'introduire cette motion. (*Très bien !*)

M. LE RAPPORTEUR. La République est, certes, fière, à bon droit, de son œuvre scolaire, et c'est avec un légitime orgueil qu'elle revendique l'honneur d'avoir fait reculer l'ignorance dans ce pays, de l'avoir presque détruite et d'avoir élevé, sur tous les points du territoire, des écoles de plus en plus nombreuses. Cette œuvre est détestable, à en croire M. l'abbé Pouey :

« L'instruction populaire ne donne pas les forces morales ni la pratique des vertus : au contraire, elle favorise l'orgueil et, par suite, tous les vices... »

M. DEVÈZE, *ironiquement*. Vive l'ignorance !

M. LE RAPPORTEUR. « La plupart des socialistes et des anarchistes sont loin d'être des ignorants. Un ouvrier qui n'a que l'instruction est souvent plus dangereux et le crime augmente avec le nombre des écoles. » (*Exclamations à gauche.*)

*A l'extrême gauche.* Toujours la même thèse.

M. LE RAPPORTEUR. Ce sont là les leçons écrites. Que doivent être les leçons orales et les commentaires dans des milieux où règne un tel état d'esprit formé à l'aide des livres dont j'ai lu des extraits, et, sans doute, ce ne sont pas encore les pires ? (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

L'honorable M. Gayraud m'interpellait textuellement en ces termes, à la fin de son discours, à propos de l'affirmation de mon rapport relative à l'éducation antirépublicaine donnée dans les établissements congréganistes :

« Ne croyez pas, Messieurs, qu'en parlant ainsi j'admette l'accusation que M. Maurice Faure dirige gratuitement contre l'enseignement privé, ecclésiastique et congréganiste. Cette accusation, je la repousse, et après avoir revendiqué hautement la liberté de penser en matière politique et historique, en ce moment je proteste avec force contre l'accusation elle-même, que je me permettrais de qualifier d'un mot sévère si je n'étais pas dans une enceinte parlementaire, en disant que c'est une calomnie. (*Mouvements divers.*)



« Quelle preuve, en effet, apportez-vous, monsieur le rapporteur, de ce que vous affirmez dans le texte? »

Eh bien! monsieur Gayraud, osez prétendre maintenant que je n'ai pas apporté cette preuve, et répondez à cette question : Si véritablement il y a un calomnieur ici, quel est-il? (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Bruits à droite.*)

M. GAYRAUD. C'est celui qui n'a pas d'autres preuves à apporter que les vôtres! (*Exclamations à gauche. — Très bien! très bien! à droite.*)

*A l'extrême gauche.* « N'avouez jamais! »

M. LE RAPPORTEUR. N'ai-je pas eu raison, mes chers collègues, — c'est à votre impartial témoignage que j'en appelle, — d'affirmer dans mon rapport cette opinion contre laquelle M. Gayraud s'élevait avec une indignation tout au moins apparente (*Réclamations à droite*), à savoir que, dans l'état présent, une partie de la jeunesse française ne reçoit pas une éducation républicaine et que, loin d'être élevé dans le désir d'affermir et d'étendre l'œuvre de la Révolution française, elle est instruite à la mépriser et incitée à la combattre.

La Chambre\*, maintenant éclairée, jugera entre les affirmations de M. Gayraud et les miennes. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. GAYRAUD. Et la liberté de penser?

M. LASIES. Ce n'est pas un dogme, la République!

M. SIMYAN. C'est un fait.

*A droite.* Oui! ce n'est qu'un fait!

M. LE PRÉSIDENT. C'est la loi! (*Très bien! très bien!*)

M. LE RAPPORTEUR. Vous m'avez demandé en outre, monsieur l'abbé Gayraud, à quelle unité morale je faisais allusion quand je parlais du rôle de l'Université, et par quels moyens j'entendais la réaliser.

Je ne vous adresserai pas la même question et je n'ai nul besoin d'avoir, en ce qui concerne vos doctrines, le même sentiment de curiosité.

Votre unité morale, nous la connaissons; c'est pour nous une vieille connaissance historique, et vous l'avez à peine dissimulée d'ailleurs, malgré les habiletés de votre casuistique et les récitations de votre opportunisme éréical. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Elle est fondée, vous l'avez reconnu vous-même, sur la négation de la liberté de la pensée et de l'autorité de la raison, c'est-à-dire, par voie de conséquence, sur l'oppression et sur le nivellement des consciences, sur la subordination de l'autorité civile à l'autorité religieuse, sur la prédominance du dogme et l'infériorité de la science, sur l'anathème jeté à tout ce qui constitue le progrès moderne, que, d'ailleurs, votre orthodoxie qualifie un « délire ». (*Interruptions à droite. — Très bien! à gauche.*)

Elle est fondée sur la négation de la tolérance, que l'auteur de la loi de 1850, — dont vous êtes le disciple, — M. de Falloux, appelait, après avoir loué l'Inquisition dans un de ses livres : « Cette vertu des siècles sans foi. » (*Vifs applaudissements à gauche.*)

*A gauche.* On voudrait bien y revenir, à l'Inquisition.

M. LASIES. Nous y sommes! Mais c'est vous qui l'instituez, maintenant!

*A gauche.* Nous n'avons fait brûler personne.

M. GAYRAUD. Mais vous en avez fait guillotiner beaucoup!

M. EUGÈNE FOURNIÈRE. Pas tant que vous!  
(*Exclamations à droite. — Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, vous troublez la Chambre par ces interruptions. Veuillez laisser M. le rapporteur continuer son discours.

M. LE RAPPORTEUR. Votre unité morale, elle est fondée sur le refus opposé à vos adversaires, quand vous êtes les maîtres, de la liberté de penser et d'écrire, alors que vous la revendiquez bien haut, quand vous n'avez pas le pouvoir, en vertu de ce principe, affirmé par les publicistes cléricaux de la Restauration et par leurs élèves, qu'on ne doit pas autoriser la liberté du mal. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. GAYRAUD. En vous refusant la liberté de penser, nous ne ferions que vous imiter.

M. LE RAPPORTEUR. La liberté de penser et d'écrire, la République vous l'accorde largement, et vous savez bien, monsieur Gayraud, que, dans les établissements universitaires, — c'est ce qui les caractérise, — la plus entière liberté est laissée à l'expression de toutes les opinions et que, même dans la haute Université, à certains égards, les idées dont vous êtes le défenseur trouvent un écho : nous



poussons, nous, l'amour de la liberté et le respect de la conscience jusqu'à permettre que dans l'Université elle-même, toutes les doctrines aient accès. (*Interruptions à droite.*)

M. DEVÈZE. Les prix d'instruction religieuse figurent en tête des palmarès.

M. LE RAPPORTEUR. Il n'en est pas ainsi dans votre parti, qui, s'il ne le dit pas tout haut, pense tout bas ce que disait, en sa brutale franchise, M. Louis Veillot, s'adressant aux libéraux et aux républicains :

« Nous vous demandons la liberté, quand vous êtes au pouvoir, parce que c'est votre principe, et nous vous la refusons, quand nous y sommes, parce que c'est le nôtre. » (*Très bien! très bien! et rires à gauche.*)

M. GAYRAUD. C'est ce que vous faites.

M. FERNAND DE RAMEL. Vous, vous supprimez la liberté, quoique ce soit votre principe. (*Bruit.*)

M. LE RAPPORTEUR. Cette prétendue unité morale, nous l'avons vue se manifester à travers les âges par le plus cruel despotisme, et l'histoire nous apprend par quels moyens abominables vos ancêtres spirituels, monsieur l'abbé Gayraud, ont tenté jadis de l'imposer

à l'humanité tout entière. (*Interruptions à droite. — Très bien! très bien! à gauche.*)

On vous le disait justement, hier, par voie d'interruption : c'est par la force brutale et par la violence mise à votre service par ce que vous appelez, dans votre langage ecclésiastique, le bras séculier, c'est par les bûchers et par les autodafés, singuliers actes de foi en vérité!... (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. FERNAND DE RAMEL. Et vous, c'est par la guillotine. Il n'y a que l'instrument qui change.

M. CARNAUD. Nous n'avons pas la torture, nous.

M. LE RAPPORTEUR. Vous me connaissez bien mal si vous croyez que j'ai le culte des actes de violence. — Même quand il s'agit de l'intérêt de mon parti, je les réproûve, ayant toujours été de ceux qui pensent que la République doit se défendre énergiquement par la stricte application des lois, mais en répudiant les moyens violents et inhumains. (*Nouvelles interruptions à droite. — Très bien! très bien! à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous prie, Messieurs,

de vous contenir. L'orateur est interrompu à chaque instant.

M. FERNAND DE RAMEL. On nous attribue l'inquisition espagnole.

M. LE PRÉSIDENT. Vous répondrez à la tribune. Vous avez des orateurs inscrits.

M. LE RAPPORTEUR. Je rappelle à M. de Ramel, qui ne cesse de m'interrompre, que M. de Falloux, qui est certainement l'un deses maîtres au point de vue doctrinal, a fait, dans son *Histoire de Pie V*, l'apologie de l'Inquisition, que la France a connue comme l'Espagne.

M. LASIES. M. de Falloux n'est pas notre maître.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais prier l'orateur d'attendre que vous ayez fini de l'interrompre.

M. DEVÈZE. Ce sont ceux qui ont fait les dragonnades qui protestent.

M. LE RAPPORTEUR. Oui, Messieurs, heureusement pour l'esprit laïque... (*Bruit prolongé à droite.*)

M. CHARLES BOS. Attendez la tolérance chrétienne! (*Rires à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur attendra, Messieurs, que vous ayez fini, de part et d'autre,

d'énumérer toutes les formes de la violence à travers l'histoire. (*Le silence se rétablit.*)

M. LE RAPPORTEUR. Messieurs, vos protestations et vos cris ne peuvent changer l'histoire. Oui, au nom de la sacro-sainte « unité de foi », on brûlait les hommes, on brûlait les livres, pour étouffer la voix de ceux qui affirmaient leur droit de penser librement; mais heureusement la lueur des bûchers et des autodafés éclairait le monde plus encore qu'elle ne le terrifiait (*Applaudissements à gauche*); et, comme l'ont dit bien souvent des voix plus éloqu岸tes que la mienne, de ces bûchers, de ces autodafés, s'élevait une poussière sacrée, une cendre immortelle qui, emportée aux quatre vents du ciel, jetait dans les âmes cette semence de vie et de liberté d'où devait naître plus tard la complète émancipation des esprits et le grand mouvement libérateur de la Révolution française. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Ce que tous les ennemis de la pensée libre, vos amis, monsieur Gayraud, n'ont cessé de poursuivre à travers les âges, avec une insaisissable ténacité, avec des attitudes diverses, selon les temps, c'est l'asservissement de tous



les esprits au dogme, c'est la subordination de la raison à la foi, c'est la domination absolue de l'Église sur l'État, et si leurs doctrines, qui sont les vôtres, triomphaient, ce n'est pas, suivant le mot final de votre discours, l'égalité dans la liberté qui régnerait, mais l'égalité dans la servitude. La voilà votre unité morale! (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite.*)

La nôtre est justement le contraire de celle-là.

Ce que nous voulons pour réaliser la véritable unité morale, ce que nous demandons, ce que nous appelons de tous nos vœux, nous, républicains et patriotes, c'est, en dehors et au-dessus des confessions religieuses et des chapelles philosophiques, dans une sphère inaccessible aux disputes des partis, une Université de France puissante, à la fois novatrice et forte de la tradition, donnant libéralement à tous une éducation vraiment nationale, accueillant dans ses écoles, sans distinction d'opinions et de croyances, les fils de toutes les familles françaises, leur inculquant des sentiments de tolérance et de fraternité, leur

enseignant le respect de soi-même et des autres, leur inspirant l'ardent amour de la patrie et de l'humanité. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. MAURICE BINDER. Voulez-vous me permettre un mot, monsieur le rapporteur?

M. LE PRÉSIDENT. Je vous prie de ne pas insister, monsieur Binder, et de laisser M. le rapporteur terminer librement son discours.

M. LE RAPPORTEUR. Je vous le demande en toute conscience : N'êtes-vous pas effrayés, Messieurs, de ces cris de haine et de discorde qui, depuis quelque temps, s'échappent de jeunes poitrines et jaillissent de jeunes cœurs où ne devraient germer que des idées fraternelles et généreuses?

L'honorable président de la commission de l'enseignement le constate avec tristesse. « Il semble, dit-il, que les jeunes générations qui sortent des lycées et des écoles libres affectent de s'ignorer plus qu'autrefois et de constituer dans la nation deux sociétés différentes. »

C'est à ce grave péril national, messieurs, que nous voulons vigoureusement faire face en défendant, en fortifiant l'enseignement de l'État, en réagissant énergiquement contre

l'œuvre de division accomplie en ces dernières années, en faisant de nos écoles des asiles de concorde civile...

M. DAUDÉ. Louis XIV parlait ainsi, quand il a révoqué l'édit de Nantes.

M. LE RAPPORTEUR... et de paix religieuse (*Très bien! très bien! à gauche*), en conjurant l'aggravation d'un conflit qui, s'il persistait, couperait irrémédiablement notre cher pays en deux fractions violemment hostiles l'une à l'autre. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Ah! Messieurs, si nous défendons avec tant de passion et d'ardeur l'Université, c'est parce que nous sommes pénétrés jusqu'au fond de l'âme de cette conviction qu'elle seule aura le pouvoir, par son action pacificatrice, de réconcilier et de rapprocher tous les enfants de France dans le double et inséparable amour de la patrie républicaine et des principes de la Révolution française. (*Applaudissements vifs et répétés à gauche et à l'extrême gauche.* — *M. le rapporteur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

## LA QUESTION DES PETITS SÉMINAIRES <sup>1</sup>

---

Dans le même ordre d'idées, — celui de l'État se faisant concurrence à lui-même ou secondant les adversaires de son enseignement par l'oubli des règlements ou l'inexécution des lois, — une question d'une gravité particulière a préoccupé votre rapporteur. C'est celle que soulèvent l'organisation actuelle et le fonctionnement des petits séminaires, ou plutôt, pour employer le terme légal, des écoles secondaires ecclésiastiques, qui, sortant abusivement de leur rôle et détournées de leur but naturel, la préparation à la prê-

1. Pour compléter l'argumentation présentée à la Chambre, dans le discours qui précède, sur l'illégalité de la concurrence faite par les petits séminaires à l'Université, nous croyons devoir publier cet intéressant historique, extrait du rapport de M. Maurice Faure.



trise, deviennent de plus en plus, au lieu de rester la pépinière des grands séminaires, des foyers d'action antiuniversitaire et des instruments de lutte contre l'enseignement de l'État.

Il résulte des statistiques publiées par la Commission d'Enseignement, que, pour l'année 1898, sur un total de 162.113 élèves de l'enseignement secondaire, 50.793 appartiennent aux lycées, 33.949 aux collèges, 9.725 aux établissements libres laïques et 67.643 aux établissements libres ecclésiastiques. Mais ce dernier chiffre ne représente pas tout le contingent des maisons religieuses, puisqu'il ne comprend pas la population des petits séminaires qui s'élevait à la même époque, à 23.497 élèves, formant plus d'un tiers du contingent total ecclésiastique (91.140) et constituant une proportion supérieure à un quart par rapport à l'ensemble de la population des lycées et collèges (84.745).

L'histoire des petits séminaires, dont il est essentiel, pour la confirmation de notre thèse, d'indiquer les principaux incidents, fait apparaître l'une des phases les plus curieuses et les plus caractéristiques de la lutte sécu-

laire du parti clérical contre l'Université.

Les écoles secondaires ecclésiastiques furent placées, par les décrets du 9 avril 1809 et du 15 novembre 1811, sous la dépendance de l'Université. Il ne devait y avoir qu'une école secondaire ecclésiastique par département; l'enseignement ne pouvait y être donné que par des membres de l'Université à la disposition du Grand-maître; elles ne pouvaient être placées ni à la campagne, ni dans les villes où il n'y avait ni lycée ni collège; elles devaient conduire leurs élèves au lycée ou au collège pour en suivre les classes; ceux-ci devaient porter l'habit ecclésiastique.

Par l'ordonnance du 5 octobre 1814, Louis XVIII, prit d'autres dispositions. Il admit la possibilité de la création d'une deuxième école secondaire ecclésiastique dans chaque département après autorisation spéciale et avis du Grand-maître de l'Université; il autorisa l'établissement de ces écoles à la campagne; il exempta leurs élèves de la rétribution universitaire, et même de la fréquentation des classes; mais seulement après deux ans d'études et sous

réserve de porter l'habit ecclésiastique; enfin il plaça leur personnel enseignant sous la dépendance directe des archevêques et évêques.

Cette ordonnance, non moins que l'indécision qui régna, en 1815, sur les intentions de Louis XVIII à l'égard de l'Université, rendit les écoles secondaires ecclésiastiques, qui avaient repris le nom de petits séminaires, très entreprenantes. Elles tentèrent de s'affranchir de la tutelle universitaire et de l'observation des règlements.

Après que l'ordonnance du 15 août 1815 eut maintenu les règlements universitaires tels que les avait édictés Napoléon I<sup>er</sup>, et chargé la Commission de l'Instruction publique des pouvoirs du Grand-maitre de l'Université, un effort très patient fut fait par cette Commission pour remettre en vigueur les dispositions légales que le trouble des temps avait un moment laissé tomber en apparente désuétude. Dans une circulaire aux préfets, du 4 juillet 1816, Lainé, Ministre de l'Intérieur, dans les attributions duquel était placée l'Université, rappela en termes assez rudes l'obligation où se trouvaient toutes les autorités

et tous les citoyens de respecter et de faire respecter l'ordonnance du 15 août :

« Sa Majesté, disait-il, m'a prescrit de rappeler aux autorités locales les dispositions des lois et des règlements que son ordonnance du 15 août a confirmées et de leur enjoindre de tenir la main à leur exécution.

« Voici ces dispositions :

« Les archevêques et évêques ont seuls le droit d'établir et de diriger les écoles ecclésiastiques dites *petits séminaires*.

« Il n'y a qu'un petit séminaire par département, à moins que, sur la demande de l'évêque diocésain et d'après le rapport du Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, le roi ne jugé convenable d'en établir un second.

« Les élèves des petits séminaires prennent l'habit ecclésiastique après deux années d'études ; les chefs des petits séminaires ne peuvent recevoir, sous quelque prétexte que ce soit, aucun élève externe. »

A la suite de cette circulaire et en dépit de difficultés considérables, la Commission de l'Instruction publique put faire rentrer dans l'ordre un certain nombre de petits séminaires. Si beaucoup d'abus subsistèrent, l'in-



terdiction légale de recevoir des externes ne fut jamais rapportée.

L'ordonnance du 27 février 1821, contresignée par Corbière, et qui plaçait les collèges sous la surveillance des évêques, étendit même cette défense aux collèges particuliers existant dans les villes où étaient établis des collèges royaux ou municipaux.

Dans les instructions aux inspecteurs généraux pour 1822, où déjà se fait sentir l'inspiration de M. de Frayssinous, on recommanda cependant aux inspecteurs de faire « connaître le nombre et la situation des écoles ecclésiastiques autorisées ou non, dans les académies, le nombre présumé de leurs élèves internes *celui des élèves externes qu'elles recevaient malgré les ordonnances*, la nature et la direction de l'enseignement, en un mot tout ce qui peut éclairer le Conseil sur ces écoles ». Ils devaient, en outre, « établir le nombre des élèves qu'elles fournissent aux grands séminaires, comparativement avec celui des élèves qu'elles instruisent et avec le nombre des élèves fournis aux grands séminaires par les écoles de l'Université ».

Le ministère de M. de Frayssinous donna,

sans aucun doute, de grandes facilités aux petits séminaires, quoique l'on puisse presque considérer comme une concurrence instituée contre eux ces collèges mixtes que l'on essaya de créer sous le double contrôle de l'Université et des évêques et qui, si l'on en croit certaines instructions de 1825, paraissent avoir été particulièrement favorisés par le Ministre.

Mais l'extension que prit alors en France l'Ordre des Jésuites amena une réaction libérale avec le ministère Martignac. L'ordonnance de juin 1828, qui fut contresignée par l'évêque de Beauvais, chargé des affaires ecclésiastiques ne fit, en somme, sauf la limitation à 20.000 du nombre des élèves, que reprendre les termes de la circulaire rédigée par M. Lainé en 1816.

Il n'est pas inutile de rappeler que Charles X signa cette ordonnance sans difficulté, et que, après le manifeste où les évêques se refusaient bruyamment à obéir, il obtint de la Cour de Rome la désapprobation la plus formelle de l'épiscopat français. Dans une lettre qui fut communiquée aux évêques par le cardinal de Latil, le Pape, « persuadé du

dévouement sans réserve des évêques de France envers sa Majesté, ainsi que de leur amour pour la paix et pour tous les véritables intérêts de la religion », lit connaître que « les évêques devaient se confier en la haute piété et sagesse du Roi pour l'exécution des ordonnances et marcher d'accord avec le trône ».

Les ordonnances de 1828 n'ont jamais été formellement abrogées, mais elles sont, le premier moment passé, restées lettre morte. Le règne de Louis-Philippe, s'il a été l'époque où l'Université fut le plus fortement organisée, a été aussi celle des luttes les plus vives du clergé pour obtenir, par la proclamation de la liberté de l'enseignement, la destruction du monopole universitaire. La loi du 15 mars 1850 a justement été considérée comme une victoire par le parti ecclésiastique et elle a, en effet, établi une liberté à peu près absolue pour tous les établissements secondaires, excepté pour ceux de l'État.

En ce qui concerne les écoles secondaires ecclésiastiques, elle a continué à les considérer en fait comme exclusivement destinées à la préparation sacerdotale et, à ce titre,

elle les a placées, pour ainsi dire, en dehors des établissements libres ou publics. On peut affirmer qu'elle n'a pas expressément et nommément abrogé les lois existantes, malgré le parti qui pourrait être tiré, en faveur de l'opinion contraire, des déclarations purement interprétatives de M. de Parieu, ministre de l'Instruction publique, étendant et exagérant, par un commentaire fort contestable, les effets de la loi de 1850.

L'article 70 de cette loi dit simplement :

« Les écoles secondaires ecclésiastiques actuellement existantes sont maintenues, sous la seule condition de rester soumises à la surveillance de l'État. Il ne pourra en être établi de nouvelles sans l'autorisation du Gouvernement. »

L'article 66, paragraphe 3, lorsqu'il permet aux ministres des différents cultes de donner l'instruction secondaire à quatre jeunes gens au plus, *destinés aux écoles ecclésiastiques*, indique bien le caractère particulier de ces établissements.

Il semble même que l'intention du Gouvernement n'ait pas été alors de soustraire les écoles ecclésiastiques à l'inspection des



autorités académiques. Dans l'instruction aux recteurs, du 10 mai 1851, le Ministre de l'Instruction publique écrivait :

« Les droits de l'État sont les mêmes partout, vous ne l'oublierez jamais ; et cependant vous comprendrez que, même dans l'intérêt de l'État et de l'ordre public, ces droits doivent être exercés avec beaucoup de discernement et de mesure...

« C'est surtout en ce qui concerne les écoles secondaires ecclésiastiques que vous reconnaîtrez combien il importe d'observer les égards et les ménagements qui, sans jamais abaisser vos fonctions, les rendent plus efficaces en les faisant mieux accepter.

« Ce n'est pas que l'État n'ait également, dans ces établissements, un droit de surveillance, puisque, d'après le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 70 de la loi, cette surveillance est la seule condition à laquelle ils restent soumis ; mais vous aurez remarqué que les petits séminaires ne peuvent être complètement assimilés aux écoles libres, puisqu'ils appartiennent aux diocèses et non à des particuliers et, que, comme tels, ils relèvent immédiatement de l'autorité diocésaine.

« Les petits séminaires sont des écoles spéciales destinées avant tout au recrutement du sacerdoce et dont le régime intérieur est entièrement réglé par les évêques. »

Le Ministre concluait ainsi :

« Il conviendra qu'avant tout, autant que vous le pourrez, vous vous concertiez avec l'évêque sur l'époque et sur l'ordre de votre visite; et si, en le faisant, vous aviez remarqué quelque chose qui vous semblât appeler son attention, c'est toujours à lui que vous devriez en référer d'abord, comme c'est à lui que le Ministre lui-même s'adresserait, si, dans des cas, certainement très rares, il croyait avoir à intervenir. »

Ainsi, la loi de 1850 était interprétée, en ce qui regarde les écoles secondaires ecclésiastiques, comme essentiellement limitative, et, bien qu'on puisse épiloguer sur certains mots comme ceux-ci : « sont des écoles spéciales destinées *avant tout* », il est évident que, si on les avait placées en dehors et à côté de la loi, si on estimait que la surveillance de l'État y était de précaution et de forme, on n'avait adopté cette opinion qu'à cause même de la destination spéciale de leurs élèves.

Dans la circulaire adressée aux évêques, le même jour qu'il en adressait une aux recteurs, le Ministre leur annonçait l'inspection comme prescrite par le Conseil supérieur « dans les écoles libres ou ecclésiastiques ». Il y avait donc un régime particulier pour les écoles ecclésiastiques.

Le décret du 22 août 1854 sur l'organisation des Facultés ne contient aucune disposition nouvelle. Mais il est à remarquer que la circulaire aux recteurs du 15 septembre 1854 ne parle plus des écoles secondaires ecclésiastiques, qui, n'étant pas soumises au régime des écoles libres, ne peuvent être visées par les prescriptions qui concernent l'enseignement libre.

Un fait, du reste, prouve que les petits séminaires n'ont pu se convertir en établissements libres d'enseignement secondaire qu'à la faveur d'une équivoque.

Lorsqu'en 1851 on encouragea, on poussa les évêques à fonder des écoles libres sous leur patronage ou leur direction, et que le Conseil supérieur de l'Instruction publique fut appelé à régler la procédure à suivre au cas où les communes, les départements ou

l'État voudraient faire des concessions à des écoles de cette catégorie, on visa les articles 17 et 69 de la loi du 15 mars 1850, et non l'article 70 qui concerne uniquement les écoles secondaires ecclésiastiques, mises nettement à part par le législateur.

Il ressort donc de la législation que, malgré l'obscurité dont la question a été entourée, malgré les encouragements que la concurrence ecclésiastique reçut du Gouvernement même, après 1850, les petits séminaires ont toujours été considérés comme uniquement destinés à préparer à l'état ecclésiastique; que c'est en cette qualité qu'ils ont été pourvus d'immunités particulières et d'une indépendance à peu près complète; mais que jamais on n'a entendu les dépouiller de leur caractère spécial pour les soustraire aux lois scolaires et leur permettre de devenir des écoles clandestines d'enseignement secondaire; enfin, qu'à aucune époque, les règlements édictés à leur sujet par Napoléon I<sup>er</sup>, Louis XVIII et Charles X n'ont été formellement abrogés<sup>1</sup>.

1. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a adopté cette jurisprudence quand il a décidé que le stage fait dans un petit séminaire ne pouvait être valable, les écoles



Or, dans l'état actuel, la plupart des petits séminaires ont cessé, comme nous l'avons dit, d'être exclusivement des écoles préparatoires aux grands séminaires et à l'état ecclésiastique. Ils sont devenus de véritables maisons d'enseignement libre qui ne sont soumises à aucune formalité d'ouverture, à aucune surveillance universitaire et qui jouissent de privilèges considérables. La plupart ont des externes et des demi-pensionnaires. Il en est qui ont une maison à la campagne pour les futurs ecclésiastiques et une maison à la ville pour les enfants qui veulent suivre simplement leurs études secondaires. Certains ont ouvert des cours d'enseignement moderne. D'autres ont créé une classe enfantine tenue par des religieuses. Tous préparent au baccalauréat. Il n'est pas possible de violer plus ouvertement la loi dans ses termes comme dans son esprit.

On n'attenterait nullement à la liberté et on ne ferait que suivre une politique adoptée par tous les Gouvernements en rentrant dans

secondaires ecclésiastiques ne rentrant pas légalement dans la catégorie des établissements d'enseignement secondaire prévus par la loi du 15 mars 1850.

la légalité, sans attendre qu'une loi spéciale vienne régler avec précision la situation des petits séminaires.

Le Gouvernement républicain s'est bien préoccupé maintes fois d'obliger les petits séminaires à rester strictement dans leur rôle légal, mais ses instructions ont été jusqu'à présent inobservées.

Par une circulaire en date du 30 septembre 1885, prescrivant une surveillance sans caractère pédagogique qui devait être exercée par le préfet ou son délégué, M. Goblet, alors ministre des Cultes, rappelait les droits du Gouvernement et fixait en ces termes les limites dans lesquelles les écoles secondaires ecclésiastiques sont tenues de se maintenir :

« Si des irrégularités m'étaient signalées, j'userais des pouvoirs que la loi me confère pour les faire cesser, et je n'hésiterais pas en cas de désordre persistant, ou de résistance à mes invitations, à retirer leur titre aux établissements qui auraient mérité cette mesure de sévérité et à les faire rentrer dans la catégorie des écoles secondaires libres dépourvues des privilèges et immunités qui ont été concédés aux petits séminaires.

« Parmi les renseignements que vous devrez me transmettre, il n'en est pas de plus essentiel que ceux qui concernent l'objet poursuivi par les établissements que vous aurez à inspecter. *Ce n'est que comme auxiliaires de l'œuvre des grands séminaires tendant à assurer le recrutement du clergé que ces établissements ont été autorisés et munis de prérogatives importantes.*

« *La préparation à l'entrée au grand séminaire est la seule raison d'être du régime spécial sous lequel ils fonctionnent et des avantages qui leur ont été conférés. Ils cesseraient d'avoir droit à ces avantages, parmi lesquels il faut mettre, au premier rang, l'exemption d'impôts et la participation à la capacité civile du grand séminaire, si, déviant de leur but, ils se proposaient comme objet principal, de donner l'instruction secondaire en vue des carrières laïques et en concurrence avec les établissements soumis au régime universitaire.*

« On ne peut exiger, sans doute, que tous les enfants entrés dans les écoles ecclésiastiques passent de là au grand séminaire, ni tirer un grief contre le petit séminaire de ce qu'un certain nombre d'élèves, au sortir de

ses classes, ont renoncé à poursuivre leurs études en vue du ministère ecclésiastique et montré leur inaptitude à s'y préparer. Il est, par suite, légitime qu'en vue de cette éventualité, les petits séminaires donnent à leurs élèves les connaissances générales qui leur permettent d'aborder d'autres carrières et d'obtenir les diplômes universitaires au besoin. Mais, s'il vous était démontré que de subsidiaire cet objectif devient principal, que, sous le nom de petit séminaire, un établissement fonctionne exclusivement ou principalement en vue de préparer au baccalauréat des jeunes gens qui y font leurs classes sans aucune intention de jamais entrer dans les ordres, qu'en un mot, l'esprit de l'institution est faussé et qu'elle fait un abus illicite de ses prérogatives, vous auriez à me faire connaître cette situation. Quelque délicate que soit cette appréciation, je l'attends de votre zèle éclairé au sujet de tous les établissements placés sous votre surveillance, et je compte que vous me mettrez à même, par l'exactitude et la régularité de vos renseignements, de ramener à l'observation de la loi les établissements qui s'en seraient écartés,



ou de les exclure de la catégorie privilégiée à laquelle ils auraient perdu le droit d'appartenir. »

L'un des successeurs de M. Goblet au ministère des Cultes, M. Ferrouillat, renouvelait les intructions précitées et insistait plus vivement encore pour obtenir de l'administration des petits séminaires le respect de la loi.

« Par une circulaire en date du 30 septembre 1885, écrivait-il aux Préfets à la date du 4 juin 1888, l'un de mes prédécesseurs vous a invité à procéder, au moins une fois par an, à l'inspection des petits séminaires ou écoles secondaires ecclésiastiques situés dans votre département.

« En vous déléguant ainsi le droit de surveillance qui a été reconnu au Gouvernement par l'article 70 de la loi du 15 mars 1850, mon prédécesseur a appelé votre attention particulière sur l'intérêt qui s'attache à ce que l'Administration soit exactement renseignée, notamment sur ceux de ces établissements qui, jouissant abusivement du titre de « petits séminaires » et des prérogatives qui y sont attachées, ne sont en réalité que des institutions secondaires libres préparant non pas

au ministère ecclésiastique, mais aux carrières les plus diverses.

« Ces instructions semblent avoir été perdues de vue, au moins dans certains départements, où l'inspection faite en 1885 ne paraît pas avoir été renouvelée.

« J'appelle sur ce point votre attention toute particulière.

« A la suite des premiers rapports parvenus à mon administration, des observations ont été adressées aux autorités diocésaines, au sujet des petits séminaires qui étaient représentés comme s'écartant le plus obtensiblement du but en vue duquel ils sont reconnus. Mais ces observations sont inutiles si elles ne sont pas suivies d'effet, et c'est par vous seul, Monsieur le Préfet, par les inspections que vous êtes chargé de faire, qu'il m'est possible de me rendre compte de modifications qui peuvent être apportées dans le régime desdits établissements.

« J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien procéder sans retard soit par vous-même, soit par un délégué spécial, à l'inspection des petits séminaires que vous n'auriez pas visités récemment, et de porter particu-

lièrement votre attention sur ceux qui, par le nombre des élèves qu'ils reçoivent, par l'enseignement qu'ils donnent, se sont écartés de l'objectif en vue duquel ils ont été reconnus, c'est-à-dire de la préparation exclusive à la carrière ecclésiastique.

*« Le Gouvernement est décidé à exiger, comme il en a le droit et le devoir, que les petits séminaires, qui tiennent de leur titre même certains privilèges et des immunités spéciales, ne sortent pas du rôle en vue duquel seul ces privilèges et immunités leur ont été concédés. Il n'hésitera pas, si cela est nécessaire, à retirer leur titre à ceux de ces établissements qui, manifestement, n'y ont plus droit. »*

« Vous ne laisserez pas ignorer ces intentions aux autorités ecclésiastiques au cours de ces visites que je vous prie de faire et vous voudrez bien, en m'adressant le résultat de vos informations, y joindre vos propositions sur les mesures de rigueur qu'il pourrait convenir de prendre pour assurer le respect de la loi. »

La jurisprudence administrative est, on le voit, absolument constante : elle n'a qu'un

défaut, c'est d'avoir été jusqu'à ce jour lettre morte, par suite de la force d'inertie ou de résistance des administrations épiscopales, et aussi de la faiblesse des pouvoirs publics.

Le moment est particulièrement opportun pour faire fermement exécuter les instructions ministérielles que nous venons de rappeler.

Dans beaucoup de départements, la concurrence faite aux établissements universitaires revêt la forme de l'éducation séminariste, et il résulte, pour l'enseignement de l'État, de cet état de choses illégalement toléré, un préjudice sérieux, dont la Commission du budget a le droit de s'inquiéter, puisque la répercussion s'en fait sentir lourdement sur les recettes universitaires et, par conséquent, sur le budget national.

Si les petits séminaires luttent à leurs risques et périls, sans privilège et sans immunités accordés par l'État à raison de leur destination spéciale, nous n'aurions aucun motif d'intervenir, ces établissements perdant leur caractère actuel et tombant sous l'application des dispositions générales de la loi de 1850.



Mais il n'en est pas ainsi. Les petits séminaires sont privilégiés par l'État et indirectement subventionnés par lui : ils sont dotés de plein droit de la personnalité civile et reçoivent, à ce titre, de nombreux dons et legs qui accroissent incessamment leur fortune ; ils sont exemptés des contributions foncière, mobilière et des portes et fenêtres ; ils ne sont astreints à aucune condition de grade en ce qui concerne leurs directeurs et professeurs ; ils échappent à tout contrôle universitaire ; ils bénéficient, pour leurs élèves en âge d'être soldats, moyennant un certificat de présence, des dispositions de la loi militaire relatives aux séminaristes.

Comment l'État pourrait-il combattre avec avantage, étant donné les frais que comportent les exigences multiples de son enseignement, la concurrence d'établissements rivaux qui jouissent de telles prérogatives ?

La preuve évidente que la plupart des écoles secondaires ecclésiastiques sont autre chose que des écoles préparatoires au sacerdoce, c'est qu'il n'y a qu'un seul grand séminaire par département et qu'alors, qu'en bonne logique, il ne devrait y avoir tout au plus

qu'un nombre égal de petits séminaires, il en existe 146 sur tout le territoire de la France. Plusieurs départements en ont deux ou trois, comme en témoignent les statistiques.

Il importe que le Gouvernement se préoccupe de faire cesser un état de choses absolument illégal qui permet à des établissements, favorisés et privilégiés par l'État, de faire aux établissements d'enseignement secondaire de l'État, à l'aide même de ces faveurs et privilèges, une concurrence redoutable.

---

## LA DÉFENSE DES INSTITUTEURS<sup>1</sup>

---

MESSIEURS,

Les constatations que l'honorable M. Carnaud vient d'apporter à la tribune sur les regrettables retards apportés à l'avancement des instituteurs sont malheureusement trop fondées.

Dans l'esprit du législateur, en effet, l'application des dispositions de la loi du 19 juillet 1889, modifiée par celle du 25 juillet 1893, devait donner lieu, automatiquement en quelque sorte, à une ascension régulière de tous les instituteurs, des classes inférieures aux classes supérieures. L'avancement normal, en dehors de celui accordé au choix, devait se produire à peu près tous les cinq ans, de manière à permettre à ces fonctionnaires, débutant à une époque voisine de leur

1. Ce discours a été prononcé dans la séance du 30 janvier 1900.

majorité, d'atteindre à la fin de leur carrière tout au moins la 2<sup>e</sup> classe, dont le traitement est de 1.800 francs. La situation moyenne, celle que les instituteurs devaient atteindre vers la trente-cinquième année, était la 3<sup>e</sup> classe, dont le traitement est de 1.500 francs.

C'est ce qu'avaient déclaré les auteurs des lois précitées et c'est ce qu'espéraient, sur la foi de leurs déclarations, les instituteurs. (*Très bien ! très bien !*)

Or il est advenu que, par suite de circonstances qui n'avaient pas été prévues, les faits n'ont répondu ni à ces déclarations, ni aux espérances qu'elles avaient fait naître.

En raison de l'insuffisance du nombre des admissions à la retraite, le mouvement d'ascension qu'on avait escompté ne s'est pas réalisé. Il y a eu encombrement des classes supérieures, et, faute de dégagement au sommet, il s'est produit aussi un encombrement dans les autres classes qui a empêché, en obstruant les voies, l'avancement des instituteurs qui se pressaient, immobilisés, dans les cadres inférieurs, principalement dans la classe surchargée des stagiaires. (*Très bien ! très bien !*)

De là un état de gêne, de malaise, de dé-



couragement, un insupportable piétinement sur place, une stagnation générale, comme on l'a dit tout à l'heure.

Les députés républicains et le Gouvernement n'ont cessé de s'en préoccuper, mais par suite de fâcheuses circonstances parlementaires, les solutions attendues et reconnues nécessaires ont été jusqu'à ces derniers temps ajournées.

M. le Ministre de l'Instruction publique, il y a un an, d'accord avec la Commission du budget, a estimé, se rappelant cette juste parole de son prédécesseur, M. Charles Dupuy : « Les mises à la retraite sont la raison d'être du pourcentage », l'honorable M. Leygues a estimé, dis-je, que ce qui était le plus urgent, c'était d'augmenter considérablement le nombre des admissions à la retraite. Il a, en conséquence, proposé — et le Parlement a voté — l'inscription au budget d'une somme supplémentaire de 1.200.000 francs, destinée spécialement à accorder des pensions aux instituteurs fatigués et vieillissants qui, malgré leur état d'affaiblissement, étaient, contre leur gré, obligés de rester à leur poste, ne pouvant franchir

la porte de sortie et fermant à leurs collègues plus jeunes celle donnant accès aux classes supérieures.

Grâce à l'inscription annuelle, désormais permanente, de la somme de 4.200.000 francs consacrée aux retraites, il se produira un mouvement du haut en bas de l'échelle administrative dans tout le personnel, et les divers avancements nouveaux qui se produiront mettront fin, dans une certaine mesure, à la situation déplorable signalée par M. Carnaud. Il en résultera environ 5.000 promotions de plus tous les ans.

Votre Commission du budget n'a pas pensé que l'accélération des avancements provenant de plus nombreuses retraites fût un moyen suffisant de favoriser dans de justes proportions l'avancement des instituteurs et d'améliorer leur situation.

Ce qui, dans l'intérêt de ces fonctionnaires, lui a paru, en outre, indispensable, c'est de diminuer le nombre de ceux qui touchent des traitements minimes ne leur permettant de vivre qu'au prix de véritables privations. Il n'est pas douteux, par exemple, que le traitement de 900 francs pour les stagiaires est

un traitement d'une modicité excessive; ce n'est pas avec 85 francs par mois qu'un maître peut assurer convenablement son existence et surtout songer à se créer une famille.

Pour ne laisser dans cette situation précaire les jeunes instituteurs que le moins longtemps possible, nous vous proposons d'adopter dans leur intégralité les dispositions du projet Rolland, qui consiste à fixer la proportion des stagiaires à 10 au lieu de 15 0/0, à abaisser également de 5 0/0 la proportion de la 5<sup>e</sup> classe au traitement de 1.000 francs, et à élever par contre de 5 0/0 le chiffre des instituteurs de la 3<sup>e</sup> et de la 2<sup>e</sup> classe, dont les traitements sont de 1.500 et 1.800 francs.

M. CHARLES DUMONT. — C'est une mesure très juste. Les instituteurs stagiaires habitent surtout les petites villes où, étant données les conditions générales de la vie, celle-ci est presque aussi chère que dans les grandes villes. Leur traitement actuel est donc bien un traitement d'une insuffisance notoire.

M. LE RAPPORTEUR. — Grâce à la mesure dont la Commission du budget vous propose

le vote, plus de 16.000 augmentations vont être réparties comme il suit entre les instituteurs, immédiatement après le vote du budget de 1900 :

La 2<sup>e</sup> classe des instituteurs comprendra 2.722 instituteurs de plus qu'elle n'en contient actuellement, soit 2.722 maîtres, qui seront promus de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe.

La 3<sup>e</sup> classe, qui compte 10.892 instituteurs, n'en comptera plus ainsi que  $10.092 - 2.722 = 8.170$ . Comme cette classe doit présenter d'après le projet Rolland un effectif égal aux 25 0/0 du nombre des maîtres, il sera nécessaire d'élever de la 4<sup>e</sup> classe à la 3<sup>e</sup> classe un nombre d'instituteurs suffisant pour atteindre cet effectif, qui est de 13.615, soit  $13.615 - 8.170 = 5.445$ .

L'effectif de la 4<sup>e</sup> classe, 13.615, se trouvera ainsi abaissé à  $(13.615 - 5.445) = 8.170$  présentant un vide équivalant au nombre de promotions effectuées. Les 5.445 instituteurs nécessaires pour combler l'effectif de la 4<sup>e</sup> classe seront pris dans la 5<sup>e</sup> classe.

Par suite de ces promotions, la 5<sup>e</sup> classe qui comptait 13.615 maîtres n'en comptera plus que  $13.615 - 5.445 = 8.170$ . Le projet



Rolland abaissant à 20 0/0 l'effectif de ladite classe, le nombre de maîtres qu'elle devra contenir n'atteindra plus que 10.892. Il y aura donc lieu de prononcer la titularisation d'un nombre de stagiaires égal à la différence entre le chiffre des maîtres qui restent dans la 5<sup>e</sup> classe, 8.170, et le nombre légal qu'elle doit contenir, 10.892, soit 2.722.

A ces 16.000 promotions immédiates, il convient d'ajouter les 5.000 promotions devant résulter de l'emploi de la somme de 1.200.000 francs, affectée aux retraites.

En définitive, grâce aux dispositions diverses dont votre Commission du budget vous propose l'adoption, 21.000 promotions, dont bénéficieront 39 0/0 des instituteurs, pourront avoir lieu, dès cette année.

De plus, le personnel des instituteurs peut compter pour l'avenir sur une moyenne annuelle de promotions beaucoup plus considérable que celles du passé, et sa situation sera, par suite du vote du crédit supplémentaire de 3.800.000 francs, très notablement améliorée.

Je sais bien que l'idéal serait, si l'état de nos finances nous le permettait, la suppres-

sion du pourcentage et l'adoption de règles absolument fixes pour l'avancement. Mais cette mesure aurait l'inconvénient, aux yeux de ses adversaires, à raison même de la trop grande élasticité des cadres, de laisser trop de place à l'aléa et à l'incertitude dans le montant des dépenses budgétaires, annuellement applicables au traitement des instituteurs.

Je crois, Messieurs, qu'en votant les 3.800.000 francs qui vous sont proposés par votre Commission et en décidant l'inscription annuelle de la somme de 4.200.000 francs pour les retraites, vous aurez répondu au vœu le plus pressant du personnel primaire. (*Très bien! très bien!*)

L'un de mes honorables collègues semblait, en interrompant tout à l'heure, imputer l'inspiration de la proposition qui vous est faite à je ne sais quelles arrière-pensées électorales. Des publicistes malveillants avaient d'ailleurs exprimé avant lui le même soupçon. Ceux-là, Messieurs, connaissent très mal et le corps enseignant primaire et les députés qui défendent ses réclamations légitimes. Les instituteurs, qu'ils le sachent bien, ont trop de dignité, trop de souci de

leur devoir professionnel pour remplir le rôle d'agents électoraux et nous sommes, nous, républicains, trop respectueux du caractère de leur mission pour leur demander de tels services. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Les instituteurs aiment la République, non pour les avantages qu'elle leur procure, mais pour elle-même, parce qu'elle répond à leurs conceptions politiques et sociales, parce qu'ils incarnent en elle leur idéal de liberté et de grandeur pour le pays, parce qu'à leurs yeux, éclairés par les leçons de l'histoire, aimer la République, c'est encore le meilleur moyen d'aimer et de servir la patrie française. (*Applaudissements à gauche.*)

M. LUCIEN MILLEVÔYE. — Je souhaite que vous arriviez au pouvoir, si telle est votre conception.

M. LE RAPPORTEUR. — Non, Messieurs, leur foi démocratique n'a jamais faibli, quelle que fût la précarité de leur situation, et quelle que soit votre décision, elle ne faiblira jamais, parce qu'elle a sa source dans cette conviction profonde qu'en élevant à un degré supérieur de valeur intellectuelle et

morale les jeunes générations, en faisant sans merci la guerre à l'ignorance, ils accomplissent en toute conscience leur simple devoir de bons citoyens. (*Très bien ! très bien !*)

A aucune époque, les instituteurs n'ont mesuré leurs efforts aux sacrifices consentis pour eux. A cette heure même ne donnent-ils pas d'éclatantes preuves de leur abnégation et de leur amour du bien public, notamment en prêtant leur concours ardent et désintéressé à ces œuvres post-scolaires, si éminemment utiles, dont il importe à un haut degré de favoriser le développement par des allocations, dont nous souhaiterions de tout cœur qu'il nous fût possible d'élever le chiffre ? (*Très bien ! très bien !*)

Animée du sentiment qui a guidé sa Commission du budget, la Chambre votera certainement les dispositions que nous lui présentons. Nous la prions de les sanctionner unanimement, non pas, Messieurs, dans l'égoïste et mesquine intention de recueillir des témoignages intéressés de gratitude, mais uniquement pour accomplir un acte de bienveillance et d'équité, formellement promis et trop longtemps différé, à l'égard des



plus modestes et des meilleurs serviteurs de la République, de ces vaillants et dévoués instituteurs qui justifient tous les jours et de plus en plus leur beau titre d'*éducateurs de la nation*. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

---

## L'AMOUR DE LA FRANCE<sup>1</sup>

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Laissez-moi, d'abord, vous déclarer en toute franchise que je ne mérite en aucune façon les remerciements qu'en termes vraiment trop chaleureux a bien voulu m'adresser l'éloquent et disert orateur dont vous venez d'applaudir l'instructif et patriotique discours<sup>1</sup>. Je ne les accepte pas plus que ses éloges, dont l'aimable exagération démontre une fois de plus la justesse du vieux proverbe méridional : « A Valence, le Midi commence. »

Ce n'est pas vous, en réalité, qui me devez la moindre reconnaissance.

1. Ce discours a été prononcé, le 29 juillet 1900, en réponse à celui de M. le professeur Euget, qui avait traité ce sujet : *Impressions d'Allemagne*, à l'occasion de la distribution des prix au collège de Valence.

C'est moi qui suis pénétré de gratitude envers l'autorité académique pour l'honneur qu'elle m'a fait en m'appelant à occuper aujourd'hui ce fauteuil et pour le plaisir qu'elle me procure en me permettant de me trouver, pendant quelques trop courts instants, dans ce milieu si sympathique de compatriotes et d'amis, tout embelli de la fleur même de la jeunesse valentinoise. (*Applaudissements.*)

Après les tumultueuses séances du Palais Bourbon, après les bruyantes fêtes de l'Exposition Universelle, c'est, je vous l'assure, le plus opportun et le plus agréable repos d'esprit qui pût m'être offert que la présidence paisible de cette solennité universitaire...

Et puis, en me la conférant — pourquoi ne l'avouerais-je pas sans détour? — le Ministère de l'Instruction publique connaissant ou devinant les sentiments intimes de celui qui a été pendant deux années le Rapporteur de son budget, a prévenu et réalisé l'un de mes plus chers désirs.

J'avais, en effet, depuis longtemps à cœur d'exprimer publiquement, dans une circonstance comme celle-ci, ma vive et profonde

sympathie pour ce vieux Collège de Valence, où se sont formées tant de vaillantes générations républicaines, et de dire bien haut à mes concitoyens combien il importe, plus que jamais, à l'avenir de leur cité de le soutenir contre ses adversaires, d'améliorer son installation, de fortifier son enseignement, d'assurer sa prospérité, d'accroître ses moyens d'action. (*Applaudissements.*)

Alors que, de tous côtés, sous l'influence de passions moins religieuses que politiques se dressent contre l'enseignement libéral de l'Université tant de maisons d'éducation rivales, hostiles aux idées modernes et au progrès démocratique, il est d'un intérêt national et républicain de redoubler d'efforts pour développer les établissements publics d'enseignement secondaire, qui, fondés sur le respect de toutes les opinions et de toutes les croyances, unissent, dès l'enfance, au lieu de les diviser, les jeunes Français dans le culte des idées morales communes à tous et de la science, fille de la raison universelle. (*Vifs applaudissements.*)

Cette œuvre féconde de large tolérance, d'émancipation intellectuelle, de fraternité



française, ce sont les collèges qui, dans nos très nombreux arrondissements encore dépourvus de lycées, l'accomplissent modestement et obscurément, mais vaillamment et utilement, depuis de longues années, malgré l'ardeur d'une concurrence acharnée et souvent peu loyale; grâce aux sacrifices des villes et de l'Etat, grâce surtout au dévouement infatigable de professeurs d'élite, qui, sans se laisser décourager par la précarité de leurs traitements et la lenteur excessive des promotions, consacrent avec abnégation toute leur vie à préparer à la France et à la République des générations nouvelles de libres esprits, meilleures, mieux éclairées, mieux armées pour la victoire que les anciennes dans cette lutte pour la vie, dont M. le professeur Euget signalait avec tant de raison la difficulté croissante. (*Applaudissements.*)

A ces professeurs laborieux et méritants, qui continuent et complètent l'apostolat social des instituteurs en s'efforçant, comme eux, de former dans les enfants d'aujourd'hui les citoyens de demain, j'adresse le salut cordial du Parlement républicain, qui

vient de donner un éclatant témoignage de l'intérêt qu'il porte aux collèges en élevant de plusieurs millions le crédit des subventions destinées à ces établissements.

C'est que, Mesdames et Messieurs, fidèles aux traditions de Jules Ferry et de Paul Bert ces deux grands promoteurs de la réforme universitaire et scolaire qui est l'honneur de la troisième République, la Chambre des députés et le Sénat considèrent comme le premier et le plus impérieux de leurs devoirs de n'épargner aucun sacrifice pour seconder l'instruction du peuple, pour favoriser l'accession du plus grand nombre possible de Français à un degré supérieur de culture intellectuelle et pour donner toute leur énergie aux forces vives de la Patrie en portant à son maximum la valeur individuelle des citoyens. (*Applaudissements.*)

Les nations — il est presque banal de le redire — ne sont pas seulement fortes et redoutables par la puissance de leurs armements et la multiplicité de leurs bataillons.

Ce qui importe le plus, en même temps que la vigueur physique et la force matérielle, c'est la valeur morale des hommes,

chefs et soldats, c'est la trempe des caractères, c'est l'état d'âme et d'esprit des combattants...

Les intéressantes impressions de voyage de M. le professeur Euget ne confirment, hélas ! que trop, à ce point de vue, ce qu'on a répété à satiété après 1870 : « C'est le maître « d'école allemand, c'est la science alle-  
« mande qui a vaincu la nation française. »

Il n'en sera plus heureusement ainsi désormais — j'en ai la ferme conviction, — grâce à la République qui, instruite par les leçons de la défaite, a réparé en quelques années les fautes criminelles de l'Empire et suppléé sans relâche, depuis 1871, par son activité féconde, à la longue incurie des régimes antérieurs. (*Vifs applaudissements.*)

Certes, en ce temps pacifique d'Exposition Universelle, à l'heure où tous les peuples de la terre fraternisent dans cette incomparable manifestation du génie humain, dont la France donne l'admirable spectacle au monde émerveillé, je me reprocherais d'évoquer mal à propos des images guerrières.

Mais il m'est bien permis d'affirmer, sans vaine forfanterie, avec la conviction ardente

du patriote qui garde vivants au fond du cœur les deuils et les espérances de la Patrie, avec la foi profonde dans les réparations futures de cette justice immanente, dont parlait, il y a vingt-cinq ans, Gambetta à Cherbourg dans un discours mémorable, auquel celui de notre illustre compatriote M. Loubet semblait, récemment, faire écho, il m'est bien permis, dis-je, d'affirmer et de croire que, si la nation française devait un jour tirer l'épée pour la sauvegarde de son honneur ou la défense de ses droits, les ennemis de notre pays trouveraient invincibles devant eux, non seulement l'intrépidité traditionnelle de la race, mais encore tout ce que le perfectionnement des armements modernes, l'éducation rationnelle de la volonté, la culture de l'intelligence, la science vulgarisée donnent de force et d'ascendant irrésistible à un peuple, armé tout entier, qui combat pour son indépendance, pour la conservation de sa grandeur historique, pour le progrès de l'humanité (*Applaudissements prolongés*).

Ah! Messieurs, Mesdames, jeunes élèves, aimons-la de tout notre cœur, de toute notre âme, notre noble et généreuse France, la



« douce France » ; comme l'appelait Jeanne d'Arc ; la France « soldat de Dieu », à travers les âges selon le mot des anciennes chroniques ; la France magnanime de la Révolution et des Droits de l'Homme, émancipatrice du genre humain ; cette France hospitalière et fraternelle, dont on a pu dire avec vérité : « Tout homme a deux patries, la France et la sienne », — cette patrie des patries, la meilleure entre toutes, qu'on n'emporte pas, suivant l'expression de Danton, à la semelle de ses souliers, qu'on chérit d'autant plus qu'on en est éloigné et dont on est d'autant plus fier, comme le déclarait M. Euget avec une émotion communicative, qu'on trouve partout, à l'étranger, la trace lumineuse de son influence, le rayonnement de son nom, le prestige de sa littérature et de sa langue. (*Applaudissements.*)

Vous nous avez fort gracieusement et fort éloquemment invités, Monsieur le Professeur, à suivre votre exemple, à courir le monde, à y chercher des enseignements.

Certes, votre conseil est d'un patriotisme clairvoyant et avisé.

En ce siècle de la vapeur, de l'électricité et

du téléphone, où toutes les idées circulent librement à travers les deux hémisphères comme le liquide dans l'équilibre des vases communicants, — où toutes les nations civilisées rivalisent d'ardeur et d'ingéniosité pour apporter leur contribution au progrès littéraire, scientifique, industriel et commercial, — ce serait, à coup sûr, entêtement et aveuglement de Chinois stupide que de s'enfermer jalousement dans ses frontières et de n'en pas franchir l'étroit horizon.

Oui! courons le monde, comme on nous y engage, si notre bourse est assez bien garnie pour nous le permettre, instruisons-nous, quand il y a lieu, à la lumière des autres nations et faisons profiter notre pays des observations recueillies au cours de nos voyages. Visitons ces florissantes universités d'Allemagne dont on nous a tracé un si pittoresque tableau, admirons les monuments et les musées d'Italie, les trésors artistiques de la Belgique et de la Hollande, les verts paysages de la Suisse, les sites sévères de la Russie...

Mais, de grâce, par manie imitatrice du tourisme à la mode ou par esprit mondain de snobisme cosmopolite, n'oublions pas

notre terre de France, si digne, elle aussi, d'être parcourue et admirée, si merveilleusement variée en ses multiples aspects, des plages de l'Océan à celles de la Méditerranée, des collines de Bretagne à la chaîne des Pyrénées, du massif des Vosges à nos Alpes et à nos Cévennes.

Elle offre, elle aussi, à souhait pour le plaisir des yeux et l'élévation du cœur, des spectacles grandioses et charmants.

Elle résume et concentre, en elle, en quelque sorte par privilège spécial, tout ce que les autres pays ont de plus caractéristique et de plus séduisant : la gaité flamande, la rêverie germanique, la mélancolie anglo-saxonne, la douceur italienne, l'ardeur espagnole, et, de la combinaison de ces éléments divers, mêlés et fusionnés dans le creuset de notre indestructible unité nationale, naît et se concrète l'harmonieuse originalité du tempérament français, de ce caractère national très personnel, fait à la fois de bonne grâce, de générosité, de belle humeur et de vaillance. (*Applaudissements.*)

Et puis la France a notre beau Midi dauphinois et provençal, dont on vous a parlé

tout à l'heure, où de Vienne à Arles surgissent du sol, pour ainsi dire à chaque pas, des monuments antiques, dignes de Rome et d'Athènes, sous un ciel azuré comme celui de l'Attique, au milieu de paysages ensoleillés qui font songer à la Grèce et à l'Orient.

Nous n'avons, il est vrai, ni le Rhin ni le Danube, mais nous avons le Rhône, qui vaut bien le Danube et le Rhin, avec ses rives baignées de douce lumière, avec ses vieux châteaux légendaires festonnant poétiquement de leurs dentelures, comme celui de Crussol, la sérénité du ciel bleu, avec ses fins horizons de coteaux verdoyants aux vignes renommées et de montagnes grises ombragées d'oliviers, avec ses vieilles villes aux murs dorés par le soleil, Vienne, Tournon, Valence, Avignon, Arles, — Valence surtout, si justement fière de sa belle terrasse dominant le fleuve, de sa cathédrale romane, de son Pendentif, de cette Maison des Têtes, vrai bijou architectural de la Renaissance, où nous rêvons d'installer un jour, comme Mistral l'a fait en Arles pour la Provence, un musée de Cluny dauphinois. (*Applaudissements.*)



Allez, chers compatriotes et amis, au gré de votre fantaisie, si le voyage vous plaît, en Allemagne, en Suisse, en Italie, mais dùt la route vous paraître un peu longue, passez par le Dauphiné et par la Provence. Gravez dans votre cœur l'inoubliable image de leurs beaux sites alpestres et rhodaniens. Vous n'en aimerez que mieux, à votre retour, l'heureux coin de terre où vous êtes nés et la France elle-même.

Loin de le contrarier ou de le restreindre, l'amour du pays natal n'est-il pas le plus puissant auxiliaire et comme le fondement granitique de l'amour de la Patrie? (*Vifs applaudissements répétés.*)

---

## LE PASSÉ ET L'AVENIR DES INSTITUTEURS<sup>1</sup>

MESDAMES, MESSIEURS,  
CHERS AMIS,

C'est le cœur tout débordant d'une émotion vraiment inexprimable que je me lève pour répondre aux éloquents, mais trop élogieuses paroles, dont mes actes parlementaires viennent d'être l'objet.

Je n'en accepte, sous réserve d'une amicale protestation, l'exagération bienveillante, qu parce que j'ai la conviction qu'elles s'adressent beaucoup moins à l'homme qui est devant vous, fragile et périssable créature, qu'aux fermes sentiments démocratiques dont il est

1. Ce discours a été prononcé à Valence, le 13 avril 1901, à l'occasion de la remise faite à M. Maurice Faure d'un bronze d'art, *la Pensée*, de Boucher, qui lui a été offert au nom des instituteurs de France à la suite d'une souscription publique ouverte par le journal *l'Ecole laïque*.

animé et au grand principe de l'enseignement laïque qui est, lui, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, désormais intangible et immortel dans notre pays comme la République elle-même. (*Applaudissements.*)

Et comment, d'ailleurs, ne serait-on pas ému jusqu'au fond de l'être en sentant frémir dans cette imposante assemblée, l'âme vibrante de ce vaillant corps enseignant primaire de France, qui, appelé à exercer son influence sur les éléments les plus populaires de la patrie, constitue essentiellement l'une des plus grandes forces morales de ce pays, l'un des meilleurs et des plus puissants instruments de régénération et de grandeur nationales ?

Quel est, dites-le-moi, le républicain digne de ce nom qui pourrait demeurer insensible et ne pas se laisser entraîner par l'enthousiasme général en voyant fraterniser comme au temps des fédérations mémorables dont la Drôme donna le signal à la France de 89, — dans cette noble ville de Valence si bien représentée ici par son dévoué maire M. Chalamet, et par son vieux sénateur toujours jeune, M. Fayard, tant d'instituteurs et d'institu-

trices venus de tous les points de l'horizon, à l'appel de leurs collègues de la Drôme, heureux et fiers d'être aujourd'hui plus que jamais, comme ils le furent en des jours plus difficiles, l'avant-garde résolue de la démocratie universitaire ? (*Vifs applaudissements.*)

A tous ces amis connus ou inconnus, comme à tous ceux qui n'ayant pu venir m'ont envoyé le témoignage de leur sympathie, ou ont délégué leurs conseillers départementaux, j'adresse mon salut le plus cordial et mon remerciement le plus chaleureux.

A la franchise de votre allure, à l'énergie de votre visage, à la claire illumination de votre regard, je reconnais bien en vous, Messieurs, le type loyal de l'instituteur laïque, si justement aimé parmi nos populations républicaines. Permettez-moi d'ajouter, Mesdames, qu'aux mêmes qualités vous joignez fort agréablement la douceur de votre sourire et le charme de vos traits qui sont comme la parure de cette réunion, et laissez-moi vous dire avec le poète, en contemplant ces fleurs printanières, vivant symbole de grâce et de fraîcheur, qui m'ont été si délicatement



offertes en votre nom par l'une de vos gentilles élèves :

Les femmes sont les fleurs du jardin de la vie !

*(Rires et applaudissements répétés.)*

Après avoir exprimé, en toute leur ardente sincérité, mes sentiments de reconnaissance et résumé les impressions évoquées spontanément en mon esprit par cette inoubliable manifestation, il est un devoir qu'il m'est particulièrement doux de remplir, c'est de m'associer de tout cœur, non seulement au nom de la représentation parlementaire de la Drôme tout entière, mais encore comme président du Conseil général de ce département, à l'éloquent hommage rendu tout à l'heure par M. le préfet à M. le président de la République. *(Applaudissements.)*

Notre illustre compatriote, après avoir écarté de ce pays par son énergie et sa sagesse, avec l'aide du ministère fermement républicain présidé avec tant de talent et de courage par M. Waldeck-Rousseau, le péril mortel du nationalisme, dernière incarnation du Protée réactionnaire, vient, comme on

vous l'a dit, de s'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, en cimentant, à Toulon, l'amitié si désirable de la France et de l'Italie, trop longtemps infidèle à sa tradition latine, et en affirmant encore une fois à la face du monde, la persistance de l'alliance franco-russe, contrepoids indispensable de la Triplice. (*Vifs applaudissements.*)

Puisque, par une heureuse coïncidence, M. Émile Loubet est à cette heure dans sa bonne ville de Montélimar, qu'il chérit à tel point qu'il rêve, paraît-il, d'en redevenir le maire, envoyons-lui, avec l'assurance de nos plus vives et de nos plus respectueuses sympathies, l'écho retentissant de nos acclamations unanimes. (*Bravos prolongés, cris répétés : Vive Loubet ! Vive la République !*)

Remercions, en même temps, M. le préfet, qui s'est fait avant moi l'interprète des mêmes sentiments, d'avoir bien voulu rehausser l'éclat de ce banquet en nous faisant l'honneur de le présider avec une bonne grâce parfaite et une simplicité toute républicaine, ainsi que M. l'Inspecteur d'académie qui ne pouvait vraiment manquer d'assister, accom-

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

l'amendement Rolland. Vous avez entendu, en son élégant et précis langage, le distingué directeur de *l'École laïque*, mon excellent collègue de l'association syndicale des journalistes républicains, M. Lamourère, vous raconter toutes les péripéties de la lutte et vous exprimer toutes les joies de la victoire. Il lui a suffi, en vue d'en consacrer le triomphe, de faire un chaleureux appel à ses lecteurs, pour qu'en quelques semaines fut réunie, en quelque sorte sou par sou, la somme nécessaire pour l'achat du magnifique objet d'art commémoratif, véritable chef d'œuvre de la sculpture contemporaine, qui vient de m'être si aimablement dédié. Il fallait vraiment, pour obtenir un tel résultat, l'audacieuse confiance et le merveilleux entrain d'un de ces cadets de Gascogne auxquels rien ne résiste, d'un de ces toulousains entreprenants et charmeurs, qui n'ont qu'à crier, comme au temps de Simon de Montfort : *Tolosa!* pour que tout le Midi accoure aussitôt à leur voix. (*Rires et applaudissements prolongés.*)

Soyez assuré, mon cher directeur, que je conserverai toute ma vie, comme l'un des plus précieux et des plus honorables souve-



nirs de ma carrière politique, le témoignage que vous avez bien voulu m'offrir de la sympathie des instituteurs de France. Je n'y avais aucun droit, ayant fait tout simplement mon devoir de républicain, mais, puisque votre insistance et la volonté des souscripteurs m'imposent l'obligation de l'accepter, je vous dis, pour vous et pour eux, avec toute l'effusion d'un cœur reconnaissant et profondément touché : Merci ! Merci ! (*Vifs applaudissements.*)

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, plaçons-nous au-dessus des personnalités, et, si vous le voulez bien, examinons ensemble, à grands traits, pour en tirer les conclusions que comporte cette mémorable journée, quel était sous l'ancien régime et avant la République le sort des instituteurs français, quelle est à l'heure présente la situation du personnel de l'enseignement laïque, quelles doivent être les conséquences de l'amendement Rolland, devenu loi de l'Etat, et quelles sont enfin les nouvelles mesures législatives que commande, en bonne justice, l'avenir des instituteurs et des institutrices.

Des doléances parviennent de toutes parts

au Parlement sous forme de pétitions, des plaintes sont quotidiennement adressées aux représentants du pays — et je vous assure que j'en ai ma large part — sur l'insuffisance du traitement des maîtres et des maîtresses, sur la lenteur désespérante des promotions, sur le retard apporté aux admissions à la retraite, sur la nécessité de soustraire le personnel enseignant à la tyrannie tracassière des coterie locales et aux fluctuations de la politique.

Il y a, certes, beaucoup à faire et à innover à ces divers points de vue, et nous sommes de ceux, mes collègues républicains de la Drôme ici présents, Louis Blanc, Charles Chabert et moi, qui ont à cœur de continuer sans relâche à vous donner plus de bien-être, plus de sécurité, plus de dignité professionnelle, mais, pour être équitable envers le gouvernement républicain, qui a si heureusement et si radicalement modifié votre statut personnel, pour conserver dans les critiques la juste mesure, il n'est pas sans intérêt de comparer, en un rapide coup d'œil, la situation de l'instituteur d'aujourd'hui avec celle de ses prédécesseurs sous la monarchie et sous l'empire.

Un enseignement d'une haute signification résulte tout de suite de cet examen : c'est qu'il y a connexité absolue entre le régime politique du pays et la situation matérielle et morale du personnel enseignant. Quand l'idée libérale et républicaine monte, cet état s'améliore visiblement : si elle est absente ou abaissée, il empire et périclité. C'est que, Messieurs, — l'histoire le prouve avec évidence, — dans notre généreuse France, où les aspirations naturelles du peuple ont toujours invinciblement tendu à la démocratie, les gouvernements monarchiques ont peur de la lumière d'une instruction indépendante, éclairant la nation sur leurs abus et leurs iniquités, tandis que la République a, au contraire, tout intérêt à en prodiguer la clarté, qui, en rendant les citoyens conscients de leurs droits et pénétrés de leurs devoirs, prépare sûrement pour l'avenir des générations inébranlablement attachées aux principes démocratiques. (*Applaudissements.*)

Pauvres instituteurs de jadis ! Avant la Révolution et même au cours de la période qui suivit la chute de la République, on les voyait, les jours de foire, dans les bourgs de

notre Dauphiné, venus en sabots, des montagnes du Briançonnais, qui était alors la pépinière et comme l'école normale des maîtres de nos régions. Ils stationnaient, sur la place publique, parmi les pâtres et les troupeaux, offrant leurs humbles services pour la durée de l'hiver et portant pour être reconnus, comme insignes de leur profession, à la boutonnière, une petite bouteille d'encre, au chapeau, une large plume d'oie. Ils s'engageaient pour une centaine de francs, d'octobre à avril, puis, dès le retour du printemps, quand revenaient les hirondelles, ils regagnaient leurs cimes alpestres. Même, avec ces salaires de famine, bien rares étaient les villages qui se payaient le luxe d'un maître d'école.

Il y avait, il est vrai, dans les villes, d'autres moyens d'instruction accessibles aux fils des bourgeois, des fondations pieuses, des établissements ecclésiastiques, mais il n'en est pas moins permis d'affirmer, statistiques en mains, que l'ancien régime laissait systématiquement l'ensemble de la France, celle des campagnes surtout, dans la plus profonde ignorance.



La Révolution éclata comme un coup de foudre, jetant une éblouissante clarté sur les manœuvres séculaires des classes privilégiées alliées à la théocratie, comme au pouvoir royal, contre l'émancipation des esprits par l'instruction, et Mirabeau, dès le début de la Constituante, flétrit de cette cinglante apostrophe, les hommes et les procédés du passé : « Si vous avez voulu pendant si longtemps que le paysan ne sût ni lire ni écrire, c'est que vous vous êtes fait un patrimoine de son ignorance », forte et juste parole à laquelle la voix de Danton, semblait faire écho, quand il s'écriait, à la Convention nationale résumant la pensée de la France nouvelle en cette phrase lapidaire qu'on rappelait tout à l'heure : « Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple. » (*Applaudissements.*)

C'est sous l'influence de cette double constatation que les grands législateurs de la Révolution se mirent résolument à l'œuvre : d'admirables plans de réforme scolaire furent élaborés par eux, par Condorcet et par Lakanal notamment. Tous les principes sur lesquels repose notre enseignement républicain — gratuité, obligation, laïcité — s'y trouvent

nettement et éloquemment formulés, mais, pour le malheur de la France, le tumulte des agitations civiles et la lutte contre l'envahisseur d'abord, la réaction impériale et sa sanglante orgie guerrière ensuite, n'en permirent qu'une insignifiante application.

Les décrets de la Révolution, qui faisaient à l'enseignement public et aux instituteurs une éminente et large place dans la société nouvelle, furent tenus pour lettre morte. Heureusement les germes étaient semés et ils devaient reverdir cent ans plus tard en une luxuriante moisson.

La première trace ultérieure d'un traitement permanent et régulier se rencontre dans une loi consulaire de l'an X. Mais hélas, quel traitement ! Il consistait en une rétribution indéterminée fournie par les parents, d'après l'avis des Conseils municipaux. Elle était si minime que le malheureux instituteur était obligé d'aller quêter de porte en porte les denrées nécessaires à son existence et à celle de sa famille. Ce régime de misère a duré officiellement de 1802 à 1833 et même, en certaines contrées, postérieurement à la loi Guizot.

Écoutez à cet égard l'émouvant et instructif témoignage d'un contemporain qui était écolier sous le règne de Louis-Philippe :

« Je me rappellerai toujours, dit-il, ces quêtes auxquelles je prenais part comme élève de l'école de mon village. J'en rougis encore. Le maître d'école suivi de ses écoliers, les plus robustes portant des sacs, allait de maison en maison, demander la quote-part de blé que devait fournir la famille, suivant ses ressources ; je vois encore l'air triste et résigné de mon vieux maître, entrant dans les maisons, sa casquette d'une main et de l'autre la feuille de papier sur laquelle étaient inscrits les quelques litrès de blé que mendiait le pauvre instituteur ! Nous étions parfois bien accueillis, mais parfois aussi que d'humiliations il fallait subir ! »

Ce lamentable état de choses, — ô honte ! — a persisté en maintes régions, presque jusqu'à nos jours.

Trois ans après la révolution de 1830, qui abattit la royauté de Charles X et la toute-puissance de la Congrégation, M. Guizot, qui avait constaté par une enquête officielle, que la moitié des communes de France manquaient

d'instituteurs, fit adopter la loi bienfaisante qui porte son nom. Elle décidait, notamment, qu'il y aurait dans chaque commune, une école primaire de garçons et attribuait aux instituteurs, désormais investis par l'Etat, un traitement régulier qu'elle fixait à un minimum de 200 francs, en confiant aux percepteurs le soin de recueillir la rétribution scolaire. Ce fut un grand progrès pour l'époque, et c'est le développement graduel des principes contenus dans cette loi qui a permis de vous donner, Messieurs, sous la troisième République, la situation dont vous jouissez actuellement.

L'éducation des filles, celle dont vous êtes, aujourd'hui, Mesdames, les utiles et dévouées dispensatrices, y était, — impardonnable lacune! — complètement oubliée, et c'est à proprement parler, le gouvernement républicain qui, après le 4 septembre, a créé sous la forme laïque cette éducation si nécessaire. La royauté bourgeoise et l'Empire, jusqu'à M. Duruy, n'osèrent organiser l'instruction féminine et concurrencer les couvents. Ces gouvernements voulaient bien, à la rigueur, céder à la poussée irrésistible de l'opinion,



élever laïquement les hommes, mais ils frémirent à la seule pensée de développer librement l'intelligence des femmes, se souvenant sans doute, avec effroi, du mot si connu que se plaisait à répéter Paul Bert : « Quand on instruit un garçon, on ne fait qu'un homme instruit, mais quand on instruit une femme, on instruit toute une famille. » En réalité, on ne voulait pas encourir, par crainte de représailles politiques, les ressentiments du congréganisme, et l'on redoutait, par surcroît, de trop favoriser, par une éducation indépendante, la liberté d'examen et l'esprit républicain qui en découle. (*Applaudissements.*)

La République de 1848, sous l'impulsion de son meilleur ministre de l'Instruction publique, Hippolyte Carnot, s'efforça bien de reprendre à l'égard des instituteurs la tradition de la Révolution française et de développer, en vue d'accroître leur dignité et leur sécurité, les principes de la loi de 1833, mais elle n'eut malheureusement pas le temps de faire sanctionner par la loi ses généreux projets de réforme. Au républicain Carnot succéda, bientôt le clérical de Parieu, et,

loin d'être améliorée, la situation du personnel laïque fut encore aggravée en 1850, par la néfaste loi Falloux, qui plaçait les instituteurs sous le contrôle des ministres du culte et livrait sans défense l'État enseignant à la concurrence privilégiée des congrégations.

Le coup d'Etat du 2 décembre, — contre lequel luttèrent vaillamment dans ce département, je tiens à le rappeler à leur honneur, plusieurs instituteurs républicains, — et finalement le rétablissement du régime impérial, furent la conséquence logique du pacte réactionnaire qui avait amené le vote de cette loi cléricale. L'Empire, qui lui devait son existence, la respecta religieusement, mais la République, qui en a d'ailleurs abrogé peu à peu, en ce qui concerne l'enseignement primaire, les principales dispositions, a le devoir de la détruire de fond en comble, et je me félicite d'avoir été, avec mes collègues républicains de la Drôme, parmi ceux qui lui ont porté récemment un coup décisif en supprimant formellement, par le vote de l'article 14 de la loi sur les associations, le droit d'enseigner, usurpé depuis trop long-

temps par les congrégations non autorisées (*Vifs applaudissements*).

Nous arrivons, enfin, — et je regrette de m'être si longtemps attardé en route, — à la période tout à fait contemporaine. Ma tâche oratoire est à peu près terminée. Vous connaissez aussi bien que moi, en effet, l'histoire parlementaire de ces derniers temps, vous en avez suivi trop attentivement les phases diverses pour qu'il soit nécessaire de vous rappeler tout ce que le gouvernement républicain a fait, depuis trente ans, malgré les obstacles de tout genre, en faveur de l'enseignement national et des instituteurs laïques. Il est, je le sais, des noms glorieux qui sont gravés dans vos cœurs reconnaissants comme dans ceux de tous les démocrates sincères : Gambetta, Jules Ferry, Paul Bert, René Goblet ! Ce sont, sans jeu de mots dont s'offusquerait M. Jules Lemaitre, les puissants et intrépides maçons qui ont élevé, de leurs mains vigoureuses, l'édifice de nos lois scolaires sur la triple base de la gratuité, de l'obligation, de la laïcité. Honneur à ces illustres républicains dont l'œuvre de granit, indestructible, défie depuis si longtemps et défiera éternelle-

ment le furieux assaut des réactions coalisées.

*(Applaudissements.)*

C'est en s'inspirant de leurs principes et de leurs idées que les Chambres républicaines ont, en définitive, fait de vous tous, instituteurs et institutrices, des fonctionnaires indépendants et honorés, soustraits à d'indignes besognes, assurés d'un meilleur lendemain par des traitements fixes et par des conditions d'avancement, qui ont été successivement améliorées par les lois de 1889, de 1893 et, en dernier lieu, par les dispositions de l'amendement Rolland incorporées dans la loi de finances de 1900.

Certes, ces lois peuvent vous apparaître comme insuffisantes et imparfaites, sans doute elles appellent et exigent de notables améliorations, mais soyez justes, mes amis, mesurez le chemin parcouru depuis la loi du 11 floréal an X, depuis la loi du 28 février 1833, depuis celle du 15 mars 1850, et vous crierez certainement avec moi, quels que soient encore vos légitimes sujets de mécontentement, et vos revendications d'avenir : « Vive la République ! » *(Applaudissements et cris unanimes : Vive la République !)*



C'est comme rapporteur de la commission du budget qui a obtenu du Parlement le vote de l'amendement Rolland que vous me faites l'honneur de m'adresser en ce jour des félicitations. Eh bien ! je considère comme un devoir de vous prier d'en réserver une bonne part à M. le Ministre de l'Instruction publique, qui, par une décisive intervention, l'a fait triompher au Sénat, comme aussi à mon excellent collègue et ami, M. Carnaud, qui en a été le protagoniste infatigable devant la Chambre. (*Vifs applaudissements.*)

Cette double dette payée, j'ai l'assurance que je ne répondrais pas pleinement à votre attente si, connaissant vos préoccupations et vos désirs, je ne vous disais nettement quel a été mon but, quelles ont été mes espérances, quels mobiles m'ont guidé, lorsque j'ai défendu avec tant d'ardeur, jetant dans la balance mon portefeuille de rapporteur, la proposition à laquelle l'honorable député des Pyrénées-Orientales a attaché son nom.

J'avais, en agissant ainsi, la ferme conviction — qui a été partagée par la Chambre — que, grâce aux quatre millions nouveaux annuellement inscrits pour l'application de

l'amendement Rolland et au vote renouvelé à chaque budget d'un crédit supplémentaire d'un million destiné à mettre à la retraite, à partir de l'âge de cinquante ans ou cinquante-cinq ans, les maîtres malades ou fatigués, les instituteurs ne seraient plus bloqués dans les cadres trop étroits et trop rigides des lois de 1889 et 1893 et pourraient, par une marche régulière et continue, à la faveur de l'amélioration des conditions de classement, avancer dans des conditions satisfaisantes, c'est-à-dire tous les cinq ou six ans au plus tard et accéder ainsi peu à peu aux classes supérieures. Il nous semblait, d'après les calculs officiels, que vingt mille promotions pourraient être réalisées tous les ans et qu'ainsi, par le fonctionnement normal des lois anciennes combiné avec les dispositions nouvelles, le but poursuivi par les partisans de l'abolition du pourcentage serait indirectement atteint.

La faute doit-elle en être attribuée au chiffre insuffisant des retraites ou à de fausses appréciations ? Nos espérances n'étaient-elles qu'une illusion destinée à s'évanouir devant la démonstration des faits ?

C'est un point qui sera éclairci, lorsque la Chambre sera prochainement appelée à discuter les dispositions que le Gouvernement se fera sans doute un devoir de proposer, en exécution du projet de résolution Carnaud, tendant à l'étude et à la présentation d'un projet de loi réalisant l'abolition pure et simple du pourcentage, projet que la Chambre, dont j'avais la bonne fortune ce jour-là d'être le président, a voté à une très forte majorité. (*Applaudissements.*)

Quoi qu'il en soit, Messieurs, vous pouvez être certains que vos amis du Palais Bourbon et particulièrement celui qui vous parle, exigeront que les dispositions de l'amendement Rolland soient appliquées de façon à assurer l'avancement régulier à l'ancienneté, sans préjudice du choix, tous les cinq ans en moyenne, ou se rallieront sans hésiter, — s'il est démontré qu'un tel résultat ne peut être obtenu que par une loi nouvelle, — sous les réserves imposées par le maintien de l'autorité disciplinaire et par les nécessités financières, au système préconisé par votre très compétent ancien collègue, M. Carnaud. (*Vifs applaudissements.*)

Telles sont mes déclarations pour le passé, telles sont mes fermes intentions pour l'avenir. Ce ne sont pas là, d'ailleurs, pour vous, mes seules ambitions. Je voudrais que l'instituteur fût de plus en plus rehaussé dans sa propre estime et dans celle des populations par une situation vraiment digne de sa noble mission sociale et civique, je souhaiterais, entre autres mesures, que, dans nos chefs-lieux de cantons tout au moins, les directeurs d'école, traités comme de véritables chefs de service, ne fussent pas maintenus — tant moralement que pécuniairement — dans une condition inférieure à celle d'autres fonctionnaires qui ont moins de travail et ne sont pas assurément plus utiles. (*Applaudissements.*)

Si je fais ces rêves ambitieux ce n'est pas pour obtenir de vous, par voie de reconnaissance, plus de dévouement à vos devoirs, plus de zèle dans l'accomplissement de votre tâche, plus de fidélité au Gouvernement républicain.

Comme je l'ai affirmé à la Chambre lors de la discussion du budget, vous êtes, vous avez toujours été de ceux qui aiment la Répu-



blique pour elle-même et non pour les avantages matériels qu'elle leur procure. Vous lui êtes, vous lui serez toujours inébranlablement attachés parce que vous incarnez en elle votre idéal de liberté humaine, de justice sociale, de grandeur nationale. (*Applaudissements.*)

Et cependant, ainsi qu'en témoigne sur tous les murs de France, le beau discours de mon éminent ami, M. Léon Bourgeois, dont j'ai cru devoir demander l'affichage, un sot élève de vos concurrents congréganistes, vous signalant comme gens très pervers, a pu dire, trivialement, de vous, dans un mauvais devoir, que vous en faisiez uniquement « pour votre argent ». C'est là une stupide calomnie qui dénote chez certains de vos rivaux un détestable esprit de dénigrement. Elle ne peut que faire sourire de pitié tous ceux qui vous connaissent et vous apprécient.

Souriez aussi et laissez dire, ô mes amis ! Qu'importent les insinuations perfides et les outrages, quand on accomplit son devoir en toute conscience et qu'on peut marcher la tête haute comme vous tous, qui n'avez rien

tant en aversion que les pensées de haine et de discorde. — Appelés à former des âmes républicaines, vous n'oubliez jamais, en effet, que l'esprit de fraternité, dont il vous appartient de donner l'exemple, doit être la caractéristique de votre enseignement et de votre vie, vous inspirant de cette sage parole de Montaigne : « Toute autre science est dommageable à celui qui n'a la science de la bonté. » Que, grâce à votre action éducatrice, les nouvelles générations soient de plus en plus animées d'une cordiale bienveillance pour les faibles, les malheureux, les déshérités. Vous devez être, de plus en plus, les ouvriers, par excellence de l'unité française et de la solidarité sociale, en faisant fraterniser les enfants confiés à vos soins, quelle que soit la croyance religieuse ou l'opinion philosophique de leurs parents, dans le culte des idées de justice, de tolérance, d'humanité, et dans l'amour inaltérable de la patrie. C'est par vous surtout que peut devenir un jour une réalité féconde cette ère de réconciliation nationale, dont M. le Président de la République appelait de tous ses vœux, dans ses beaux discours de Nice et de Toulon,

le prochain avènement. (*Applaudissements.*)

Cette haute et enviable mission vous a été, d'ailleurs, assignée de tout temps par les penseurs républicains, et l'un des meilleurs parmi les plus grands, Edgar Quinet, l'a définie en ces termes admirables, auxquels je me garderai bien de rien ajouter, les considérant comme la plus éloquente des péroraisons :

« Puisque la société française subsiste en dépit des contradictions entre les églises diverses, il faut bien qu'il y ait un lieu où les jeunes générations apprennent que, malgré les différences éclatantes de foi et de dogme, tous les membres de cette société font une seule famille. Or, ce lieu de médiation, où doivent s'enseigner l'union, la paix, la concorde civile au milieu des dissentiments inexorables des croyances et des églises, c'est l'école laïque. (*Très bien ! Très bien !*)

« Si, dès l'origine, la différence des communions éclate dans l'enseignement ; si le triste héritage des dissensions religieuses est la première expérience qui frappe l'enfant ; si, dès qu'il ouvre les yeux, il ne voit que l'hostilité des cultes ; s'il naît, pour ainsi

dire, à la vie civile dans le berceau des dissensions religieuses, où donc apprendra-t-il l'union, sans laquelle il n'y a point de France? (*Applaudissements.*)

« Il faut, au contraire, que, dès son entrée dans la société laïque, qui est ici marquée par son entrée dans l'école, l'enfant soit frappé d'un spectacle de paix. Encore une fois, ne le faites pas naître dans la discorde religieuse, prélude de la discorde civile! » (*Applaudissements.*)

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est dans ces sentiments d'union civique et de concorde, qui sont aussi les vôtres, que je lève mon verre en votre honneur et que je bois, en vos personnes, aux meilleurs serviteurs de la patrie républicaine, aux éducateurs de la nation, aux instituteurs et aux institutrices de France! (*Bravos et applaudissements prolongés et cris répétés : Vive la République!*)



## LES INSTITUTEURS ET LA DÉMOCRATIE<sup>1</sup>

---

MESDAMES, MESSIEURS,

J'étais venu pour écouter, non pour me faire entendre. Et que dire, en effet, quelles paroles prononcer après tant de beaux élans oratoires qui soient dignes de l'auditoire dont je suis entouré, et qui puissent ajouter quelque enseignement utile aux éloquents et énergiques discours de votre dévoué président, de mon vaillant ami Carnaud, de mon ancien collègue et vieux camarade Lavy?

Toutes les pensées qu'ils vous ont exprimées sont depuis longtemps les miennes. Comme eux, j'ai la conviction profonde que le premier devoir de la République est de soutenir l'instituteur, de l'encourager, de

1. Ce discours a été prononcé, le 30 mai 1901, à l'Assemblée générale de l'Union des instituteurs de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, tenue à l'hôtel des Sociétés savantes, à Paris.

rehausser et d'améliorer de plus en plus sa situation, parce que j'estime qu'au sort de l'instituteur, à son élévation morale et matérielle est attaché l'avenir même du Gouvernement républicain et de la démocratie dans ce pays. (*Applaudissements et bravos chaleureux.*)

Carnaud le disait justement tout à l'heure : l'instituteur laïque a été, en France plus peut-être que partout ailleurs, l'objet de la défiance, des rancunes, souvent même des persécutions, des réactions, perfidement coalisées pour maintenir le peuple dans l'ignorance et dans la superstition. L'instituteur, l'homme qui répand la lumière dans les âmes, c'était pour elles l'ennemi, et elles l'ont bien montré, tant qu'elles ont été triomphantes. C'est contre lui, c'est contre l'influence de son enseignement indépendant et libre que se sont liguées toutes les aristocraties, toutes les théocraties, toutes les anciennes influences sociales, acharnées à combattre l'émancipation des esprits que préparaient non seulement les grands penseurs, mais encore ceux qui, obscurément, pauvres maîtres laïques de jadis, s'efforçaient de faire pénétrer dans

les couches populaires de la nation, les idées de justice, de progrès et d'humanité. (*Applaudissements.*)

Ah ! quand une voix indépendante s'élevait alors pour réclamer le droit du peuple à l'instruction, pour défendre l'œuvre des instituteurs, c'étaient les autorités despotiques du temps, le bras séculier, comme on disait, qui, sur la dénonciation des gens d'église, bâillaient les bouches trop audacieuses, et on brûlait les hommes, et on brûlait les livres ; mais heureusement, comme je le disais à la Chambre des députés, des autodafés et des bûchers s'élevait comme une poussière sacrée, comme une cendre immortelle, qui, emportée aux quatre vents du ciel, jetait dans les âmes une semence féconde de liberté et de démocratie. (*Bravos prolongés et répétés.*)

Il a fallu, Messieurs, qu'apparût enfin la grande Révolution libératrice pour que tout cet odieux passé fût anéanti, pour que le droit de la nation à l'instruction fût hautement reconnu et proclamé, pour que l'apostolat social des instituteurs fut déclaré l'un des plus utiles et des plus nobles.

Ce n'est pas le moment de refaire ici l'his-

toire; on vous en a tout à l'heure tracé magistralement les grandes lignes; mais je puis bien affirmer, sans crainte de démenti, que c'est seulement quand le peuple a été victorieux, quand la royauté a été abolie, quand les anciens Gouvernements, fondés sur le despotisme et sur l'ignorance, ont fait place à la République, que l'instruction, triomphante elle aussi, a conquis sa légitime place, et que ces admirables programmes d'enseignement intégral, dont l'exécution, hélas! fut arrêtée si déplorablement par la dictature impériale, ont pu être formulés par les Lakanal et les Condorcet. L'instruction du peuple apparut alors comme la base même de la Révolution, comme le fondement de la République, et l'instituteur laïque reçut la première place parmi les fonctionnaires de la nation. (*Bravos.*)

Messieurs, en 1830, quand l'esprit révolutionnaire se réveilla, après un trop long sommeil, c'est au cri de : « A bas les Jésuites ! Vive l'instruction laïque ! » que fut faite la révolution qui abattit Charles X et la toute-puissance congréganiste.

En 1850, lors de l'élaboration de la détes-



table loi Falloux, c'est l'instituteur qui a été en quelque sorte la victime offerte en pâture par le parti clérical aux passions réactionnaires, parce que, comme le disait Cousin abjurant son ancien libéralisme, comme le disait Thiers lui-même, dans un moment d'impardonnable erreur, rappelé tout à l'heure par Lavy, l'instituteur laïque était, aux yeux de la réaction, le propagateur des idées républicaines, l'apôtre de la vérité démocratique, le pionnier des réformes sociales. C'est pour ce crime inexpiable qu'on lui en voulait tant ; et c'est pour le rendre impuissant, désarmé, humilié, que la loi Falloux a été faite et qu'ainsi entre toutes les réactions a été conclu un pacte de trahison contre la démocratie, d'où est sorti cet abominable attentat du Deux-Décembre qui, lui aussi, a été le signal et d'un recul de l'instruction laïque et de l'abaissement du rôle de l'instituteur. Ah ! ils avaient bien raison, mon cher Carnaud — et nos provinces du Midi doivent en être fières — tous ces instituteurs clairvoyants et courageux, qui, dans votre département comme dans la Drôme, défendirent la Constitution les armes à la main, contre le coup

d'État bonapartiste et, vaincus avec le droit, prirent le chemin de l'exil ou allèrent peupler les lieux de déportation et les cachots de l'empire. (*Bravos prolongés et répétés.*)

Ce n'est, Messieurs, que lorsque la République a été rétablie, ce n'est que lorsque est apparu de nouveau dans ce pays, après le 4 septembre, hélas ! au milieu du deuil de la patrie, un régime de liberté que la cause de l'enseignement laïque a pu reprendre vigoureusement son essor, que l'instruction a pu être répandue à flots sur tous les points du territoire et que l'instituteur a pu commencer à reconquérir dans notre pays son véritable rang.

Toutes les assemblées républicaines ont eu à cœur de l'y maintenir en l'élevant peu à peu en bien-être et en dignité. Elles continueront leur œuvre, si le pays, comme j'en ai l'assurance, envoie dans les conseils de la nation des majorités de plus en plus démocratiques.

Messieurs, prenez garde ! Carnaud vous en donnait tout à l'heure l'avertissement prophétique, ce qui vous menace, ce qui menace non seulement votre avenir, mais ce qui est

presque identique, l'avenir de notre démocratie, c'est le retour, sous l'influence des menées cléricales, d'un régime réactionnaire ou même d'un régime de républicanisme hypocrite, qui ne serait qu'une des formes de la réaction. (*Applaudissements et bravos répétés et prolongés.*)

En réalité, n'en doutez pas, l'éternel ennemi de l'instituteur et de l'enseignement laïque, comme de la démocratie elle-même, c'est celui que Gambetta dénonçait à Romans, c'est le cléralisme, qui sait si bien que, dans ce pays, on a horreur de lui, qu'il ne se montre jamais sous sa véritable face, qui se cache tantôt sous les apparences du modérantisme, tantôt sous l'aspect du nationalisme, mais qui est toujours le même en réalité (*Bravos prolongés. Cris : Vive la République!*), toujours implacable contre la République et contre la liberté, dont il se dit faussement le défenseur. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mesdames, Messieurs, défiez-vous de cet ennemi, souvent invisible, mais toujours agissant; faites tomber les masques dont il se couvre, et vous reconnaîtrez votre adver-

saire héréditaire, qui est celui de la République, actif et subtil, inépuisable en ressources, peu scrupuleux sur le choix des moyens, prenant, tour à tour, pour tromper le pays, tous les masques : masque libéral ou radical, masque socialiste, s'il le faut, masque anarchiste s'il en est besoin, mais restant au fond toujours le même, c'est-à-dire le vieil ennemi acharné, irréconciliable de la République et de la démocratie. (*Longs applaudissements.*)

Ah ! citoyens, comme mon ami Carnaud, comme mon ami Lavy, j'ai pleine confiance en vous ; le Parlement républicain a confiance aussi dans votre bon sens et dans votre clairvoyant civisme ; il vous a donné d'éclatants témoignages de sa sympathie, il vous en donnera de nouveaux. En son nom, le rapporteur du budget de l'instruction publique, qui est devant vous, a fait tout ce qu'il a pu pour améliorer votre situation, dans la mesure compatible avec les possibilités financières. Il poursuivra infatigablement son œuvre en votre faveur, soyez-en certains (*Vifs applaudissements*) ; mais, je vous en supplie, aidez-nous, sans sortir de



presque identique, l'avenir de notre démocratie, c'est le retour, sous l'influence des menées cléricales, d'un régime réactionnaire ou même d'un régime de républicanisme hypocrite, qui ne serait qu'une des formes de la réaction. (*Applaudissements et bravos répétés et prolongés.*)

En réalité, n'en doutez pas, l'éternel ennemi de l'instituteur et de l'enseignement laïque, comme de la démocratie elle-même, c'est celui que Gambetta dénonçait à Romans, c'est le cléralisme, qui sait si bien que, dans ce pays, on a horreur de lui, qu'il ne se montre jamais sous sa véritable face, qui se cache tantôt sous les apparences du modérantisme, tantôt sous l'aspect du nationalisme, mais qui est toujours le même en réalité (*Bravos prolongés. Cris : Vive la République!*), toujours implacable contre la République et contre la liberté, dont il se dit faussement le défenseur. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mesdames, Messieurs, défiez-vous de cet ennemi, souvent invisible, mais toujours agissant; faites tomber les masques dont il se couvre, et vous reconnaîtrez votre adver-

saire héréditaire, qui est celui de la République, actif et subtil, inépuisable en ressources, peu scrupuleux sur le choix des moyens, prenant, tour à tour, pour tromper le pays, tous les masques : masque libéral ou radical, masque socialiste, s'il le faut, masque anarchiste s'il en est besoin, mais restant au fond toujours le même, c'est-à-dire le vieil ennemi acharné, irréconciliable de la République et de la démocratie. (*Longs applaudissements.*)

Ah ! citoyens, comme mon ami Carnaud, comme mon ami Lavy, j'ai pleine confiance en vous ; le Parlement républicain a confiance aussi dans votre bon sens et dans votre clairvoyant civisme ; il vous a donné d'éclatants témoignages de sa sympathie, il vous en donnera de nouveaux. En son nom, le rapporteur du budget de l'instruction publique, qui est devant vous, a fait tout ce qu'il a pu pour améliorer votre situation, dans la mesure compatible avec les possibilités financières. Il poursuivra infatigablement son œuvre en votre faveur, soyez-en certains (*Vifs applaudissements*) ; mais, je vous en supplie, aidez-nous, sans sortir de

## TABLE DES MATIÈRES

---

|   |     |
|---|-----|
| Avertissement de l'éditeur .....                                    | v   |
| La République et l'Université .....                                 | 1   |
| L'Enseignement de l'Etat et la Concurrence congré-<br>ganiste ..... | 35  |
| La Question des petits séminaires .....                             | 99  |
| La Défense des instituteurs .....                                   | 122 |
| L'Amour de la France .....  | 133 |
| Le Passé et l'Avenir des Instituteurs .....                         | 145 |
| Les Instituteurs et la Démocratie.....                              | 172 |